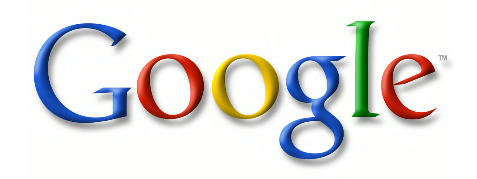



B 1,142,388



COLLECTION

DES MÉMOIRES

RELATIFS

A L'HISTOIRE DE FRANCE.

MÉMOIRES DU MARQUIS DE TORCY, TOME I.

DE L'IMPRIMERIE DE A. BELIN.

COLLECTION
DES MÉMOIRES

RELATIFS

A L'HISTOIRE DE FRANCE,

DEPUIS L'AVÉNEMENT DE HENRI IV JUSQU'A LA PAIX DE PARIS CONCLUE EN 1763;

AVEC DES NOTICES SUR CHAQUE AUTEUR, ET DES OBSERVATIONS SUR CHAQUE OUVRAGE,

PAR MESSIEURS

A. PETITOT ET MONMERQUÉ.

TOME LXVII.





PARIS,
FOUCAULT, LIBRAIRE, RUE DE SORBONNE, N° 9.
1828.

MÉMOIRES

DU

MARQUIS DE POMBAL

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

NOTICE

SUR LE MARQUIS DE TORCY,

ET

SUR SES MÉMOIRES.

JEAN-BAPTISTE COLBERT, marquis de Torcy, Croissy, Sablé, Bois-Dauphin, comte de La Barre, etc., né à Paris le 14 septembre 1665, étoit neveu du grand Colbert. Son père Charles Colbert, marquis de Croissy, après avoir été conseiller d'Etat, président du conseil d'Alsace, président au parlement de Metz, intendant de différentes provinces, président à mortier au parlement de Paris, plénipotentiaire pour la paix d'Aix-la-Chapelle, avoit été nommé à l'ambassade d'Angleterre. Il fit venir ses enfans à Londres. Torcy, l'aîné de ses fils, avoit alors huit ou neuf ans : ses heureuses dispositions, son intelligence précoce, frappèrent, dit-on, quelques seigneurs anglais, qui le prirent en affection. On ajoute qu'il cultiva plus tard leur amitié, et que ces liaisons, qui remontoient à sa première enfance, lui furent très-utiles dans le cours de sa carrière politique.

Son père ayant été envoyé en 1675 comme plénipotentiaire au congrès de Nimègue, avec le maréchal d'Estrades et le comte d'Avaux, le laissa à Paris, et le mit au collége de La Marche pour y faire ses études. Ses progrès furent tellement rapides, qu'à l'âge de

quatorze ans il soutint une thèse de philosophie, dont le Roi accepta la dédicace. Il fut admis à la présenter lui-même à Louis XIV, qui l'accueillit avec une bienveillance marquée. Le dessin qui ornoit la thèse avoit été composé par Le Brun, et on le citoit dans le temps comme une des plus ingénieuses allégories de ce peintre célèbre.

Quelque temps après la signature du traité de Nimègue, le marquis de Croissy fut appelé au ministère des affaires étrangères, en remplacement du marquis de Pomponne.

La famille de Colbert jouissoit de la plus haute faveur, et le jeune Torcy sembloit être destiné, comme son père et son oncle, à remplir les premiers emplois du royaume. Il arrive trop souvent que les jeunes gens placés dans une semblable position croient n'avoir pas besoin de justifier par leur mérite personnel ce que la fortune a fait pour eux : le jeune Torcy ne pensoit qu'à acquérir des connoissances utiles; plus l'avenir qui s'ouvroit devant lui étoit brillant, plus il cherchoit à se rendre digne du rang qu'il devoit occuper dans l'Etat. A seize ans, il avoit terminé ses études : les distractions frivoles n'ayant jamais eu d'attrait pour lui, il avoit employé tous ses momens de loisir à lire de bons ouvrages; et comme il étoit doué d'une mémoire prodigieuse, les chefs-d'œuvre de notre langue lui étoient aussi familiers que les classiques grecs et latins.

Aussitôt qu'il fut sorti du collége, son père, qui vouloit le former de bonne heure aux affaires, lui mit entre les mains les anciennes dépêches de son département, lui fit suivre jusque dans les détails

les plus secrets la marche des négociations, lui fit remarquer quelle devoit être la conduite d'un négociateur habile dans les circonstances les plus difficiles, et comment on pouvoit tirer parti des événemens. A ce travail le jeune Torcy joignoit une étude approfondie de l'histoire, et il se délassoit en lisant des ouvrages de littérature et de poésie.

En 1683, il suivit la cour au voyage de Franche-Comté (1). L'année suivante, quoiqu'il n'eût encore que dix-neuf ans, son père lui fit donner une mission en Portugal. Le roi Alphonse-Henri, détrôné en 1667 (2), et retenu prisonnier depuis cette époque, venoit de mourir. Pierre II son frère, qui n'avoit jusqu'alors gouverné que comme régent, s'étoit fait proclamer roi; et Torcy étoit chargé de le complimenter au nom de Louis XIV. Il séjourna près de neuf mois à Lisbonne. A peine étoit-il de retour, qu'il eut une autre mission auprès du roi de Danemarck Christiern V; mais il dut s'arrêter pendant quelque temps à Hambourg, pour y attendre des instructions du marquis de Villars, qui étoit sur le point de quitter Copenhague, où il avoit été envoyé en ambassade extraordinaire. Christiern venoit de changer le cérémonial usité jusqu'alors pour la réception de nos ambassadeurs : au lieu de les recevoir debout et découvert, comme par le passé, il avoit déclaré qu'il les recevroit désormais couvert et assis, c'est-à-dire de la même manière que ses ambassadeurs étoient reçus par le roi de France. Louis XIV refusoit d'admettre

(1) Le grand Colbert, oncle de Torcy, mourut le 6 septembre de cette année. — (2) *Voyez* les Mémoires de M. de ***, pour servir à l'histoire du dix-septième siècle, tome 58 de cette Collection.

cette innovation, et Torcy devoit rester à Hambourg jusqu'à ce que les difficultés eussent été levées. Après de longues discussions, il fut convenu que Christiern feroit un voyage en Norwège, et qu'il y recevroit le jeune envoyé suivant l'ancien cérémonial. La cour de Danemarck ne considéroit pas cette audience donnée en voyage comme pouvant tirer à conséquence; et, sans renoncer à ses prétentions, elle faisoit une exception flatteuse pour le fils d'un ministre de Louis XIV. Torcy se mit en route aussitôt qu'il eut été informé de ces arrangemens; il trouva à la frontière de Danemarck un officier que le Roi avoit chargé de l'accompagner; un yacht l'attendoit sur la côte pour le transporter en Norwège. Christiern affecta de le traiter avec la plus grande distinction. Lorsqu'il eut rempli sa mission, et obtenu son audience de congé, il suivit le Roi à Copenhague. Après y avoir fait quelque séjour comme simple particulier, il voyagea en Suède, en Prusse, en Allemagne, traversa le Tirol, parcourut l'Italie, et s'arrêta principalement à Rome et à Naples. Partout nos ambassadeurs avoient ordre de le présenter, de lui faire connoître les personnages qui avoient de l'influence dans les affaires, et de le mettre au courant des négociations.

Il revint à Paris en 1686, et fut envoyé l'année suivante à Londres, pour complimenter le roi et la reine d'Angleterre à l'occasion de la mort de la duchesse de Modène (1); il y revit avec plaisir les personnes qui l'avoient accueilli dans son enfance. A son retour, il se remit à étudier les dépêches diplo-

(1) Belle-mère de Jacques II.

matiques, et son père commença à le charger de préparer les réponses aux ambassadeurs sur les objets les plus importans.

Le pape Innocent XI étant mort le 12 août 1689, Torcy demanda et obtint la permission de retourner à Rome : il désiroit vivement de voir un conclave, et de saisir autant que possible le fil des intrigues qui ont lieu pour une élection à laquelle tous les souverains de l'Europe sont intéressés. Il partit avec les cardinaux français, et avec le duc de Chaulnes, ambassadeur de France auprès du Saint-Siége. Le conclave dura six semaines : Ottoboni fut proclamé pape sous le nom d'Alexandre VIII, et Torcy lui fut présenté en audience particulière. Avant de quitter Rome, il reçut la nouvelle que son père avoit obtenu pour lui la survivance de sa charge de secrétaire d'Etat.

Le Roi, lorsqu'il fut de retour, le fit venir dans son cabinet, et voulut qu'il lui rendît compte de ce qui l'avoit frappé, soit au conclave, soit à la cour de Rome, soit à l'audience qu'il avoit eue d'Alexandre VIII. Ses observations, aussi fines que justes, furent présentées avec autant de précision que de clarté; elles annonçoient une maturité et des connoissances bien rares dans un jeune homme de vingt-quatre ans. Louis XIV lui témoigna sa satisfaction, et Torcy se livra avec une nouvelle ardeur au travail.

En 1691 et 1692, il suivit Louis XIV à l'armée, et fit pour la première fois les fonctions de secrétaire d'Etat. Pendant les années suivantes, il aida le marquis de Croissy dans l'expédition des affaires de son département.

Après la mort de Louvois, le marquis de Pomponne avoit été rappelé à la cour, et étoit rentré au conseil à l'époque où le Dauphin et M. de Beauvilliers y furent admis. Pomponne, loin de marquer de l'éloignement à Croissy, qui l'avoit remplacé au ministère des affaires étrangères, étoit allé lui offrir son amitié. Dès ce moment, la liaison la plus franche et la plus intime s'établit entre ces deux hommes, qui étoient faits pour s'apprécier mutuellement. Quelques années plus tard, Louis XIV jugea utile à son service de resserrer les liens qui unissoient les deux familles, en faisant épouser à Torcy une des filles du marquis de Pomponne (1). Le marquis de Croissy, tourmenté depuis long-temps par de violens accès de goutte, étoit dans un état de santé qui donnoit de sérieuses inquiétudes. Torcy avoit la survivance de la charge de son père; mais le Roi le trouvant encore trop jeune pour lui confier des fonctions aussi importantes, avoit l'intention de le faire diriger par le marquis de Pomponne au moins pendant les premières années. L'alliance projetée prévenoit toutes difficultés; on la négocioit, lorsque le marquis de Croissy mourut le 28 juillet 1696. Louis XIV voulut que le mariage se fît sans aucun délai : il fut célébré le 13 août suivant. Torcy succéda à son père dans la charge de trésorier de l'ordre du Saint-Esprit (2), et dans celle de secrétaire d'Etat; mais il ne fut point encore ministre. Le Roi décida que Pomponne rapporte-

(1) Catherine-Félicité Arnauld de Pomponne. — (2) Par une distinction singulière, et qui n'avoit pas encore eu d'exemple, il prêta serment pour sa charge de trésorier de l'ordre dès le 12 août, quatre mois avant l'expédition des provisions, et porta les marques de cette dignité.

roit les affaires au conseil, et que Torcy feroit les dépêches sous sa direction; que les ambassadeurs iroient chez Pomponne, qui leur donneroit audience en présence de Torcy; et que le beau-père et le gendre occuperoient ensemble à Versailles le logement destiné au ministre des affaires étrangères. En 1698, Torcy eut entrée au conseil, mais seulement lorsqu'on y traitoit les affaires de son département; il se retiroit après avoir fait les rapports. Il n'y fut définitivement admis qu'en 1699, après la mort du marquis de Pomponne, dont il hérita de la surintendance des postes.

Nous avons dû entrer dans ces détails sur la jeunesse, sur les études, sur les voyages et sur les travaux du marquis de Torcy jusqu'à l'année 1699, parce qu'il n'en est fait aucune mention dans ses Mémoires, et qu'il nous a paru utile de faire remarquer combien il avoit acquis de connoissances positives et d'expérience avant d'être chargé du maniement des affaires. En effet, dès son enfance ses études avoient eu un but déterminé; au sortir du collége, la lecture des dépêches diplomatiques l'avoit mis au courant des formes et de la marche des négociations; dans ses voyages, il avoit vu la plupart des hommes avec lesquels il devoit avoir à traiter par la suite. Quinze ans de travaux assidus, sous la direction de son père et du marquis de Pomponne, l'avoient instruit à fond des intérêts opposés des puissances, de leurs forces, de leurs projets, ainsi que des moyens à employer, soit pour les maintenir dans notre alliance, soit pour rompre les ligues qui se formoient contre le royaume. Peu d'hommes sont arrivés au ministère avec de pareils avantages; et jamais la France, dans la position

critique où elle se trouva bientôt, n'eut plus besoin d'un ministre qui, comme le marquis de Torcy, réunissoit à un dévouement sans bornes un esprit fin, délié, fécond en ressources, et une grande habitude des affaires.

Les Mémoires du marquis de Torcy contiennent la relation des négociations auxquelles il a pris une part plus ou moins active, depuis 1698 jusqu'à la paix générale de 1714. Non-seulement l'auteur n'y a omis aucun fait important, mais il s'est étendu avec une sorte de complaisance sur les détails les plus minutieux. Pendant ce laps de temps, si fécond en événemens mémorables, son existence entière ayant été consacrée aux affaires de l'Etat, nous n'essaierons pas de reproduire sommairement dans cette Notice ce qui est présenté avec de longs développemens dans les Mémoires : il suffira de rappeler que la France, parvenue au plus haut degré de splendeur, éprouva pendant la guerre de la succession des revers qui la réduisirent aux dernières extrémités, et qu'au moment où toutes ses ressources sembloient épuisées, où le triomphe de ses ennemis paroissoit le plus assuré, le succès des négociations qui lui rendirent sa prépondérance en Europe fut principalement dû aux soins et à l'habileté du marquis de Torcy.

Il ne jouit pas long-temps du fruit de ses travaux. La France, épuisée par une guerre longue et désastreuse, commençoit à réparer ses pertes, lorsque Louis XIV mourut, s'étant montré peut-être encore plus grand dans la mauvaise fortune que dans la prospérité. Le Roi, dans son testament, avoit nommé Torcy membre du conseil de régence : il y fut maintenu par le duc

d'Orléans après que le testament eut été cassé; mais dès le commencement de la régence la direction des affaires des divers départemens ayant été attribuée à des conseils, Torcy se défit de sa charge de secrétaire d'Etat. Pour le dédommager, on érigea en charge la surintendance des postes, qu'il n'exerçoit que par commission : cette charge lui donnoit un travail particulier avec le Régent, qui, ne voulant pas se priver des lumières et de l'expérience d'un ministre aussi habile, lui confia en outre le soin de ses correspondances avec les cours étrangères.

Torcy étoit sans ambition personnelle; il n'avoit en vue que les intérêts de la France, et vivoit éloigné de toute intrigue : mais on savoit qu'il n'hésitoit jamais à dire la vérité au prince. Les audiences secrètes et assez fréquentes qu'il avoit pour son travail donnèrent de l'ombrage : quelques courtisans, qui redoutoient son influence dans les affaires, se liguèrent contre lui; le Régent eut la foiblesse de céder à leurs sollicitations, et lui envoya demander sa démission au mois de septembre 1721. A la majorité du Roi en 1723, le conseil de régence fut dissout, et Torcy n'exerça plus aucune fonction publique : il n'avoit alors que cinquante-huit ans, et ses services auroient pu pendant long-temps encore être utiles à la France. En rentrant dans la vie privée, épreuve fatale pour ceux qui n'ont dû une considération passagère qu'aux postes éminens qu'ils ont occupés, il soutint sa nouvelle position avec autant de dignité qu'il avoit soutenu le poids des grandeurs et des affaires. Tous ses amis lui restèrent fidèles; ils étoient attachés à sa personne, et non à sa fortune.

Le marquis de Torcy, malgré les travaux immenses dont il avoit été chargé pendant son ministère, n'avoit pas négligé la culture des lettres; il s'étoit même livré avec succès à l'étude des sciences. Dès l'année 1718, l'Académie des sciences l'avoit choisi pour succéder à Fagon, l'un de ses membres honoraires. Cette académie, créée en 1666 par le grand Colbert, avoit été réformée par M. de Pontchartrain en 1699. Elle étoit, depuis cette dernière époque, composée de dix membres honoraires, de vingt pensionnaires, de vingt associés, et de vingt élèves. Torcy, qui passoit une partie de l'année à la campagne, assistoit très-assidument aux séances lorsqu'il étoit à Paris. Il présida le jour où Louis XV alla à l'Académie, et ce fut lui qui porta la parole.

Du moment où il avoit été éloigné des affaires, il avoit si bien réglé l'emploi de son temps, que, loin d'avoir à redouter l'ennui auquel les ministres disgraciés ont tant de peine à se soustraire, les journées lui paroissoient toujours trop courtes. Il vécut ainsi jusqu'à l'âge de quatre-vingts ans, sans avoir ressenti aucune infirmité, sans avoir rien perdu de l'égalité de son humeur ni de l'agrément de son esprit. Au mois de juin 1746, à la suite d'une attaque de goutte, il fut paralysé de la moitié du corps. On crut le soulager en le transportant à Bourbonne; mais le mal fit des progrès rapides, et il tomba dans une espèce de léthargie. Vers le milieu de juillet on le ramena à Paris, où il mourut le 2 septembre.

Nous avons puisé la plus grande partie de ces détails dans son Eloge, qui fut prononcé à l'Académie des sciences par M. Grandjean de Fouchy.

Peu d'hommes, peu de ministres surtout, sont parvenus comme le marquis de Torcy à réunir tous les suffrages; ses contemporains même se sont accordés pour rendre justice à son mérite et à ses vertus. Il a eu l'avantage assez rare de jouir de sa réputation sans qu'elle fût contestée, et de se voir également considéré, soit lorsqu'il étoit à la tête des affaires, soit lorsqu'il fut rentré dans la vie privée. « Il étoit bon et « ferme, dit le duc de Saint-Simon; il avoit tous les « talens pour se faire aimer, toutes les qualités pour « se faire respecter et craindre. » Enfin M. Grandjean de Fouchy parut exprimer l'opinion de tous ceux qui l'avoient connu, en le peignant de la manière suivante: « Son caractère étoit sérieux, mais plein d'agrément, « surtout quand il se laissoit aller à quelques momens « d'une gaieté et d'une plaisanterie fine et délicate qui « lui étoit propre. Il étoit d'une égalité d'humeur que « les circonstances les plus épineuses ne pouvoient in- « terrompre. Vrai citoyen, grand ministre, bon mari, « tendre père, fidèle ami, maître doux, en un mot il « ne lui a manqué aucune des qualités qui peuvent « mettre un homme au-dessus des autres. » Il est vrai que son extrême modestie faisoit excuser sa supériorité : on en cite un trait fort remarquable. En 1732, M. de Clairambault, généalogiste des ordres du Roi, lui demanda l'énumération de ses services, pour les consigner dans ses registres. Le marquis de Torcy donna l'état des services de sa famille, ajoutant que *pour lui il n'en savoit aucun*. Ce sont les propres termes de sa lettre.

Il eut un fils et trois filles. Son fils, le marquis de Croissy, fut lieutenant général des armées du Roi. La

première de ses filles épousa le marquis d'Ancezune, la deuxième le marquis du Plessis-Châtillon, et la troisième le comte de Mailly-d'Haucourt.

Nous avons déjà fait remarquer que les Mémoires du marquis de Torcy ne sont pas l'histoire de sa vie, mais l'histoire des négociations dont il a été chargé pendant son ministère. On ignore l'époque à laquelle il les a composés. Ils sont divisés en quatre parties.

Dans la première, l'auteur présente la situation de l'Espagne avant et après la paix de Nimègue, avant et après la paix de Riswick. Il rapporte ensuite les négociations qui eurent lieu pour la succession de la couronne d'Espagne, pour le traité de partage, pour le testament de Charles II; l'effet que produisit en Europe l'acceptation de ce testament par Louis XIV, l'alliance de l'Angleterre, de la Hollande et de l'Empire contre la France; puis il poursuit son récit jusqu'aux premières conférences pour la paix en 1709.

La deuxième partie contient la relation des conférences de Moërdick, de Bodgrave, de La Haye et de Gertruydemberg, pendant les années 1709 et 1710;

La troisième, le détail des négociations avec l'Angleterre en 1710 et en 1711;

La quatrième, les négociations qui précédèrent le traité d'Utrecht signé en 1713, et celui de Radstadt signé l'année suivante.

On a remarqué avec raison que ces Mémoires ne sont ni l'ouvrage d'un compilateur qui a travaillé sur des pièces isolées, et sans avoir les documens nécessaires pour les apprécier, ni celui d'un historien écrivant d'après les préventions établies, ou cherchant à interpréter les faits d'après ses propres idées. C'est

le ministre chargé des négociations qui rapporte ce qu'il a fait lui-même, ou ce que d'autres ont fait sous ses ordres : l'auteur semble s'oublier lui-même; jamais il ne cherche à se faire valoir; il ne laisse pour ainsi dire échapper son nom que lorsque la relation des événemens l'exige; il le cite avec une telle indifférence, même dans les circonstances où ses conseils et ses services ont été le plus utiles, qu'on est souvent tenté de le taxer d'injustice à son propre égard, Le marquis de Torcy ayant été parfaitement instruit des événemens qu'il rapporte, et n'ayant écrit que dans l'intérêt de la vérité, sans avoir égard à aucune considération, jamais les diverses parties de sa relation n'ont été révoquées en doute. On peut donc considérer son ouvrage comme le monument historique le plus curieux et le plus authentique de cette époque. « Ses Mémoires sont précieux, dit un des journaux « le plus estimé du temps (1), parce qu'ils offrent sans « tache et sans nuage l'histoire complète de plusieurs « faits importans; ils le sont encore et par le talent « de l'auteur, et par le caractère élevé et vertueux « dont il leur a donné l'empreinte; ils le sont enfin, « parce qu'ils peignent la grandeur de Louis XIV au « moment où, cessant d'être redoutable, elle ne de- « vient que plus intéressante; ils le peignent dans « l'adversité, gémissant sur les malheurs de ses peu- « ples, cherchant même à leur sacrifier ses intérêts, « mais toujours inébranlable, et toujours sans foi- « blesse. »

Non-seulement la lecture des Mémoires du marquis de Torcy est très-instructive pour ceux qui veu-

(1) Journal des Savans, août 1756.

lent étudier à fond une des époques les plus remarquables de notre histoire, mais elle plaît par l'élégance et par la noblesse du style.

Ces Mémoires, qui n'ont pas été réimprimés, ont été publiés en 1756. L'auteur s'y étant exclusivement occupé de l'histoire des négociations, l'éditeur y a joint des notes courtes, mais suffisantes, sur les principales opérations militaires des différentes campagnes depuis 1701 jusqu'à 1712. Nous avons conservé ces notes, qui sont nécessaires pour rappeler au lecteur les événemens dont les résultats avoient une si grande influence sur la marche des négociations.

Le marquis de Torcy n'a pas laissé d'autre ouvrage que ses Mémoires. Dans quelques biographies, on lui attribue une *Relation de la fontaine sans fond de Sablé, en Anjou*. Cette relation avoit été effectivement présentée par lui à l'Académie des sciences, mais il n'en étoit pas l'auteur; elle lui avoit été envoyée par l'abbé Auvé.

MÉMOIRES

DU

MARQUIS DE TORCY.

PREMIÈRE PARTIE.

Affaires d'Espagne. — Etat de Charles II et de son royaume avant et après la paix de Nimègue, avant et après la paix de Riswick. — Négociations pour la succession d'Espagne. — Traité de partage de la monarchie espagnole, fait avec l'Angleterre et la Hollande. — Mort du prince électoral de Bavière. — Nouveau traité de partage occasioné par cette mort. — L'Empereur est invité, et refuse d'y souscrire. — Troubles en Espagne à l'occasion du partage. — Charles II change plusieurs fois de résolution. — Il meurt, et laisse un testament en faveur du duc d'Anjou. — Le Roi accepte le testament. — Ses progrès. — Ligue appelée la *grande alliance*, et guerre contre Louis XIV. — Succès des alliés; pertes de la France. — Premières démarches pour la paix. — Le Roi charge de ses ordres le président Rouillé, et lui donne ses instructions avant que de l'envoyer en Hollande.

Si le public doit savoir gré à ceux dont le travail pénible rassemble depuis quelques années les traités, actes et mémoires qui, vers la fin du dernier siècle et le commencement du siècle présent, ont donné à l'Europe une face nouvelle, la reconnoissance due à leurs soins seroit encore plus juste si, plus diligens à rechercher la vérité, plus heureux à la découvrir, ces compilateurs eussent écarté de leurs ouvrages le mensonge qu'ils ont si souvent employé pour lier en

forme d'histoire les pièces vraies, avec un grand nombre de fausses insérées dans leurs livres.

Plus occupés du désir de plaire aux ennemis de la France, ils ont semé l'erreur non-seulement chez les étrangers, mais aussi dans le royaume; en sorte que le grand nombre de ceux qui se piquent de politique, et d'une connoissance particulière de l'intérêt des princes, sont persuadés que le testament du roi d'Espagne Charles II, source d'une longue et sanglante guerre, a été conçu à Versailles, accepté et exécuté à Madrid par les intrigues secrètement liées avec le cardinal Porto-Carrero, ainsi qu'avec d'autres ministres gagnés, comme on le suppose, par l'or que le marquis d'Harcourt, créé depuis pair et maréchal de France, avoit abondamment répandu pendant le cours de son ambassade.

Ceux qui aiment la vérité souhaitent qu'elle ne demeure pas ensevelie dans les ténèbres; et si le moment de la montrer au public n'est pas encore arrivé, il est toujours temps que ceux qui en sont particulièrement instruits préparent et laissent à leurs enfans les Mémoires qui pourront un jour apprendre à la postérité comment tant d'Etats ont changé de maîtres; comment l'union des principales puissances de l'Europe liguées contre la France a été dissipée, et par quel miracle Dieu, protégeant cette couronne, a voulu anéantir les desseins de ses ennemis, dans le temps où le succès de leurs armes les avoit aveuglés au point de rejeter la paix que Louis XIV demandoit aux conditions même les plus dures.

Les traités signés à Utrecht (1) mirent fin à ses mal-

(1) *A Utrecht :* En 1714.

heurs; et Dieu couronna la fermeté chrétienne de ce roi en maintenant sur le trône d'Espagne Philippe v son petit-fils, malgré les efforts d'une ligue formidable, et les succès inouïs dont l'alliance de tant de princes avoit été suivie.

L'exposition simple de la vérité fera voir les merveilles de la Providence, et prouvera qu'elle seule a conduit et soutenu le prince qu'elle avoit destiné de toute éternité à régner sur l'Espagne, sans le secours d'intrigues formées, et de négociations conduites de la part des hommes, dans la vue d'engager le roi Catholique à se choisir un successeur.

Charles II (1), roi d'Espagne, étoit d'une constitution foible, naturellement mélancolique, prompt, colère, mais timide. Il avoit depuis sa naissance causé par ses maladies de fréquentes alarmes à ses sujets. Toute application aux affaires lui étoit insupportable; et la Reine sa mère (2), sœur de l'empereur Léopold, régente du royaume, s'étoit servie du prétexte de ménager une santé si précieuse, pour conserver l'autorité dont elle jouissoit. Ainsi le Roi son fils demeuroit dans une profonde ignorance et de ses affaires, et même des Etats de sa couronne : à peine connoissoit-il quelles étoient les places qui lui appartenoient hors du continent d'Espagne.

Don Juan d'Autriche (3) sut enlever à la Reine le pouvoir dont elle étoit si jalouse; mais il suivit comme

(1) *Charles* II : Fils et successeur de Philippe IV. Il étoit monté sur le trône en 1665, à l'âge de quatre ans. — (2) *Sa mère* : Marie-Anne d'Autriche, femme de Philippe IV, morte en 1696. — (3) *Juan d'Autriche* : Fils naturel de Philippe IV, mort en 1679.

elle le même principe, en tenant le Roi son maître dans une dépendance entière.

Les premiers ministres, après don Juan, imitèrent son exemple : ils eurent soin de cacher à Charles le véritable état de son royaume. Toutefois il ne put ignorer les pertes que la rapidité des conquêtes du Roi lui causoit chaque année, pendant que l'Espagne, liguée avec l'Empereur, l'Empire et la Hollande, étoit en guerre avec la France.

Le roi d'Espagne, fatigué d'apprendre continuellement de fâcheuses nouvelles, reçut enfin comme un bien la paix signée à Nimègue (1), quoique glorieuse pour la France; et, la regardant comme une assurance de repos, il résolut de ne la troubler jamais.

Son mariage (2) avec la princesse Marie-Louise (3), fille du duc d'Orléans, parut être le sceau des traités nouvellement conclus. La nouvelle Reine n'étoit nullement avide de gouverner. Elle vivoit encore, quand le Roi apprit en 1685, temps où toute la guerre étoit suspendue par une trève de vingt ans signée l'année précédente à Ratisbonne, que l'Empereur (4) demandoit au roi d'Espagne la souveraineté des Pays-Bas pour l'archiduchesse sa fille (5), nouvellement mariée à l'électeur de Bavière (6). Le roi de France, persuadé que cette disposition, si elle se faisoit, seroit une infraction à la trève, donna ordre au marquis de Feuquières, son ambassadeur à Madrid, de le déclarer au roi Catholique.

(1) *A Nimègue :* En 1678. — (2) *Son mariage :* En 1679. — (3) *Marie-Louise :* Morte en 1689. — (4) *L'Empereur :* Léopold. — (5) *Sa fille :* Marie-Antoinette, morte en 1726. — (6) *De Bavière :* Maximilien-Emmanuel.

La crainte d'une rupture alarma ce prince et son conseil. La réponse donnée à l'ambassadeur de France traitoit de chimère la disposition supposée des Pays-Bas, et renouveloit les assurances d'un désir très-sincère de la part de Sa Majesté Catholique de conserver la paix, et de son éloignement de toute résolution capable de déplaire au Roi.

[1687] La cour de Vienne, moins pacifique que celle de Madrid, tenta deux ans après d'engager le roi d'Espagne à recevoir à sa cour l'archiduc (1), second fils de l'Empereur, pour le faire élever sous ses yeux comme héritier présomptif de sa couronne.

Le Roi, informé de cette nouvelle tentative, écrivit au marquis de Feuquières de remettre entre les mains du roi d'Espagne, et dans une audience secrète, l'écrit que Sa Majesté avoit fait dresser, et qu'elle envoyoit à son ambassadeur.

Cet écrit contenoit que, supposé que ce prince, suivant de mauvais conseils, renversât l'ordre de la succession, le Roi ne pourroit en ce cas se dispenser de faire ce qui conviendroit pour conserver les droits de M. le Dauphin, et de regarder comme infraction à la paix ce qui seroit fait en faveur du fils de l'Empereur.

La réponse fut rendue en termes généraux; mais le roi d'Espagne permit à la Reine de dire à l'ambassadeur qu'il ne nommeroit de successeur que lorsqu'il recevroit le saint viatique, et de l'avertir en même temps de ne pas croire les bruits qu'on répandroit au sujet de la succession, mais de s'en éclaircir, avant

(1) *L'archiduc* : Charles, qui disputa plus tard la couronne d'Espagne à Philippe v.

que d'ajouter foi à ce que pourroit dire le public mal informé.

[1689] Deux ans après, et lorsque le comte de Rebenac avoit succédé au marquis de Feuquières, son père, dans l'ambassade d'Espagne, la Reine, selon l'opinion commune, devint la victime du louable dessein qu'elle avoit de conserver la paix entre la France et l'Espagne. Elle mourut, dans le moment que l'Angleterre et la Hollande, unies avec l'Empereur, entraînoient cette couronne dans la guerre contre la France. La mort précipitée de la reine d'Espagne excita de violens soupçons : le comte de Mansfeld, ambassadeur de l'Empereur, et le comte d'Oropeza, soupçonnés l'un et l'autre d'avoir été les auteurs et les instrumens de cette malheureuse politique, prirent peu de soin de s'en justifier.

La trève de vingt ans, signée en l'année 1684, avoit été rompue en 1688, à l'occasion de l'invasion du trône d'Angleterre, usurpé par Guillaume de Nassau, prince d'Orange, sur le roi Jacques II son beau-père, aussi bien qu'au sujet de la coadjutorerie de Cologne, disputée entre le cardinal de Furstemberg et le prince Clément de Bavière, frère de l'électeur; et la guerre duroit encore, lorsque le roi d'Espagne épousa en secondes noces la sœur de l'Impératrice, fille du duc de Neubourg (1), devenu depuis électeur palatin. Elle connut le caractère de son mari, et sut s'emparer de son esprit, par conséquent disposer de tout en Espagne. Sensible à la flatterie, aussi bien qu'à la douceur de la vengeance, elle distribuoit à son gré les récompenses et les peines; elle méprisoit la nation

(1) *Du duc de Neubourg* : Marie-Anne de Neubourg, morte en 1740.

espagnole, et ne le déguisoit pas : ainsi elle étoit crainte, et nullement aimée. Le comte de Melgar, amirante héréditaire de Castille, parvint à gagner sa confiance, et par ce moyen il acquit l'autorité de premier ministre, sans en avoir le titre. La Reine avoit de plus un conseil secret, composé d'une Allemande nommée Berleps, et d'un capucin, l'un et l'autre venus d'Allemagne avec cette princesse.

[1697] La paix conclue en l'année 1697 (1) mit fin aux nouvelles fâcheuses que le roi d'Espagne recevoit fréquemment de la perte de quelqu'une de ses places. La perte de Barcelone lui fut plus sensible qu'aucune autre, parce que cette ville, capitale de la Catalogne, et située dans le continent de l'Espagne, lui étoit plus connue que les villes de Flandre, dont il ignoroit l'importance, au point de croire que Mons appartenoit au roi d'Angleterre, et de le plaindre lorsque le Roi fit la conquête de cette province.

La paix étoit alors d'autant plus nécessaire à l'Espagne, que ce royaume étoit dépourvu de troupes, de vaisseaux, d'argent et de conseil. Les grands, divisés entre eux, ambitieux, sans crédit et sans autorité, attendoient un changement, qu'ils envisageoient comme prochain. La monarchie d'Espagne ne se soutenoit plus que par son propre poids, et tant d'Etats dont elle étoit composée étoient l'objet de l'ambition des principales puissances de l'Europe.

Le Dauphin, fils unique du Roi, devoit, suivant les lois, hériter seul de ces grands Etats. La feue reine Marie-Thérèse sa mère, fille aînée de Philippe IV, roi d'Espagne, avoit le droit indubitable de succéder à la

(1) *En l'année* 1697 : La paix de Riswick.

couronne au défaut des mâles; et le seul motif de contester ce droit étoit la jalousie, jointe à la crainte que les autres souverains de l'Europe avoient conçue de la puissance de la France. L'intérêt commun d'en empêcher l'agrandissement les unissoit depuis long-temps, et dans cette vue ils soutenoient que la feue Reine étoit valablement exclue de la succession du Roi son père, tant par la renonciation qu'elle avoit faite à ses droits par son contrat de mariage, que par le testament de ce prince.

Cet acte appeloit, à l'exclusion de la reine Marie-Thérèse, les descendans de Marguerite sa cadette, née d'un second lit, et mariée à l'empereur Léopold. Il étoit né de ce mariage une seule fille, que l'électeur de Bavière avoit épousée : ainsi cette princesse auroit eu droit, et le prince électoral son fils après elle, de recueillir toute la succession d'Espagne au défaut de Charles II mourant sans enfans, si le testament de Philippe IV eût été valable. Mais l'Empereur n'admettoit pas le prétendu droit de l'électrice sa fille : il vouloit conserver la monarchie d'Espagne dans sa maison, faire en sorte que l'archiduc son second fils en obtînt la couronne, et, comme il l'avoit déjà tenté, que le roi Catholique le fît venir à Madrid pour l'élever auprès de lui comme son successeur, et le seul héritier de toute sa monarchie.

La nouvelle reine d'Espagne, sœur de l'Impératrice, entroit vivement dans les vues de l'Empereur; elle employoit tout son crédit à favoriser les intérêts de son neveu. Mais la reine mère d'Espagne vivoit encore; et, plus touchée des intérêts du prince électoral son arrière-petit-fils que de ceux de l'archiduc

son neveu, elle contrarioit fortement les sollicitations pressantes de la Reine sa belle-fille.

L'obstacle parut levé, lorsque la reine mère d'Espagne mourut au mois de mai 1696; mais les représentations de cette princesse avoient fait une telle impression sur l'esprit du Roi son fils, que l'Empereur comprit qu'il seroit bien difficile de les effacer, et qu'il avoit besoin d'un ministre habile pour y réussir. Comme il se confioit à la prudence du vieux comte d'Harrach, un des principaux ministres de son conseil, et son grand écuyer, il le choisit et le nomma son ambassadeur en Espagne, et désigna le jeune comte d'Harrach son fils pour lui succéder dans la même ambassade.

Le premier point de sa commission étoit la révocation d'un testament que le roi d'Espagne avoit fait en faveur du prince de Bavière, pendant la vie et à la sollicitation de la Reine mère. Harrach réussit à l'égard du premier article, et la Reine l'aida de son crédit sur l'esprit du Roi son mari. Ce prince déchira le testament, et résista aux instances que lui faisoit le cardinal Porto-Carrero d'assembler les Etats du royaume pour décider sûrement et valablement sur un point si important à la monarchie.

Le ministre de l'Empereur ne fut pas si heureux dans le second point de sa mission. Le roi d'Espagne ne pouvoit se résoudre à nommer son successeur, encore moins à le faire venir à Madrid : enfin, pressé et fatigué par les instances importunes de la Reine, il lui promit d'appeler l'archiduc en Espagne, si l'Empereur envoyoit en même temps dix à douze mille hommes de ses troupes pour défendre la Catalogne.

On obtint ce consentement du roi Catholique en 1696, année qui précéda celle de la paix. Ainsi la guerre, qui duroit encore, favorisoit les sollicitations de l'Empereur; mais son conseil, prompt à former des projets, lent à les exécuter, apporta des difficultés continuelles à l'exécution des désirs de ce prince. Les fonds manquoient, soit pour l'envoi, soit pour la subsistance des troupes : les ministres de l'Empereur prétendoient que le roi d'Espagne devoit y suppléer. Ses finances ne le permettoient pas; et ce prince croyoit faire assez pour l'Empereur d'assurer à l'archiduc la possession de ses Etats, sans faire encore les frais d'une expédition dont l'Empereur et son fils devoient recueillir tout le fruit.

La paix signée à Riswick apporta un nouvel obstacle au transport des troupes de l'Empereur en Espagne. Il falloit des vaisseaux : l'Angleterre et la Hollande les auroient fournis pendant la guerre; mais la paix changeoit l'état des affaires, et c'étoit contrevenir aux traités que d'appuyer les prétentions de l'Empereur sur la succession d'Espagne. Ainsi la Reine et le comte d'Harrach lui conseillèrent de se contenter, dans le moment présent, d'obtenir pour l'archiduc le gouvernement perpétuel du Milanais, et d'envoyer par intervalles quelques troupes en petit nombre, comme simples recrues nécessaires aux troupes impériales demeurées en Catalogne après la signature des traités. Ces troupes auroient suffi, quoique foibles, pour soutenir le parti de la maison d'Autriche lorsque le roi d'Espagne, dont la fin ne pouvoit être éloignée, auroit cessé de vivre.

L'électeur de Bavière se flattoit aussi d'avoir des

partisans en Espagne; et, persuadé qu'il pouvoit regarder l'amirante comme en étant le chef, quoique dévoué à la Reine, il lui avoit confié ses pouvoirs, comme il en avoit pareillement donné au cardinal Porto-Carrero pour agir au nom du prince son fils, et faire l'un et l'autre les démarches qu'ils jugeroient nécessaires lors de l'ouverture de la succession.

L'électeur avoit aussi demandé au roi de France sa protection, et supplié Sa Majesté de l'instruire de ses intentions sur les Etats dépendant de la monarchie d'Espagne qu'elle jugeroit à propos de se réserver.

Le Roi, sans rejeter ces avances, répondit que la guerre interrompant depuis neuf ans toute liaison entre la France et l'Espagne, il étoit nécessaire, avant que de former aucun projet, que Sa Majesté s'instruisît particulièrement de l'état des forces du royaume, et de plus que l'électeur lui fît connoître la qualité et la force du parti qu'il croyoit avoir en Espagne; qu'elle enverroit incessamment un ambassadeur à Madrid, et jugeroit par ses relations de ce qu'il seroit à propos de faire en cas de mort du roi Catholique, événement qu'on pouvoit croire éloigné, la santé de ce prince paroissant bien rétablie.

Le marquis d'Harcourt, nommé à l'ambassade d'Espagne, partit pour Madrid au mois de décembre 1697, instruit par Sa Majesté de tout ce qu'elle avoit appris par des avis fidèles de l'état de cette cour. Le Roi lui recommanda particulièrement de pénétrer autant qu'il seroit possible la disposition des grands et du peuple au sujet de la succession, de découvrir les mesures secrètes et les démarches des ministres de l'Empereur, et de les traverser.

La même vigilance lui étoit recommandée pour éclaircir quel étoit le parti que l'électeur de Bavière se promettoit. L'Empereur et ce prince étoient jusqu'alors les deux seuls qui s'étoient déclarés prétendans à la succession : le Roi n'avoit fait aucune démarche depuis la paix pour soutenir le droit de M. le Dauphin; mais la justice parloit en sa faveur, et le parti des princes de France, encore inconnu à Sa Majesté, et sans qu'elle l'eût cultivé, étoit le plus fort et le plus nombreux.

Le public décidoit que la renonciation de la feue reine Marie-Thérèse, quand même elle seroit valable, ne pouvoit obliger les enfans qui n'existoient pas au temps d'un acte que l'autorité paternelle avoit exigé; que puisqu'un mineur peut dans sa majorité revenir contre les dispositions faites à son préjudice pendant qu'il étoit en tutèle, la même faculté, à plus forte raison, étoit réservée nécessairement aux enfans privés, par quelque acte que ce pût être, d'une succession légitime.

Les grâces accordées aux Allemands, préférés aux Espagnols par le crédit de la Reine, augmentèrent chaque jour la haine que la nation avoit pour eux: les peuples, accablés d'impôts, fatigués d'un gouvernement étranger, espéroient qu'un prince français, établissant chez eux une juste domination, affermiroit la paix et rameneroit l'abondance; mais chacun jugeoit que cette paix ne pourroit subsister si le roi d'Espagne, cédant aux pressantes instances de la Reine sa femme, appeloit à Madrid l'archiduc, soutenu d'un corps de troupes allemandes, et le déclaroit héritier de toute la monarchie.

Louis XIV se proposoit, pour objet principal, de conserver la paix nouvellement rétablie, et de s'opposer à toute disposition capable de la troubler : il falloit donc savoir quelles étoient véritablement les intentions du roi d'Espagne, avant que de prescrire au nouvel ambassadeur les démarches qu'il avoit à faire. Ainsi Sa Majesté vouloit attendre les éclaircissemens qu'il lui donneroit, avant que de décider lequel des deux partis conviendroit le mieux à ses intérêts aussi bien qu'au repos de l'Europe, ou de traiter avec l'Empereur, ou bien avec l'électeur de Bavière, du partage des Etats dépendant de la couronne d'Espagne.

L'Empereur, moins touché du bien public, réitéroit ses instances en faveur de l'archiduc : Harrach représentoit vivement qu'il y avoit déjà long-temps que la résolution étoit prise dans le conseil du roi d'Espagne de faire passer en Catalogne, aux dépens de ce prince, un corps de troupes impériales pour la sûreté de cette province. Il en sollicitoit l'exécution, et demandoit avec le même empressement que l'archiduc fût appelé à Madrid, et reconnu présomptif héritier de la monarchie d'Espagne ; et qu'on donnât dès le moment à ce prince, pour gage de cette reconnoissance, la propriété souveraine du duché de Milan.

Le crédit de la reine d'Espagne ne put obtenir ce que l'Empereur désiroit : elle, et par son ordre l'amirante de Castille, répondirent à l'ambassadeur que la paix étant faite avec la France, la résolution prise pendant la guerre de faire passer et subsister en Catalogne un corps de troupes impériales aux dépens de l'Espagne étoit inutile dans un temps de tranquillité ; que d'ailleurs l'exécution en seroit impossible, l'état

des finances ne permettant pas de faire les dépenses nécessaires, soit pour entretenir les troupes de l'Empereur en Catalogne, soit pour les y transporter; que les frais pour l'un et pour l'autre devoient être aux dépens de ce prince, intéressé particulièrement à conserver dans sa maison la couronne d'Espagne; que la dépense monteroit peut-être à un million par an, objet qui n'étoit pas à comparer avec l'avantage que l'Empereur se proposoit d'en tirer. Il étoit de plus à considérer que la France regarderoit comme infraction au dernier traité l'envoi d'un corps de troupes allemandes en Catalogne, fait en pleine paix sans nécessité apparente, dont le véritable motif seroit facile à pénétrer. En vain le comte d'Harrach représenta que les dépenses que causoit à son maître la guerre qu'il soutenoit en Hongrie contre les Turcs, et le mauvais état de ses finances, ne lui permettoient pas de payer les troupes qu'il enverroit en Espagne : l'épuisement n'étoit pas moindre à Madrid qu'à Vienne, et l'Angleterre ni la Hollande n'auroient pas prêté leurs vaisseaux.

Le Roi fut averti des demandes du comte d'Harrach avant l'arrivée du marquis d'Harcourt à Madrid : comme elles devoient être vraisemblablement renouvelées, Sa Majesté voulut que son ambassadeur fît connoître, par toutes les voies qu'il jugeroit à propos, qu'elle regarderoit comme une rupture toute disposition que le roi d'Espagne pourroit faire au préjudice de ses héritiers légitimes.

Le roi de Portugal osa se faire l'honneur de se mettre de ce nombre. On dit alors qu'il y fut excité par le comte d'Oropeza, descendant de la maison de

Bragance, mais avant que le droit à la couronne de Portugal fût entré dans cette maison; il se flattoit que s'il étoit possible que le roi de Portugal parvînt à celle d'Espagne, il pourroit lui-même monter sur le trône que ce prince laisseroit vacant.

Le marquis d'Harcourt arrivé à Madrid ne fut pas long-temps à connoître l'intérieur du royaume d'Espagne. Il sut que le désordre et la dissipation régnoient également et dans l'Etat et chez les grands : il en rendit compte au Roi; et jugeant que l'argent distribué à propos seroit un moyen sûr de fortifier le parti de la France, il proposa à Sa Majesté de lui faire remettre les sommes qu'elle y voudroit employer, pour les répandre selon les occasions. Il ajouta que si elle faisoit faire à ses troupes quelques mouvemens sur la frontière d'Espagne, et des préparatifs suffisans pour donner lieu de craindre le siége de Barcelone, ces dispositions fortifieroient l'impression que les présens secrets sagement ménagés auroient déjà faite.

Si les politiques modernes avoient eu connoissance de cette lettre, ils en auroient conclu encore plus hardiment que les principaux de la cour d'Espagne avoient été gagnés par l'or de la France : ils auroient cité comme une preuve sans réplique la proposition faite à Sa Majesté par son ambassadeur; mais ils auroient ignoré et vraisemblablement ils n'eussent pas dit que le Roi ne jugea pas à propos de faire des dépenses que le crédit absolu de la Reine rendroit inutiles, cette princesse étant non-seulement autorisée par le pouvoir qu'elle avoit sur l'esprit du Roi son mari, mais encore appuyée sur le reste des troupes allemandes demeurées en Catalogne sous le com-

mandement du prince de Darmstadt, vice-roi de cette province.

L'ambassadeur de France trouva peu d'accueil à Madrid; il y demeura long-temps sans être admis à l'audience du roi d'Espagne, obsédé par la Reine. Elle travailloit assidument pour les intérêts de l'Empereur, quoique souvent mécontente, et se plaignant avec raison de ce prince.

Les conseillers d'Etat et les principaux personnages de la cour de Madrid se conformèrent au peu d'empressement que le Roi leur maître témoignoit à donner audience à l'ambassadeur. Ils évitèrent long-temps de le voir; mais la voix de la cour n'étoit pas celle de la nation : les peuples étoient depuis long-temps persuadés que l'Espagne ne seroit heureuse que lorsqu'un prince de France gouverneroit, et qu'il éteindroit toutes causes de guerre entre les deux nations. Ce vœu général n'étoit d'ailleurs soutenu ni de forces ni de moyens nécessaires pour l'accomplir. Les Allemands étoient maîtres de la Catalogne, et le prince de Darmstadt se maintenoit dans sa vice-royauté par l'autorité de la Reine. [1698] Le roi d'Espagne tomba malade au mois de mars 1698; on commençoit à désespérer de sa vie. La nouvelle en étant portée en Catalogne, le vice-roi changea tous les commandans de tous les postes principaux; il en retira les officiers espagnols, qu'il remplaça par des Allemands, et paya les troupes de cette nation, sans faire part du paiement aux troupes espagnoles. La province députa vers le roi d'Espagne; mais les plaintes furent inutiles : les Allemands demeurèrent maîtres de la Catalogne. La crainte de subir le joug de leur domination, et l'ex-

périence que l'Espagne en avoit faite depuis quelques années, augmentoient le parti de la France; mais ce parti étant sans chef et sans forces, personne n'osoit encore s'ouvrir à son ambassadeur.

Vers la fin du mois de mars, il fit sa première visite au cardinal Porto-Carrero, autant honoré par son mérite, reconnu du Roi son maître et du public, que par sa dignité d'archevêque de Tolède, de primat d'Espagne, et de conseiller d'Etat. Le cardinal assura le marquis d'Harcourt de son profond respect pour le Roi; il y ajouta : *Et de son attachement;* mais les termes furent généraux. Il s'expliqua un peu plus précisément quelques jours après, lorsqu'il rendit la visite à l'ambassadeur. « Nous pourrons, lui dit-il, « parler d'affaires quelque jour : mon devoir m'oblige « à regarder premièrement le service de Dieu, celui « de mon maître ensuite; et celui du Roi votre maître « est immédiatement après l'un et l'autre. »

Le marquis de l'Orbalbacès, de la maison de Spinola, conseiller d'Etat, auparavant ambassadeur à la paix de Nimègue, ensuite en France pour le premier mariage du Roi son maître, parla le premier au marquis d'Harcourt, et continua dans la suite à parler encore plus confidemment que tout autre ministre. Il instruisit l'ambassadeur des erreurs de la Reine dans la conduite qu'elle tenoit, l'assura que le crédit de cette princesse diminuoit considérablement; qu'elle s'étoit attiré la haine publique, et que cette haine augmentoit tous les jours; que les ministres étoient divisés. Balbacès lui en apprit plusieurs particularités, aussi bien que de l'intérieur du conseil d'Espagne.

Peu à peu d'autres grands ou officiers principaux

virent Harcourt, et chacun d'eux fit quelque confidence à peu près semblable à celles de Balbacès : tous désiroient un prince de France pour succéder au Roi leur maître, espérant qu'il maintiendroit la monarchie d'Espagne en son entier, sans souffrir le moindre démembrement des Etats dont elle étoit composée. C'étoit à cette condition que l'ancienne antipathie entre les deux nations cesseroit; que le Roi, donnant un des princes ses enfans à l'Espagne, la délivreroit du joug des Allemands, et deviendroit son protecteur sans changer le gouvernement du royaume, et sans penser à le réduire en province, ainsi que le publioient les ennemis de la France et de Sa Majesté.

Le marquis d'Harcourt détruisit en peu de temps la crainte que l'on avoit en Espagne d'un tel changement de gouvernement, si jamais un prince de France y régnoit. Il étoit plus difficile de prouver que le Roi seul maintiendroit dans la dépendance de la couronne d'Espagne tous les Etats soumis à cette monarchie : elle étoit alors incapable de les conserver, et de se défendre par elle-même, épuisée d'argent, dénuée de troupes et de vaisseaux; c'étoit un corps sans ame, que la France devoit animer et soutenir à ses dépens dans l'ancien et le nouveau Monde, et, s'il étoit possible, le mettre en état d'agir s'il en étoit encore temps, lorsque la France elle-même se seroit épuisée pour le faire revivre; car il étoit hors de doute que le reste de l'Europe, jalouse de la puissance du Roi, alarmée de la voir encore augmenter, rassembleroit ses forces pour traverser l'union de l'une et de l'autre couronne. La ligue séparée par le traité de Riswick se réuniroit encore, et les mêmes puissances joindroient leurs

forces, et combattroient pour la maison d'Autriche. Alors le penchant des peuples actuellement favorable à la France s'évanouiroit, ou s'il subsistoit, il deviendroit non-seulement inutile, mais de plus il seroit presque impossible au Roi d'en profiter.

Ainsi dès l'année précédente Sa Majesté avoit pris le parti de préférer le repos de ses peuples, et la gloire d'affermir celui de l'Europe, à celle de faire entrer dans la famille royale une couronne son ennemie depuis qu'elle étoit possédée par la maison d'Autriche. Le Roi aimoit mieux se contenter de quelque partie de la monarchie d'Espagne, pour tenir lieu à M. le Dauphin de ses droits légitimes, que de s'engager à maintenir dans la même union les différens Etats dépendant de ce royaume.

M. le Dauphin, soumis pendant tout le cours de sa vie aux décisions du Roi son père, avoit consenti sans peine à la résolution que Sa Majesté jugeoit convenir le plus au bien du royaume et de l'Europe entière.

L'idée de partager la monarchie d'Espagne, si le roi Charles II mouroit sans enfans, n'étoit pas une idée nouvelle : le foible tempérament de ce prince, ses maladies fréquentes, donnèrent lieu de former un pareil projet dès l'année 1688. Le Roi convint du partage avec l'empereur Léopold par un traité signé à Vienne, et déposé entre les mains du grand duc de Toscane, pour le garder secrètement jusqu'à l'événement de la succession du roi Catholique.

Ce traité, sans effet depuis l'année 1668, servit d'exemple et de modèle aux précautions à prendre pour conserver la paix dans l'Europe. Il est vrai que les circonstances étoient différentes : l'état de la fa-

mille de l'Empereur étoit changé. Ce prince, trente ans auparavant, n'avoit point de fils; il en avoit deux lors de la conclusion de la paix signée à Riswick; et l'ambition de la maison d'Autriche ne pouvoit être satisfaite, si la succession de Charles ne passoit tout entière au second de ces princes.

Comme il étoit inutile de traiter alors avec la cour de Vienne pour un partage, le Roi jugea plus à propos d'entrer pour cet effet en négociation avec le roi d'Angleterre Guillaume III, dont le crédit, tout puissant en Hollande, entraîneroit certainement les Etats-généraux des Provinces-Unies à suivre son exemple.

Vers la fin de l'été de 1697, les traités de la paix générale étant prêts à signer à Riswick, et les armées encore en campagne, le maréchal de Boufflers eut, à la vue de l'une et de l'autre armée, quatre conférences avec le comte de Portland, né Hollandais, confident intime du roi d'Angleterre, dont il avoit été page. On a faussement publié que le partage de la succession d'Espagne avoit été réglé entre eux dans les conférences; il n'en fut pas question : elles roulèrent sur trois articles.

Le roi Guillaume demandoit par le premier que ses ennemis ne reçussent ni secours ni assistance de la part de la France. Il spécifioit particulièrement le roi Jacques II, son beau-père; et, pour plus grande sûreté, Portland insistoit à faire sortir de France ce prince infortuné, et à l'obliger à porter ses malheurs soit à Rome, soit en tel autre lieu de l'univers qu'il lui plairoit de choisir.

Le maréchal de Boufflers demandoit de la part du Roi d'insérer dans le traité de paix qu'il seroit accordé

une amnistie générale aux Anglais qui avoient suivi le roi Jacques en France, et de plus la restitution de leurs biens : condition que le comte de Portland rejeta, sous prétexte que le Roi son maître ne seroit pas en sûreté en Angleterre s'il consentoit à l'accorder.

Le troisième article agité dans ces conférences regardoit la ville d'Orange. Le maréchal de Boufflers demandoit que l'entrée et toute habitation dans cette ville fussent interdites aux sujets du Roi, qui prévoyoit que les nouveaux convertis, attachés encore à leurs premières erreurs, accourroient des provinces dont Orange est environné, et s'établiroient dans cette ville s'ils en avoient la liberté.

Portland soutint que l'interdiction demandée seroit contraire à la prétendue souveraineté d'Orange : toutefois il convint que le Roi son maître donneroit secrètement parole d'empêcher tout sujet du Roi de s'établir à Orange sans la permission de Sa Majesté.

Les conférences roulèrent sur ces différens articles.

Après la paix, le comte de Portland vint en France en qualité d'ambassadeur extraordinaire du Roi son maître. Il dit en arrivant qu'il ne s'étoit pas attendu à trouver encore le roi Jacques à Saint-Germain; il s'en plaignit au Roi même dans une audience particulière, comme d'une contravention à la parole que le maréchal de Boufflers lui avoit donnée. Le roi d'Angleterre n'approuva pas la précipitation de son ambassadeur. Ce ministre ne s'étoit pas borné à demander la sortie du roi Jacques; il prétendoit encore que le Roi fît sortir de son royaume le duc de Ber-

wick (1), et plusieurs autres Anglais soupçonnés en Angleterre d'avoir été complices dans une conspiration qu'on supposoit formée contre la personne du roi Guillaume, et nouvellement découverte.

Portland, désavoué par le Roi son maître, s'excusa sur les premiers ordres qu'il en avoit reçus. Il protesta que, suivant les intentions de ce prince, il désiroit ardemment de travailler à l'établissement de l'intelligence parfaite que le roi d'Angleterre souhaitoit de former et d'entretenir avec Sa Majesté, persuadé que cette union, nécessaire au bien de l'Europe, l'étoit par conséquent au maintien de la paix.

L'événement le plus capable de la troubler étoit la mort du roi d'Espagne : il y avoit lieu de le prévoir comme prochain, les maladies de ce prince étant fréquentes, et sa foiblesse telle, que chaque rechute paroissoit mortelle. Le roi Guillaume, prince habile et éclairé, ne pouvoit s'aveugler sur la révolution que ce grand événement produiroit en Europe : il connoissoit par conséquent la nécessité de prendre des mesures justes, et à temps, pour prévenir le renouvellement d'une guerre générale. Son ambassadeur assuroit que ce prince vouloit mériter l'amitié du Roi; et cet ambassadeur possédant la confiance de son maître, il n'y avoit pas lieu de douter qu'il n'eût été choisi pour une commission importante plutôt qu'un Anglais, dont la fidélité eût été moins éprouvée et plus suspecte.

Ces circonstances, jointes au désir sincère de maintenir la paix, déterminèrent le Roi à proposer au roi d'Angleterre un partage de la monarchie d'Espagne,

(1) *De Berwick* : Ses Mémoires font partie de cette série, t. 65 et 66.

à peu près dans l'esprit de celui que Sa Majesté avoit fait avec l'empereur Léopold en l'année 1668.

Le prince d'Orange, devenu roi d'Angleterre sous le nom de Guillaume III, avoit été l'oracle de la ligue formée contre la France pendant la dernière guerre. Il disposoit souverainement des résolutions de la république de Hollande; et, quoique contredit en Angleterre, où il avoit été appelé et reçu dix ans auparavant comme le libérateur de la nation, il pouvoit s'assurer qu'elle ne s'opposeroit pas aux mesures qu'il prendroit pour conserver la paix, dont la décision, ainsi que celle de la guerre, est au pouvoir des rois d'Angleterre, nonobstant les bornes que les lois du pays prescrivent à l'autorité royale.

Les deux ministres (1) que le Roi chargea de conférer avec le comte de Portland eurent ordre de lui proposer un traité entre Sa Majesté et le roi de la Grande-Bretagne, pour régler le partage à faire de la monarchie d'Espagne sur le modèle du traité éventuel fait entre le Roi et l'Empereur en l'année 1668. Comme il ignoroit les intentions du Roi son maître sur une proposition toute nouvelle et d'une telle importance, il demanda le temps de lui dépêcher un courrier, et de recevoir ses ordres, persuadé cependant que ce prince recevroit le projet que Sa Majesté vouloit bien lui confier comme une preuve certaine du désir que le Roi lui avoit déjà témoigné de conserver la paix.

On étoit alors au mois de mars de l'année 1698. Le comte de Tallard, depuis maréchal et pair de France, que le Roi avoit nommé ambassadeur extra-

(1) *Les deux ministres :* Messieurs de Pomponne et de Torcy.

ordinaire auprès du roi d'Angleterre, partit pour se rendre à Londres, instruit de la proposition faite au comte de Portland, et chargé d'informer Sa Majesté de la réponse du roi de la Grande-Bretagne. A peine étoit-il arrivé, que le comte de Portland reçut cette réponse. Elle portoit que le Roi son maître ne s'étoit pas attendu à la proposition faite à son ambassadeur. Ce prince lui ordonnoit d'assurer le Roi qu'il contribueroit de tout son pouvoir à maintenir la paix; qu'il voyoit clairement que Sa Majesté vouloit sincèrement conserver la tranquillité de l'Europe; que lui-même désiroit ardemment de concourir à de si louables desseins, et surtout qu'elle fût satisfaite de la conduite qu'il tiendroit; qu'il souhaitoit comme elle qu'on pût trouver les moyens de prévenir la guerre que l'événement de la mort du roi d'Espagne étoit capable de renouveler. Au reste, il n'en proposoit aucun, ne sachant ni ce que le Roi pensoit, ni ceux qui conviendroient à Sa Majesté. Il se remettoit donc à la connoissance qu'elle voudroit bien lui en donner, et promettoit d'en dire son sentiment, aussi bien que des mesures à prendre de concert pour assurer le repos public.

Portland rendit compte au Roi, dans une audience particulière, des ordres qu'il avoit reçus. Il assura Sa Majesté que le roi d'Angleterre garderoit sous un profond secret la proposition qu'elle avoit bien voulu lui confier; il ajouta qu'il se flattoit de réussir mieux que tout autre à cette importante négociation, connoissant particulièrement les sentimens de son maître.

Après une réponse obligeante et pour le prince et

pour l'ambassadeur, le Roi le remit à ce qu'il lui feroit savoir par ses ministres.

Ils lui dirent quelques jours après que Sa Majesté, ayant bien examiné l'état de l'Europe, convenoit que la réunion de l'Espagne et des Etats dépendant de cette couronne, soit à la France, soit sous la domination de l'Empereur, alarmeroit généralement tous les autres Etats; que ce n'étoit pas aussi sa vue de les unir, en sorte que la France et l'Espagne ne fissent désormais qu'une même monarchie; mais qu'il étoit juste de conserver les droits de l'héritier légitime. M. le Dauphin l'étoit suivant les lois; mais il lui suffisoit que son droit fût reconnu, et sitôt qu'il le seroit il le céderoit sans peine au plus jeune de ses fils, remettant ce prince entre les mains des Espagnols, pour l'élever et le former suivant leurs maximes. Ainsi la monarchie de France et celle d'Espagne demeureroient toujours distinctes et séparées.

Comme il falloit aussi faire cesser l'inquiétude que les Anglais et les Hollandais conservoient du voisinage des Pays-Bas, si ces provinces passoient au pouvoir d'un prince de France, le Roi proposoit de les donner en souveraineté à l'électeur de Bavière, dont les forces et la puissance ne pouvoient faire ombrage à ces deux nations.

Le comte de Portland demanda que ces propositions lui fussent données par écrit, afin de les envoyer à Londres, persuadé cependant, quoiqu'il n'eût aucun ordre et ne pût parler de lui-même, que le Roi son maître, ni les autres princes et Etats de l'Europe, ne conviendroient de laisser recueillir par un prince de France la succession d'Espagne; que l'union de

l'une et de l'autre monarchie seroit toujours à leurs yeux un objet formidable; et que nulle précaution ne calmeroit une crainte si juste, quelque condition que le Roi voulût offrir pour dissiper les alarmes que ces liaisons étroites entre la France et l'Espagne causeroient indubitablement.

Portland n'admettoit pas plus le projet de disposer des Pays-Bas en faveur de l'électeur de Bavière; car il ne s'agissoit pas de rassurer les Hollandais contre les entreprises du souverain de ces provinces : ils désiroient au contraire que celui qui les posséderoit eût assez de forces pour compter sur lui comme sur le rempart et la barrière des Provinces-Unies; et pour donner cette sûreté l'électeur étoit trop foible. Portland dit que, dans la vue de favoriser ce prince et d'empêcher l'augmentation de la puissance de l'Empereur, on pourroit de concert reconnoître le prince électoral de Bavière, et le placer sur le trône d'Espagne, à l'exclusion de l'archiduc; proposition qu'il accompagna de protestations nouvelles de parler de lui-même, et sans être instruit des intentions de son maître. Ce prince vouloit peut-être, avant que de s'engager, savoir certainement quelle étoit la disposition de la cour d'Espagne et de la nation.

L'intérêt du Roi étoit au contraire d'être instruit au plus tôt de ce qu'il devoit attendre et du roi d'Angleterre et de la république de Hollande. Le temps perdu dans une négociation incertaine pouvoit changer la disposition présente de l'Espagne; et si l'ambassadeur de France à Madrid négligeoit de la cultiver, il agissoit et faisoit plus pour l'Empereur que les ministres et les partisans de la maison d'Autriche,

soutenus du crédit de la Reine, n'avoient obtenu jusqu'alors. La guerre étoit inévitable, si l'archiduc obtenoit du roi Catholique de le reconnoître héritier présomptif de tous ses Etats. Quand même tous les souverains de l'Europe, accoutumés à voir sans alarmes les deux branches de la maison d'Autriche régner en Espagne et dans l'Empire, auroient vu sans crainte la puissance de Charles-Quint partagée entre les deux fils de l'Empereur, il n'eût été ni de l'intérêt ni de l'honneur de la France de souffrir que la succession d'Espagne fût enlevée tout entière aux enfans de son roi, à qui elle appartenoit légitimement : il falloit reprendre les armes, et le Roi se seroit vu forcé de renoncer au plaisir de faire jouir ses sujets d'un repos qu'ils n'avoient connu que par intervalles, toujours de peu de durée. Sa Majesté perdoit ainsi le fruit de la paix de Riswick, qu'on peut dire précipitée par le seul motif de soulager le royaume, et de récompenser le zèle et l'inviolable fidélité des peuples, objet que le Roi avoit préféré aux avantages que la situation présente des affaires lui promettoit, s'il eût voulu soutenir par les armes les prétentions que ses ennemis n'étoient plus en état de lui disputer.

Le comte de Portland affectoit d'ignorer les intentions de son maître : ainsi le comte de Tallard eut ordre de presser ce prince de s'expliquer.

Le roi d'Angleterre répondit à l'ambassadeur de France que, suivant l'opinion commune, la renonciation de la feue reine Marie-Thérèse étoit bonne; « mais ce ne seront pas, dit-il, les avocats qui déci-« deront une telle question : il est bien à craindre « que l'épée n'y soit nécessairement employée. » Il

assura qu'il désiroit le maintien de la paix; qu'il y contribueroit de tout son pouvoir, son âge étant désormais pour lui une forte raison de souhaiter le repos; qu'il devoit en même temps préférer à toute autre considération l'intérêt de l'Angleterre, et celui de la république de Hollande. Il ne nia pas d'être entré, au commencement de la dernière guerre, en quelques propositions de traité avec l'Empereur au sujet de la succession d'Espagne; mais, sans en expliquer le détail, il dit qu'il croyoit très à propos d'accorder au duc de Bavière les Pays-Bas, augmentés de quelques places que le Roi lui céderoit pour fortifier la barrière, et rassurer ainsi les Etats-généraux des Provinces-Unies.

On pouvoit, selon sa pensée, donner l'Espagne et les Indes à l'un des princes fils de M. le Dauphin; les Etats d'Italie à l'archiduc; convenir enfin du traité de commerce avec l'Angleterre et la Hollande, et donner à l'une et à l'autre des places de sûreté pour négocier dans la Méditerranée, ainsi qu'aux Indes occidentales.

Tallard rendit compte au Roi, le 11 avril 1698, de la réponse que le roi d'Angleterre lui avoit faite. La suite de la négociation commencée en France lui fut remise pour la continuer et la terminer à Londres. Le succès en étoit incertain, et par conséquent il auroit été contre la prudence d'abandonner les dispositions que le marquis d'Harcourt trouvoit en Espagne en faveur des princes de la famille royale. L'intention du Roi n'étoit pas d'en abuser pendant que Sa Majesté traitoit dans un esprit différent avec le roi d'Angleterre, mais il étoit de sa sagesse de les cultiver; en

sorte que si la négociation de Londres ne réussissoit pas, il dépendît d'elle de prendre tel parti qu'elle jugeroit le plus convenable au bien de son royaume. Dans cette vue, elle eut soin d'avertir régulièrement le marquis d'Harcourt des circonstances et des suites de la négociation du comte de Tallard.

La reine d'Espagne et ceux des ministres qu'elle protégeoit le plus ne pensoient pas, à l'égard des princes de France, comme le commun de la nation, et le crédit de cette princesse éloignoit du roi Catholique ceux qui pouvoient lui inspirer des sentimens favorables à ses héritiers légitimes. Le marquis d'Harcourt le reconnut dès le commencement de son ambassade, par les délais affectés de l'admettre à l'audience particulière du roi d'Espagne. Elle lui fut refusée pendant plus de trois mois, sous prétexte de la mauvaise santé de ce prince, quoique cette raison n'eût jamais exclu de l'audience du roi Catholique ni de celle de la Reine les deux ambassadeurs de l'Empereur. Enfin, après plus de trois mois de séjour à Madrid, le marquis d'Harcourt obtint, vers la fin du mois d'avril, cette audience particulière qu'il avoit jusqu'alors sollicitée. On avoit pris soin de disposer le lieu où le roi d'Espagne le reçut de manière que l'ambassadeur ne pût juger, en voyant ce prince, de l'état de sa santé: la chambre n'étoit éclairée que de deux bougies, et le Roi placé de sorte qu'à peine on pouvoit distinguer son visage. Sa réponse au compliment de l'ambassadeur fut très-courte, et l'audience finit presque aussitôt qu'elle fut commencée.

Il n'est guère vraisemblable qu'un ministre éclairé tel que le marquis d'Harcourt eût choisi le moment de

cette audience ténébreuse pour suggérer au roi d'Espagne, et l'engager à signer, un acte qui n'auroit dû voir la lumière qu'après la mort de ce prince. Il faut cependant convenir que Charles II n'avoit alors aucun éloignement pour la France; et le marquis d'Harcourt croyoit que, s'il eût été maître de suivre ses sentimens, même son inclination, il auroit pris une confiance entière en l'amitié du Roi : mais il n'osoit le faire paroître, retenu par la crainte extrême de l'humeur aigre et emportée de la Reine sa femme.

L'impression que cette crainte faisoit sur son esprit parut quelque temps après, dans une occasion importante à l'Espagne. Les Maures d'Afrique assiégeoient Ceuta. Le roi d'Espagne manquoit non-seulement de troupes, mais de vaisseaux pour transporter le peu de secours qu'il pouvoit y envoyer : Louis XIV lui fit offrir les troupes et les vaisseaux dont il auroit besoin. Il s'agissoit non-seulement de conserver Ceuta, mais de plus Oran; par conséquent d'empêcher la prise des deux places dont la conquête facilitoit aux Maures un retour en Espagne.

Le roi Catholique, touché de la générosité de Sa Majesté, vouloit accepter une offre applaudie de toute l'Espagne. Les contradictions de la Reine retardèrent long-temps la réponse que le marquis d'Harcourt sollicitoit : enfin cette princesse, soutenant de son autorité les instances des deux ministres de l'Empereur, obligea le Roi son mari à refuser sous de vains prétextes les secours que la France lui proposoit libéralement. Un tel refus étoit absolument contraire à l'avis du plus grand nombre, et de la plus saine partie du conseil d'Etat; mais nul ne résistoit aux volontés

souveraines et décisives de la Reine, crainte, et nullement aimée. L'aversion de toute domination allemande étoit égale, et les Espagnols en général ne méprisoient pas moins ceux des ministres qui paroissoient avoir le plus de part à la confiance de la Reine.

Le marquis d'Harcourt informoit exactement le Roi de l'état de la cour d'Espagne, et du sentiment presque général de la nation; mais en même temps il ne laissoit pas ignorer à Sa Majesté les difficultés qu'elle trouveroit à profiter de la disposition des peuples en faveur d'un des princes ses petits-fils. Elle ne devoit y faire de fondement qu'autant qu'elle se croiroit en état de soutenir seule avec ses propres forces la monarchie d'Espagne en son entier, sans le moindre démembrement. Les Espagnols, trop foibles pour contribuer à leur propre défense, auroient changé de sentimens, et seroient devenus comme autrefois ennemis de la France, sitôt qu'elle auroit consenti à quelque partage des Etats dépendant de la couronne d'Espagne.

Ces avis sages, et conformes aux réflexions que le Roi avoit faites avant que d'entamer la négociation d'Angleterre, confirmèrent Sa Majesté dans le parti qu'elle avoit pris de traiter du partage de la succession d'Espagne, comme le moyen le plus capable de maintenir le repos de l'Europe. Le roi de la Grande-Bretagne, sûr de son autorité dans les Provinces-Unies, se chargea de les faire entrer dans le traité; et le comte de Tallard suivit ce prince lorsqu'il passa en Hollande.

Pendant l'incertitude du succès de la négociation, le marquis d'Harcourt, instruit exactement de ce qui

se passoit à Londres, régloit sa conduite à Madrid suivant les avis et les ordres qu'il recevoit de Sa Majesté. Il ménageoit ceux dont les bonnes intentions lui étoient connues, mais il ne prenoit avec eux aucun engagement, son unique objet étant d'empêcher qu'ils n'eussent recours à l'Empereur s'ils cessoient d'espérer que la France voulût les secourir suivant leurs désirs, c'est-à-dire maintenir la monarchie d'Espagne en son entier, et sans démembrement.

Cependant le parti des princes de la famille royale grossissoit tous les jours. La conduite des deux comtes d'Harrach contribuoit à le fortifier : leurs instances importunes les rendoient odieux au roi d'Espagne; les discours qu'ils tenoient, et les intrigues secrètes et nocturnes, ne déplaisoient pas moins à la Reine leur protectrice. Le comte d'Harrach le père, prêt à partir pour retourner à Vienne au mois de juillet, fit avant son départ trois propositions au roi d'Espagne également pressantes, et toutes trois également désagréables à ce prince. La première, de mettre ordre à sa succession, et de la régler au plus tôt pour le bien de sa monarchie; la seconde, d'accorder à l'archiduc le gouvernement du Milanais, confié au prince de Vaudemont; la troisième, de renouveler avec ses anciens alliés les traités que l'Empereur jugeoit nécessaires pour la garantie de celui de Riswick.

Le roi d'Espagne ne daigna pas répondre à la première proposition, ayant horreur de toutes celles qu'on auroit pu lui faire au sujet de sa succession. Il rejeta la demande du gouvernement de Milan en faveur de l'archiduc. Quant aux traités d'union et de

garantie de celui de Riswick, il fit répondre que, dans la situation présente des affaires, ces précautions étoient inutiles.

Cette dernière demande du vieux comte d'Harrach déplut au conseil d'Etat, autant qu'elle avoit été désagréable au roi Catholique.

Harrach avoit demandé que le conseil n'eût aucune connoissance des instances qu'il avoit faites à ce prince, et particulièrement qu'elles ne fussent pas connues du cardinal Porto-Carrero son commissaire, tous les conseillers d'Etat lui étant suspects, à l'exception du seul comte d'Oropeza.

Les deux comtes d'Harrach, le père et le fils, ne ménagèrent pas plus la Reine leur protectrice, dévouée jusqu'alors aux intérêts de la maison d'Autriche. L'Empereur, excité par ses deux ambassadeurs, lui écrivit des lettres si remplies de reproches et si dures, qu'elle se plaignit amèrement et de l'ingratitude de ce prince, et du malheureux sort qui l'avoit entraînée à se faire détester de toute l'Espagne, sans autre sujet, selon elle, que d'avoir témoigné trop de zèle pour les intérêts de la famille impériale.

La plus grande partie du conseil jugeoit nécessaire d'assembler les Etats; et plusieurs des principaux se croyoient obligés en honneur et en conscience de représenter au Roi leur maître la nécessité d'en convoquer l'assemblée, et d'y régler, pour le bien de ses peuples, l'ordre de sa succession.

Le cardinal Porto-Carrero, très-réservé jusqu'alors, s'ouvrit plus confidemment au marquis d'Harcourt : il lui dit qu'après avoir examiné scrupuleusement ce qui convenoit au service de Dieu, au bien de la pa-

trie, aussi bien que de l'équité, il avoit résolu de prendre le parti de la famille royale de France; que jusqu'à la mort il seroit inébranlable dans sa résolution, conforme aux sentimens de ce qu'il y avoit de plus considérable en Espagne; qu'on pouvoit même dire que c'étoit celui de toute la nation, si l'on en exceptoit cinq ou six brouillons, appuyés par une reine envoyée de Dieu pour punir l'Espagne; que leur crédit tomberoit dans l'instant que le roi Charles cesseroit de vivre.

Cette princesse commençoit à reconnoître le mauvais parti qu'elle avoit pris et suivi jusqu'alors; elle désiroit de faire oublier en France sa conduite passée, et de la réparer. Elle affecta premièrement de recevoir et de traiter le marquis d'Harcourt avec une distinction particulière; elle lui fit quelques présens, y joignant des discours et des marques d'affection qui excitèrent la jalousie de la comtesse d'Harrach, femme du nouvel ambassadeur de l'Empereur.

Ces légères démonstrations eurent des suites plus dignes d'attention : l'amirante de Castille, ministre confident de la Reine, fut chargé par elle de lier une correspondance secrète avec le marquis d'Harcourt; le père Cienfuegos, jésuite, et depuis cardinal, fit les premières ouvertures de cette nouvelle intelligence. L'amirante rendit ensuite plusieurs visites à l'ambassadeur de France : il lui fit entendre qu'il avoit trop négligé la Reine; qu'il auroit dû profiter de plusieurs avances faites de la part de cette princesse; et quoiqu'elle ne lui eût pas été nommée, qu'il avoit pu comprendre qu'on parloit par son ordre.

L'amirante joignit à ce discours beaucoup de pro-

testations de son zèle pour les intérêts du Roi et des princes ses enfans : il assura qu'il n'avoit rien oublié pour engager la Reine à persuader au roi Catholique de choisir l'un d'eux pour son successeur; il ajouta quelques conseils sur la conduite que l'ambassadeur devoit tenir pour déterminer absolument la Reine à regarder désormais comme son propre intérêt celui de la France. S'il suivoit ces conseils, disoit l'amirante, l'effet en seroit infaillible.

Le marquis d'Harcourt connoissoit parfaitement le caractère de ce ministre : il ne douta pas que sa vue principale, et le motif de tant d'offres de services, ne fût l'espérance de l'amuser et de le tromper. Quand même il n'auroit pas eu ce juste soupçon de tant d'avances qu'il n'avoit ni recherchées ni attendues, les ordres du Roi l'obligeoient d'éluder ces sortes de propositions.

La négociation avec l'Angleterre et la Hollande approchoit de sa conclusion; et le marquis d'Harcourt, prévoyant le désagrément du poste d'ambassadeur de France à Madrid lorsque le traité de partage éclateroit, avoit déjà supplié le Roi de lui accorder son congé, et réitéré ses instances pour l'obtenir. Il n'auroit pas insisté sur son rappel, si le roi d'Espagne eût effectivement adopté ce testament qu'on a supposé que la France avoit suggéré, et même si l'ambassadeur eût ajouté foi aux paroles de l'amirante, qui ne cessoit de l'assurer qu'il savoit certainement que la Reine, quoiqu'elle ne lui eût pas confié son secret, désiroit uniquement que le Roi voulût appeler à Madrid un des princes de France, le déclarer héritier de toute sa monarchie, et prendre les mesures nécessaires pour

lui assurer, après Sa Majesté Catholique, la possession de tous les Etats dépendant de sa couronne, sans la moindre division.

L'amirante rendoit de fréquentes visites au marquis d'Harcourt, et lui demandoit souvent quel usage il avoit fait de leurs conversations : l'ambassadeur répondoit simplement qu'il en avoit informé le Roi, dont il attendoit les ordres. Il pria cependant l'amirante de l'instruire des intentions de la Reine, et de ce qu'elle désiroit pour ses propres avantages. Cet article ne fut pas éclairci; Harcourt n'eut aucune curiosité de l'approfondir, sachant que la conclusion du traité avec l'Angleterre et la Hollande étoit prochaine.

Il fut en effet signé à La Haye le 11 octobre 1698. Le comte de Tallard et le comte de Briord, ambassadeurs du Roi, le premier auprès du roi d'Angleterre, l'autre auprès des Etats-généraux, le signèrent tous deux avec les ministres de ce prince et ceux de la république de Hollande, munis des pouvoirs de leurs maîtres.

Le traité régloit le partage à faire, en cas de mort du roi d'Espagne, des Etats dépendant de sa couronne : précaution jugée nécessaire pour maintenir le repos de l'Europe.

Selon ce partage, M. le Dauphin devoit avoir les royaumes de Naples et de Sicile, les places dépendantes de la couronne d'Espagne situées sur les côtes de Toscane, le marquisat de Final et la province de Guipuscoa.

Le prince électoral de Bavière, fils de l'électeur, étoit désigné pour régner sur l'Espagne et les Indes; les Pays-Bas devoient aussi lui appartenir.

La souveraineté du Milanais formoit le partage de l'archiduc, second fils de l'Empereur.

Le prince électoral, dans un âge encore tendre, pouvoit mourir avant son père : cet événement avoit été prévu, et le traité portoit que s'il arrivoit, l'électeur seroit substitué à son fils.

Le Roi et ses alliés s'engagèrent réciproquement à garder le secret du traité pendant la vie du roi Catholique : condition aussi nécessaire que l'exécution en étoit difficile; car il falloit pour maintenir la paix, objet principal de l'alliance, contenter l'Empereur, en bornant cependant ses vues, qu'il étendoit sur la succession totale du roi d'Espagne. Le moyen de les modérer étoit de lui montrer une ligue puissante, formée pour arrêter son ambition s'il ne se contentoit des avantages stipulés pour sa maison. Il étoit donc nécessaire de l'instruire des conditions du traité pour lui persuader d'y souscrire; mais l'usage qu'il feroit de la connoissance qu'on lui en donneroit étoit incertain et dangereux, puisque s'il refusoit de l'accepter, il se feroit auprès du roi d'Espagne un mérite de son refus. Le roi Catholique et ses sujets, également irrités du projet de partage, n'auroient espéré de secours que de l'Empereur : ainsi la haine des Espagnols contre les Allemands se seroit tournée contre la France, et l'électeur de Bavière auroit été pour eux un appui trop foible pour en attendre aucune assistance; peut-être même que le Pape et les princes d'Italie, craignant la puissance de la France, n'auroient pas hésité à se déclarer pour l'Empereur. Ainsi le danger étoit égal, soit de communiquer, soit de cacher à la cour de Vienne la convention faite pour le partage.

Le roi d'Angleterre, persuadé de son crédit sur l'esprit de l'Empereur, se chargea de l'engager à consentir au traité, et à le signer.

Le marquis d'Harcourt, louant la sagesse du Roi dans le parti que Sa Majesté avoit pris de conclure une alliance si conforme à ses véritables intérêts, y joignit ses réflexions; et, prévoyant le mouvement violent que la publicité du traité exciteroit à Madrid, il renouvela ses instances pour obtenir son rappel dans une conjoncture où son séjour à la cour d'Espagne devenoit absolument inutile, puisqu'un ministre du second ordre, même un simple secrétaire, suffiroit pour le peu d'affaires qu'il y auroit désormais à traiter. Il étoit trop éclairé pour demander avec tant d'empressement la permission de retourner en France, si le roi d'Espagne eût signé secrètement un testament suggéré, dont l'ambassadeur auroit négocié et obtenu la souscription.

Le Roi lui permit de répandre le bruit de la demande qu'il avoit faite de son congé, et de laisser croire que, l'obtenant bientôt, Sa Majesté chargeroit du soin de ses affaires ou Blécourt ou Digulville, anciens officiers que le marquis d'Harcourt avoit menés avec lui à Madrid.

Plus il évita dès-lors les avances que lui faisoient et les grands et d'autres personnes de toute condition, plus il éprouva d'empressement de leur part à le rechercher : mais les ordres du Roi régloient la conduite qu'il devoit tenir depuis que les ratifications du traité de partage avoient été échangées au commencement du mois de novembre, et la seule utilité qu'il pouvoit retirer du nouvel empressement de la nation

espagnole se réduisoit, suivant les intentions de Sa Majesté, à prévenir que l'Espagne, n'espérant rien de la part de la France, n'eût enfin recours à l'Empereur.

La santé du roi d'Espagne dépérissoit; ses maladies, plus fréquentes et plus dangereuses qu'elles ne l'étoient précédemment, augmentoient les inquiétudes de ses sujets, et l'incertitude sur le choix du successeur que ce prince nommeroit. Enfin le bruit se répandoit que ce choix étoit fait il y avoit déjà deux ans; que certainement Charles avoit alors signé un testament dont les dispositions étoient encore inconnues; que la Reine les ignoroit elle-même, quelque tentative qu'elle eût faite pour les pénétrer. On disoit en même temps que le cardinal Porto-Carrero en étoit dépositaire.

Le marquis d'Harcourt ne pouvoit en savoir plus certainement la vérité qu'en s'adressant à ce cardinal. Il lui fit demander si ce testament existoit. Porto-Carrero répondit qu'il avoit été entre ses mains, avec serment de sa part d'en garder le secret tant que le Roi son maître vivroit; mais qu'il ne subsistoit plus; que la Reine avoit eu le crédit de porter le roi Catholique à le brûler, et à appeler un des fils de l'Empereur à la succession totale de ses Etats; que l'acte en étoit entre les mains de cette princesse, et la déclaroit régente de toute la monarchie lors de la mort du Roi son mari.

Porto-Carrero prévoyoit qu'il y auroit de grands désordres à Madrid; mais que le parti de la France, qu'il regardoit comme celui de la raison et de la justice, seroit certainement le parti le plus fort, tant du côté du clergé et des seigneurs, que de la plus grande partie de la nation.

Cette dernière disposition du roi d'Espagne fut encore changée quelque temps après. Il étoit difficile que le secret du traité de partage fût long-temps observé ainsi qu'il avoit été stipulé : une telle convention intéressoit trop de peuples, et trop de négociations avoient été employées à la former, pour être long-temps ignorée. Les premiers avis de la conclusion parvinrent à Madrid par la Hollande. A cette nouvelle, le roi d'Espagne convoqua tous les conseillers d'Etat; il tint un conseil extraordinaire qui dura trois heures : il en résulta que ce prince fit un testament, et par ce dernier acte il institua le prince électoral de Bavière son héritier universel. Lorsque l'électeur en reçut la nouvelle, le comte de Tallard passoit à Bruxelles, et venoit à Paris rendre compte au Roi de la négociation du traité fait avec le roi d'Angleterre. L'électeur, qu'il vit à son passage, lui confia la disposition que le roi Catholique venoit de faire en faveur du prince électoral, et le pria de dire au Roi et d'assurer Sa Majesté qu'il donneroit tous les actes qu'elle jugeroit nécessaires pour s'engager à l'exécution du traité de partage, nonobstant la disposition que le roi Catholique faisoit par ce dernier testament.

C'étoit un foible engagement que la parole et la bonne volonté de l'électeur : son fils étoit mineur; et lorsqu'il auroit atteint l'âge de majorité il auroit été maître de désavouer tout engagement pris à son préjudice. Il parut donc nécessaire au Roi, et pareillement au roi d'Angleterre de retour à Londres, que l'ambassadeur de France à Madrid se plaignît de la disposition faite en faveur du prince électoral. C'étoit l'approuver que de garder le silence, accoutumer

les Espagnols à croire que la dernière disposition du Roi leur maître maintiendroit la paix dans son royaume et l'union dans ses Etats; que la France en étoit contente, puisqu'elle ne s'en plaignoit pas; et qu'ils n'auroient pas à craindre la vengeance impuissante de l'Empereur.

Il convenoit, pour l'exécution du traité de partage, d'effacer ces idées : ainsi le Roi fit dresser un mémoire, que le marquis d'Harcourt devoit présenter au roi d'Espagne dans une audience particulière qu'il demanderoit pour cet effet. Ce mémoire, sans contenir de menaces, s'expliquoit assez pour laisser entrevoir que le Roi ne pourroit voir ni souffrir tranquillement aucune injustice faite aux droits de M. le Dauphin.

Le marquis d'Harcourt eut ordre de remettre la copie de ce mémoire au cardinal de Cordoue son commissaire, et de le communiquer ensuite aux autres conseillers d'Etat : ces démarches faites, il devoit garder le silence. La conjoncture étoit trop importante pour laisser au marquis d'Harcourt la liberté d'user de la permission que le Roi lui avoit donnée de revenir en France : elle fut donc suspendue, et le marquis d'Harcourt obligé de prolonger encore son séjour à Madrid, et de garder le secret du traité de partage; car il paroissoit nécessaire d'en différer l'aveu jusqu'à ce qu'on sût quelle seroit la résolution de l'Empereur lorsqu'il seroit informé de la dernière disposition du roi d'Espagne.

La conduite du comte d'Harrach ne fut pas si mesurée : à peine sut-il le testament du roi d'Espagne, qu'il s'en plaignit comme d'un outrage fait à l'Em-

pereur au préjudice de toute la maison d'Autriche. Il en fit des reproches peu respectueux à la Reine, dans une audience qu'il obtint d'elle avec beaucoup de peine. Cette princesse voulut bien convenir qu'il s'étoit tenu un conseil extraordinaire en présence du Roi son mari; qu'elle savoit même que la question importante de la succession y avoit été agitée : mais elle prétendit et soutint qu'elle en ignoroit la décision; que le Roi lui avoit seulement dit que les bruits répandus dans le public étoient faux.

Malgré ces protestations, on savoit que la Reine n'avoit pas oublié ni négligé son propre intérêt en travaillant à ceux du prince électoral de Bavière, secondée de l'amirante. L'une et l'autre avoient engagé le roi d'Espagne à déclarer la Reine régente du royaume, si le prince de Bavière étoit encore mineur lorsque la succession s'ouvriroit. La junte, ou conseil pour le gouvernement, devoit être composée du cardinal Porto-Carrero, des deux présidens de Castille et d'Arragon, de l'inquisiteur général, d'un conseiller d'Etat, et d'un grand d'Espagne. Après la régence, la Reine auroit choisi pour sa résidence telle ville d'Espagne qu'il lui plairoit; et le revenu dont elle jouiroit devoit être de huit cent mille écus.

L'opinion commune de Madrid étoit que l'électeur de Bavière, pour obtenir ce testament, avoit distribué vingt-cinq mille pistoles, dont la Berleps avoit touché la meilleure partie. D'autres, se croyant mieux informés, pensoient que l'amirante, persuadé qu'il ne devoit rien espérer ni de la part du Roi ni de celle de l'Empereur, avoit déterminé la Reine à favoriser, contre son goût, les intérêts de la maison de Bavière.

Le roi d'Espagne, toujours infirme, gardoit le silence; mais, sensible à l'état où il laisseroit son royaume, et prévoyant les guerres que sa succession exciteroit, il avoit consulté secrètement les théologiens et les jurisconsultes, et demandé si les lois divines et humaines lui permettoient de disposer de sa couronne. Tous unanimement avoient répondu qu'il n'étoit pas maître de faire tort à ses héritiers, et de changer les constitutions du royaume sans le consentement des Etats-généraux.

[1699] Au commencement de l'année 1699, les principales puissances de l'Europe concouroient à l'élévation de la maison de Bavière : la France, l'Angleterre, la Hollande, de concert, destinoient au prince électoral, encore enfant, l'Espagne et les Indes, et s'accordoient à laisser à son père la souveraineté des Pays-Bas. L'électeur souscrivit pour son fils en bas âge au partage du reste de la monarchie d'Espagne, spécifié par le traité de La Haye : en même temps à peu près le roi d'Espagne appeloit ce jeune prince à sa succession. Qui n'auroit pensé que nulle cause de guerre ne troubleroit de long-temps le repos dont l'Europe jouissoit alors? Mais en vain la prudence humaine forme des projets, s'ils ne sont conformes aux desseins de Dieu, maître de donner la paix, de créer la guerre, et de disposer des événemens. La sagesse des conseils de ces princes ne put prévenir l'incendie dont l'Europe devoit être généralement embrasée, ni épargner le sang versé pendant une longue suite d'années.

Le prince de Bavière mourut à Bruxelles le 8 février 1699. Plusieurs discours furent tenus sur la

cause véritable de sa mort : l'électeur, vivement touché de la perte de son fils, ne l'attribua pas simplement à la maladie qui l'avoit enlevé, il publia ses soupçons, soulagement inutile à sa juste douleur ; et le traité de partage s'anéantit.

Il auroit dépendu du Roi, libre alors de tout engagement, de s'en tenir à ce prétendu testament suggéré, si véritablement il eût existé : mais cette disposition étant absolument fausse, Sa Majesté ordonna au comte de Tallard de savoir du roi d'Angleterre ce qu'il pensoit depuis l'événement fatal qui détruisoit la principale condition du traité de partage, et de proposer à ce prince un nouveau traité sur le modèle du précédent, qui ne pouvoit plus subsister.

Le roi d'Angleterre avoit déjà pensé à renouveler les premiers engagemens, au moment qu'il apprit la mort du prince électoral ; il avoit ordonné à son ministre en France de s'informer des intentions du Roi sur le changement que cette mort inopinée apportoit aux mesures prises pour la conservation du repos de l'Europe : il entra dans la proposition que lui fit le comte de Tallard de laisser à l'archiduc l'Espagne et les Indes, d'ajouter le Milanais au partage destiné à M. le Dauphin ; et quant aux Pays-Bas, d'en disposer de manière que l'Angleterre et la Hollande n'eussent ni jalousie ni inquiétude de ce qui seroit réglé de concert sur ce dernier article.

Pendant que la nouvelle négociation commençoit en France et en Angleterre, le Roi apprit que, suivant ses ordres, le marquis d'Harcourt avoit remis au roi d'Espagne le mémoire envoyé par Sa Majesté au sujet du dernier testament fait en faveur du prince

électoral de Bavière. La réponse en étoit simplement qu'il ne falloit pas croire tous les bruits que le public se plaisoit à répandre.

L'ambassadeur de France, peu satisfait d'une réponse si vague, avoit, suivant les ordres du Roi, distribué des copies du même mémoire, applaudi du public, et particulièrement du cardinal Porto-Carrero : non-seulement ce ministre le trouvoit convenable à la conjoncture présente, mais il prévoyoit encore avec plaisir l'embarras que la démarche de l'ambassadeur de France causeroit aux malintentionnés, sur tout aux comtes d'Oropeza et d'Aguilar, aussi bien qu'à l'amirante. A cette occasion, le cardinal renouvela les assurances de son respect pour le Roi, et de sa fidélité : sentimens, dit-il, fondés sur l'honneur, la conscience, la justice, l'intérêt de la patrie; et par ces mêmes motifs il désiroit que le Roi son maître voulût assembler les Etats de ses royaumes.

La réponse verbale que le roi d'Espagne avoit faite au marquis d'Harcourt fut suivie, quelques jours après son audience, d'une nouvelle réponse par écrit, en termes aussi généraux que la première. Elle contenoit que ce prince n'avoit donné aucune atteinte à la paix; qu'il n'étoit pas moins zélé ni moins empressé que le roi Très-Chrétien à la conserver inviolablement; d'ailleurs que la bonté divine lui ayant rendu la santé, il ne se croyoit pas obligé de prendre des résolutions anticipées; qu'il espéroit donc être encore long-temps en état de répondre aux marques de l'amitié de Sa Majesté Très-Chrétienne.

La disposition faite en faveur du prince électoral de Bavière étoit constante : l'électeur son père en

avoit informé le Roi. Ce jeune prince n'étant plus, il étoit inutile d'éclaircir une vérité qui n'étoit pas douteuse. Le Roi ordonna seulement à son ambassadeur de dire que, sans approfondir un fait connu de toute l'Europe, il suffisoit que le roi d'Espagne donnât ses soins à la conservation de la paix, et que, son âge et sa santé éloignant toute pensée de se nommer un successeur, il voulût rejeter toute proposition contraire aux lois et coutumes de sa monarchie.

Ce discours, que le marquis d'Harcourt avoit ordre de faire au roi Catholique, devoit être accompagné d'assurances de l'amitié du Roi, jointes au désir de voir que Dieu voulût exaucer les vœux des Espagnols, en accordant au Roi leur maître la postérité qu'ils désiroient. C'étoit dans le même sens que l'ambassadeur avoit ordre de parler aux conseillers d'Etat, et d'y mêler quelques termes capables de faire soupçonner et craindre le ressentiment de la France, s'il étoit encore excité par quelque injuste disposition, semblable à celle que le roi Catholique avoit faite en faveur du prince de Bavière : ordres et précautions bien inutiles, nuisibles même aux intérêts du Roi, si le roi d'Espagne eût véritablement signé un testament suggéré en faveur d'un prince de France.

La division régnoit dans le conseil d'Espagne. La cour étoit plus agitée que jamais : la disette des grains excitoit le peuple contre le gouvernement; et, comme il arrive ordinairement dans les villes capitales, Madrid étoit plus soulevé qu'aucune autre partie du royaume. On attribuoit la rareté des grains et le défaut de subsistance au peu de précaution du comte d'Oropeza, président de Castille : contraint de se ré-

fugier dans sa maison pour éviter la fureur de la populace, il n'osoit plus en sortir. Le roi d'Espagne se vit obligé de l'exiler, autant pour le mettre en sûreté que pour le punir de la négligence dont il étoit accusé. Lui seul formoit le parti qu'on prétendoit favoriser les vues chimériques du roi de Portugal à la succession d'Espagne.

L'amirante de Castille, nonobstant la protection de la Reine, eut le même sort que le comte d'Oropeza : il fut exilé de la cour, avec défense d'approcher de Madrid de plus de trente lieues. Les intrigues du comte d'Harrach contribuèrent à cette disgrâce. La Reine reprocha à cet ambassadeur ses manœuvres souterraines, et ses conférences nocturnes avec les ennemis de son autorité : il répondit fièrement à ses reproches, sans rien changer à sa conduite précédente.

Les troubles de la cour excitoient encore l'empressement que les peuples témoignoient pour un prince de la famille royale de France, persuadés qu'ils ne seroient heureux que lorsque la succession à la couronne d'Espagne lui seroit assurée. L'opinion commune fut confirmée, lorsqu'on ne douta plus des traités signés dès l'année précédente à La Haye, et que le bruit se répandit à la fin de juillet 1699 que ce traité, annulé par le décès du prince électoral de Bavière, étoit déjà renouvelé, ou le seroit incessamment.

Le roi d'Espagne en reçut la nouvelle par le courrier que lui dépêcha son ambassadeur à La Haye : il doutoit seulement si l'Empereur entroit dans les projets de partage. Ce second traité n'étoit pas encore signé, mais les conditions du partage étoient réglées.

L'avis qu'on en reçut à Madrid donna lieu à différens raisonnemens, et produisit deux effets. L'opinion la plus généralement répandue étoit qu'il falloit regarder ce traité comme un artifice de la France, employé pour intimider les Espagnols, et leur faire envisager la division de la monarchie évidente et certaine si l'archiduc étoit appelé à la couronne : on disoit que l'unique moyen d'empêcher la séparation de tant d'Etats, et de les conserver sous la puissance d'un même souverain, étoit d'en assurer la possession à l'un des princes de la famille royale de France; que ce seul parti convenoit à l'Espagne ; qu'elle devoit le prendre, quand ce ne seroit que pour se venger du roi Guillaume et des Hollandais, et punir leur perfidie. La voix presque générale étoit que, sans perdre un moment, on devoit dépêcher en France un conseiller d'Etat, le charger d'obtenir du Roi d'envoyer incessamment à Madrid le duc d'Anjou; et dans l'intervalle de son arrivée faire une ligue offensive et défensive avec la France et l'Espagne, pour conserver l'intégrité de la monarchie dans toutes ses parties. Déjà le marquis de Los-Balbacès disoit qu'il s'offriroit pour cette commission nonobstant son âge avancé, s'il avoit les jambes assez bonnes pour faire encore le voyage de Paris. Il nommoit le comte de Monterey comme très-propre à se charger d'une telle commission, et capable de l'exécuter heureusement en quatre jours.

Le roi d'Espagne, que ses maladies plus fréquentes et plus dangereuses conduisoient peu à peu aux portes du tombeau, pensoit plus sérieusement que jamais à ce qu'il devoit faire pour le bien de ses sujets, lorsqu'il sut que réellement la France, jointe à d'autres

puissances de l'Europe, avoit pris et prenoit encore des mesures pour partager après lui ses Etats.

Le marquis de Castel-dos-Rios, catalan, qu'il avoit nommé son ambassadeur en France, étoit encore en Espagne. Il eut ordre de partir au plus tôt, et de se rendre incessamment à Paris. A son arrivée, il devoit demander une audience au Roi, représenter à Sa Majesté que le roi Catholique, informé des différentes négociations traitées en Angleterre et en Hollande, ne pouvoit voir sans surprise que pendant qu'il vivoit encore on voulût régler quel seroit après sa mort le sort de sa monarchie, et, par une convention sans exemple, partager les différens Etats soumis à sa couronne; qu'il espéroit non-seulement que le Roi n'entreroit pas dans un pareil traité, mais aussi qu'il s'y opposeroit, d'autant plus que Sa Majesté Catholique l'assuroit qu'elle n'avoit pris nul engagement au sujet de sa succession avec quelque prince que ce fût, et qu'elle lui donnoit sa parole de rejeter toute proposition contraire aux intérêts de la France. L'ambassadeur devoit ajouter que la moindre demande que son maître pouvoit faire, et qu'il faisoit effectivement, étoit qu'on le laissât jouir en repos de ses Etats pendant le reste de sa vie. Il se plaignoit principalement de la perfidie des Anglais et des Hollandais.

L'ambassadeur d'Espagne n'étoit pas encore arrivé en France, lorsque Sa Majesté, de concert avec le roi d'Angleterre, jugea nécessaire de donner part au roi Catholique des mesures prises entre les alliés pour conserver la paix, si malheureusement ce prince ne laissoit après lui nulle postérité. Le marquis d'Harcourt, chargé de confirmer au roi d'Espagne ce qu'il

savoit déjà par la voix publique, devoit l'inviter à souscrire aux conditions du traité.

Le Roi invita pareillement l'Empereur d'en accepter les conditions. Le marquis de Villars (1), que ses services à la guerre élevèrent depuis au commandement des armées de Sa Majesté, ainsi qu'aux plus hautes dignités du royaume, étoit alors à Vienne envoyé extraordinaire du Roi. Il y avoit eu lieu de juger, par quelques discours du comte de Kinski, premier ministre de l'Empereur, que ce prince ne s'éloigneroit pas de traiter avec le Roi d'un partage de la succession d'Espagne, et d'en régler les conditions avant la mort de Charles II. Le marquis de Villars rendit compte à Sa Majesté de ces discours; mais ils étoient très-généraux, et on ne pouvoit les regarder que comme de simples souhaits d'un ministre instruit du véritable intérêt de son maître, toutefois sans être autorisé au point de négocier et de convenir des conditions d'un traité. On examinoit alors avec le roi d'Angleterre et la Hollande par quels moyens on pouvoit assurer la paix, et prévenir une guerre générale presque infaillible à l'ouverture, regardée comme imminente, de la succession d'Espagne. Le premier traité de partage, renversé depuis par le décès du prince électoral de Bavière, approchoit de sa conclusion. Le Roi, ne jugeant pas qu'il fût de sa prudence d'abandonner les mesures sages que Sa Majesté avoit prises, et de se laisser éblouir par les discours d'un ministre qui ne parloit pas même au nom de l'Empereur, écrivit seulement au marquis de Villars, lequel il n'avoit pas encore instruit de la négociation prête à finir avec

(1) *De Villars* : Ses Mémoires font partie de cette série.

l'Angleterre et la Hollande, d'écouter les propositions soit du comte de Kinski, soit des autres ministres; d'en rendre compte à Sa Majesté, et d'attendre tranquillement ses ordres. Ce prince savoit que dans ce même temps l'Empereur, aidé du crédit de la reine d'Espagne, agissoit vivement, par ses ambassadeurs à Madrid, pour engager le roi Catholique à déclarer l'archiduc son héritier, à l'appeler auprès de lui en cette qualité, et à recevoir, pour soutenir les prétentions de ce jeune prince, un corps suffisant de troupes impériales.

Le comte de Kinski mourut, et les autres ministres ne tinrent pas les mêmes discours qu'il avoit tenus. Le marquis de Villars ne put douter des dispositions du conseil de Vienne, lorsque l'année suivante le Roi lui commanda, par sa dépêche du 6 mai 1700, de faire part à l'Empereur du second traité de partage, signé le même mois de mai entre le Roi, le roi d'Angleterre, et les Etats-généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas. Sa Majesté ordonnoit à son ministre à Vienne d'inviter l'Empereur à souscrire aux dispositions faites entre elle et ses alliés, jugées nécessaires pour conserver la paix, et garantir l'Europe de l'embrasement général que produiroit une guerre inévitable. Villars devoit demander une réponse prompte et décisive, et l'envoyer à Sa Majesté dès le moment qu'il l'auroit reçue. Les ordres envoyés à Vienne furent aussi communiqués par ordre du Roi au comte de Sinzendorff, envoyé de l'Empereur auprès de Sa Majesté.

Les circonstances de ces faits, qui n'arrivèrent que l'année suivante 1700, sont rapportées avant le temps,

parce qu'il est nécessaire de faire voir qu'il n'a pas été au choix du Roi de convenir d'un partage avec l'Empereur, plutôt que de traiter avec le roi Guillaume d'Angleterre et les Etats-généraux. Ce n'est pas la seule fausseté que l'ignorance ait répandue à l'occasion de la succession d'Espagne, et le seul mensonge qui se soit établi au préjudice de la vérité. En vain le marquis de Villars pressa l'Empereur et ses ministres de répondre décisivement à l'invitation que le Roi avoit faite à ce prince : cette réponse étoit différée de jour en jour, et toujours sous des prétextes frivoles. Quelquefois les ministres impériaux insistoient sur un changement des principales conditions du traité : l'Empereur ne pouvoit supporter, disoient-ils, de se voir exclu de la possession du Milanais, par conséquent de l'Italie; il vouloit y conserver au moins l'Etat de Milan; il demandoit le secret du consentement qu'il donneroit au partage, surtout qu'il fût absolument caché à la cour de Madrid; en échange du Milanais, il offroit au Roi les Pays-Bas espagnols : propositions captieuses, avancées seulement pour exciter la défiance des alliés de Sa Majesté, qui n'auroient jamais consenti à cet échange, et par conséquent pour rompre l'intelligence nécessaire à l'exécution du traité.

Ainsi ces ministres espéroient gagner un temps utile et nécessaire pour exciter des mouvemens à Madrid, et grossir pendant le trouble le nombre des partisans que la maison d'Autriche pouvoit avoir en Espagne. Enfin le roi Catholique dépérissant tous les jours, et laissant peu d'espérance de vivre encore long-temps, l'Empereur, pressé de s'expliquer, fit

remettre au marquis de Villars, au commencement du mois de mai, sa réponse. Elle contenoit un refus positif d'entrer dans le traité de partage. Mais alors toute décision de la cour de Vienne étoit inutile, et le testament du roi d'Espagne, reçu à Versailles avec la nouvelle de sa mort, changea la face des affaires, comme on le verra en reprenant la suite de ces Mémoires, et de la négociation continuée pendant le reste de l'année 1699 et le cours de 1700.

L'incertitude des résolutions que prendroit l'Empereur avoit servi de prétexte au long retardement de la conclusion parfaite du nouveau traité : le roi d'Angleterre et les Etats-généraux en différoient la signature, espérant, disoit-on, persuader à l'Empereur d'entrer dans les mêmes engagemens.

Pendant ces délais, le Roi voulut savoir ce que pensoit le marquis d'Harcourt du projet de communiquer au roi d'Espagne les mesures prises pour assurer par un partage la tranquillité générale de l'Europe, et Sa Majesté lui commanda au mois de juillet de lui en écrire son sentiment.

Les lettres de cet ambassadeur avoient exposé fidèlement la foiblesse de l'Espagne : il avoit toujours exactement représenté à Sa Majesté qu'elle ne devoit faire aucun fond sur le désir presque général que la nation témoignoit de voir un prince de France appelé à la succession du roi Charles; que cette bonne volonté seroit impuissante, l'Espagne n'étant pas en état de la soutenir. Il avoit loué, par cette même raison, la sage résolution que le Roi avoit prise de traiter avec le roi d'Angleterre et la république de Hollande, et regardé la convention faite pour un partage comme

le seul parti convenable et nécessaire pour conserver la paix. Toutefois, sans changer de sentiment, il répondit qu'il croyoit que rien ne seroit plus contraire au succès du traité que de le communiquer au roi d'Espagne et à son conseil; que la proposition d'y souscrire seroit également odieuse au souverain et aux sujets, depuis le premier jusqu'au dernier; que les Espagnols considéroient la division de la monarchie d'Espagne comme le plus grand mal qui pouvoit leur arriver, soit par la perte de l'établissement qu'ils avoient dans toutes ses parties, ou les vice-royautés et commandemens qu'ils espéroient, soit par l'honneur et la réputation de la nation. « Tout cela, écri-
« voit Harcourt, les réunira dans cette extrémité
« pour s'y opposer, du moins autant que leurs forces
« le permettront; et cette déclaration peut au moins
« leur donner le temps de se précautionner contre la
« prise de possession, et en rendre l'exécution plus
« difficile : et comme les Etats qui sont échus en
« partage à Votre Majesté sont ceux qui sont plus
« difficiles à occuper, tant par leur situation ma-
« ritime que par leur éloignement, et l'abondance
« des peuples ayant le temps devant eux pour pren-
« dre leur parti, les choses en deviennent plus épi-
« neuses, sans que je puisse envisager le profit qui
« peut revenir à Votre Majesté de cette déclaration.
« D'ailleurs Sa Majesté Catholique aura lieu de se
« plaindre que, sans lui avoir jamais parlé de sa suc-
« cession, on en ait fait le partage avec les autres
« puissances qui y sont entrées; et qu'après avoir af-
« fecté de répandre que les motifs qui avoient em-

« pêché de lui parler de succession étoient pour ne « point lui donner la moindre inquiétude, et pour « ne pas avancer la fin de ses jours, on verra tout « d'un coup le contraire, en lui signifiant le partage « qu'on a fait. En effet, s'il vient à mourir dans une « saison où on ne puisse tenir la mer, et qu'on soit « obligé de remettre au printemps la partie, Votre « Majesté jugera qu'ils auront du temps pour prendre « leurs mesures; et s'il vit jusqu'au printemps, cette « déclaration leur donnera tout le temps nécessaire « pour se précautionner. »

Le marquis d'Harcourt, prévoyant les mouvemens qui arriveroient à la mort du roi d'Espagne, s'en expliquoit ainsi à la fin de sa lettre : « Ce prince n'aura « pas plus tôt les yeux fermés, qu'il y aura une con-« fusion générale, excitée par la division des grands, « le mécontentement général des peuples, et la mi-« sère à laquelle ils sont réduits par la cherté de « toutes choses; et s'il n'y a point de justice ni de « police à présent, on en doit encore moins attendre « dans cet événement. Le général des peuples est « tellement porté en faveur de la France, qu'il y a « beaucoup d'apparence qu'ils viendront à moi, aussi « bien que ceux plus élevés en rang, qui n'ont osé « parler jusqu'à présent, surtout s'ils ne savent rien « du traité. On donnera les ordres pour assembler « les cours; et j'espère que, sur toutes choses, Votre « Majesté aura la bonté de me donner ses ordres po-« sitifs, ou de demeurer ici jusqu'à ce qu'elle m'or-« donne d'en sortir, ou de m'en tirer, sous le prétexte « d'aller recevoir ses ordres pour assister aux cours,

« ne voyant point qu'il reste rien à faire dans cette
« occasion à un ambassadeur de Votre Majesté pour
« ses intérêts. »

Le dernier article de la lettre portoit : « Le roi d'Es-
« pagne retomba plus mal que jamais jeudi dernier
« au soir ; vendredi et samedi il fut très-mal ; le di-
« manche, il a commencé à être mieux ; avant-hier
« et hier il s'est levé quelques heures : mais tout le
« monde est persuadé que cela recommencera bien-
« tôt, et qu'on ne peut espérer ni se promettre qu'il
« se rétablisse. »

Ces considérations solides auroient été déplacées, et ne pouvoient être représentées par un ministre aussi éclairé que l'étoit le marquis d'Harcourt, si l'habileté de sa négociation à Madrid eût engagé le roi d'Espagne à signer un testament suggéré ; car en ce cas il lui auroit suffi de rappeler au Roi ce qu'il avoit obtenu en conséquence des ordres de Sa Majesté, s'il avoit été possible qu'elle eût oublié un point si important, et apparemment désiré.

La fausse politique établit qu'il est quelquefois nécessaire qu'un prince trompe son ambassadeur : mais en cette occasion le Roi auroit agi directement contre ses intérêts, s'il eût eu moins de confiance dans le zèle et les lumières du marquis d'Harcourt que n'en avoient ceux des Espagnols qui pouvoient lui faciliter le succès de sa négociation.

Quand même on pourroit supposer que Sa Majesté eût employé quelque négociateur obscur auprès du roi Catholique, et dérobé à son ambassadeur la connoissance d'un point si important, il ne convenoit pas à son service (on peut ajouter à son honneur, et à la

reconnoissance due en ce cas au roi d'Espagne) d'affliger sans sujet un prince mourant dont la bonne volonté n'auroit plus été douteuse, et de lui signifier, hors de propos et contre toute raison, un traité directement contraire au testament que Sa Majesté auroit ménagé secrètement, et par des voies souterraines et inconnues.

Après avoir examiné les observations du marquis d'Harcourt, elle suspendit par sa dépêche du 16 août l'ordre qu'elle lui avoit donné de communiquer au roi d'Espagne le projet de partage, et de l'inviter d'y souscrire; mais elle différoit seulement à dessein d'attendre encore quelque temps une réponse décisive de l'Empereur, ce prince donnant lieu d'espérer qu'il accepteroit enfin les dispositions faites en sa faveur. Alors, selon les termes de cette dépêche, « il n'y aura « plus d'inconvénient à communiquer en Espagne un « projet devenu public. Les Espagnols, sans force « et sans gouvernement, ne peuvent empêcher seuls « l'exécution d'un traité que j'aurois fait avec l'Em- « pereur, l'Angleterre et la Hollande, lorsque toutes « ces puissances seront également intéressées au suc- « cès des mesures prises pour le repos de l'Europe. « Quand même les Espagnols seroient en état de tra- « verser ce dessein, ils ne pourroient avoir recours « qu'à l'Empereur, engagé à se contenter du partage « destiné à l'archiduc : par conséquent si la nouvelle « de ce traité les alarme, comme il n'y a pas lieu d'en « douter, l'effet qu'elle produira ne peut nuire à mes « intérêts, puisque l'Empereur n'en tire aucun avan- « tage, et qu'au contraire les peuples de cette monar- « chie conclueront, comme vous voyez qu'ils font

« jusqu'à présent, que le choix de l'archiduc leur ap-
« porteroit une guerre certaine; que ce prince seroit
« trop foible pour la soutenir; qu'il lui seroit impos-
« sible de conserver la monarchie entière contre ma
« puissance, secondée de celle des Anglais et des Hol-
« landais; et que quand même il y pourroit résister,
« l'Espagne ne doit pas se le promettre, puisque l'Em-
« pereur consentiroit au partage.

« Il est certain que dans cette disposition les plain-
« tes des peuples doivent être plutôt contre l'Empe-
« reur que contre moi. Je n'en ai donné aucun sujet
« au roi d'Espagne; j'ai évité de parler de succes-
« sion, et je n'ai pas voulu l'inquiéter pendant sa vie :
« mais je ne fais rien à son préjudice lorsque je prends
« des mesures pour assurer après sa mort le repos de
« l'Europe; je cède même, dans cette vue, la plus
« grande partie des droits de mon fils. Le roi Catho-
« lique pourroit avoir lieu de se plaindre, s'il avoit
« paru disposé à rendre justice à ses héritiers légi-
« times, à faire un testament en faveur de mon fils
« ou de mes petits-fils : mais, au lieu de cette dispo-
« sition, il n'a été question depuis la paix que du
« prince électoral de Bavière; et sitôt qu'il a été mort,
« je n'ai entendu parler que des intrigues des minis-
« tres de l'Empereur à Madrid, pour y faire appeler
« l'archiduc, et le faire reconnoître successeur de
« toute la monarchie.

« Il est vrai que les peuples ont paru désirer que
« si le Roi leur maître venoit à mourir, la justice fût
« rendue aux légitimes héritiers; mais ce ne sont que
« de simples vœux sans effet, et je n'ai pas vu la
« moindre démarche en faveur de mon fils ou de mes

« petits-fils pendant que l'ambassadeur de l'Empereur « avoit le crédit de changer le conseil du roi d'Es- « pagne, de faire éloigner les ministres qui avoient « le plus de part à la confiance de ce prince, et de « donner une nouvelle forme au gouvernement lors- « qu'il ne le croyoit pas assez favorable aux inten- « tions de son maître.

« On ne doit pas être surpris que, dans cette con- « joncture, j'aie cherché d'autres voies pour assurer « le repos de l'Europe, qui auroit été certainement « troublé, soit que le roi d'Espagne eût vécu, et qu'il « eût déclaré l'archiduc son successeur, soit qu'il fût « mort sans faire de testament.

« Toutes ces raisons, dont vous pourrez vous ser- « vir dans l'occasion, me persuadent que les plaintes « des peuples ne peuvent regarder que l'Empereur. « Vous n'avez point accusé le roi d'Espagne par de « vaines propositions; il n'a voulu prendre aucune « mesure avec moi : je les ai prises avec d'autres puis- « sances; et, sans lui faire d'instances fâcheuses sur « la succession, j'ai réglé les choses de manière qu'un « tel événement ne puisse altérer le repos de la Chré- « tienté. Ainsi je ne vois pas quels reproches ce prince « et ses sujets peuvent vous faire, s'il vit encore assez « pour lui communiquer le traité; et s'il n'est publié « qu'après la mort du roi Catholique, les reproches « s'adresseroient bien plutôt à l'ambassadeur de l'Em- « pereur qu'à vous. Mais je suis persuadé que des « peuples, prêts à passer sous la domination de l'ar- « chiduc, respecteroient l'ambassadeur de l'Empe- « reur : à plus forte raison la crainte de ma puissance, « la conduite que vous avez tenue, enfin les engage-

« mens que l'honneur auroit pris avec moi, suffiroient « pour faire observer à votre égard le respect dû à « votre caractère.

« Les mesures que les Espagnols pourroient prendre « pour empêcher l'exécution du traité seroient bien « inutiles, si l'Empereur souscrit aux engagemens « qui lui sont proposés; et ce seroit en vain qu'ils « voudroient conserver des Etats que celui qui doit « être leur maître s'engageroit de céder à mon fils. « Vous jugez bien que si l'Empereur refuse d'entrer « dans le projet de partage, il en fera savoir toutes « les conditions au roi Catholique, et qu'il seroit « pour lors inutile de lui donner d'autre communi- « cation.

« L'incertitude où je suis encore du parti que « l'Empereur prendra est cause que je ne puis donner « d'ordre bien précis sur la conduite que vous au- « riez à tenir si le roi d'Espagne venoit à mourir. Si « le traité étoit signé, vous n'auriez alors qu'à vous « joindre à l'ambassadeur de l'Empereur, aux en- « voyés d'Angleterre et de Hollande; déclarer aux « Etats et au conseil, si les Etats n'étoient pas as- « semblés, les conditions du partage; faire voir qu'il « étoit nécessaire pour le maintien de la paix, qu'il « assure une longue tranquillité à l'Espagne : et « comme je me mettrois en possession des Etats des- « tinés à mon fils en même temps que l'archiduc « passeroit en Espagne, il n'y auroit nulle autre né- « gociation à faire, et vous reviendriez auprès de « moi.

« Mais s'il arrive que Dieu dispose du roi Catho- « lique avant que l'Empereur ait accepté le traité,

« ou que le temps auquel il doit être signé, fixé au « 25 septembre, soit expiré, vous n'aurez en ce cas « d'autre parti à prendre que de recevoir favorable- « ment ceux qui viendront vous faire des proposi- « tions, et leur dire que vous m'en rendrez compte; « que je les écouterai avec plaisir; qu'il faut en « même temps qu'ils fassent connoître les moyens « qu'ils ont de marquer par les effets leur bonne vo- « lonté. Vous m'en avertiriez, et j'aurois certaine- « ment le temps de vous envoyer mes ordres avant « que les Etats fussent assemblés. J'ai examiné s'il « convenoit de vous rappeler dès à présent de votre « ambassade, ou de vous y laisser encore quelques « mois; j'ai considéré d'un côté les inconvéniens de « vous laisser exposé aux mouvemens du peuple, et « peut-être hors d'état de conserver la dignité de « votre caractère, d'un autre côté le préjudice que « recevroit le bien de mon service si je vous rappe- « lois présentement.

« Pendant la vie du roi d'Espagne je ne vois nul « danger. Si ce prince meurt, et que l'Empereur ait « signé le traité, le comte d'Harrach sera plus exposé « que vous. Je suis cependant persuadé que vous « pourriez aisément vous soutenir réciproquement « l'un et l'autre.

« Si l'Empereur n'a pas signé, la considération des « peuples pour vous en sera plus grande encore : ils « verront qu'en appelant l'archiduc ils n'éviteront « pas le partage; qu'ils seront obligés de soutenir « une guerre très-désavantageuse avec des forces « inférieures aux miennes, et qu'au lieu d'attendre « du secours de l'Angleterre et de la Hollande, ces

« deux puissances se joindront à moi. Ainsi, bien « loin de craindre que le peuple manque de respect « à votre égard, vous verrez augmenter son empres- « sement à demander mon assistance, comme la seule « ressource de la monarchie d'Espagne.

« Ces raisons m'ont fait conclure qu'en vous lais- « sant à Madrid il n'y avoit à craindre aucune insulte « de la part du peuple ; qu'il y auroit en même temps « de grands inconvéniens à vous en retirer.

« La raison la plus forte pour déterminer l'Empe- « reur à consentir au traité sera l'opinion d'un parti « considérable que je puis avoir en Espagne, et que « ceux qui le composent peuvent traverser toutes les « mesures qu'il prendroit pour faire déclarer l'archi- « duc successeur du roi Catholique. Je ne puis vous « rappeler sans donner un juste sujet de croire que « je connois moi-même le peu de fond que je dois « faire sur ce parti ; que je l'abandonne ; que l'Empe- « reur n'en doit rien craindre ; qu'il perdroit par con- « séquent, en traitant avec moi, tous les Etats qui « composent le partage de mon fils ; que l'archiduc « enfin sera maître de toute la monarchie, s'il attend « ce que les peuples feront en sa faveur.

« Il est certain que jusqu'à présent le roi d'Angle- « terre et les Etats-généraux ont eu la même opinion « du parti que j'ai en Espagne : il ne convient pas « qu'ils la perdent.

« Vous connoissez assez l'importance de ces consi- « dérations pour n'avoir pas regret à quelques mois « que mon service demande que vous demeuriez en- « core à Madrid. »

S'il y eût eu quelque réalité au testament secret

qu'on suppose apparemment que le roi d'Espagne avoit fait à l'insu du marquis d'Harcourt, les ordres contenus dans la dépêche du 16 août auroient été directement contraires aux intérêts du Roi : il ne l'étoit pas moins de prolonger le séjour à Madrid d'un ambassadeur à qui le Roi son maître auroit caché un point si capital de sa négociation. Il eût en vain acquis l'estime des Espagnols pendant le cours de son ambassade : la défiance si marquée de Sa Majesté suffisoit seule pour le décréditer au moment où il importoit le plus de faire connoître la confiance entière qu'il méritoit, et dont elle l'avoit toujours honoré. On laisse, à quiconque aura le sens commun, à juger par la dépêche du 16 août si la connoissance que le Roi avoit du zèle et des lumières de son ambassadeur recevoit la moindre altération.

Le partage divulgué excitoit la vigilance du conseil d'Espagne; et, depuis les ordres donnés au marquis de Castel-dos-Rios de se rendre incessamment à Paris, le roi d'Espagne jugea nécessaire de calmer l'inquiétude que l'ambassadeur de France pouvoit avoir au sujet des bruits répandus dans Madrid de quelques dispositions encore inconnues en faveur de l'archiduc.

Le cardinal de Cordoue, nommé commissaire pour traiter avec le marquis d'Harcourt, inséra, à la fin d'un mémoire qu'il eut occasion de lui envoyer, qu'on ne devoit pas croire que Sa Majesté Catholique songeât si peu au bien de ses sujets, que, si elle venoit à mourir sans postérité, elle ne laissât pas les choses disposées avec la réflexion due pour maintenir le repos public selon la justice. Le cardinal ajoutoit que l'ambassadeur pouvoit s'assurer, et assurer le Roi son

maître, qu'il ne se traitoit aucune résolution touchant le point important de la succession.

Pareilles assurances avoient été données au marquis d'Harcourt dans le temps même que le roi d'Espagne appeloit, par un testament, le prince électoral de Bavière pour succéder à sa couronne. La mémoire d'un fait si récent ôtoit toute créance à de telles protestations.

Harcourt ne se défioit pas moins de la bonne foi du roi d'Angleterre. Il avoit exposé ses soupçons au Roi; mais Sa Majesté, dont les intentions étoient droites, jugeoit par sa droiture de celle de ses alliés. Il paroissoit jusqu'alors que le roi Guillaume regardoit comme son affaire propre de conduire à une heureuse fin la négociation commencée à Vienne. Heinsius, pensionnaire de Hollande, dépendant absolument de ce prince, témoignoit un égal empressement d'achever cet ouvrage; et l'envoyé de Hollande avoit reçu des ordres bien précis de faire tous ses efforts pour engager l'Empereur à souscrire au partage.

Malgré ces apparences de bonne foi, rien n'avançoit, et chaque jour il survenoit quelque difficulté nouvelle à la consommation du traité, soit de la part des Anglais, et sous le prétexte des oppositions du parlement, soit de la part de l'Empereur. Ce traité devoit être signé le 25 septembre : déjà le mois d'octobre étoit avancé, et la signature se différoit. Le prétexte des délais étoit toujours l'espérance que les alliés de la France conservoient d'amener enfin l'Empereur à contracter le même engagement : dès-lors on pouvoit croire que leur objet principal étoit d'affoiblir le parti de la France en Espagne, faisant voir

à ceux qui le composoient qu'elle méprisoit et rejetoit leur bonne volonté, et ne désiroit que la division de leur monarchie. Le Roi persista cependant à croire que ses alliés vouloient sincèrement satisfaire à leurs engagemens.

Enfin l'Empereur répondit, et le Roi apprit à la fin d'octobre, qu'il rejetoit toute convention de partage. Vers le même temps, l'ambassadeur d'Espagne arrivé à Paris demanda et eut du Roi une audience particulière : il avoit ordre de son maître de se plaindre des mesures prises pendant sa vie pour partager les Etats de ce prince après sa mort. Le Roi répondit qu'il seroit fâché d'avoir donné aucun sujet de plainte légitime au Roi son frère, Sa Majesté n'ayant rien plus à cœur que la conservation de ce prince, sa bonne santé, et de voir naître de lui une postérité nombreuse (sentimens également fondés sur l'estime personnelle et les liens du sang); que c'étoit aussi par ces mêmes raisons qu'elle avoit facilité et pressé la conclusion des derniers traités de paix, sa vue principale étant d'entretenir à l'avenir sans obstacle une union parfaite et réciproque avec le roi Catholique, telle et si solide, que rien ne fût capable de la troubler.

Les ministres d'Espagne dans les principales cours de l'Europe eurent ordre d'y porter des plaintes à peu près semblables : elles furent plus vives en Angleterre et en Hollande, mais également vaines en tous lieux; et la foiblesse de l'Espagne ne permettoit pas à son roi de se ressentir du traitement dont il croyoit à propos de se plaindre. Toute ressource manquoit également dans son royaume; l'administration ne réparoit pas le défaut d'argent et de forces : la

division régnoit également dans le conseil et dans la cour. La Reine, jusqu'alors maîtresse absolue de toutes les dispositions à faire, doutoit dans cette confusion du parti qu'elle avoit à prendre. Le comte d'Harrach, lié avec ses ennemis, traversoit souvent les vues de cette princesse. Il la contraignit, par ses intrigues secrètes, à congédier la Berleps sa favorite, quoique depuis qu'elle étoit en Espagne elle eût incessamment travaillé à servir l'Empereur.

Cette favorite, renvoyée en Allemagne, voulut avant que de partir de Madrid avoir une conversation secrète avec le marquis d'Harcourt : elle ne l'entretint que des sujets que la Reine avoit d'être mécontente du comte d'Harrach. La Berleps personnellement n'étoit pas moins irritée : ainsi, joignant son intérêt à celui de sa maîtresse, elle dit que toutes deux regardoient les Harrach, le père et le fils, comme leurs plus mortels ennemis. « Le père, dit-elle, pen-« dant qu'il étoit à Madrid, et le fils marchant sur « ses traces, ont toujours été à la tête des partis for-« més contre la Reine : ils n'ont cessé de condamner « sa conduite et la mienne. Le fils est présentement « le chef de ces assemblées nocturnes de gens conju-« rés pour séparer le Roi d'avec la Reine : en même « temps on me renvoie en Allemagne. Harrach, lié « avec Monterey et Léganès, incite le peuple à la « révolte ; et ce digne ambassadeur, le plus grand « ennemi de la Reine, aussi bien que son père, non « content du mal qu'il a fait à Madrid, a de plus peint « ma maîtresse des plus noires couleurs à la cour de « Vienne. Il imite parfaitement son père, qui dit un « jour au prince de Darmstadt qu'il n'y avoit pour

« les reines, quand elles demeurent veuves et sans « enfans, que deux chemins, l'un du couvent des « *Descalcas Reales* (1), l'autre de l'Escurial. »

Le second traité de partage n'étoit pas encore fini au commencement de décembre. Harcourt, à qui la foi du roi d'Angleterre et des Hollandais étoit toujours suspecte, estimoit que le Roi devoit profiter des sujets que la Reine avoit d'être mécontente de la cour de Vienne, et proposer des avantages à cette princesse, pour l'engager à se détacher absolument du parti de l'Empereur. Il observa cependant que quand même elle persuaderoit à son mari de faire en faveur d'un prince de France un testament semblable à celui qu'il avoit fait précédemment en faveur du feu prince de Bavière, une telle disposition n'auroit de valeur qu'autant qu'elle seroit admise par les Etats des royaumes de Castille et d'Arragon; mais que la proposition de les assembler seroit insupportable au roi d'Espagne, qui depuis long-temps avoit pris la résolution de ne les convoquer de sa vie; et que la Reine, et ceux qui avoient le plus de crédit et le plus d'accès à la cour, se croiroient également intéressés à s'opposer à cette convocation.

Quoique le Roi ne voulût pas encore soupçonner la droiture du roi d'Angleterre, ni même la foi douteuse des Hollandais, les délais qu'ils apportoient à la signature du traité étoient si affectés, que Sa Majesté jugea qu'il étoit de sa prudence d'ordonner au marquis d'Harcourt de ménager la voie que la Berleps lui avoit ouverte, en sorte qu'il eût un moyen de traiter avec la reine d'Espagne, si quelque accident

(1) *Descalcas Reales* : Couvent de carmélites.

imprévu empêchoit la conclusion d'un nouveau traité de partage.

[1700] Dans le temps de cette incertitude, la santé du roi d'Espagne devint si mauvaise, qu'on douta de sa vie au commencement de janvier 1700. La conversation du marquis d'Harcourt avec la Berleps n'avoit eu aucune suite; par conséquent nulle mesure prise avec la Reine. Ainsi nulle apparence que le roi d'Espagne fît quelque disposition favorable à la France, et le Roi n'étoit pas sûr de la bonne foi de ses alliés.

La signature du second traité de partage calma ces soupçons. Elle se fit à Londres le 13 mai 1700. Le même traité fut signé à La Haye, par les députés des Etats-généraux, le 25 du même mois de la même année. L'Empereur persista dans le refus d'y entrer.

Le partage de M. le Dauphin devoit être composé des royaumes de Naples et de Sicile, des places construites sur la côte de Toscane, des îles situées dans cette mer, et de la province de Guipuscoa, conformément au premier traité : le second ajoutoit à ce partage les duchés de Lorraine et de Bar. Le duc de Lorraine convenoit de les céder, et de recevoir en échange le duché de Milan.

Si l'Empereur souscrivoit au traité, il étoit spécifié que l'archiduc auroit pour son partage l'Espagne, les Indes, les Pays-Bas. Un article séparé portoit que l'Empereur auroit le temps de trois mois pour délibérer; que s'il n'acceptoit pas le partage à l'expiration de ce terme, les alliés conviendroient entre eux du prince qu'ils jugeroient à propos de substituer à l'archiduc : article d'autant plus important, que la cour de Vienne, lente à se déterminer, prolongeroit sa dé-

cision s'il y avoit lieu d'espérer quelque avantage de sa lenteur, aussi bien que des événemens imprévus, et capables de changer les mesures prises pour le maintien du repos de l'Europe.

La conclusion du nouveau traité mit fin à toute espèce de négociation à Madrid. Ainsi le Roi voulut bien accorder, aux instances pressantes du marquis d'Harcourt, la permission de revenir en France, qu'il sollicitoit depuis long-temps. Blécourt, ancien officier d'infanterie, plus capable de commander un bataillon et de le mener à la charge, que de négocier, fut chargé des affaires peu considérables qu'il y auroit désormais à traiter à la cour d'Espagne.

Le bruit se répandit, peu avant la signature du traité de partage, de quelques dispositions incertaines, mais favorables à l'archiduc. L'opinion commune étoit que le roi d'Espagne l'avoit appelé à sa succession. Le marquis d'Harcourt, encore à Madrid, en demanda l'éclaircissement à Ubilla, secrétaire de la dépêche *universale*. Il parut embarrassé, et son embarras augmenta les soupçons que l'ambassadeur de France n'auroit pas eus, s'il eût obtenu pendant le cours de son ambassade ce testament que les écrivains de Hollande prétendent qu'il avoit négocié ou plutôt acheté en faveur du duc d'Anjou.

Les bruits au sujet de l'archiduc se fortifioient, en sorte que les plus considérables personnages de la cour d'Espagne doutoient de ce qu'ils en devoient croire. Le comte d'Oropeza, encore exilé, fit prier le marquis d'Harcourt de lui faire part de ce qu'il savoit d'une telle disposition : il assuroit qu'elle seroit absolument contraire à son avis, persuadé qu'un prince

de France choisi pour successeur conviendroit seul au bien de l'Espagne.

Les doutes n'étoient pas encore éclaircis lorsque le marquis d'Harcourt prit ses audiences de congé du roi et de la reine d'Espagne. Un plus long séjour à Madrid devenant inutile au service du Roi, Harcourt en partit le 20 de mai. Le conseil d'Espagne travailloit alors à trouver des fonds pour lever et entretenir de nouvelles troupes. On ne doutoit plus que ces préparatifs ne se fissent à dessein de soutenir les dispositions faites en faveur de l'archiduc : le public en jugeoit par les conférences longues et secrètes que don Francisco Melos, nommé à l'ambassade de Vienne, avoit souvent avec le roi et la reine d'Espagne, et par l'ordre qu'il eut de se rendre incessamment à son emploi. Il l'avoit obtenu par le crédit de l'amirante son protecteur, préférablement à Castel-dos-Rios. Les affaires à traiter à la cour de Vienne paroissoient les plus importantes : elles furent confiées à Melos, dévoué à l'amirante ; et Castel-dos-Rios fut nommé pour aller en France, comme à une ambassade où il ne se présentoit aucune occasion de négocier, et nulle affaire de conséquence à traiter. La commission donnée à Castel-dos-Rios lui produisit l'année suivante la grandesse, et depuis la vice-royauté des Indes. Melos, attaché aux intérêts de l'Empereur, reçut peu de récompense de son zèle, et se vit obligé de renoncer à sa patrie. Ainsi la Providence se joue des projets que forme l'ambition, et fait réussir ou renverse comme il lui plaît les desseins que les hommes croient avoir concertés avec sagesse, et conduits avec le plus de prudence.

Harcourt partoit, lorsque le Roi fit part à l'Empereur du traité de partage, l'invitant d'y souscrire. Sa Majesté donna ordre de le communiquer à l'ambassadeur d'Espagne, avec la même invitation pour le Roi son maître. Elle voulut que Blécourt répondît seulement, lorsqu'on lui en parleroit à Madrid, qu'on ne devoit pas s'étonner en Espagne si elle avoit pris les précautions nécessaires pour prévenir le préjudice dont les héritiers légitimes du roi d'Espagne étoient menacés, et maintenir le repos de l'Europe, puisque le roi d'Espagne n'avoit laissé apercevoir depuis la paix aucune disposition favorable, soit à l'égard de M. le Dauphin, soit envers ses enfans; que toutes ses vues au contraire s'étoient portées, ou sur le feu prince électoral de Bavière, ou sur l'archiduc.

Blécourt rendit compte au Roi des différens mouvemens que la nouvelle du second traité de partage produisit à Madrid : il écrivit que la Reine, transportée de colère, avoit marqué son extrême agitation aux dépens des meubles de son appartement; que le conseil s'étoit assemblé le lendemain; qu'on avoit dépêché des exprès à l'amirante, aux comtes d'Oropeza et de Monterey, tous trois exilés, et demandé leurs avis dans une conjoncture si importante; que le peuple étoit affligé, et craignoit de tomber sous la domination des Allemands; que les Arragonais disoient qu'au défaut du Roi régnant encore, ils choisiroient tel successeur qui conviendroit au royaume d'Arragon.

On disoit communément que le Roi avoit pris sagement son parti, et prudemment fait de traiter pour un partage; mais la haine générale retomboit sur les Anglais et les Hollandais.

Le comte d'Harrach, employant à contre-temps le style hautain et fanfaron de la cour de Vienne, publioit que son maître perdroit plutôt l'Empire que de souffrir le tort qu'on prétendoit lui faire; qu'à quelque prix que ce fût, il devoit s'en venger.

Le cardinal Porto-Carrero, retiré à Tolède depuis quelques mois, reçut ordre du Roi son maître de se rendre incessamment à Madrid. Il obéit, mais déclara qu'il n'entreroit point au conseil, voyant avec douleur arriver ce qu'il avoit si souvent prédit. Il entra cependant : on délibéra; les avis furent différens, et le conseil se sépara sans rien conclure.

La confusion étoit générale : nulle ressource dans le royaume. On proposa de rappeler les exilés, de former un petit conseil, composé seulement de quatre ou cinq personnes. Le peuple de Madrid, loin de murmurer contre la France, redoubloit ses vœux pour un prince de la famille royale. Les conseillers d'Etat, à l'exception du vieux comte d'Aguilar, s'exprimoient comme le peuple. La Reine, encore favorable aux intérêts de l'Empereur, nonobstant les sujets qu'elle avoit de s'en plaindre, pria le Roi son mari de suspendre toute résolution jusqu'à ce qu'il eût quelque réponse de Vienne.

Ce prince gardoit le silence, et cependant consultoit, soit dans l'intérieur de son royaume, soit au dehors, ceux qu'il croyoit les plus capables de lui donner des conseils conformes à la justice, au bien de ses sujets, et par conséquent de mettre en repos sa conscience. Il s'étoit adressé déjà à différens théologiens et jurisconsultes en Espagne, à Naples, et à différens évêques; il voulut encore consulter l'évêque de Co-



vença, fils naturel de Philippe IV, et l'archevêque de Saragosse. Les avis furent uniformes : aucun ne mit en doute que les princes de France n'eussent droit de lui succéder. Ce ne fut pas assez pour calmer l'agitation d'un monarque prêt de rendre compte à Dieu de sa conduite.

Blécourt apprit que ce prince avoit dépêché un courrier à Rome au commencement du mois de juin précédent; qu'il en attendoit le retour avec beaucoup d'impatience. On ignoroit à Madrid le motif de l'expédition : le Roi l'apprit par le cardinal Janson, chargé des affaires de Sa Majesté auprès du Pape.

Charles second, non content des consultations qu'il avoit faites en Espagne, voulut encore consulter le chef de l'Eglise. Le cardinal Pignatelli, napolitain, élu pape sous le nom d'Innocent XII, en l'année 1692 occupoit encore le Saint-Siége. Le roi d'Espagne lui écrivit de sa main, lui représenta le péril où le traité de partage exposoit la religion, ne doutant pas que les Anglais et les Hollandais n'eussent quelque part au démembrement de sa monarchie. Il se plaignoit amèrement d'un projet de partage de ses Etats, réglé pendant qu'il étoit encore au monde; il représentoit les malheurs qu'une telle entreprise causeroit à l'Europe, les guerres inévitables qu'elle susciteroit, les désastres que le Saint-Siége en particulier auroit à craindre. La lettre finissoit en informant Sa Sainteté des instances que le conseil d'Espagne faisoit à Sa Majesté Catholique d'appeler à sa succession un des fils cadets du Dauphin, comme l'unique moyen de préserver ses peuples des maux qu'ils auroient à craindre lorsqu'il plairoit à Dieu de le retirer de ce monde. Il

demandoit au Pape ses conseils sur un point si capital, et ses prières, résolu de sacrifier sa propre volonté au bien comme au repos de ses royaumes.

La lettre, écrite le 18 juin 1700, fut adressée au duc d'Uceda, ambassadeur d'Espagne à Rome. Le Roi son maître lui écrivit aussi de sa main, et lui commanda de remettre secrètement au Pape celle qu'il lui adressoit pour Sa Sainteté, dont il joignit la copie, imposant à son ambassadeur de la tenir très-secrète. Uride en avertit le cardinal Janson, et le Roi en fut promptement informé.

Le Pape voulut, sur une affaire si importante, avoir l'avis de quelques cardinaux. Il en assembla trois, distingués par le mérite, la vertu et la capacité : l'un étoit Spada, nommé autrefois nonce en France, et qui depuis avoit été secrétaire; l'autre, le cardinal Albano, qui succéda peu de mois après à Innocent XII, et prit le nom de Clément XI; le troisième fut le cardinal Spinola-San-Cesareo. La consultation étant faite, Sa Sainteté répondit au roi d'Espagne, donna les louanges dues à sa piété, à son zèle pour la religion et le bien de ses royaumes, et conclut qu'il ne devoit pas s'écarter de l'avis de son conseil royal, fondé sur le principe nécessaire d'assurer l'union et la conservation entière de sa monarchie.

L'avis positif et certain que le Roi reçut par le cardinal Janson ne laissoit plus lieu de douter des intentions du roi d'Espagne, favorables à l'un des princes de France. Toutefois Sa Majesté persista dans la résolution de s'en tenir aux engagemens qu'elle avoit pris et renouvelés par le second traité, quelque sujet qu'elle eût de douter de la bonne foi de ses alliés, que

le retardement, les difficultés continuelles, la répugnance à convenir des mesures nécessaires pour l'exécution du traité, rendoient chaque jour plus suspects. Le Roi savoit encore que l'affection des peuples d'Espagne pour un prince de sa famille augmentoit, et n'étoit plus cachée. Le cardinal Porto-Carrero faisoit gloire de ses sentimens : il étoit convenu avec Blécourt de l'avertir de tout ce qui pourroit contribuer au succès si avantageux à l'Espagne. Peu de gens songeoient alors à servir l'Empereur : dans ce petit nombre, on comptoit le marquis de Léganès et le secrétaire Ubilla.

Nonobstant l'alliance des Provinces-Unies avec la France, le résident de Hollande à Madrid, exclu de toute fonction publique à cause d'une querelle personnelle, avoit pendant la nuit de fréquentes conférences dans la rue avec Léganès. Il n'y avoit plus de ministre d'Angleterre à la cour d'Espagne : ainsi Blécourt étoit seul à tenir tête à l'ambassadeur de l'Empereur.

Au mois de juillet, Harrach offrit au roi d'Espagne vingt mille hommes de troupes impériales pour la garde du Milanais, autant pour Naples, autant pour la Sicile : vaines promesses dont l'accomplissement étoit impossible ; à peine furent-elles écoutées. Il s'aperçut qu'elles devenoient un sujet de dérision : il changea de style, et pour affoiblir le parti de France il répandit que le Roi s'étoit clairement expliqué ; que si la monarchie d'Espagne lui étoit offerte pour l'un des princes ses petits-fils, Sa Majesté la refuseroit. Il assura que Blécourt l'avoit dit positivement, en conséquence des ordres qu'il avoit reçus de le déclarer.

Un tel discours, quoique faux, ne laissa pas de faire impression sur l'esprit du roi d'Espagne. Il avoit promis à Porto-Carrero d'appeler un prince de France à sa succession : le cardinal le pressant d'exécuter sa résolution, il répondit que son honneur seroit blessé si le roi de France refusoit de consentir à son choix. En même temps il renouvela ses exhortations à l'Empereur pour le détourner d'accepter aucune proposition de partage; il donna de plus ordre aux vices-rois de Naples et de Sicile, ainsi qu'au gouverneur de Milan, de recevoir dans ses différens Etats les troupes que l'Empereur se proposoit d'y envoyer. Toutefois l'ambassadeur d'Espagne en France assuroit que le Roi son maître n'avoit pas nommé de successeur.

Les instances importantes et assidues de la reine d'Espagne produisoient ces contradictions dans la conduite du roi Catholique, affoibli par ses fréquentes maladies, et sentant les approches de la mort, quoique pendant le mois d'août sa santé parût meilleure qu'à l'ordinaire. Harrach, profitant de sa foiblesse, obtint qu'il ne consulteroit plus son conseil : mais, peu de jours après, ce prince dit au duc de Medina-Sidonia qu'il vouloit suivre l'avis de ce même conseil, et nommer un prince de France pour succéder à sa couronne; qu'il ne pouvoit, au reste, se résoudre à l'appeler en Espagne.

Depuis cette confidence, Sidonia pressa Blécourt plus que jamais de lui dire si le Roi accepteroit le total de la succession d'Espagne pour un des princes ses petits-fils, la disposition du roi Catholique n'étant plus douteuse au moment qu'il seroit sûr qu'elle ne seroit pas rejetée.

Castel-dos-Rios, en France, eut ordre de s'informer bien précisément des intentions du Roi.

Tous les sentimens en Espagne se réunissoient : le clergé, le conseil d'Etat, les gens de loi, tous reconnoissoient les droits du Dauphin, et souhaitoient de voir un de ses fils assuré de régner. On espéroit à Madrid que le roi d'Angleterre manqueroit à ses engagemens : c'étoit un bien désiré de toute la nation; la conduite du résident de Hollande donnoit lieu de s'en flatter : sa correspondance avec le marquis de Léganès continuoit, et souvent il conféroit avec l'ambassadeur de l'Empereur, quoiqu'il assurât Blécourt du contraire.

Harrach ne perdit pas courage : il espéroit encore un changement; et, malgré les sujets de mécontentement que sa conduite, ses discours, ses relations à l'Empereur, avoient causés à la Reine, il fondoit ses espérances non-seulement sur le crédit, mais de plus sur la bonne foi de cette princesse. Elle obtint en effet un ordre adressé aux conseillers d'Etat de s'assembler, pour faire entendre de la part du Roi leur maître que la partialité qu'ils témoignoient pour un prince de France lui déplaisoit. Cette déclaration faite, sept d'entre eux confirmèrent plus fortement encore l'avis qu'ils avoient donné en faveur de l'un des fils du Dauphin.

Une maladie nouvelle réduisit le roi d'Espagne à l'extrémité vers la fin de septembre : il reçut les derniers sacremens de l'Eglise. On disoit sourdement qu'il avoit confirmé son testament fait en faveur de l'archiduc, déclaré la Reine régente, et formé un conseil.

Les discours changèrent au commencement d'octobre. Blécourt écrivit au Roi que, suivant les bruits de Madrid, un des fils du Dauphin étoit appelé à la couronne d'Espagne; que le cardinal Porto-Carrero avoit constamment et utilement travaillé pour un prince de France; qu'il avoit empêché qu'un testament contraire, extorqué par la Reine, ne fût exécuté.

L'événement prévu depuis long-temps arriva. Charles II, monarque souverain de tant d'Etats, mourut le premier novembre de l'année 1700, et sa mort causa bientôt après l'embrasement général de toute l'Europe.

Par son testament, signé le 2 octobre précédent, il reconnut le droit de l'infante Marie-Thérèse sa sœur, reine de France, et mère du Dauphin, et celui de la reine Anne sa tante; par conséquent celui du Dauphin, qui devoit être son unique héritier, conformément aux lois de ses royaumes : mais, pour éviter l'alarme que l'Europe concevroit de l'union de tant d'Etats à la monarchie de France, dont le Dauphin étoit le seul héritier présomptif, Charles appeloit à sa succession le duc d'Anjou, second fils du Dauphin, et le nommoit héritier de tous ses royaumes et seigneuries, sans en excepter aucune partie, et sans démembrement. Il ordonnoit à tous ses sujets et vassaux de le reconnoître pour leur roi et seigneur naturel; il vouloit que jusqu'à l'arrivée de ce prince à Madrid, et même jusqu'à sa majorité, le royaume fût gouverné par un conseil de régence ou junte, dont il nomma les sujets, et la Reine à la tête de ce conseil.

Immédiatement après la mort du roi d'Espagne, la junte écrivit au Roi pour lui donner part de cet évé-

nement ; et l'ambassadeur d'Espagne eut ordre de remettre à Sa Majesté le testament, et la lettre signée de la Reine, et des conseillers qui composoient la junte.

Comme on doutoit à Madrid si le Roi accepteroit les dernières propositions du roi Catholique, dans cette incertitude la junte ordonnoit à Castel-dos-Rios, en cas de refus de la part de Sa Majesté, de faire incessamment passer à Vienne le même courrier envoyé de Madrid, l'intention du feu Roi ayant été de déférer sa succession entière à l'archiduc, si sa disposition n'étoit pas acceptée en France.

Le Roi étoit alors à Fontainebleau. A l'arrivée du courrier, l'ambassadeur d'Espagne communiqua les ordres qu'il venoit de recevoir à celui des ministres à qui le Roi confioit le département des affaires étrangères, et demanda une audience particulière à Sa Majesté. Avant que d'en fixer l'heure, elle voulut entendre les avis de son conseil, et décider de la résolution qu'elle auroit à prendre sur un événement peu attendu, mais si important à la famille royale, au bien du royaume, au repos général de l'Europe.

Le conseil étoit composé de M. le Dauphin, principalement intéressé à la disposition faite par le roi d'Espagne ; du comte de Pontchartrain, chancelier de France ; du duc de Beauvilliers, chef du conseil des finances, gouverneur des princes enfans de France ; et du marquis de Torcy, secrétaire d'Etat, ayant le département des affaires étrangères.

Il étoit plus aisé de prévoir que de prévenir les suites de la décision dont il s'agissoit. Le Roi s'étoit engagé à rejeter toute disposition que le roi d'Es-

pagne pourroit faire de sa monarchie en faveur d'un prince de France, à quelque titre que l'acte en seroit fait : testament, donation, toute forme que ce fût, souffroit une exclusion. Sa Majesté, contrevenant à ses engagemens, s'attiroit le reproche de violer la parole sacrée des rois ; et encore, en y manquant, la guerre étoit inévitable. L'objet principal que le Roi s'étoit proposé, en pressant la conclusion de la paix signée à Riswick, avoit été de laisser à ses peuples le temps de se rétablir après une longue suite de guerres : lorsqu'ils commençoient à peine à jouir de quelque repos, ils se verroient encore obligés de soutenir le poids d'une nouvelle guerre qui deviendroit incessamment universelle, puisqu'il n'y avoit pas lieu de se flatter que les princes voisins de la France, alarmés de sa puissance, souffrissent tranquillement que son autorité s'étendît à donner des lois, sous le nom de son petit-fils, aux Etats soumis à la couronne d'Espagne dans l'ancien et le nouveau Monde.

D'un autre côté, il y avoit à considérer que si le Roi refusoit d'accepter les dispositions du testament, ce même acte transféroit la succession totale à l'archiduc. Le même courrier dépêché en France passoit à Vienne. La nation espagnole n'auroit pas hésité à reconnoître pour son roi le second fils de l'Empereur : la maison d'Autriche réunissoit encore entre le père et le fils la puissance de Charles-Quint, autrefois si fatale à la France. La paix conclue à Riswick n'en étoit pas plus assurée ; le traité de partage ne suffisoit plus pour la maintenir.

L'Empereur avoit refusé opiniâtrément de souscrire à ce traité, dans le temps qu'il avoit lieu de

craindre l'effet des liaisons de la France avec l'Angleterre et la Hollande. Ses alarmes étoient dissipées par les avis secrets que les ministres de ces deux puissances avoient confiés à ceux de la cour de Vienne : nuls préparatifs de leur part ne donnoient à ce prince le moindre lieu de croire que le roi Guillaume et la république de Hollande eussent intention de soutenir par les armes la disposition faite des Etats de la couronne d'Espagne. L'Empereur, pleinement rassuré, n'auroit pas accepté ce qu'il avoit refusé lorsqu'il avoit eu le plus sujet d'être alarmé.

Le Roi, n'acceptant pas le testament, n'avoit de parti à prendre que d'abandonner totalement la succession d'Espagne, ou de faire la guerre pour conquérir la part que le traité de partage assignoit à la France.

Un abandon général privoit les princes ses enfans de leurs droits légitimes, reconnus par le roi Charles, par la nation espagnole, et enrichissoit à leurs dépens la maison d'Autriche, si ennemie de celle de France, que l'Empereur avoit mieux aimé s'exposer à tout perdre, que de consentir à partager avec elle cette grande succession.

Si le Roi se déterminoit à la guerre pour maintenir les engagemens pris avec l'Angleterre et la Hollande, il étoit indubitable qu'il seroit obligé d'en soutenir seul tout le poids; mais de plus on devoit s'attendre que, peu de temps après qu'elle seroit commencée, ces alliés infidèles s'uniroient aux ennemis de Sa Majesté, et s'opposeroient à l'exécution de ce même traité dont elle auroit craint de violer les engagemens.

La guerre étoit nécessaire pour les soutenir : elle

étoit onéreuse à la France, mais de plus elle étoit injuste. Quelle raison pour la déclarer à l'Espagne? à quel titre s'emparer d'une partie de ses Etats? quel tort son dernier maître avoit-il fait à la France en reconnoissant un de ses princes pour son héritier universel? et quelle injure lui faisoit la nation espagnole de se soumettre et se conformer aux volontés équitables de son roi? Elle se donnoit sans réserve : la France, en la rejetant, l'auroit regardée comme ennemie, sans autre raison que de croire qu'il convenoit mieux à ses intérêts de s'emparer d'une partie des Etats de l'Espagne, sans autre droit que celui d'un traité dont les alliés avoient déjà violé les conditions essentielles.

Si la guerre étoit inévitable, il falloit la faire pour soutenir le parti le plus juste; et certainement c'étoit celui du testament, puisque le roi d'Espagne rappeloit ses héritiers naturels à sa succession, dont ils avoient été injustement exclus par ses prédécesseurs.

Il y avoit lieu de croire que, malgré le désordre des finances d'Espagne, cette monarchie ne seroit pas encore hors d'état d'aider la France à s'opposer à la division de ses Etats : l'Espagne livroit pour sa défense de fortes places, des ports dont la situation facilitoit le commerce de la France, et pouvoit ruiner celui de ses ennemis. On pouvoit se flatter que les Indes ne seroient pas d'un médiocre secours.

Le secrétaire d'Etat appuya de toutes ces raisons l'avis qu'il ouvrit dans le conseil d'accepter le testament; le duc de Beauvilliers, qui parla ensuite, conclut à s'en tenir au traité de partage, persuadé que la

guerre, suite nécessaire de l'acceptation, causeroit la ruine de la France. Le chancelier reprit en détail les différens avantages qu'il y avoit à se promettre de l'un ou de l'autre parti; il les exposa clairement et réciproquement; il fit la récapitulation des inconvéniens que chacun de ces partis entraînoit nécessairement : en sorte que, n'osant prononcer sur une question si importante, dont la décision seroit ou louée ou blâmée généralement, suivant l'événement, il conclut que le Roi seul, plus éclairé que ses ministres, pouvoit connoître et décider, suivant les lumières de Sa Majesté, ce qui convenoit le mieux à sa gloire, à sa famille royale, au bien de son royaume et de ses sujets.

Monseigneur le Dauphin parla peu, et sans hésiter il conclut à l'acceptation du testament, plus touché de voir son second fils régner sur toute la monarchie d'Espagne, que d'être lui-même souverain des royaumes de Naples et de Sicile.

Le Roi décida et voulut que la résolution qu'il prit d'accepter le testament fût tenue secrète pendant quelques jours.

Les écrivains des derniers temps ont avancé faussement que madame de Maintenon avoit assisté à ce conseil, et qu'elle avoit donné son avis.

L'ambassadeur d'Espagne, admis ensuite à l'audience particulière que le Roi lui donna dans son cabinet, eut l'honneur de remettre à Sa Majesté le testament du feu roi d'Espagne, avec la lettre de la junte, signée de la Reine douairière, et des ministres dont ce conseil étoit composé.

Le Roi lui confia la résolution qu'il avoit prise :

comme elle ne devoit être déclarée que lorsque le Roi seroit de retour à Versailles, il lui recommanda le secret pendant peu de jours encore; et, pour ne pas retarder le renvoi du courrier venu de Madrid, il fit remettre dès le lendemain à l'ambassadeur la lettre qu'il écrivit à la junte.

La résolution que le Roi prit d'accepter le testament, devenue publique, excita dans l'Europe l'agitation qu'on avoit prévue. La couronne d'Espagne transférée dans la maison de France étoit un des plus grands événemens qui fût arrivé depuis plusieurs siècles, et le plus capable de renouveler incessamment une guerre générale. Le Roi cependant désiroit de conserver la paix, et pour y parvenir il eut soin de faire des alliances au dehors de son royaume, pendant qu'au dedans il donnoit ses ordres pour opposer des forces suffisantes aux puissances qui se déclareroient contre Sa Majesté et contre le Roi son petit-fils. Il traita donc avec le roi de Portugal, avec le duc de Savoie et avec celui de Mantoue, qui remit aux troupes du Roi la garde de la ville de Mantoue.

Il eut pour ses alliés en Allemagne les ducs de Brunswick-Wolfenbüttel, de Saxe-Gotha, et l'évêque de Munster. L'électeur de Saxe, roi de Pologne, étoit prêt à entrer aussi dans la même alliance, lorsque les dispositions de l'Europe changèrent.

Le plus fidèle et le plus puissant des alliés du Roi dans l'Empire fut l'électeur de Bavière, alors gouverneur des Pays-Bas espagnols. Il engagea dans les mêmes liaisons l'électeur de Cologne son frère. Ces deux princes, oncles du roi Philippe v, se dévouèrent à soutenir son droit; et, malgré la perte de leurs Etats



et de leurs dignités, ils persistèrent avec fermeté dans le parti qu'ils avoient pris comme le plus juste.

Le roi de la Grande-Bretagne et les Etats-généraux des Provinces-Unies, aussi blessés de l'infraction du traité de partage que s'ils en avoient fidèlement observé les engagemens, balancèrent cependant sur le parti qu'ils prendroient. Après des plaintes amères, les Hollandais, pour les intérêts de leur commerce, reconnurent le roi d'Espagne. Incertains des alliés, et des moyens qu'ils auroient pour soutenir une nouvelle guerre dans le temps qu'ils avoient le plus de besoin de repos, ils entretinrent pendant le cours de l'année suivante une négociation frauduleuse, qui ne cessa que lorsque la crainte et la jalousie des forces et du nouveau pouvoir de la France unit enfin le roi d'Angleterre et la république de Hollande avec la maison d'Autriche, et qu'en vue de soutenir ses intérêts, le fameux traité nommé *de la grande alliance* fut signé à La Haye le 7 septembre 1701, par les ministres de l'Empereur, du roi de la Grande-Bretagne, et des Etats-généraux des Provinces-Unies.

Déjà la guerre étoit allumée en Italie. Le prince de Vaudemont, gouverneur du Milanais, avoit obéi aux dernières volontés du feu roi Charles II, ainsi que les autres gouverneurs de tous les Etats soumis à la monarchie d'Espagne. Selon la demande du prince de Vaudemont, le Roi avoit envoyé un corps de troupes pour la défense du duché de Milan. Sa Majesté fit passer ensuite dans cet Etat une forte armée, dont le duc de Savoie fut déclaré généralissime; l'Empereur, de son côté, fit entrer son armée en Italie. Si la bonne foi du prince qui commandoit l'armée française eût

égalé sa valeur, la France et l'Espagne auroient eu lieu de se promettre de cette guerre les succès les plus heureux.

L'Empereur se soutint seul pendant la première année (1). Le traité signé à La Haye l'assuroit qu'il seroit bientôt secouru; mais, pour ressentir l'effet des promesses du roi Guillaume, il falloit que le parlement d'Angleterre concourût à l'accomplissement des engagemens que ce prince avoit pris.

Il est rare que la nation anglaise pense unanimement. L'aigreur étoit alors très-vive entre les deux partis des wighs et des torys. Le roi de la Grande-Bretagne favorisoit les premiers, et leur confioit les charges et les emplois principaux : il étoit sûr de leurs suffrages dans le parlement, mais il ne l'étoit pas de déterminer à la guerre une nation fatiguée du poids de la guerre précédente, et qui ressentoit le préjudice que son commerce en avoit souffert. On auroit peut-être représenté vainement à ceux sur qui tombe le fardeau des subsides que l'Europe étoit en danger de se voir incessamment opprimée, si le juste désir de maintenir sa liberté ne réunissoit les princes et les Etats intéressés à s'opposer aux vastes desseins du Roi. L'ancien fantôme de la monarchie universelle touchoit moins les Anglais, que l'horreur des taxes qu'ils seroient obligés de payer en cas d'une guerre nouvelle.

[1701] Mais l'événement de la mort du roi d'An-

(1) En 1701, le prince Eugène força le poste de Carpi, et resta maître de tout le pays entre l'Adige et l'Adda. Catinat fut obligé de se retirer. L'armée française, commandée par le duc de Savoie, Catinat et le maréchal de Villeroy, éprouva un nouvel échec au combat de Chiari, livré le premier septembre.

gleterre Jacques II, et surtout la résolution que le Roi prit de reconnoître le prince de Galles en qualité de roi de la Grande-Bretagne, changea les dispositions qu'une grande partie de la nation témoignoit à conserver la paix : les sentimens des différens partis se réunirent. Tous les Anglais unanimement regardoient comme une offense mortelle de la part de la France qu'elle prétendît s'attribuer le droit de leur donner un roi, au préjudice de celui qu'ils avoient eux-mêmes appelé et reconnu depuis plusieurs années.

Le roi d'Angleterre profita de cette disposition commune ; et, dans la harangue qu'il fit au parlement, il traita la reconnoissance du prince de Galles non-seulement comme la plus grande indignité que l'on pouvoit faire à sa personne et à la nation, mais encore comme un acte intéressant également la religion protestante, la tranquillité présente et future, et le bonheur de l'Angleterre.

Le roi Guillaume n'oublia pas d'exagérer le péril où le commerce de l'Angleterre dans ses branches principales étoit exposé, par l'union de l'Espagne avec la France.

Ce prince, flattant ainsi le génie des Anglais, reçut de la part des deux chambres des assurances d'indignation contre la France, de zèle pour le maintien du repos et de la liberté de l'Angleterre aussi bien que de toute l'Europe, et de l'empressement à soutenir les droits de la maison d'Autriche, comme le seul moyen d'établir solidement la tranquillité commune.

Il obtint aussi les subsides nécessaires pour commencer et soutenir une guerre qu'il avoit représentée et que la nation vouloit regarder comme indispen-

sable, résolue de ne point faire de paix jusqu'à ce qu'elle eût reçu satisfaction de la grande indignité qui lui avoit été faite par la reconnoissance du prétendu prince de Galles.

Pour soutenir cette guerre, les communes résolurent qu'il seroit levé et entretenu quarante mille hommes pour la part que le roi de la Grande-Bretagne devoit contribuer dans la grande alliance, et quarante mille matelots pour la flotte. Ce prince demanda de plus dix mille hommes, qui lui furent accordés, pour un débarquement.

Pendant que tant d'ennemis s'assembloient contre la France, elle recevoit peu de secours de l'Espagne, affoiblie depuis long-temps, et qu'il falloit soutenir par des dépenses immenses, mais nécessaires pour la conservation des différentes parties d'une monarchie mal gouvernée depuis une longue suite d'années.

[1703] Les commencemens de la guerre furent heureux pour la France, et la campagne de 1703 lui fut glorieuse en Allemagne (1). Brisach se rendit à mon-

(1) Voici quelles furent les principales opérations de la guerre pendant les années 1702 et 1703. En 1702, les Impériaux entrèrent dans le duché de la Mirandole : le prince Eugène surprit Crémone, et en fut chassé le même jour premier février; le maréchal de Villeroy y fut fait prisonnier. M. de Vendôme, le 24 mai, fit lever le siége de Mantoue au prince Eugène, et défit le 26 juillet le général Visconti à Santa-Vittoria. Albergotti s'empara de Reggio et de Modène. Les deux partis s'attribuèrent le gain de la bataille de Luzara, donnée le 15 août. M. de Vendôme prit Luzara et Guastalla. En Flandre, les ennemis prirent Venloo le 23 septembre, Ruremonde le 8 octobre, et la citadelle de Liége le 23 du même mois. En Allemagne, M. de Blainville rendit Kaiserswerth le 13 juin; l'électeur de Bavière surprit Ulm le 8 septembre; M. de Melac rendit Landau le 11 septembre; M. de Villars prit Neubourg le 11 octobre, et défit l'armée impériale à Fredelinghen. Le prince Frédéric de Brande-

seigneur le duc de Bourgogne; le maréchal de Tallard prit ensuite Landau, et défit près de Spire l'armée des ennemis, commandée par le prince de Hesse-Cassel, devenu depuis roi de Suède.

[1704] La face des affaires changea l'année suivante (1): le succès malheureux de la bataille d'Hochs-

bourg leva le siége de Rhinberg le 20 octobre; le comte de Tallard prit Trèves le 25 octobre, la ville et le château de Trarbach le 6 novembre. Nos troupes entrèrent dans Nancy le 3 décembre. Le comte de Château-Regnault fut entièrement défait le 22 octobre par le duc d'Ormond dans le port de Vigo, où il avoit conduit les galions du Mexique.

En 1703, les ennemis reprirent Rhinberg le 9 février. Le maréchal de Tallard fit lever le siége de Trarbach le 25 février; le maréchal de Villars s'empara d'Offembourg, de Radstadt, et des redoutes que les ennemis avoient sur la Quinche : il prit le fort de Kelh le 9 mars. L'électeur se rendit maître de Neubourg sur le Danube le 3 février : il battit les ennemis à Passaw le 11 mars, et à Burglengenfeld le 28; s'empara de Ratisbonne le 8 avril, et fut joint le 11 mai à Dutlingen par le maréchal de Villars. L'électeur prit Kuffstein le 18 juin, et Inspruck le 26; M. de Vendôme força le passage des montagnes à l'entrée du Trentin le 26 juillet; M. de Vaubecourt prit Barsello le 27 juillet; M. de Legal mit en déroute, le 30 juillet, un détachement du prince de Baden; le maréchal et l'électeur défirent entièrement à Hochstedt le comte de Stirun le 20 septembre. Dans les Pays-Bas, le maréchal de Villeroy força Tongres le 10 mai; Marlborongh prit Bonn le 15 mai, et Huy le 26 juin. Les Français eurent l'avantage au combat d'Eketen, donné le 30 juin. Les ennemis prirent Limbourg le 27 septembre, et la ville de Gueldre le 17 décembre. M. de Vendôme battit le général Visconti; le duc de Bourgogne prit le Vieux-Brisach le 6 septembre. Le prince de Hesse fut vaincu par le maréchal de Tallard, qui prit ensuite Landau; les Impériaux se saisirent de Bamberg le 30 novembre. Les flottes anglaises et hollandaises furent battues plusieurs fois par les vaisseaux français.

(1) Dans le cours de cette année 1704, le roi d'Espagne eut d'abord quelques succès contre le roi de Portugal, qui le repoussa ensuite. La flotte anglaise s'empara de Gibraltar le 4 août. M. de Vendôme se rendit maître des Etats du duc de Modène, qui s'étoit joint à l'Empereur. Les Impériaux s'emparèrent des Etats du duc de La Mirandole, qui traitoit avec la France. Le grand prieur de Vendôme prit Revère le 10 avril;

tedt força l'électeur de Bavière à repasser le Rhin avec l'armée du Roi, dont il avoit le commandement. Son pays devint la proie des ennemis.

Ce prince, revenu dans les Pays-Bas, dont il étoit vicaire général pour le roi d'Espagne, ne fut pas plus heureux deux ans après à Ramillies [1706]; et la fatale déroute de l'armée du Roi, arrivée au mois de mai 1706, livra les Pays-Bas aux ennemis de la France et de l'Espagne (1).

M. de La Feuillade prit le château de Suse le 12 juin. Il s'étoit emparé sur la fin de l'année précédente de toute la Savoie, excepté de Montméliant. Les Français prirent encore en Italie Verceil le 20 juillet, la ville d'Yvrée, et Sensano. En Allemagne, l'électeur prit Passaw le 9 janvier, et Marlborough Donawerth le 2 juillet. La bataille d'Hochstedt se donna le 13 août : le prince Eugène et Marlborough y remportèrent une victoire complète sur les armées de France et de Bavière; M. de Tallard fut fait prisonnier. Les ennemis gagnèrent plus de quatre-vingts lieues de pays : ils prirent le 23 novembre Landau, Trarbach le 19 novembre, et Trèves le 29 octobre.

L'année suivante 1705, en Italie les Français prirent Villefranche le 7 février, et le château le 3 avril; La Mirandole le 11 mai, Chivas le 28 juillet. Le champ de bataille resta aux Français dans le combat de Cassano, donné le 16 août. Nous prîmes Soncino le 23 octobre, et les ennemis prirent Montméliant le 11 décembre. En Espagne, le maréchal de Tessé fut obligé de lever le siége de Gibraltar; et les Portugais prirent en mai Salvaterra, Valencia, Alcantara et Albuquerque. Gironne se déclara pour l'archiduc le 4 octobre; Barcelone se rendit à ce prince le 9 octobre. Le maréchal de Villars força les lignes de Weissembourg le 3 juillet; Hombourg se rendit au marquis de Conflans. Le prince de Bade força les lignes de Haguenau le 28 septembre, et entra le 5 octobre dans la ville. En Flandre, les ennemis forcèrent les lignes de Vignemont, et prirent Tillemont et Leuve. L'électeur prit Diest le 25 novembre.

(1) Pendant la campagne de 1706, on perdit en Espagne Villaréal le 8 janvier, Alcantara le 16 avril. On leva le siége de Barcelone le 12 mai; la Catalogne fut ouverte à l'archiduc. Les Portugais prirent Ciudad-Rodrigo et Albuquerque; les ennemis s'emparèrent de Carthagène le 30 juin, de Salamanque le 8 juillet, allèrent à Madrid, et y proclamèrent roi l'archiduc. Ils prirent Alicante le 4 septembre; on reprit sur eux

Ce ne fut pas encore la fin des malheurs. Le siége de Turin, mal entrepris, mal conduit, donna le temps au prince Eugène de voler au secours du duc de Savoie; l'armée du Roi, forcée dans ses lignes, se retira en Dauphiné. On consentit aux conditions d'une capitulation dressée par le prince Eugène pour ramener en France ce qui restoit en Italie de troupes victorieuses de celles de l'Empereur, dans une bataille que le comte de Médavi gagna sur les Impériaux commandés par le prince de Hesse-Cassel, dans le temps qu'on capituloit pour assurer la sortie de ces troupes hors de l'Italie, abandonnée à l'armée de l'Empereur.

Le roi d'Espagne n'étoit pas plus heureux : l'arrivée d'une flotte anglaise devant Barcelone l'avoit obligé de lever avec précipitation le siége de cette place, où l'archiduc s'étoit enfermé. Nul passage ne se trouvant libre au roi d'Espagne pour retourner dans son royaume, il fut obligé d'y rentrer par la France.

[1708] Le Roi soutenoit avec fermeté tant d'événemens si différens du bonheur dont ses armes étoient

Carthagène le 18 novembre. Les îles d'Yvica et de Majorque se rendirent à l'archiduc; on reprit Alcantara sur les Portugais le 14 décembre. En Flandre, la bataille de Ramillies, livrée le 23 mai, et fatale à la France, nous fit perdre Louvain, Bruxelles, Malines, Lierres, Bruges, Gand, Anvers, Oudenarde, Ostende, Menin, Ath, etc. En Italie, nous prîmes d'abord le château de Nice le 4 janvier, et nous gagnâmes la bataille de Calcinato le 19 avril; mais ensuite nous levâmes le siége de Turin le 7 septembre; nos lignes furent forcées par le prince Charles, et nous perdîmes le Modénais, le Mantouan, le Milanais, le Piémont, enfin le royaume de Naples. En Allemagne, nous eûmes quelques avantages; nous prîmes Drusenheim le 2 mai, Haguenau le 11 mai, et l'île du Marquisat le 30 juillet.

autrefois accompagnées. Il y eut quelque lueur flatteuse du retour de cette ancienne prospérité, lorsqu'au commencement de la campagne de 1708 (1), monseigneur le duc de Bourgogne, commandant l'armée de Sa Majesté, surprit la ville de Gand : mais l'espérance de progrès heureux pendant le cours de cette campagne s'évanouit à la fatale journée d'Oudenarde, aussi malheureuse que mal concertée, funeste effet de la jalousie entre les courtisans d'un jeune prince et le général qui commandoit l'armée sous ses ordres.

Cet événement fit perdre à l'Espagne ce qu'elle possédoit encore dans les Pays-Bas, à l'exception seulement de Luxembourg, de Mons et de Nieuport. Il auroit de plus entraîné la France à subir les

(1) En 1707, nos troupes évacuèrent toute la Lombardie. Les ennemis prirent Capoue le 2 juillet, Naples le 8, enfin tout le reste du royaume; Gaëte le 30 septembre, le château de Suse le 13 octobre, et Orbitello le 21 décembre. M. le maréchal de Berwick gagna la bataille d'Almanza le 25 avril, et nous prîmes Requena le 3 mai, Valence et les autres villes de ce royaume; Saragosse le 25 mai, Serpa le 26 mai, Alcira le 10 juin, Mequinença le 7 juillet, Mouçon le 7 août, Puycerda et toute la Cerdagne; Ciudad-Rodrigo le 4 octobre, la ville de Lérida le 13 octobre, et le château le 12 novembre. Les ennemis levèrent le siége de Toulon le 22 août. Le maréchal de Villars surprit les lignes de Stolophen le 22 mai, s'empara du duché de Wurtemberg, et leva des contributions jusques au-delà du Danube; prit Schorndorf, battit le général Jances, le fit prisonnier; mais l'électeur de Hanovre le força de repasser le Rhin. Sur mer, nous eûmes plusieurs avantages.

Dans l'année 1708, nous prîmes Gand, Bruges et Plassendal. Dans le combat d'Oudenarde, les ennemis eurent l'avantage le 11 juillet. Ils assiégèrent Lille le 22 août, et la prirent le 23 octobre, et la citadelle le 8 décembre. Les alliés reprirent Gand le 30 décembre ; les Anglais s'emparèrent de la Sardaigne le 15 août, et du Port-Mahon le 29 septembre. Le duc de Savoie prit les forts d'Exilles, de Fenestrelle et de La Pérouze. En Espagne, nous eûmes quelques succès.

conditions les plus dures pour obtenir une paix devenue nécessaire, si Dieu, protégeant le Roi, n'eût, après l'avoir humilié, aveuglé ses ennemis.

Quoique son courage parût à toute épreuve, il sentoit intérieurement la juste douleur que lui causoit la prolongation d'une guerre dont le poids accabloit ses sujets. Plus touché de leurs maux que de sa propre gloire, il avoit employé pour les terminer différens moyens d'entamer une négociation.

L'opinion commune étoit que la seule voie de parvenir à la paix étoit de s'adresser à la Hollande. C'étoit la route suivie depuis 1706. Déjà plusieurs propositions d'accommodement avoient été faites à cette république. Le temps des succès favorables est le temps de présenter la paix; mais elle n'est pas écoutée si elle n'est appuyée de la victoire.

Les tentatives faites après tant d'événemens sinistres produisirent pour toute réponse que les Hollandais, inséparablement attachés à leurs alliés, exigeoient comme condition préliminaire, comme base des traités à faire, que l'Espagne et les Etats dépendant de cette monarchie, dans l'ancien comme dans le nouveau Monde, appartiendroient à la maison d'Autriche; que la république de Hollande, toujours inquiète des desseins de la France, auroit dans les Pays-Bas une barrière suffisante pour sa sûreté, et pour calmer ses justes alarmes; que le commerce de ses sujets avec la France seroit assuré, et les avantages accordés à Riswick sur cet article augmentés. Ces conditions préliminaires réglées, on pouvoit ensuite négocier sur les autres conditions de la paix.

Ces impérieuses demandes étoient soutenues par

les discours des ennemis de la France. Leur langage ordinaire étoit qu'on devoit se défier de ses artifices, être en garde contre sa séduction; qu'une paix solide, telle que l'Europe devoit la désirer pour assurer son repos et sa liberté, ne seroit jamais du goût des Français, ni le véritable objet du Roi leur maître; qu'il n'en avoit d'autre que de diviser une ligue puissante, dont l'union entre les parties dont elle étoit composée faisoit la force principale. Encore quelques années de guerre, disoit-on, et la France, si formidable, ne sera plus à craindre.

Ces discours, et la dureté des conditions prétendues par les ennemis, paroissoient à bien des gens en France autant de suppositions répandues pour abuser les peuples, et faire supporter patiemment les maux de la guerre; mais enfin la vérité se fit connoître. Le comte de Bergueick, intendant des Pays-Bas par le roi d'Espagne, avoit entamé après la bataille de Ramillies une espèce de négociation avec Wanderdussen, pensionnaire de la ville de Tergow. Le Roi l'avoit approuvé; et le président Rouillé, chargé pour lors des ordres de Sa Majesté auprès de l'électeur de Bavière, avoit été admis au secret. On le communiqua au sieur Hannequin, échevin de Rotterdam, dont les bonnes intentions pour la paix avoient paru en d'autres occasions, principalement à la paix conclue à Riswick. Il eut ordre d'instruire le pensionnaire de Hollande des conditions que le Roi consentiroit d'accorder pour terminer la guerre.

On pouvoit croire alors que les événemens de l'année 1706 décideroient du partage à faire, pour le repos de l'Europe, entre le roi Philippe et l'archiduc.

Le premier, contraint de sortir du royaume d'Espagne, tenoit encore sous son obéissance les royaumes de Naples et de Sicile : on jugeoit qu'il pourroit se contenter de les conserver avec les autres Etats de la couronne d'Espagne en Italie, et laisser l'Espagne à l'archiduc, qui pour lors en étoit possesseur. Les malheurs de la guerre autorisoient ce partage.

Il ne fut plus à propos l'année suivante. Les troupes de l'Empereur, entrées dans le royaume de Naples, s'en emparèrent aisément, pendant qu'en Espagne la bataille d'Almanza, gagnée par le duc de Berwick, remit sous l'obéissance du Roi légitime toutes les provinces de ce royaume, à l'exception de la Catalogne.

Le roi Philippe ne possédoit plus du côté de l'Italie que la Sicile et les places situées sur la côte de Toscane. Ainsi le plan pour la paix, conforme à l'état des affaires en 1706, ne convenoit plus en 1707 : mais ce prince, maître des Indes occidentales, pouvoit accorder aux Hollandais de grands avantages pour leur commerce, et peut-être supérieurs à ceux qu'ils auroient obtenus de la maison d'Autriche. Un intérêt si sensible paroissoit un moyen propre à les porter à la paix.

Le sieur Ménager, député pour la ville de Rouen au conseil de commerce, bien instruit de ce qui regardoit le commerce des Indes occidentales, avoit formé un projet suivant les connoissances que son séjour en Espagne lui avoit acquises, et prétendoit qu'il étoit facile, en suivant ses idées, d'assurer, sans préjudice de l'Espagne, et de concert avec elle, le commerce de toutes les nations de l'Europe au nouveau Monde. Le Roi goûta ce projet; et comme Ménager

eut occasion d'aller à La Haye pour des affaires particulières, Sa Majesté lui permit de communiquer son projet à quelques-uns des principaux de la république de Hollande.

Il le fit voir au pensionnaire Heinsius, au baron de Duywenworden, et à Wanderdussen; mais quand même ils en auroient jugé favorablement, et qu'ils auroient cru du bien de leur patrie de travailler à le faire accepter, les disgrâces de la campagne de 1708 auroient détruit toute espérance de paix.

Cependant le rétablissement en devenoit chaque jour plus nécessaire à la France. Le Roi, père de ses sujets, se croyoit plus obligé à leur procurer le repos qu'à continuer au prix de leur sang des efforts inutiles pour maintenir le Roi son petit-fils sur le trône d'Espagne. L'Etat, épuisé par des dépenses désormais insoutenables, ne pouvoit réparer tant de malheureux événemens que par la paix; et la plus prompte étoit la meilleure.

Le plan proposé pour le commerce par Ménager auroit pu servir d'introduction à la négociation; mais il ne fut pas écouté dès qu'il parut que pour base il établiroit la condition de laisser au roi Philippe v la couronne d'Espagne et les Indes. Il fallut tenter d'autres voies.

Environ deux ans auparavant, un résident du duc de Holstein-Gottorp auprès des Etats-généraux vint à Versailles de son pur mouvement, et sans aucune mission. Il se présenta au ministre du Roi chargé du département des affaires étrangères, et offrit ses soins pour faire passer secrètement, par des voies non suspectes, telles propositions que Sa Majesté jugeroit à

propos pour avancer la paix. Sa bonne volonté fut louée; mais, avant que d'en faire usage, le Roi voulut qu'en le renvoyant à La Haye on lui dît seulement de faire savoir au Pensionnaire que Sa Majesté consentoit à traiter sur le fondement des conditions, que ses ennemis qualifioient de préliminaires; qu'il étoit nécessaire de convenir d'un lieu où l'on pût conférer secrètement, et d'envoyer un passe-port pour la sûreté du ministre que le Roi chargeroit de ses ordres.

On convint avec ce résident, nommé Pettekum, d'entretenir avec lui la correspondance que demandoient le bien des affaires et son zèle pour la paix. Il repartit pour La Haye, et s'acquittoit des commissions dont il avoit été chargé, lorsque le comte de Bergueick vint de Mons à Versailles vers la fin du mois de janvier 1709, et rendit compte au Roi des instructions secrètes que le roi Catholique lui avoit envoyées, avec un ordre de les communiquer à Sa Majesté.

Ces instructions, écrites de la main de ce prince, contenoient un ample pouvoir d'offrir aux Hollandais toutes les conditions qu'ils demanderoient pour la sûreté de leur commerce. Il en informa Heinsius et Wanderdussen; et la réponse commune de l'un et de l'autre fut portée sur-le-champ à Mons par un nommé Lamberg, qu'ils y envoyèrent. Elle contenoit que les propositions que Bergueick auroit à faire seroient écoutées, s'il avoit pouvoir d'offrir l'Espagne et les Indes pour les céder à la maison d'Autriche, comme condition fondamentale et nécessaire de la paix.

Un ministre du roi d'Espagne ne pouvoit pas suivre une négociation dont le premier article auroit été de consentir à détrôner son maître. Bergueick se retran-

cha sur les avantages que les Hollandais trouveroient pour leur commerce en traitant avec le roi d'Espagne, et dit à Lamberg qu'actuellement il venoit de recevoir de ce prince le pouvoir d'entamer avec la République une négociation secrète; qu'il en enverroit la copie à Wanderdussen; que, pour agir de concert dans une affaire si importante, il étoit nécessaire de se parler avec une confiance égale et réciproque des deux côtés; qu'il se rendroit en tel lieu qui lui seroit indiqué pour conférer, et qu'enfin les propositions qu'il feroit pour le commerce des sujets de la République seroient si sûres et si avantageuses, que ses ministres ne balanceroient pas à les accepter. Il reçut pour réponse un mémoire écrit de la main de Wanderdussen, contenant ces mots :

« Le comte de Bergueick saura qu'à moins qu'on « ne fasse les mêmes offres faites ci-devant des Es-« pagnes et des Indes, du Milanais et des Pays-Bas, « et ce qui a été ajouté, comme aussi un traité fa-« vorable de commerce, on ne pourra parler confi-« demment sur les autres articles préliminaires. »

Ces conditions si dures étoient à peu près les mêmes que Pettekum avoit portées en Hollande, comme devant servir de fondement à la paix générale. Il avoit écrit depuis son arrivée à La Haye qu'il reviendroit incessamment à Versailles pour y rendre compte de sa mission; mais tel étoit l'état des affaires au commencement de l'année 1709 (1), que tous les momens

(1) On a vu plus haut les pertes que nous fîmes en 1708. Dans l'année 1709, les ennemis prirent Tournay le 29 juillet, et la citadelle le 3 septembre. Le 11 septembre, se donna la bataille de Malplaquet, la plus meurtrière de toute cette guerre : le champ de bataille resta aux enne-

étoient à ménager pour parvenir à la paix. Il paroissoit essentiel de lier pour cet effet des conférences, d'en convenir à quelque prix que ce fût, et de rendre inutiles avant l'ouverture de la campagne les détours et les artifices que les ennemis mettoient en usage pour éloigner et dissiper toute apparence de négociation.

Ainsi, sans attendre le retour prochain de Pettekum, le Roi commanda à celui de ses ministres qui avoit le département des affaires étrangères d'écrire directement à Wanderdussen que Sa Majesté ayant vu le mémoire écrit de sa main, consentoit, pour le bien de la paix, à traiter aux conditions demandées pour servir de base à la négociation. Elles étoient toutes répétées exactement; et, moyennant le consentement donné à ces préliminaires, la lettre finissoit par la demande d'un passe-port, tant pour la personne que le Roi chargeroit de ses ordres, que pour le comte de Bergueick.

Il y avoit lieu de croire que les Hollandais, insistant opiniâtrément sur la cession absolue de la monarchie d'Espagne comme condition fondamentale de la paix, refuseroient d'admettre aux conférences un ministre du roi Philippe. Ce refus indubitable de leur part n'avoit pas échappé aux lumières de Sa Majesté; mais son intention étoit de faciliter au moins à Bergueick quelque conférence secrète et particulière avec les députés que la République auroit choisis, en sorte

mis. Ils prirent Mons le 26 octobre. Le comte Du Bourg sauva l'Alsace, en battant le comte de Mercy à Ottmarsheim le 26 août. En Espagne, nous prîmes quelques villes, et remportâmes quelques avantages peu considérables.

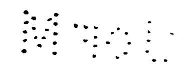
que seul avec eux il eût le moyen de faire des offres capables de toucher les Provinces-Unies, et de les engager, pour l'intérêt même de leurs sujets, à maintenir le roi d'Espagne sur le trône où Dieu l'avoit placé.

Pettekum apporta la réponse de Wanderdussen au ministre qui lui avoit écrit de l'ordre exprès de Sa Majesté. Il envoya le passe-port pour la sûreté du plénipotentiaire qu'elle choisiroit. Le Pensionnaire demandoit qu'il se rendît à Anvers, à dessein de le faire ensuite approcher de La Haye; car il croyoit plus à propos de tenir les conférences dans un lieu dépendant de la province de Hollande, que dans le Brabant : il considéroit que les ordres seroient plus promptement donnés, à cause de la proximité de La Haye; les difficultés aplanies; que l'Etat enfin seroit plus maître de la négociation, et d'y employer plus aisément un de ses membres.

La réponse de Wanderdussen à Bergueick, apportée aussi par Pettekum, étoit un refus du passeport demandé : elle contenoit que, pour la sûreté du secret des conférences, il y falloit simplement admettre le plénipotentiaire de France.

Le temps de la campagne approchoit; à peine restoit-il trois mois avant son ouverture; et lorsqu'elle seroit commencée, la négociation ou se romproit, ou le succès en deviendroit plus difficile.

Le Roi délibéra sur le choix du sujet à qui Sa Majesté confieroit ses instructions et ses pouvoirs pour une commission si importante au bien de son royaume. Entre différens sujets, elle choisit le sieur Voisin, alors conseiller d'Etat : il avoit été intendant à Mau-



beuge; et pendant que le Roi assiégeoit Namur l'année 1692, Voisin et sa femme avoient eu l'art et le bonheur de plaire à madame de Maintenon, demeurée à Dinant.

Lorsqu'il apprit, par le secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères, la distinction dont le Roi l'honoroit, loin de regarder ce choix comme une grâce, il jugea que c'étoit un fardeau trop pesant pour lui, et dans le même instant il prit le parti de refuser. Il s'excusa d'abord sur son incapacité, dit avec agitation qu'il n'avoit jamais manié d'affaires politiques; élevant ensuite le ton avec un mouvement de colère : « Je suis, dit-il, si las de m'entendre nommer par le « public chaque fois qu'il vaque quelque place con- « sidérable, et de n'en obtenir aucune, que je ne « veux pas me charger d'une telle commission, dont « je ne pourrois attendre que peines et désagré- « mens. »

En vain le secrétaire d'Etat voulut relever les marques d'estime et de confiance que le Roi lui donnoit, l'importance de l'emploi, et la qualité du service qu'il rendroit à Sa Majesté et au royaume en travaillant à une paix si nécessaire, le tort au contraire qu'il se feroit s'il refusoit de répondre à un choix si honorable; ces discours furent inutiles. Le sieur Voisin, comme guidé par la fortune qu'il avoit à sa porte et ne l'attendoit pas en Hollande, finit en disant : « Je « saurai bien me dégager, n'en soyez pas en peine; « je ne crains pas que le Roi m'en sache mauvais « gré. » Il sortit en même temps, alla à Saint-Cyr; et le lendemain le Roi nomma le sieur Rouillé, président au grand conseil, pour aller en Hollande con-

férer avec les députés des Etats-généraux, et travailler avec eux au rétablissement de la paix générale.

Rouillé avoit été ambassadeur en Portugal, et depuis chargé des ordres du Roi auprès de l'électeur de Bavière lorsque ce prince retourna dans les Pays-Bas, après la fatale bataille d'Hochstedt. Pendant son séjour auprès de l'électeur, il avoit entamé un commencement de négociation avec ce même Wanderdussen, désigné pour conférer avec le plénipotentiaire que le Roi enverroit : ainsi la matière n'étoit à son égard ni nouvelle ni étrangère.

Les instructions qu'il reçut de Sa Majesté écartoient toutes les difficultés que pour l'ordinaire les négociateurs trouvent ou suscitent à l'ouverture d'une négociation. Comme il n'y avoit point de temps à perdre, elle lui prescrivit d'admettre les pouvoirs dont les députés de la république de Hollande seroient revêtus, sans s'arrêter à discuter scrupuleusement leur validité. Elle voulut qu'il ne s'étendît pas en longs discours pour prouver qu'elle désiroit sincèrement le rétablissement du repos de l'Europe. La preuve la plus complète de la sincérité de ses intentions étoit l'ordre qu'elle lui donnoit de déclarer dès la première conférence qu'elle consentoit d'abandonner pour le bien de la paix l'Espagne, les Indes, le Milanais, les Pays-Bas; d'accorder à la Hollande des traitemens favorables pour son commerce, et la sûreté d'une barrière en Flandre.

Le sort des armes, toujours incertain, renverse aisément les négociations de paix, quand même elles sont les plus avancées : celle dont il s'agissoit alors

étoit appuyée sur de foibles fondemens; elle n'étoit pas même encore commencée.

La campagne étoit prête à s'ouvrir, et ses premiers événemens pouvoient détruire toute espérance de paix : le moyen le plus sûr d'éviter de nouveaux malheurs où l'Europe se verroit plongée étoit de conclure promptement, et de prévenir le temps où les armées seroient assemblées. Le Roi convenoit déjà des plus grandes conditions de la paix, consentant à celles que les Hollandais nommoient préliminaires. On pouvoit régler en général les autres conditions des traités, marquer un temps pour donner la forme aux articles, et cependant suspendre les hostilités. Le président Rouillé eut ordre de le proposer aux députés qui seroient nommés pour entrer avec lui en conférence, et d'insister sur la nécessité de prendre ce parti, si l'on vouloit sincèrement établir le repos général.

Les royaumes de Naples et de Sicile n'avoient jamais été compris dans le nombre des cessions exigées pour la paix : une partie si modique de la succession d'Espagne ne devoit pas être disputée au roi Philippe, pour tenir lieu d'un léger dédommagement de tant de grands Etats qu'il seroit obligé d'abandonner. Les Anglais seuls affectoient de craindre qu'un prince de la maison de France demeurât possesseur de ces deux royaumes, maître par conséquent d'interrompre le commerce d'Angleterre au Levant et dans la Méditerranée : mais cette crainte ne frappoit pas les Hollandais, et jusqu'alors ils ne s'étoient pas opposés à l'idée d'un dédommagement si peu proportionné à ce que le Roi sacrifioit au public. On pouvoit donc croire

qu'ils en appuieroient la proposition, et de plus qu'ils ne seroient pas contraires à la demande que Rouillé devoit faire pour augmenter un partage si médiocre.

Ainsi le Roi voulut que la Sardaigne fût ajoutée aux royaumes de Naples et de Sicile, avec les places que l'Espagne possédoit sur les côtes de Toscane. Sa Majesté n'avoit pas seulement en vue l'intérêt particulier du Roi son petit-fils, mais celui de toute l'Europe; car il convenoit à son repos que le prince qui régneroit sur les Deux-Siciles fût assez puissant pour se maintenir dans sa nouvelle domination, car il auroit eu tout à craindre des desseins ambitieux de la maison d'Autriche, soutenue d'un grand nombre de partisans qui s'étoient déclarés hautement pour elle dans la dernière révolution du royaume de Naples.

L'archiduc, devenant roi d'Espagne, auroit entretenu facilement des intelligences secrètes à Naples et en Sicile; mais de plus il lui auroit été aisé d'y faire passer promptement des secours de troupes, s'il fût demeuré maître de la Sardaigne. Au reste, le point principal étoit de faire la paix : chaque jour en augmentoit la nécessité pressante; sa conclusion étoit le premier objet que le Roi se proposoit. Quelque désir que Sa Majesté eût d'adoucir la condition du Roi son petit-fils, elle ne vouloit pas retarder par de vaines contestations un ouvrage qu'il étoit si important de terminer promptement. Elle permit donc au sieur Rouillé de se désister, quand il le jugeroit à propos, de la demande qu'il avoit faite de la Sardaigne et des places de Toscane; mais ce désistement devoit être suivant les degrés qu'elle lui prescrivit : le premier, d'abandonner la Sardaigne, et de garder les places de

Toscane fortifiées; le second, de raser les fortifications de ces places, et de laisser les lieux au roi Philippe; le troisième, de céder les places au grand duc de Toscane, ou fortifiées ou démolies.

Le Roi désiroit si sincèrement la paix, et sa bonne foi étoit si pure, que Sa Majesté prescrivit particulièrement à Rouillé de supprimer dans les conférences toute expression capable de laisser croire qu'il eût dessein de fomenter la jalousie que la république de Hollande commençoit à concevoir des desseins secrets de la cour de Vienne; et véritablement cette république tenoit depuis long-temps une conduite directement contraire à ses anciennes maximes. La plus inviolable pour elle étoit autrefois de faire en sorte que la balance fût égale entre les principales puissances de l'Europe : elle s'en étoit tellement écartée, qu'elle employoit maintenant ses richesses, et les épuisoit, pour faire pencher cette balance, ou plutôt l'entraîner, en faveur de la maison d'Autriche.

Ces réflexions si justes paroissoient inutiles dans un temps où la passion unissoit les ennemis de la France : ce qu'on pouvoit dire pour éclairer les moins échauffés eût été regardé comme un artifice pour diviser les alliés. La bonne foi, la sincérité étoient les guides que le négociateur devoit se proposer dans l'exécution des ordres du Roi. Mais l'une et l'autre étoient réciproquement nécessaires de la part des Hollandais; et puisqu'ils traitoient pour leurs alliés aussi bien que pour eux-mêmes, l'équité et le bien de la paix demandoient également qu'ils prissent les précautions convenables et sûres pour établir et maintenir le roi Philippe dans la possession tranquille de cette espèce

de dédommagement, dont il seroit obligé de se contenter.

Il n'y avoit pas lieu de douter que l'agitation ne devînt extrême en Espagne, qu'elle ne produisît même une révolution totale, lorsque les sujets du roi Catholique, jusqu'alors inébranlables dans leur fidélité, apprendroient que ce prince consentiroit ou seroit forcé de les abandonner; que l'archiduc régneroit sur eux; et que ce prince, actuellement à la tête d'une armée en Catalogne, seroit maître d'exercer telle vengeance qu'il lui plairoit sur la plus grande partie d'un royaume dont les habitans, de tous états, avoient constamment refusé de le reconnoître pour souverain dans le temps de ses plus grandes prospérités.

Il étoit donc essentiel de faire expliquer les Hollandais, bien clairement et sans ambiguïté, sur les moyens qu'ils emploieroient pour obliger l'Empereur à retirer ses troupes du royaume de Naples. La Sicile étoit encore au pouvoir du roi d'Espagne, et on devoit leur demander ce qu'ils feroient pour mettre le roi de Naples en possession de cet Etat, au même moment qu'il céderoit le grand nombre d'autres Etats dont il étoit encore le maître. Cette espèce d'échange de part et d'autre devoit marcher d'un pas égal : la bonne foi le demandoit; et le Roi consentant, pour le bien de la paix, à tant de conditions si dures, il étoit juste que l'exécution des articles concernant le Roi son petit-fils fût assurée.

Ainsi le président Rouillé avoit ordre de presser vivement le député qui traiteroit avec lui d'expliquer nettement l'intention de ses maîtres sur un point si

essentiel, dont la conclusion et le maintien de la paix dépendoient.

Si le député lui demandoit de quel avis il seroit lui-même, et ce qu'il penseroit sur les mesures convenables pour assurer le dédommagement du roi Philippe et l'exécution du traité, le Roi permettoit en ce cas à Rouillé de proposer que la république de Hollande agît auprès de l'Empereur pour l'engager à retirer ses troupes de Naples et de toute l'étendue de ce royaume, pour être relevées par les troupes hollandaises, à qui la garde en seroit confiée jusqu'à ce que l'Etat fût remis paisiblement et sans troubles entre les mains du roi Philippe; que les navires de la République serviroient au transport des troupes; qu'elle deviendroit ainsi et demeureroit dépositaire de ce royaume jusqu'à l'accomplissement de la paix; qu'une autre escadre hollandaise serviroit au passage du roi d'Espagne, soit pour Naples, soit pour la Sicile; et que si les Anglais témoignoient quelque jalousie de la préférence accordée aux Hollandais, on pourroit joindre encore une escadre d'Angleterre à celle de Hollande; que lorsque les conditions du traité seroient réglées, le Roi feroit son affaire de persuader au Roi son petit-fils d'y souscrire; qu'en cas de refus, Sa Majesté rappelleroit les troupes françaises qui servoient alors en Espagne.

Elle n'avoit pas oublié l'intérêt des particuliers distingués par leur attachement fidèle au roi Catholique.

Rouillé devoit aussi stipuler que les biens, honneurs, dignités, que ce prince avoit accordés tant à ses sujets qu'aux étrangers, leur seroient conservés.

Ces conditions regardoient moins la république de Hollande que ses alliés. L'avantage direct dont elle étoit le plus frappée étoit celui qu'elle pouvoit espérer pour son commerce : elle n'étoit pas moins sensible à la sûreté de cette prétendue barrière qu'elle demandoit dans les Pays-Bas. Le commerce est le fondement de sa puissance : elle ne s'est élevée que par le soin que ses peuples ont apporté à le cultiver, par leur application et leur industrie à l'augmenter. Il languit pendant la guerre. Il s'affoiblissoit plus que jamais depuis que les Hollandais, engagés dans la ligue formée contre la France, en soutenoient les plus grandes dépenses, sans en retirer la moindre utilité.

Leurs alliés étoient leurs ennemis secrets. La nation anglaise, attentive à profiter de toute conjoncture d'étendre son commerce sur les ruines de celui des autres nations, ne perdoit aucune occasion de faire essuyer aux Hollandais son injustice et ses vexations. La République étoit cependant prévenue de la fausse opinion que son commerce périroit, si Philippe v, petit-fils de France, demeuroit paisible possesseur de l'Espagne et des Indes. Persuadée qu'une séparation prématurée de ses alliés seroit pour elle plus fatale que leur mauvaise foi, elle regardoit comme une règle dont elle ne devoit pas s'écarter sa constance à persister dans les engagemens qu'elle avoit pris, jusqu'à ce que la ligue eût obtenu de concert, et par de communs efforts, une paix conforme à ses idées.

On n'ignoroit pas cependant en Hollande les dispositions du Roi à favoriser par le traité de paix le

commerce des Hollandais. Ménager, par ordre de Sa Majesté, en avoit instruit le pensionnaire Heinsius, le baron de Duywenworden, et Wanderdussen. Ils savoient qu'en considération de la paix le Roi accorderoit le renouvellement du traité de commerce tel qu'il avoit été signé à Riswick, par conséquent l'exemption pour les vaisseaux hollandais de payer le droit de cinquante sous par tonneau; le tarif de 1644, la suppression des arrêts postérieurs, et celle du tarif de 1669.

Lorsque Ménager leur offrit ces conditions, elles leur parurent si avantageuses, ils comprirent si bien qu'en les obtenant la condition des négocians hollandais deviendroit supérieure pour le commerce à celle des autres nations, sans en excepter les Français, que, plutôt que de perdre de tels avantages, ces ministres de la République ne contredirent jamais la proposition que Ménager leur fit d'excepter de la révocation des arrêts postérieurs au tarif de 1664 douze espèces de marchandises, dont le débit, s'il étoit permis dans le royaume, y feroit tomber les manufactures, l'industrie, et la navigation de Sa Majesté.

Le gouvernement de Hollande, instruit des intentions du Roi sur l'article du commerce, ne s'étoit pas encore expliqué sur le second article, qui ne lui tenoit pas moins à cœur. C'étoit cette barrière dont ses ministres parloient continuellement, et qu'ils regardoient comme essentielle pour la sûreté de la République, sans avoir dit encore de quelle manière ils demandoient qu'elle fût formée. Selon eux, l'Etat avoit tout à craindre de la puissance de Sa Majesté; ses alarmes ne cesseroient jamais; il seroit perpétuel-

lement agité, si les conditions de la paix ne le mettoient à couvert du ressentiment et des surprises de la France.

C'est donc par une barrière forte et suffisante qu'il pouvoit espérer de jouir à l'avenir d'une heureuse tranquillité : il falloit deviner quel étoit le plan des Hollandais, et ce qu'ils désiroient pour composer cette fameuse barrière. Ils gardoient encore le silence sur les circonstances d'une condition si précieuse pour eux, demandée avec tant d'instances, et dont la paix dépendoit.

Le billet écrit de la main de Wanderdussen, qui donnoit lieu à l'ouverture des conférences, marquoit, après ces mots *Les Pays-Bas espagnols*, les mots suivans *Et ce qui a été ajouté* : mais l'addition étoit obscure, et de la part des Hollandais l'explication n'en avoit pas encore été donnée.

Le président Rouillé eut ordre de la demander, et de savoir de Wanderdussen ce qu'il entendoit par ces termes *Et ce qui a été ajouté*; de le presser enfin de déclarer nettement quelle destination ses maîtres prétendoient faire des Pays-Bas espagnols. Il étoit nécessaire d'en instruire le Roi avant que de convenir du réglement de la barrière. La France avoit trop d'intérêt au sort des Pays-Bas pour ignorer celui que ses ennemis destinoient à ces provinces; la Hollande ellemême n'étoit pas moins intéressée à le faire connoître à Sa Majesté; car enfin les temps devoient changer : l'animosité que la guerre inspiroit devoit cesser par la paix, et par la liaison que le commerce forme entre les nations. L'accroissement de puissance que les Provinces-Unies s'efforçoient de procurer à la maison

d'Autriche pouvoit leur devenir suspect un jour, peut-être même fatal. Elles ne demandoient maintenant ni barrière ni sûreté pour se mettre à couvert des desseins de l'Empereur, qui s'agrandissoit aux dépens de la République : mais pouvoit-elle s'assurer que, lorsqu'il auroit réuni par les assistances qu'elle lui donnoit tous les Etats qu'elle travailloit à faire entrer dans sa branche, la reconnoissance prévalût sur la tentation que ce prince auroit peut-être d'y joindre encore les autres Etats autrefois dépendant de la couronne d'Espagne? Si ce cas arrivoit, en vain la Hollande auroit-elle recours à la France : tant de précautions prises pour lui fermer l'entrée des Pays-Bas, pendant que celle des Provinces-Unies demeuroit ouverte à l'Empereur, priveroient la République des secours d'une couronne dont l'ancienne alliance a tant contribué à sa liberté, aussi bien qu'à son élévation.

Le Roi permit au président Rouillé d'insinuer ces réflexions si simples et si naturelles : elles devoient naître de la question même qu'il auroit faite, sans qu'il parût de sa part ni affectation ni dessein de semer la division entre les ennemis de Sa Majesté.

Les Etats-généraux, autant qu'on le pouvoit croire, réservoient pour eux la Gueldre espagnole, comme un dédommagement très-léger des dépenses immenses qu'ils avoient faites pour soutenir la guerre. Une telle prétention auroit été à discuter entre l'Empereur et la république de Hollande. Le seul intérêt du Roi devoit être celui de la religion, et de la conserver dans la Gueldre, si cette province passoit sous la domination des Hollandais.

Les discours que leurs ministres avoient tenus en

diverses occasions donnoient lieu de croire qu'ils demanderoient au Roi, pour former leur barrière, les villes d'Ypres, de Menin, de Tournay, de Condé et de Maubeuge; que ce seroit à ce prix qu'ils mettroient la restitution de Lille et de sa châtellenie, qu'on vouloit regarder comme indubitable.

De telles prétentions paroissoient excessives; mais la paix étant nécessaire, tout ce qu'on pouvoit espérer étoit de les modérer, et de proposer des tempéramens capables d'amener à des conditions moins dures des ennemis persuadés qu'ils pouvoient obtenir tout ce qu'ils demanderoient, et qu'ils devoient profiter de leur bonne fortune. Ainsi le Roi permit au président Rouillé de proposer l'échange d'Ypres et de Menin avec la place et le duché de Luxembourg, plus éloignés des pays appartenant aux Etats-généraux que ne le sont Ypres et Menin. Cette proposition devoit calmer leur inquiétude, et ces deux places, que le Roi donneroit en échange, fortifieroient leur barrière.

Sa Majesté se seroit contentée que Luxembourg lui fût remis les fortifications démolies, si, moyennant ce tempérament, la proposition de l'échange étoit acceptée : mais il y avoit lieu de croire que Rouillé trouveroit beaucoup de difficulté à la faire passer, l'éloignement pour la paix de la part des ennemis étant tel, qu'ils trouveroient à acquérir Ypres et Menin avec leurs dépendances au prix d'une place dont le revenu ne pouvoit être en nulle comparaison avec celui des deux villes que Sa Majesté leur céderoit.

Mais enfin si la proposition de l'échange, quelque avantageuse qu'elle fût aux Hollandais, et à celui à qui les Pays-Bas seroient destinés, n'étoit pas accep-

tée, le Roi permettoit à Rouillé de s'en désister, et de convenir en ce cas que les villes d'Ypres et de Menin seroient cédées pour la paix, sans autre dédommagement que la restitution de Lille.

La république de Hollande, autrefois humiliée, faisoit la fonction d'arbitre des puissances de l'Europe : il sembloit qu'elle eût droit de disposer à son gré de leurs Etats, d'en réserver pour elle telle partie qui pouvoit lui convenir, et de distribuer le reste suivant sa volonté. Le degré d'honneur où ses alliés l'avoient élevée l'aveugloit. Son empressement pour eux, son animosité contre la France, étoit la règle de sa conduite et le motif de ses démarches : elle oublioit que la paix ne peut être solide si les conditions n'en sont équitables; que ce n'est pas seulement au moment présent qu'on doit faire attention quand il s'agit de traiter d'une paix générale; que ces traités deviennent des lois; qu'il est de la prudence comme de l'intérêt des souverains d'en examiner les conséquences, de porter leurs vues dans l'avenir, de se représenter et de prévoir les événemens qui peuvent arriver dans la suite des années.

Au moyen de telles et semblables réflexions, les Hollandais pouvoient penser que l'empereur Léopold n'avoit alors que deux fils, nul autre héritier; qu'un de ces princes pouvoit mourir sans enfans pour lui succéder; que toute la puissance de la maison d'Autriche seroit alors sur une même tête. Ils ne pouvoient souffrir l'idée de voir deux princes de la maison de France régner sur la France et sur l'Espagne : que n'avoient-ils pas à craindre si jamais les Etats et les droits divisés des deux branches de la mai-

son d'Autriche se trouvoient dans la même main ?

C'étoit pour prévenir les fâcheuses conséquences, et le mal que l'Europe en devoit craindre, que le Roi auroit souhaité d'assurer au moins par la paix la liberté et le repos de l'Italie. Pour y parvenir, il eût été nécessaire d'obliger les Allemands à repasser les monts : il convenoit de plus de disposer des pays que les armées de l'Empereur occupoient dans cette partie de l'Europe. Le Milanais, dont ce prince étoit en possession, auroit été donné avec le duché de Mantoue à la république de Venise, si l'état pressant des affaires eût permis de négocier long-temps, et avec un avantage égal.

Sa Majesté auroit consenti, quoique à regret, de laisser au duc de Savoie la partie du duché de Milan dont ses perfidies avoient été récompensées, et se seroit contentée de retirer de ses mains Exilles et Fenestrelle; mais si le sort des armes eût été assez favorable à la France pour autoriser le Roi à stipuler des conditions de paix plus à son gré que celles que ses ennemis vouloient lui imposer, Sa Majesté auroit disposé du duché de Milan et de Mantoue en faveur de l'électeur de Bavière, son allié fidèle.

Tels projets, dans la situation où les affaires se trouvoient alors, étoient idées vaines dont il n'y avoit pas lieu de se promettre le moindre effet. A peine pouvoit-on se flatter d'obtenir, en faveur des deux électeurs de Cologne et de Bavière, fidèles alliés l'un et l'autre de la France et de l'Espagne, une restitution pleine et entière des Etats qu'ils avoient perdus, aussi bien que la jouissance des dignités dont ils

avoient été privés injustement par l'autorité despotique que l'Empereur s'attribuoit dans les délibérations de l'Empire, au préjudice de la liberté et des droits du corps germanique. Cette restitution et ce rétablissement parfait de la maison de Bavière étoit un des articles de l'instruction donnée au sieur Rouillé que le Roi lui recommandoit plus expressément.

Le traité de Riswick devoit être vraisemblablement la règle de celui qui seroit conclu avec l'Empereur et l'Empire. Il n'étoit arrivé depuis sa conclusion aucun changement aux affaires qui regardoient l'Allemagne; par conséquent il sembloit qu'on pouvoit s'assurer que dans la négociation il ne seroit pas seulement question de Strasbourg, que le Roi avoit acheté en quelque sorte, cédant, pour le garder, Brisach, Fribourg et Philisbourg.

Si quelques autres articles de moindre importance concernant l'Allemagne étoient agités, Rouillé, suivant ses ordres, proposeroit d'en remettre la discussion aux conférences publiques qu'il seroit nécessaire de former et de tenir sitôt que les conditions qualifiées de préliminaires auroient été réglées avec les Hollandais.

Celles de la paix à faire avec l'Angleterre étoient comprises dans le nombre des préliminaires.

La première consistoit à reconnoître, en qualité de reine de la Grande-Bretagne, la princesse qui en occupoit alors le trône (1), et que la France ne traitoit encore que de princesse de Danemarck.

On demandoit, en second lieu, que le Roi reconnût

(1) Guillaume III, roi d'Angleterre, étoit mort le 19 mars 1702 : la reine Anne, sa belle-sœur, lui avoit succédé.

comme valables les réglemens faits par le parlement d'Angleterre pour établir dans la ligne protestante la succession à la couronne de la Grande-Bretagne. Sa Majesté prévoyoit que les Anglais, feignant de craindre que le séjour du roi Jacques en France ne devînt un jour un sujet de nouveaux troubles en Angleterre, lui demanderoient d'obliger ce prince à sortir du royaume. Elle jugeoit enfin que les partisans de la guerre, trouvant leur intérêt personnel à sa continuation, auroient peut-être assez de crédit pour faire demander au nom de la nation que Dunkerque lui fût cédée, comme condition nécessaire à la paix.

En d'autres temps il eût été vraisemblable que les Hollandais, quoique liés intimement avec les Anglais, se seroient opposés, pour leur intérêt propre, à l'effet d'une telle demande; mais alors la passion contre la France étoit telle, que toute demande formée pour diminuer sa puissance étoit regardée comme juste, et nécessaire au salut de l'Europe.

Le duc de Marlborough, Heinsius, pensionnaire de Hollande, unis étroitement avec le prince Eugène, étoient alors comme les triumvirs de la ligue. Les deux généraux avoient eu le bonheur de gagner des batailles, et de réussir dans leurs entreprises les plus importantes; le Pensionnaire, attaché au feu roi Guillaume, placé par ce prince dans le poste de premier ministre des Etats-généraux, avoit été dépositaire de ses secrets, et conservoit encore l'autorité qu'il en avoit reçue. Tous trois paroissoient intéressés personnellement à s'opposer à la paix.

Marlborough avoit cependant laissé croire qu'il verroit sans peine commencer et finir heureusement

une négociation, pour parvenir à la conclure. Il avoit écouté tranquillement quelques propositions propres à flatter le désir dominant qui le possédoit d'acquérir et d'amasser des richesses sans bornes. Son crédit à la cour d'Angleterre, sourdement attaqué, étoit ébranlé : une partie de la nation se lassoit de voir si long-temps l'autorité partagée entre Marlborough et le grand trésorier Godolfin, son ami intime et son allié. Leurs ennemis agissoient pour les perdre, par des parties secrètes, dans l'esprit de leur souveraine : elle commençoit à souffrir impatiemment la domination du général de ses armées. Sa situation incertaine, mais cependant encore cachée, pouvoit faire croire à ceux qui en étoient instruits qu'il ne seroit pas fâché de recevoir de la part de la France une récompense proportionnée au mérite qu'il s'acquerroit envers elle, s'il contribuoit par ses soins et son industrie à la délivrer des horreurs d'une guerre malheureuse.

L'état du pensionnaire de Hollande étoit différent : autorisé dans sa république, il n'avoit à craindre ni desseins secrets ni cabales pour le déplacer d'un poste qu'il occupoit à la satisfaction de ses maîtres, et dans lequel il se conduisoit avec modération. Il y avoit donc lieu de juger que, songeant principalement à l'intérêt de sa patrie, il désireroit la fin d'une guerre dont il sentoit toute la pesanteur. Jusqu'alors les Provinces-Unies en portoient le poids principal : l'Empereur seul en recueilloit le fruit. Il étoit vraisemblable qu'un ministre éclairé, zélé pour son pays, tel qu'on vouloit croire Heinsius, travailleroit sincèrement à le délivrer d'une guerre onéreuse, dont un allié qu'il auroit lieu de craindre quelque

jour tiroit presque tout l'avantage : enfin on désiroit ardemment en France la prompte conclusion d'une paix devènue nécessaire. On se flattoit donc que celui qui auroit le plus de part à ce grand ouvrage contribueroit sincèrement à sa perfection.

Sur ce même principe, on ne doutoit pas que Wanderdussen, considéré comme le protecteur des conférences proposées, ne fît voir dans le cours de la négociation un esprit de paix et les sentimens d'un bon républicain, souffrant impatiemment la domination que les Anglais s'étoient attribuée pendant le règne du roi Guillaume, et qu'ils conservoient encore depuis sa mort dans les délibérations de la République.

Ces idées, jointes aux conditions que le Roi consentoit d'accorder, ne laissoient presque pas douter du succès de la négociation : on se persuadoit que si elle ne conduisoit pas à une paix aussi prompte qu'elle étoit désirée, il dépendroit au moins de Sa Majesté de suspendre les hostilités. Elle auroit, en ce cas, fixé le terme de la suspension jusqu'au 25 mai.

SECONDE PARTIE.

Premières conférences pour la paix, tenues à Moërdick. — Premières propositions des députés hollandais. — Réponses du Roi à ces propositions. — Conférences à Voërden. — Conférences tenues dans un yacht, auprès du village de Bodgrave. — On discute plusieurs articles préliminaires. — Obstacles pour la paix. — Offres du Roi rendues inutiles par la mauvaise foi et l'orgueil des Hollandais. — Quelles étoient ces offres; quelles étoient les demandes des Hollandais. — Suite des conférences. — Le Roi propose de nouvelles conditions, plus avantageuses à la Hollande et aux alliés. — On y répond par des prétentions encore plus outrées. — Etat malheureux de la France. — Le Roi fait de nouveaux sacrifices pour la paix. — Les Hollandais en deviennent plus injustes et plus intraitables. — Le Roi envoie M. de Torcy, ministre chargé des affaires étrangères, à La Haye, pour y négocier la paix et faire un dernier effort. — Lettre qui sert d'instruction à ce ministre. — M. de Torcy arrive à La Haye. — Caractère du pensionnaire Heinsius. — M. de Torcy rend compte au Roi, dans plusieurs lettres, des différentes conférences, de l'état de la négociation, des difficultés que les députés hollandais opposent à la paix, des offres qu'il a faites au nom de Sa Majesté, des propositions révoltantes, des demandes outrées des alliés, de l'arrivée de M. de Marlborough, de l'état de la négociation à son arrivée, des conférences tenues avec Marlborough et avec le prince Eugène, des prétentions de l'un et de l'autre. — Les conférences paroissent rompues. — On les renoue sans succès. — Les alliés présentent tous les jours de nouveaux obstacles à la paix. — Articles préliminaires donnés par Heinsius. — Observations sur ces articles; réponses à ces observations. — M. de Torcy revient en France, et laisse M. Rouillé à La Haye. — Le Roi rejette les articles préliminaires, renfermant des propositions aussi absurdes qu'injustes. — Sa Majesté rappelle le président Rouillé, et lui écrit les motifs qu'elle a de refuser les préliminaires. — Différentes dépêches du Roi à M. de Torcy, au sujet des conférences de La Haye. — Lettre de Sa Majesté aux gouverneurs de ses provinces.

Le président Rouillé partit le 5 de mars. Il vit en chemin le comte de Bergueick, suivant l'ordre que

le Roi lui en avoit donné. Ils conférèrent ensemble le 8 du même mois à Hall. Bergueick lui communiqua ses pensées sur les intérêts du roi d'Espagne, lui fit part des connoissances qu'il avoit de l'état présent de la Hollande, enfin de ce qu'il pouvoit savoir du caractère de ceux qu'on jugeoit à peu près que l'Etat choisiroit pour traiter des conditions de la paix générale.

Cette entrevue ne demeura pas long-temps secrète: le passage de Rouillé dans les Pays-Bas développa bientôt le mystère. Il devoit apprendre en arrivant à Anvers dans quel lieu de la domination hollandaise il auroit à se rendre pour les conférences : il n'y reçut aucun des avis promis pour régler sa marche. Enfin, le 15 de mars, Pettekum l'instruisit, par une lettre datée du 14, que le 17 du même mois il trouveroit dans un village nommé Streydensaas, vis-à-vis du Moërdick, deux personnes dont lui-même ignoroit le nom : il recommanda seulement plus fortement que jamais le secret de cette première démarche.

Les mesures prises furent ponctuellement observées. Le président Rouillé et deux députés de Hollande se trouvèrent précisément au lieu et au jour fixés. Les députés étoient Buys, pensionnaire de la ville d'Amsterdam, et Wanderdussen, pensionnaire de Tergow : le premier, attaché à l'Angleterre, porté pour la guerre, obscur dans ses longs discours, plus propre à susciter des difficultés qu'à les aplanir; le second paroissoit plus facile, mieux intentionné, mais si soumis à son collègue, qu'il sembloit n'oser ouvrir la bouche en présence d'un supérieur toujours attentif à ne le pas laisser seul avec le président Rouillé.

Il eut au même lieu trois conférences avec ces députés. Le commencement annonçoit la paix; rien de plus mesuré, de plus pacifique que les expressions des députés : ils louèrent et remercièrent Rouillé de son empressement à se rendre en Hollande, d'y venir en temps de guerre, sous la simple assurance d'un passe-port expédié sous un autre nom que le sien; car en effet le passe-port étoit sous le nom du sieur Voisin. Ils ajoutèrent que la crainte, en ce cas, auroit été d'autant mieux fondée, que quelques jours auparavant le comte d'Albemale, commandant à Bruxelles, avoit disposé un parti pour l'enlever; que la chose auroit été exécutée, si le conseil d'un homme sage n'eût fait révoquer l'ordre déjà donné.

Le président Rouillé fit voir aux députés le pouvoir dont le Roi l'avoit honoré : ils trouvèrent qu'il étoit aussi ample qu'ils pouvoient le désirer. La communication de leurs pouvoirs devoit être réciproque : ils avouèrent que leurs maîtres ne leur en avoient point donné. Pour raison, ils alléguèrent la nécessité inévitable de communiquer, pour les faire expédier, le secret des conférences aux députés de toutes les provinces. Rouillé reçut l'excuse, et l'admit comme bonne, suivant l'ordre contenu dans son instruction. Les honnêtetés réciproques continuèrent, de même que les assurances de part et d'autre de bonne foi, d'égal désir de parvenir au rétablissement d'une paix heureuse et solide. Elle devoit être fondée sur les conditions contenues dans la réponse faite au mémoire de la main de Wanderdussen. Un tel préliminaire laissoit peu d'additions à faire au traité.

Le président Rouillé le croyoit, et avoit lieu de le

croire. Toute la France auroit pensé de même, si les conditions que le Roi accordoit eussent alors été connues; mais on ignoroit encore à quel point se portoit l'animosité des ennemis de la France. Enivrés du succès de leurs armes, trop instruits du triste état où elle étoit réduite, ils comptoient pénétrer dans le cœur du royaume. Leurs peuples, flattés des avantages de chaque campagne, s'accoutumoient à regarder comme un fardeau léger les impositions dont la quantité les épuisoit : ils se croyoient dédommagés des dépenses de la guerre par l'honneur et le profit que les deux généraux de l'Empereur et de l'Angleterre en remportoient. Les députés n'osoient leur déplaire, non plus qu'au Pensionnaire, lié intimement avec l'un et l'autre.

Lorsqu'il fut donc question de l'écrit de Wanderdussen, les députés répondirent qu'il contenoit véritablement les points les plus essentiels, et les premiers à examiner; mais qu'il y avoit encore d'autres points qui n'étoient pas moins importans. Ils demandèrent si le Roi avoit un pouvoir du roi d'Espagne, et dirent que ce seroit une insigne condescendance de la part de leurs maîtres s'ils se contentoient, et s'ils engageoient leurs alliés à se contenter, de la parole que Sa Majesté leur donneroit d'obliger son petit-fils à ratifier ce qu'elle auroit stipulé pour lui, et dont elle auroit promis au nom de ce prince l'accomplissement parfait.

S'agissoit-il de le détrôner, nulle sûreté ne leur paroissoit suffisante; mais s'il étoit question de lui donner le moindre dédommagement de la cession de tant de grands Etats, les députés de Hollande of-

froient seulement les offices de leurs maîtres auprès de ces mêmes alliés dont la satisfaction totale leur étoit si chère, et promettoient de solliciter leur consentement à laisser au roi Philippe les royaumes de Naples et de Sicile. La proposition d'y ajouter la Sardaigne ne fut pas écoutée; la demande des places de Toscane, même démolies, fut pareillement rejetée; et celle de les laisser au grand duc de Toscane eut le même sort. C'étoit perdre du temps inutilement que de prétendre aucun dédommagement. L'intention de l'Empereur et de l'Angleterre, que les députés déclarèrent précisément, étoit de ne pas laisser la moindre partie de la succession d'Espagne entre les mains du roi Philippe. Après cette déclaration, ils eurent le front de se plaindre que ce prince eût depuis peu fait reconnoître le prince des Asturies, son fils, en qualité de son successeur à la couronne, et prétendirent que cette démarche apportoit un nouvel obstacle à la paix.

Le président Rouillé ne trouva pas plus de facilités de leur part lorsqu'il fut question de l'Empereur et de l'Empire : il proposa le rétablissement du traité de Riswick comme l'unique demande raisonnable que le corps germanique et son chef pouvoient faire, et espérer que le Roi leur accorderoit. Les députés répondirent qu'ils étoient peu instruits des affaires de l'Allemagne : toutefois qu'ils en savoient assez pour dire qu'il n'étoit plus question du traité de Riswick, mais de celui de Munster, qu'il falloit rétablir, non suivant le sens que les Français donnoient à plusieurs de ses articles, mais selon que les Allemands l'entendoient.

Les conditions de l'Angleterre étoient la reconnoissance de la reine Anne; celle de sa succession, réglée par le parlement en faveur de la ligne protestante; la restitution totale des conquêtes que les armées du Roi avoient faites en Amérique sur les Anglais pendant la guerre; l'engagement que le Roi prendroit de faire sortir de France le roi Jacques d'Angleterre.

Ils ne laissèrent pas au sieur Rouillé la satisfaction de croire que les Anglais se borneroient à ces demandes : les députés lui annoncèrent que cette nation demanderoit encore, dans la suite de la négociation, que la ville de Dunkerque, dans l'état où elle étoit alors, fût cédée à la couronne de la Grande-Bretagne; et par avance ils firent valoir l'obligation que la France auroit à la République, si elle pouvoit porter les Anglais à se contenter que Dunkerque leur fût donnée les fortifications démolies.

Les réponses du président Rouillé furent inutiles, aussi bien que ses observations sur l'injustice de ces différens articles. Les ennemis de la France se croyoient au point de lui donner la loi; les Hollandais, également animés contre elle, étoient les interprètes fidèles de leurs alliés.

Les députés demandèrent l'exécution des traités faits avec le roi de Portugal pour engager ce prince dans ce qu'ils appeloient la grande alliance : ils vouloient que le Roi promît de se conformer aux conditions de ces traités sans être instruit de ce qu'ils contenoient, ni des avantages que le roi de Portugal avoit obtenus en récompense de son ingratitude envers la France.

Comme ils s'étoient chargés de l'intérêt de tous

leurs alliés, ils demandèrent pour l'électeur de Brandebourg que le Roi reconnût le nouveau titre de roi de Prusse, que cet électeur s'étoit donné. Cette condition n'étoit pas au nombre des préliminaires; mais les députés la traitoient de condition essentielle, et demandèrent de plus que ce prince ne reçût de la part de la France aucun trouble dans sa nouvelle possession des comtés de Neuchâtel et de Valangin.

La perfidie du duc de Savoie avoit été trop utile à ses alliés pour négliger de leur part les intérêts de ce prince. Les députés demandèrent pour lui la restitution de la Savoie et du comté de Nice, et la demandèrent impérieusement, comme condition hors de doute, et que le Roi ne pouvoit seulement disputer s'il vouloit la paix. Ils ajoutèrent que Sa Majesté promît de laisser jouir paisiblement ce prince de tous les avantages qu'il avoit obtenus de ses alliés en récompense de ses bons services.

A cette occasion, Rouillé voulut parler d'Exilles et de Fenestrelle, dont le Roi prétendoit la restitution. Les députés lui fermèrent la bouche, et déclarèrent qu'ils ne pouvoient entendre à une telle proposition; que les alliés étoient engagés à maintenir le duc de Savoie dans les pays et places qu'il pourroit occuper, soit en Provence, soit en Dauphiné; que ce seroit de leur part contrevenir au traité que de contribuer à le priver par la paix de deux places dont la conservation lui étoit si importante.

Il n'avoit pas encore été question des conditions que la République demanderoit pour elle. Les ministres qu'elle employoit à la conférence avoient voulu faire voir que l'intérêt de ses alliés ne lui étoit pas moins

cher que les siens propres. Après avoir fait précéder les articles qui regardoient chacun d'eux en particulier, ils exposèrent les prétentions des Etats-généraux.

La première étoit le rétablissement et l'exécution pleine et entière du tarif de 1664, sans nulle exception de marchandises. Ils répondirent aux objections de Rouillé que trois ans auparavant la promesse leur en avoit été faite, par ordre du Roi, par le marquis d'Alègre.

Persuadés du triste état de la France, confirmés dans leur opinion par les offres étonnantes qu'elle faisoit pour acheter la paix, ils feignoient encore de craindre ses forces; et, sous prétexte d'assurer leur frontière, ils répétoient sans cesse le terme favori de barrière, qu'ils demandoient comme nécessaire, et l'étendoient depuis la mer jusqu'à la Meuse. Non-seulement ils y comprenoient Lille, bien résolus de ne la rendre jamais; mais, non contens de Menin et d'Ypres, que le Roi consentoit à leur céder, ils prétendoient encore que la cession de Furnes, de Condé, de Tournay et de Maubeuge y fût ajoutée.

En échange de ces énormes prétentions, ils laissèrent entrevoir une foible lueur d'espérance que leurs maîtres pourroient consentir à la restitution de Lille; que même ils ne s'éloigneroient pas d'employer leurs offices en faveur des électeurs de Cologne et de Bavière, exceptant toutefois, à l'égard de l'électeur de Bavière, le rétablissement du rang de premier électeur, que l'électeur palatin conserveroit, aussi bien que le Haut-Palatinat et le comté de Cham.

La principauté de Mindenheim, donnée par l'Em-

pereur, sans droit et de sa propre autorité, au duc de Marlborough, étoit pareillement réservée.

Les Etats-généraux vouloient avoir dans Bonn la citadelle, dans Liége et Huy des garnisons de leurs troupes et à leur solde, si ces conditions pour eux et leurs alliés étoient accordées. Ils demandoient de plus que nul des Etats dépendant de la monarchie d'Espagne ne revînt jamais à la France, sous quelque prétexte que ce fût, et à quelque titre que ce pût être.

Enfin ces précautions ne suffisant pas encore à leur gré, ils vouloient que si la proposition de laisser Naples et la Sicile au roi Philippe, qu'ils avoient durement rejetée, étoit cependant accordée par leurs alliés, elle ne le seroit qu'à condition que les deux royaumes retourneroient sous la domination d'Autriche, au défaut de la ligne directe de ce prince; qu'en considération de ce dédommagement il renonceroit à toute prétention sur quelque partie que ce fût de la monarchie d'Espagne.

Non-seulement les députés rejetèrent toute proposition de disposer des duchés de Milan et de Mantoue au préjudice de l'Empereur et de sa maison, mais de plus ils laissèrent entendre que peut-être les alliés demanderoient pour le duc de Lorraine les villes de Toul et de Verdun.

Ils firent valoir à Rouillé, comme une marque de confiance et d'intention sincère de leur part, l'avis qu'ils lui donnèrent des sollicitations que l'Angleterre, jointe aux princes protestans, faisoit alors aux Provinces-Unies d'insister de concert pour procurer aux réfugiés français la liberté de retourner en France,

et d'en faire la demande comme condition essentielle à la paix.

Les députés l'assurèrent en même temps que leurs maîtres ne feroient pas au Roi une demande si désagréable à Sa Majesté; qu'ils la supplieroient seulement de permettre aux Français naturalisés en Hollande de jouir des priviléges qu'elle et les rois ses prédécesseurs avoient accordés aux sujets de la République.

Les points traités dans cette conférence étoient proprement une ébauche pour parvenir à traiter la paix, en commençant une négociation réglée avec toutes les parties intéressées à la guerre. Le premier pas à faire étoit d'engager les alliés à souscrire aux préliminaires dont le président Rouillé conviendroit avec les ministres hollandais. Il voulut savoir d'eux quelles mesures ils avoient prises pour cet effet : ils répondirent que sitôt que le Roi auroit décidé et fait savoir ses intentions sur tous les points contestés, il en seroit conféré avec les ministres d'Angleterre; que ces deux puissances étant satisfaites, elles conviendroient ensemble des moyens de réduire leurs alliés, la République ne voulant agir que de concert avec l'Angleterre.

Le nom de paix présente l'idée d'un état si heureux, que quiconque s'y oppose directement est regardé comme ennemi du bonheur et de la tranquillité publique : ceux qui se plaisent le plus aux horreurs de la guerre dissimulent leurs sentimens, et veulent qu'on les croie pacifiques. Les députés ne pouvoient s'écarter des ordres qu'ils avoient reçus; mais, soit vérité, soit feinte, toutes leurs expressions

marquèrent un désir ardent de voir au plus tôt naître un heureux fruit des conférences.

Ils prièrent instamment Rouillé de les instruire des réponses du Roi, et s'il les attendroit en Hollande, ou s'il iroit lui-même en France les recevoir de Sa Majesté. Il en avoit eu la pensée, et dans les conférences il l'avoit donné à connoître; mais il fit réflexion qu'un voyage à la cour, et son retour subit en Hollande, ne demeureroient pas secrets; que ce seroit faire un éclat inutile et dangereux, et donner lieu à de nouvelles difficultés lorsqu'il s'agiroit de renouer les conférences.

Il promit donc aux députés de répondre de sa part à l'empressement qu'ils lui témoignoient d'être instruits des intentions du Roi. Ils convinrent que sitôt qu'il en seroit informé il les avertiroit; que sans perdre un instant ils lui marqueroient le lieu où ils pourroient se revoir, et que de son côté il s'y rendroit avec la même ponctualité.

Les députés lui dirent de plus que lorsque leurs maîtres auroient appris la dernière résolution de Sa Majesté, ils députeroient en Angleterre pour en faire part à cette cour. Selon eux, il étoit à souhaiter que Marlborough fût encore à Londres. Ils jugeoient que son absence causeroit de nouveaux retardemens, parce que nulle résolution dans une affaire si importante ne seroit prise sans en avoir auparavant son avis. Il n'étoit pas d'ailleurs de la bienséance que les Etats, ayant à faire des propositions de paix, attendissent le temps où ce général ne seroit plus auprès de la Reine sa maîtresse; mais ils ajoutèrent qu'il seroit nécessaire que le député choisi pour aller en Angleterre de la

part de l'Etat eût un écrit signé du président Rouillé, contenant les articles préliminaires dont le Roi lui auroit commandé de convenir, suivant le pouvoir que Sa Majesté lui avoit donné. Cet écrit devoit servir à donner créance à ce que diroit le député : il auroit ordre de le lire seulement à la reine d'Angleterre et au duc de Marlborough, et défense de le laisser sortir de ses mains.

Enfin ils demandèrent, comme dernière condition, que celle de reconnoître la dignité électorale accordée depuis quelques années au duc de Hanovre fût insérée, et mise au nombre des articles préliminaires.

Pendant la conférence, quelques commissaires de Zélande passèrent où elle se tenoit : ils y reconnurent Buys et Wanderdussen, et ne se crurent pas obligés à garder le secret de cette découverte. On commençoit déjà à le pénétrer : plusieurs envoyés, résidant à La Haye de la part des princes engagés dans la ligue, élevèrent leurs voix, et se plaignirent hautement de ces démarches obscures, dont on déroboit la connoissance à leurs maîtres. L'envoyé du duc de Savoie ne se contenta pas de s'en plaindre au Pensionnaire; il mit encore un espion à la suite du président Rouillé, pour être exactement informé de tous ses mouvemens.

Les envoyés de Portugal et de Brandebourg secondèrent l'ardeur de celui de Savoie. Le résident de l'Empereur, aussi vif que les autres ministres des alliés, étoit mieux instruit; et même avant l'ouverture des conférences il avoit eu connoissance des offres que le président Rouillé devoit faire aux députés de la République. Ainsi toutes les puissances engagées dans la guerre contre la France attaquoient unanimement

une négociation que les Hollandais soutenoient foiblement, et qu'ils n'osoient même avouer.

On espéroit cependant en France parvenir à la paix; elle étoit nécessaire et désirée, et c'étoit la seule raison qu'il y eût alors de se flatter qu'elle pourroit enfin se conclure: car il parut assez, par le compte que le président Rouillé rendit au Roi de ce qui s'étoit passé dans la première conférence, qu'on ne devoit attendre de la part des Hollandais que mauvaise volonté; et que si leurs intentions étoient bonnes, ils manquoient absolument de pouvoir et de crédit auprès de leurs alliés pour les engager à concourir à la paix.

Le Roi la désiroit si sincèrement, que la relation du président Rouillé ne fut pas capable de le rebuter. Il avoit lieu d'être irrité de la mauvaise foi des Hollandais, du désaveu qu'un de leurs députés avoit fait de ce que l'autre convenoit d'avoir écrit de sa main, autorisé de ses supérieurs, et que Sa Majesté avoit bien voulu regarder et accorder comme le fondement de la négociation qu'il s'agissoit d'entamer.

Sa Majesté n'étoit pas moins blessée de cet amas de prétentions exorbitantes que les Hollandais produisoient en faveur de leurs alliés, et des avantages excessifs que la république de Hollande demandoit, soit pour son commerce, soit pour former cette prétendue barrière qu'elle exigeoit sous prétexte de sa sûreté.

Toutefois la paix étoit si souhaitée, que le Roi voulut, malgré ses propres lumières, entrevoir encore dans un procédé si irrégulier, et remarquer avec quelque satisfaction, l'empressement que les députés avoient témoigné de reprendre les conférences.

veaux ordres, plutôt que de les attendre, comme il les attendoit, à Anvers.

Elle lui renouvela ceux qu'elle lui avoit déjà donnés de demeurer dans les terres de la république de Hollande aussi long-temps qu'il lui seroit permis d'y séjourner; et s'il étoit obligé d'en sortir, Sa Majesté vouloit qu'en ce cas il attendît dans une de ses places frontières ce qu'elle lui feroit savoir de ses intentions.

L'opinion commune étoit alors qu'on ne pouvoit parvenir à la paix que par les offices et l'intervention des Hollandais : on eût dit qu'ils étoient les gardiens de son temple, que la clef en étoit entre leurs mains, et que l'entrée en seroit interdite à ceux qu'ils refuseroient d'y introduire. On jugeoit donc qu'il étoit de la prudence de prendre garde de les aliéner, quoique leur mauvaise foi fût évidente, et que le Roi l'eût clairement pénétrée. L'écrit de Wanderdussen avoit été le premier fondement de la négociation: c'étoit sur les demandes qu'il contenoit que les conférences avoient été commencées. Pas un seul mot de cet écrit ne laissoit connoître que les Hollandais demanderoient que le Roi produisît un pouvoir du roi d'Espagne pour accorder, en son nom, les conditions exigées par les alliés : on savoit au contraire que ce prince les avoit en horreur. Ce qui dépendoit du Roi étoit d'en assurer l'exécution. Sa Majesté s'y engageoit, pendant que la Hollande se bornoit à de simples offices de peu de poids pour disposer ses alliés à la paix. Il dépendoit cependant de cette république de s'expliquer à leur égard de manière qu'elle les détermineroit à finir une guerre qu'ils ne pouvoient continuer sans secours.

Les députés, pour justifier leurs maîtres, prétendoient qu'il n'étoit pas au pouvoir de la République de disposer du bien d'autrui; qu'elle s'en feroit un scrupule très-justement fondé. Mais ce faux scrupule s'évanouissoit lorsqu'il étoit question de procurer très-injustement à ces mêmes alliés des Etats qui ne devoient pas leur appartenir, d'en dépouiller les possesseurs légitimes, et d'embraser l'Europe pour soutenir l'iniquité de leurs prétentions.

Le Roi se contentoit de peu lorsqu'il proposoit de laisser au Roi son petit-fils les royaumes de Naples et de Sicile, comme un dédommagement très-médiocre de la perte de tant de grands Etats que ce prince seroit forcé de sacrifier au bien de la paix; mais il falloit au moins lui assurer la possession d'un partage si disproportionné.

Comme les députés avoient évité d'entrer sur cette matière dans aucun détail, le Roi voulut que le président Rouillé la remît sur le tapis, à la première conférence qu'ils auroient ensemble.

Sa Majesté lui écrivit de proposer de joindre une escadre de ses navires à celle de Hollande, qui transporteroit le roi Catholique, soit à Naples, soit en Sicile. Elle jugeoit aussi nécessaire que son arrivée dans ces royaumes fût précédée par un corps de troupes au service des Etats-généraux, en tel nombre qu'on en conviendroit.

Le Roi jugeoit assez favorablement de la prudence de la République pour croire qu'elle ne s'étoit pas engagée de procurer à l'Empereur le rétablissement pur et simple du traité de Munster, en la manière que les Allemands prétendoient l'interpréter. Sa Majesté pre-

scrivit au sieur Rouillé d'éloigner autant qu'il lui seroit possible la condition demandée par l'Angleterre d'obliger le roi Jacques à sortir du royaume.

Les conférences étant commencées pour y traiter sur le pied des demandes contenues dans l'écrit de Wanderdussen, il y avoit lieu de croire qu'il ne s'agiroit que des articles spécifiés dans ce même écrit : toutefois les députés de Hollande, sortant des bornes du premier plan, s'étoient étendus sur l'intérêt des princes engagés dans la ligue; ils en avoient fait de nouveaux articles de prétentions et de demandes, qui devoient dans l'ordre être renvoyés et remis à la négociation générale de la paix. Le Roi n'étoit pas obligé de s'expliquer sur ces différentes questions : Sa Majesté voulut bien cependant y répondre.

Ainsi Rouillé eut ordre de déclarer que, sur les instances faites en faveur du roi de Portugal, elle ne s'opposeroit pas aux libéralités que la maison d'Autriche exerceroit à son égard.

Les temps n'étoient pas encore bien éloignés où l'on n'auroit pas prévu que cette maison deviendroit la bienfaitrice de celle de Bragance, et que les Hollandais emploieroient leurs pressans offices pour l'intérêt du Portugal : mais les maximes changent. Autrefois les princes de la maison d'Autriche avoient regardé le grand-père et le père du jeune roi de Portugal comme sujets révoltés : son grand-oncle étoit mort dans les prisons du roi d'Espagne, après y avoir long-temps langui. Ce jeune prince avoit oublié les secours de la France et les injures de la maison d'Autriche, ou peut-être n'étoit pas instruit de ce qui s'étoit passé avant sa naissance.

Les députés de la République avoient aussi demandé que les intérêts de l'électeur de Brandebourg fussent compris dans les articles préliminaires. Le Roi voulut que Rouillé répondît que Sa Majesté ne regardoit pas ce prince comme étant au nombre de ses ennemis; qu'à la vérité ses troupes servoient dans leurs armées, mais comme mercenaires, étant à leur solde; que s'il y avoit d'ailleurs à régler quelque prétention de sa part, il convenoit de la remettre aux conférences à tenir pour la paix générale; qu'on ne pouvoit exiger de Sa Majesté de garantir à cet électeur la possession paisible des comtés de Neuchâtel et de Valangin; que ce seroit transiger des droits des prétendans, bien fondés à se plaindre de l'usurpation que l'électeur avoit faite d'un bien que chacun d'eux lui disputoit. Le Roi consentit à promettre sur cet article que Sa Majesté n'useroit d'aucune voie de fait pour troubler l'électeur de Brandebourg dans la possession de ces comtés.

L'érection d'un neuvième électorat en faveur du duc de Hanovre, le droit de garnison dans Rhinfeld, étoient, ainsi que les instances en faveur de l'électeur de Brandebourg, affaires absolument étrangères aux préliminaires, par conséquent à remettre aux conférences générales de la paix.

Sa Majesté consentit même à remettre à ces conférences le rétablissement des deux électeurs de la maison de Bavière dans leurs états et dignités. Ce n'étoit pas de sa part indifférence à l'égard de ces princes; elle étoit très-sensible à leurs avantages, et jugeoit son honneur intéressé à les protéger: mais elle croyoit que les esprits seroient moins aigris quand

de toutes parts on seroit convenu de s'assembler pour traiter de bonne foi la paix générale; que les deux électeurs trouveroient des amis, et les feroient agir utilement; et que la réunion étant prochaine, il seroit plus facile de proposer et de faire agréer les expédiens capables d'aplanir les difficultés que l'animosité de parti entretenoit et augmentoit pendant la continuation de la guerre.

Sa Majesté confirma l'ordre qu'elle avoit donné d'insister sur la restitution d'Exilles et de Fenestrelle, qu'elle demandoit au duc de Savoie. Elle refusa d'acquiescer à la demande que les Hollandais avoient faite de Tournay, Condé et Maubeuge, pour la sûreté de leur barrière : et, pour faire cesser la répétition de ces instances déplaisantes, le Roi permit au président Rouillé d'offrir Furnes avec ses dépendances, les fortifications de cette place étant auparavant rasées. Il pouvoit même la céder fortifiée, si cette condescendance suffisoit pour faire cesser toute autre demande de la part des Hollandais, et les contenter sur l'article de la barrière. Furnes fortifiée étoit cependant très-utile à conserver pour la sûreté de Dunkerque; et son territoire, aussi abondant que celui des châtellenies d'Ypres et de Menin, produisoit un revenu très-considérable.

Il n'y avoit pas lieu de faire attention aux discours que Wanderdussen avoit tenus au sujet de la députation que ses maîtres se proposoient de faire en Angleterre pour informer la princesse Anne des intentions du Roi pour avancer la paix : le duc de Marlborough en avoit été parfaitement instruit avant que

de passer à Londres. Il étoit cependant inutile de s'opposer à ce que les Etats-généraux jugeroient à propos; et l'envoi d'un député de leur part en Angleterre étoit absolument indifférent à Sa Majesté. Mais il n'étoit pas indifférent pour son service de donner, en cas de cette mission, l'écrit que Wanderdussen avoit demandé par avance au président Rouillé. Ces sortes d'écrits multipliés multiplioient aussi les embarras; et les députés de Hollande avoient mauvaise grâce d'exiger tant d'éclaircissemens, tant de sûretés redoublées, quand ils ne donnoient pas même de pouvoir aux députés qu'ils avoient choisis pour traiter de la paix.

Les ordres du Roi finissoient en répétant bien clairement celui de ne rien omettre de la part de Rouillé pour établir son séjour dans quelque ville de Hollande, afin d'entretenir toujours la négociation, le Roi jugeant nécessaire de la continuer, et de maintenir les conférences jusqu'à ce qu'elles pussent conduire à la paix. Ce séjour pouvoit lui ouvrir les moyens de faire connoître aux vrais républicains, zélés pour le bien de leur patrie, toutes les avances que le Roi faisoit pour la paix, dont apparemment les partisans de la guerre ne leur donnoient pas connoissance, et leur cachoient pareillement les conditions avantageuses et peu attendues que Sa Majesté offroit à la République, et pour son commerce, et pour dissiper de sa part tout sujet d'alarmes.

Les amis et ennemis de la France furent également alarmés au premier bruit des conférences : les uns craignoient d'être abandonnés et sacrifiés aux besoins

pressans du royaume, les autres appréhendoient une division prochaine entre les principales puissances dont la ligue étoit composée.

Quelques villes de la domination du Roi furent effrayées des bruits répandus qu'elles passeroient bientôt sous la domination des ennemis : la ville de Thionville entre autres, alarmée de ce qu'on disoit que le Roi la cédoit au duc de Lorraine, écrivit que, se jetant aux pieds de Sa Majesté, elle la supplioit de ne pas obliger des sujets fidèles à reconnoître un autre maître.

D'autre part, les ministres résidant à La Haye de la part des princes de l'Empire élevèrent leurs plaintes sitôt qu'ils surent qu'il s'étoit tenu des conférences pour y parler de paix. Ils déclarèrent que leurs maîtres ne consentiroient jamais à traiter, si la France n'offroit pour préliminaires le parfait rétablissement du traité de Munster. Le prince Eugène, alors à Bruxelles, parloit comme eux : il y ajoutoit les menaces de porter la désolation dans le sein de la France dès l'ouverture de la campagne.

Cadogoan, le confident et regardé comme le bras droit de Marlborough, enchérissoit encore sur les plaintes et les menaces des Allemands : il se plaignit de la part de l'Angleterre au Pensionnaire, et prétendit que Rouillé s'étoit vanté d'être déjà d'accord avec les Etats-généraux. Cadogoan souffla le feu, excitant ce qu'il y avoit de ministres étrangers à La Haye à veiller attentivement et à s'opposer à l'ouverture de toute conférence. Enfin rien ne fut oublié de la part des partisans de la guerre pour allumer plus que jamais son flambeau, regardant comme un malheur si

la négociation de la paix demeuroit entre les mains des Hollandais, et si, devenus maîtres de la conduire, ils cessoient de dépendre des deux généraux intéressés l'un et l'autre à la traverser.

Cependant les conférences recommencèrent aussitôt que le président Rouillé eut averti Buys et Wanderdussen, ainsi qu'ils en étoient convenus en se séparant, qu'il avoit reçu les réponses du Roi. Ces deux députés le prièrent de se rendre à Voërden.

Il ne manqua pas de s'y trouver le 12 avril. Il y reçut un billet de Wanderdussen, contenant que son collègue et lui jugeoient à propos de ne pas aller jusqu'à la ville, dans la crainte d'être découverts; qu'ils le prioient, pour conserver encore le reste du secret des conférences, de faire une lieue de chemin; et qu'ils l'attendoient dans un yacht sur le canal. Il s'y rendit : la satisfaction de se revoir parut égale de part et d'autre, et dans ce même lieu ils eurent ensemble quatre conférences.

Le président Rouillé ménagea ses pouvoirs, et fit valoir prudemment la complaisance que le Roi vouloit bien avoir de se désister, pour le bien de la paix, de la proposition faite au nom de Sa Majesté d'ajouter la Sardaigne au dédommagement demandé pour le Roi son petit-fils. Ce désistement ne fit nulle impression sur les députés. Rouillé y joignit l'abandon des places de Toscane en faveur de la maison d'Autriche.

Les députés ne furent pas plus touchés de cette augmentation. Leur objet principal étoit toujours de fortifier cette barrière, qu'ils croyoient ne pouvoir être jamais assez sûre ni assez étendue : elle étoit, dans

leur esprit, un rempart absolument nécessaire pour arrêter les entreprises de la France. Ils vouloient conserver l'importante ville de Lille, conquise la campagne précédente par les armées confédérées.

Le président Rouillé avoit ordre d'insister sur la restitution de cette ville, capitale de la Flandre française, fortifiée considérablement, et enrichie depuis qu'elle étoit sous la domination de Sa Majesté. Il ne lui étoit pas permis de se relâcher sur un article si essentiel; et la paix ne pouvoit être faite, si Lille, avec ses dépendances, n'étoit rendue à la France.

Il offrit, suivant le pouvoir qu'il en avoit reçu en dernier lieu, un équivalent pour obtenir cette restitution. Il proposa donc de céder Furnes avec ses dépendances, les fortifications démolies.

Ces offres faites, il demanda que les conditions préliminaires fussent réduites aux seuls articles contenus dans l'écrit de Wanderdussen, fondement des conférences. Le temps de cette dernière fut employé à contester sur ces différentes matières.

Buys se piquoit d'éloquence. Il en fit usage dans la deuxième conférence; et pendant qu'elle dura on lui laissa le plaisir de combattre et de rejeter les propositions de Rouillé.

Il se retira au village de Bodgrave. La mémoire des Français y étoit très-désagréablement conservée. Les députés se logèrent dans une maison aux environs, et vinrent le lendemain le prendre, et le mener à leur yacht.

La troisième conférence y fut tenue. On y convint d'énoncer dans les préliminaires la cession de l'Espagne, en sorte qu'elle comprendroit toutes les par-

ties de cette monarchie, à l'exception des royaumes de Naples et de Sicile, sans spécifier en particulier chacun des autres Etats.

Le président Rouillé avoit proposé d'admettre Ménager aux conférences, pour examiner avec lui quelles étoient les exceptions au tarif de 1664 qu'il prétendoit être avantageuses au commerce réciproque de la France et de la Hollande. Les députés refusèrent de l'écouter. « Il viendra, dirent-ils, entêté de son idée ; « et, sans entrer dans les vues générales, il ne son- « gera qu'à la soutenir, au risque de faire échouer « l'affaire principale. » Ils déclarèrent nettement que la république de Hollande n'accepteroit aucune proposition à son préjudice ; que si le projet dont il s'agissoit étoit véritablement avantageux pour elle, s'il étoit utile au bien réciproque du commerce, Ménager pourroit en dresser un mémoire, et l'envoyer ; que l'Etat n'avoit pas besoin que personne vînt l'éclairer sur son propre intérêt ; qu'un mémoire introduiroit les pensées de l'auteur aussi clairement que s'il venoit lui-même les expliquer.

L'article de la barrière, le plus sensible de tous aux Hollandais, anima la conversation. Buys s'étoit attribué la parole, et suscitoit plus de difficultés qu'il ne vouloit en aplanir : souvent il parloit indiscrètement. Son collègue gardoit le silence. Buys avança et soutint que le moindre fruit que sa république pouvoit recueillir des succès passés et à venir de ses armées étoit d'établir une barrière si forte, que désormais le pays de sa domination se vît à l'abri des insultes de la France. Il ajouta que le Roi devoit être moins sensible à la perte des places qu'il céderoit, que recon-

noissant de la conservation que la paix lui assureroit du reste de ses conquêtes. Sa Majesté, selon lui, en auroit l'obligation entière aux Provinces-Unies; et si plusieurs personnages du gouvernement en étoient crus, au lieu de chercher les moyens de favoriser la France, elles appuieroient le projet unanimement formé par les alliés de la réduire au traité des Pyrénées. Il prétendoit aussi faire valoir la modération de ses maîtres dans le temps même qu'ils étoient le plus enivrés des avantages inespérés de la ligue, qu'ils croyoient déjà voir incessamment ses armées aux portes de Paris, et que les partisans de la guerre ne cessoient de crier et de persuader, à des peuples aveuglés par les succès, que le moment étoit arrivé d'imposer au Roi les conditions les plus dures.

Le président Rouillé crut démêler, au travers de l'abondance des paroles animées de Buys, que la cession de Furnes fortifiée pourroit entrer en quelque compensation. Il jugea cependant que le moment n'étoit pas encore venu de s'en expliquer.

On passa donc au dédommagement à donner au roi d'Espagne. Les députés avouèrent que, sans l'aveu de l'Angleterre, ils ne pouvoient promettre que les royaumes de Naples et de Sicile seroient laissés à ce prince; que ce seroit beaucoup si les Anglais consentoient à lui laisser le seul royaume de Naples. Ainsi les Hollandais, servilement soumis à l'Angleterre, remettoient à sa décision et à celle de l'Empereur une condition essentielle de la paix; par conséquent la laissoient incertaine, dans un temps où le Roi faisoit l'honneur à leur république de s'adresser à elle pour faciliter le rétablissement de la paix générale.

Les députés dirent qu'ils feroient à leurs supérieurs le rapport de la demande faite pour le dédommagement du roi d'Espagne. Celle de rétablir le traité de Munster en son entier fut renouvelée de leur part en faveur de l'Empereur et de l'Empire. Ce n'étoit cependant qu'un simple office, et les députés convinrent que leurs maîtres n'étoient nullement engagés à proposer, encore moins à soutenir, une idée si capable de rompre toute négociation. Ils demandèrent que le Roi voulût bien user de termes plus affirmatifs que ceux dont il s'étoit servi en consentant de reconnoître l'ordre à la succession d'Angleterre, tel que les actes du parlement l'avoient établi en faveur de la ligne protestante; insistant en même temps sur la nécessité d'obliger le roi Jacques à sortir de France. Ils qualifioient toutes leurs demandes de conditions essentielles sans lesquelles la paix ne se pouvoit faire, et prétendoient qu'elle seroit impossible tant que ce prince feroit son séjour dans le royaume; que la sûreté de l'Angleterre, ainsi que celle de la Hollande, dépendoient de sa sortie; que les démarches de l'un et de l'autre Etat seroient uniformes, et ne démentiroient pas leur étroite union; que le seul adoucissement à la dureté de cet article seroit de n'en pas faire une condition expresse du traité, mais de s'en rapporter à ce que le Roi jugeroit à propos de faire pour l'accomplir.

La réponse de Sa Majesté sur l'article du roi de Portugal les satisfit.

Comme elle consentoit à reconnoître l'électeur de Brandebourg en la qualité qu'il s'étoit donnée de roi de Prusse, ils demandèrent qu'elle voulût bien y ajou-

ter en termes exprès qu'elle le laisseroit jouir paisiblement des comtés de Neuchâtel et de Valangin, sans préjudice des droits des prétendans.

Ils n'avoient, dirent-ils, aucun pouvoir sur l'article d'Exilles et de Fenestrelle.

La dernière de leurs demandes fut en faveur du duc de Hanovre; et, suivant leur usage, ils prétendirent, comme condition préliminaire et essentielle à la paix, que le Roi promît de reconnoître le neuvième électorat érigé quelques années auparavant en faveur de ce prince. Pour l'obtenir, ils offrirent de comprendre aussi dans les préliminaires les intérêts des deux électeurs de Cologne et de Bavière, et s'avancèrent jusqu'à dire que puisque les ennemis du Roi y comprenoient leurs alliés, Sa Majesté n'avoit pas moins de droit d'y comprendre aussi les siens. Cette offre fut accompagnée de protestations de leur part du désir que la République avoit très-sincèrement d'aider les deux électeurs de ses plus pressans offices. Ils ajoutèrent qu'ils espéroient que Sa Majesté lui tiendroit compte de sa bonne volonté, et de ses démarches en faveur de ces princes.

Rouillé avoit eu le loisir de connoître le peu de poids de telles paroles : il ne laissa pas ignorer aux députés que la promesse de simples offices en faveur de la maison de Bavière n'étoit pas une satisfaction assez complète pour engager le Roi à savoir beaucoup de gré à leurs maîtres de leurs intentions.

La quatrième conférence, tenue le 4 avril, fut employée seulement à récapituler ce qui s'étoit dit de part et d'autre dans les trois précédentes.

Les conditions que le Roi consentoit d'accorder

aux Hollandais, soit pour leur commerce, soit pour la sûreté de la barrière, étoient pour eux si avantageuses, si supérieures avec ce qu'ils pouvoient espérer de leur union avec tant de princes ligués contre la France, qu'il y avoit lieu de croire qu'une république prudente ne laisseroit pas perdre une occasion si favorable d'obtenir pleinement ce qu'elle pouvoit désirer. Rouillé jugeoit cependant qu'elle ne seroit pas contente encore de tant de condescendance, et qu'elle n'abandonneroit pas la demande de Tournay et de Condé, principalement si le Roi persistoit à prétendre que la ville de Lille lui fût rendue avec sa châtellenie et ses dépendances.

Les députés hollandais employés aux conférences n'avoient pas montré un caractère facile à manier, et propre à fournir des expédiens pour aplanir les difficultés. Buys sembloit en être le père: Wanderdussen gardoit le silence; et lorsqu'il se croyoit obligé de le rompre, il ne parloit que pour appuyer les hauteurs de son collègue, soutenir ses demandes injustes, et fortifier ses refus. Tous deux, quand les bonnes raisons ou les prétextes manquoient, s'échappoient, en déclarant que leurs pouvoirs n'étoient pas suffisans, ou bien qu'ils n'étoient pas instruits des intentions de leurs alliés.

Tout négociateur souhaite et espère de réussir. Rouillé le désiroit avec raison, et s'en flattoit sans apparence. Son espérance étoit fondée sur la satisfaction que les députés témoignoient de voir chez eux un ministre du Roi, et sur l'empressement qu'ils avoient d'être diligemment informés des réponses de Sa Majesté.

Ils demandoient au commencement que le secret des conférences fût exactement observé. Ils virent sans peine qu'il avoit pénétré, et que le public en avoit une pleine connoissance. Le détail en étoit cependant ignoré : les députés en rendoient un compte direct au seul Pensionnaire, qui communiquoit ce qu'il jugeoit à propos à ceux du gouvernement qu'il trouvoit bon d'en instruire; mais il n'en laissoit ignorer aucune circonstance au duc de Marlborough.

Après la conférence du 4 avril, Rouillé prit le parti de fixer son séjour à Bodgrave, village éloigné de La Haye de dix lieues seulement. Il choisit ce lieu de concert avec les députés : ils l'avoient laissé maître d'aller soit à Voërden, soit à Gonde, et témoigné de l'impatience de le revoir incessamment. Lorsqu'ils se séparèrent, Wanderdussen lui tendit la main, sans que son collègue, un peu éloigné, l'aperçût. Il dit à Rouillé qu'il pouvoit lui donner de ses nouvelles à Gonde. C'étoit la seule fois que Wanderdussen eût parlé hors de la présence de Buys. La suite de la négociation fit voir que cette démonstration ne couvroit aucun mystère.

L'empressement que les deux députés témoignoient d'être promptement informés des résolutions et des réponses du Roi avoit engagé Rouillé à leur demander un passe-port des Etats pour le courrier qu'il enverroit à Sa Majesté. Ils s'excusèrent de le proposer, parce que ce seroit à l'assemblée de ces mêmes Etats qu'il seroit nécessaire de s'adresser : le secret par conséquent ne pourroit être gardé. Par cette raison, ils lui conseilloient de confier ses dépêches à la poste ordinaire de La Haye. Ils l'assurèrent d'une entière sû-

reté, également pour ce qu'il écriroit, et pour les lettres qu'il recevroit.

Après le départ des députés, Pettekum, résident du duc de Holstein, se rendit à Bodgrave. Il y avoit déjà quelque temps, comme on l'a dit, qu'il s'étoit ingéré de lui-même à faire des propositions pour parvenir à la paix générale. Quoique la négociation fût conduite par une autre voie, il voulut suivre son objet, flatté de l'honneur et vraisemblablement du profit qu'il avoit lieu d'espérer, s'il pouvoit avoir part à cet important ouvrage. Le président Rouillé n'apprit de lui rien de considérable. Pettekum écrivit en France au ministre, dont il étoit connu, que le voyage qu'il avoit fait à Bodgrave n'étoit pas à l'insu, mais du consentement du Pensionnaire, affligé du rapport que les députés avoient fait des dernières conférences, et des bornes que Sa Majesté donnoit à ses nouvelles offres, qu'elle réduisoit à céder Furnes les fortifications démolies; qu'il commençoit à douter qu'elle voulût la paix bien sincèrement.

Heinsius étoit à ménager, non-seulement par son crédit dans la République, par la confiance qu'il s'étoit acquise auprès des alliés, mais encore par la droiture de ses intentions, sa bonne foi, et le désir de voir la paix solidement rétablie, si l'on en vouloit croire celui qu'il avoit chargé de parler de sa part. Il conseilloit de presser la négociation; de ne pas, disoit-il, amuser le tapis, mais de parler net, et de faire des offres telles que le Pensionnaire eût lieu de les faire valoir aux alliés, déchaînés contre toute proposition de paix, et travaillant unanimement à persuader à l'Etat de renvoyer Rouillé incessamment.

Le prince Eugène et le duc de Marlborough étoient attendus à La Haye. En leur absence, les ministres d'un ordre inférieur animoient les peuples à faire la guerre encore une campagne; et la France n'étoit pas même, selon eux, en état de la soutenir. Elle étoit, disoient-ils, aux abois; il falloit profiter de sa foiblesse, sans lui laisser le temps de respirer; craindre et empêcher qu'elle ne rétablît ses forces au point de faire trembler encore ses voisins. L'envoyé de Lorraine secondoit le grand nombre des partisans de la guerre.

Marlborough contenta bientôt l'impatience qu'ils avoient de le voir à La Haye. Il y arriva, parfaitement instruit de ce qui s'étoit passé dans les conférences. Il avoit consenti, avant que de s'embarquer pour l'Angleterre, à laisser le président Rouillé en Hollande, persuadé que rien ne se feroit sans son aveu, et qu'il seroit maître de retarder et de rompre comme il lui plairoit le progrès de la négociation. Il auroit donc fait inutilement un personnage odieux en s'opposant ouvertement au repos général de l'Europe, qu'il dépendoit de lui d'empêcher secrètement.

Il jugea pour lors que le temps étoit venu de rompre les conférences. Il ne s'étoit pas attendu aux facilités que le Roi apportoit à la paix : elles lui donnèrent lieu de craindre l'effet de l'impression qu'elles devoient faire sur des peuples fatigués d'une guerre longue et sanglante dont la maison d'Autriche et les deux généraux retiroient tout l'avantage, pendant que son poids accabloit les Provinces-Unies.

Ces réflexions l'obligèrent à déclarer, immédiatement après son arrivée à La Haye, que les confé-

rences déplaisoient infiniment à la cour d'Angleterre; qu'il avoit ordre de prier les États-généraux de les rompre, et de renvoyer Rouillé, si la France, se bornant aux seules offres qu'elle avoit faites, ne les étendoit pas en faveur de l'Empereur et de l'Angleterre.

Le prince Eugène fit en même temps une déclaration pareille; et de plus il demanda, comme préliminaire indispensable, que la monarchie d'Espagne fût totalement cédée à la maison d'Autriche, sans la moindre distraction d'aucun Etat dépendant de cette couronne; et encore le rétablissement pur et simple du traité de Munster.

Au bruit des premières conférences, le marquis del Borgo, envoyé du duc de Savoie, avoit dépêché son secrétaire pour en informer ce prince. Il avoit présenté aux Etats-généraux un mémoire conçu en termes très-forts, leur demandant de n'entendre à aucune proposition de paix sans la participation du duc son maître.

Tant de mouvemens et de batteries contre la paix pouvoient rassurer le duc de Marlborough, dont le crédit par lui-même étoit puissant dans les délibérations des Etats-généraux.

Il n'étoit pas cependant sans inquiétude. Plus les offres du Roi étoient considérables, plus il craignoit l'impression qu'elles pouvoient faire, aussi bien que les réflexions des bons républicains sur le dangereux voisinage d'une puissance dont l'agrandissement seroit quelque jour fatal aux Provinces-Unies. Il travailla donc à rendre suspectes ces mêmes offres, et se flatta de persuader qu'elles n'étoient pas sincères;

qu'enfin Rouillé n'avoit été envoyé en Hollande que pour amuser les alliés, et les tromper.

Pour mieux établir cette défiance, il entreprit de la répandre par ce même Pettekum, qui s'honoroit de passer pour un agent secret de la France.

Le duc de Marlborough lui donna comme une vérité constante ces idées malignes sur la commission de Rouillé, et peut-être réussit-il à lui persuader que l'état des conférences étoit une preuve évidente des secrètes intentions du Roi, et que les propositions faites de la part de Sa Majesté pouvoient passer pour autant de marques du mépris qu'elle faisoit de l'Empereur et de l'Angleterre. « Au reste, disoit-il, la « France se trompe si elle croit faire la paix malgré « ces deux puissances, et si elle se flatte que la Hol« lande puisse arracher par force leur consentement. « Il faut, pour obtenir la paix, que la satisfaction de « tous les alliés soit complète, Rouillé renvoyé, et « les négociations secrètes interrompues. »

Le Pensionnaire jugea pour lors qu'il étoit temps de communiquer aux Etats de la province de Hollande le secret des conférences, dont il ne les avoit pas encore informés. Il chargea les députés des autres provinces d'en faire part à leurs supérieurs. Il étoit de son intérêt personnel de laisser croire qu'il désiroit la paix : il rejeta toute la haine des difficultés sur l'opposition de l'Angleterre, et celle de Marlborough en particulier.

Un Français de la religion prétendue réformée réfugié en Hollande, nommé Amirault, vint alors d'Amsterdam, où il étoit établi, trouver le président Rouillé, et l'assura que toute la province de Hollande,

particulièrement la ville d'Amsterdam, désiroit ardemment la paix; que Buys, député aux conférences, et premier pensionnaire de cette ville, étoit méprisé de ses concitoyens; que toute la confiance étoit en Bassecourt, second pensionnaire, homme sage et pacifique.

L'opposition des alliés à la paix étoit cependant unanime, et si forte que le Roi, reconnoissant chaque jour et ressentant la nécessité de mettre fin à la guerre, voulut encore flatter les Hollandais, en leur accordant de nouveaux avantages pour le commerce. Ainsi Sa Majesté permit au président Rouillé de promettre qu'elle rétabliroit en leur faveur le tarif de 1664, sans restriction, et sans exception d'aucune espèce de marchandises. Quant à la barrière, Rouillé devoit, sans différer plus long-temps, déclarer que Furnes seroit donnée avec ses fortifications.

Elle lui permit de plus de céder Condé, si cette condition dure étoit indispensable. Le Roi connoissoit parfaitement que la sûreté de son royaume du côté des Pays-Bas demandoit que Sa Majesté conservât Condé et Tournay; qu'elle ne devoit pas être moins attentive à garder une barrière que les Etats-généraux étoient ardens à la demander, sous prétexte de la sûreté de leur Etat. Mais la nécessité de faire la paix étoit une raison encore plus pressante; et dans les circonstances présentes c'étoit beaucoup faire que de conserver Tournay en sacrifiant Condé.

La bonne foi, fondement des négociations heureuses, étoit peu observée de la part des Hollandais. Les conférences avoient été établies à condition que les articles préliminaires qu'ils avoient demandés se-

roient la base du traité : le Roi l'avoit accordé. Sa Majesté avoit de plus consenti aux demandes faites pour l'avantage du commerce des sujets de la République. Ses députés, à chaque conférence, formoient quelque nouvelle demande, sous prétexte de la barrière. A chaque réponse du Roi, ils obtenoient quelque cession nouvelle. Eux, au contraire, rejetoient toute proposition convenable et nécessaire pour avancer la paix. En vain Rouillé les exhortoit à persuader à leurs alliés de finir une guerre longue et onéreuse à toutes les parties, de leur déclarer qu'en cas de refus la République les abandonneroit, et songeroit à son propre intérêt; les députés ne laissoient attendre de sa part que des offices vagues et impuissans.

Le Roi promettoit que la couronne d'Espagne seroit cédée à la maison d'Autriche, avec les Etats en dépendant. Les royaumes de Naples et de Sicile en étoient seuls exceptés, et réservés pour dédommager foiblement le roi d'Espagne : à peine les Hollandais vouloient-ils promettre des offices généraux pour faire admettre une proposition si modérée.

Sa Majesté avoit permis au président Rouillé de confier le secret de ses intentions aux deux députés, quoiqu'ils n'eussent produit aucun pouvoir de leurs maîtres pour traiter. Ils n'avoient pas songé à réparer ce défaut essentiel depuis qu'il n'y avoit plus de mystère aux conférences, ni de raisons pour les tenir secrètes : ce n'étoit que par le bruit public qu'on savoit que le Pensionnaire avoit enfin donné part à l'Etat des offres faites par Sa Majesté, si avantageuses pour les Hollandais, que l'opinion commune étoit que le mieux seroit de les envoyer directement au président de se-

maine, obligé par les lois de l'Etat à rendre compte des mémoires qu'il reçoit pendant son exercice. Il étoit vraisemblable que la passion des Anglais n'auroit pas eu en ce cas assez de pouvoir en Hollande pour l'emporter sur l'intérêt de la République.

Malgré tant de sujets que Sa Majesté avoit de se plaindre de la conduite irrégulière du gouvernement de Hollande, elle avoit bien voulu que la voie des conférences ne fût pas encore interrompue, quoique persuadée qu'il eût été plus utile que les amis de la paix et du bien de leur pays eussent été parfaitement instruits des conditions qu'elle vouloit bien accorder pour l'un et pour l'autre. Ils auroient apparemment fait des réflexions sérieuses sur le changement que peuvent apporter les événemens de la guerre, tellement incertains que la République perdroit peut-être en une journée tous les avantages que le Roi lui avoit accordés pour la paix; par conséquent le fruit de tant de dépenses faites jusqu'alors pour le seul intérêt de l'agrandissement de ses alliés.

Si ces réflexions étoient encore assez puissantes pour persuader aux Hollandais de prévenir l'ouverture imminente de la campagne, et de proposer une suspension d'armes si la paix ne pouvoit se conclure, le président Rouillé avoit pouvoir non-seulement d'y consentir, mais même de la proposer, pour donner le temps de traiter à loisir, et sans craindre les variations que le sort des armes pouvoit apporter aux conditions accordées.

Pour en faire une énumération nouvelle, le Roi promettoit aux Hollandais de rétablir le traité de commerce fait à Riswick; de les faire jouir du tarif de

1669, sauf à convenir de gré à gré des exceptions à faire pour le bien réciproque du commerce entre la France et les Provinces-Unies. Quant à la barrière, Sa Majesté cédoit Ypres et sa châtellenie, Menin avec ses dépendances, Furnes fortifiée, et ses dépendances.

Elle permit de plus au président Rouillé d'ajouter encore, à tant de places données au bien de la paix, Condé, même Maubeuge, si ces nouvelles cessions, jointes à tant d'autres, produisoient une heureuse conclusion, et conservoient Tournay sous la domination de la France.

Les conditions pour la maison d'Autriche étoient de lui laisser la monarchie d'Espagne et les Etats dépendant de cette couronne, réservant seulement les royaumes de Naples et de Sicile pour dédommager le roi Philippe.

La demande d'interpréter et de restreindre le traité de Munster étoit insoutenable; la proposition même de le rétablir étoit inutile, puisque ce traité, servant de base à ceux de Nimègue et de Riswick, étoit censé rétabli lorsqu'il n'étoit pas dérogé à ces deux derniers, que la paix confirmeroit.

La proposition de laisser l'électeur de Brandebourg jouir tranquillement des comtés de Neuchâtel et de Valangin, sans préjudice du droit des prétendans, étoit acceptée.

Celle de laisser Exilles et Fenestrelle au duc de Savoie faisoit avec raison beaucoup de peine à Sa Majesté, ses ennemis voulant l'obliger à récompenser l'infidélité de cè prince dans le temps qu'ils n'écoutoient pas seulement les justes demandes des électeurs

de Cologne et de Bavière, ses alliés fidèles, et que les Hollandais n'osoient interposer que de simples offices pour le rétablissement de ces deux princes dans leurs dignités.

Le Roi renouvela les ordres précis déjà donnés au président Rouillé d'insister fortement sur le rétablissement parfait des électeurs, aussi bien que sur la restitution totale des meubles, pierreries, et généralement de tous les effets qui leur avoient été enlevés pendant la guerre.

Quant à l'Angleterre, Sa Majesté offroit de rétablir le traité de paix qu'elle avoit conclu avec cette couronne à Riswick : elle promettoit de ne troubler directement ni indirectement le repos de la Grande-Bretagne, non plus que la disposition faite par acte du parlement pour établir l'ordre de succession aux trois royaumes.

Elle voulut que sur cet article Rouillé sût des deux députés quels seroient les termes dont leurs maîtres useroient pour s'engager à maintenir cette forme de succession établie, contre toute justice, par les actes du parlement d'Angleterre; car enfin rien ne paroissoit moins solide et moins stable qu'un pareil réglement. L'inconstance et la légèreté de la nation anglaise sont connues; elle change souvent d'idées : un parlement détruit, selon les conjonctures, ce qu'un autre avoit précédemment jugé nécessaire au bien du royaume. Il étoit à propos de savoir ce que feroient les Hollandais si la nation anglaise, changeant quelque jour de maximes, refusoit de reconnoître pour son roi un prince d'Allemagne reconnu pour héritier présomptif de la couronne par les actes du parle-

ment; et si, pour soutenir son droit, la Hollande s'embarrasseroit d'envoyer et de transporter ses troupes en Angleterre.

La répugnance du Roi étoit extrême à s'obliger de faire sortir de France le roi Jacques. Le président Rouillé eut ordre d'employer encore toutes les fortes raisons que le Roi lui fournit pour combattre cette demande odieuse. Elle promit de ne l'aider d'aucun secours après la conclusion de la paix, et voulut que Rouillé, parlant comme de lui-même aux députés, essayât de savoir si leurs maîtres donneroient à ce prince infortuné un asyle sûr à La Haye, et de quelle manière il y seroit pourvu à sa subsistance. Enfin elle jugea qu'il pouvoit convenir à son service que Rouillé obtînt des passe-ports des Etats, pour la sûreté des courriers qu'il dépêcheroit; qu'il envoyât même de ces passe-ports pour en faire usage, si l'état des affaires demandoit que le Roi voulût dépêcher quelqu'un pour lui porter un ordre verbal.

Sa Majesté n'avoit pas regardé comme démonstration purement indifférente celle que Wanderdussen avoit faite en sortant de la dernière conférence : tout est à remarquer dans un pays où l'on croit qu'il est permis de recevoir, sans se déshonorer, la récompense d'un important service. Il étoit à propos de pénétrer si le second député de Hollande avoit eu véritablement cette pensée : le Roi permettoit en ce cas à Rouillé non-seulement de flatter ses espérances, mais encore de l'assurer de la récompense, s'il pouvoit porter sa république à se séparer de ses alliés, à faire une paix particulière, et à convenir d'une suspension d'armes jusqu'à ce que la paix devînt générale.

Plusieurs raisons pressantes obligeoient les Hollandais à la désirer. Le poids de la guerre devenoit tous les jours plus pesant pour eux, l'argent plus rare; le crédit de l'Etat étoit épuisé, et les fonds de la guerre très-difficiles à trouver. Cette situation embarrassante ne se pouvoit déguiser. D'un côté, l'embarras de continuer la guerre étoit grand; d'un autre côté, le Roi apportoit à la paix des facilités inespérées. On eût dit que le choix de l'un ou de l'autre parti étoit aisé à faire : ceux même qui désiroient de prolonger la guerre n'osoient l'avouer, et se portoient pour pacifiques. Ils disoient, avec les vrais républicains, que les Anglais avoient pris un tel empire sur le gouvernement de l'Etat, que leurs décisions étoient des lois; et qu'ils n'avoient d'objet que de porter les choses à la dernière extrémité.

Wanderdussen proposa une entrevue secrète dans sa maison de campagne au président Rouillé. Il lui fit la peinture de la situation de la République; il ajouta, pour le mieux persuader de sa sincérité, qu'il lui révéleroit un secret important : et tout de suite il lui dit que le Pensionnaire avoit à la cour de France des correspondans fidèles et bien informés, qui l'instruisoient bien régulièrement des plus secrètes délibérations du conseil, des expéditions qui se faisoient dans les bureaux des ministres, aussi bien que dans le cabinet du comte de Bergueick. « Le Pensionnaire, « dit-il, sait le contenu des dépêches que vous avez « écrites depuis que vous êtes en Hollande, le por- « trait que vous avez fait des deux députés choisis « pour traiter avec vous; on sait à Turin ce qui a « été proposé et dit de part et d'autre au sujet des

« royaumes de Naples et de Sicile. Comment voulez-
« vous que la négociation réussisse, lorsque tant de
« puissances intéressées à la traverser sont instruites
« jusqu'aux moindres circonstances du compte que
« vous en rendez, et des ordres que vous recevez? »

Wanderdussen parloit peut-être de bonne foi; peut-être aussi cette confidence étoit-elle un artifice pour engager Rouillé à lui découvrir l'étendue de ses pouvoirs, et à se rendre plus facile qu'il ne s'étoit montré jusqu'alors.

« Jusqu'aux gazettes à la main, continua Wander-
« dussen, tout découvre l'état de la France, la misère
« affreuse de ses provinces : il n'est plus temps de
« biaiser; le salut du royaume dépend de la paix, et
« d'une paix prompte, qui prévienne l'ouverture de
« la campagne. S'il est permis aux armées d'agir, les
« prétentions des alliés n'auront plus de bornes : en
« vain les bons républicains gémiront des malheurs de
« la France; ils ne seront plus maîtres de les arrêter
« comme il conviendroit peut-être à l'intérêt de l'E-
« tat. Ils connoissent parfaitement et voient avec dou-
« leur l'avantage que les Anglais prennent sur la Ré-
« publique; la France seule pourroit la secourir en
« cas d'une rupture presque inévitable entre les deux
« nations : ainsi les bien intentionnés voudroient la
« ménager, et la préserver de sa ruine. »

Cette exposition faite, Wanderdussen conclut de son discours que le parti des pacifiques, favorable à la France, étant le plus foible en Hollande, elle devoit le mettre en état de gagner la supériorité. Il y avoit, selon lui, deux moyens principaux d'y parvenir : l'un, d'accorder à la République les avantages

demandés pour son commerce; l'autre, la sûreté de la barrière.

A l'égard du commerce, il n'y avoit rien à retrancher aux demandes déjà faites par les députés; quant à la barrière, il convint que l'intérêt des Etats-généraux devoit les porter à réduire leurs prétentions; que les bons républicains étoient assez persuadés que l'entretien d'un grand nombre de garnisons n'étoit déjà que trop onéreux à l'Etat : mais il falloit que la négociation plût à tous les membres, et le seul moyen de la faire agréer unanimement étoit de la suivre sur le pied qu'elle avoit été proposée.

« Engageons, dit-il, les conférences publiques : « on trouvera peut-être, dans la suite d'une négocia- « tion générale, les expédiens convenables pour mo- « dérer les demandes faites au sujet de la barrière. « C'est aussi dans la vue de faciliter l'ouverture de « ces conférences que les bien intentionnés désirent « que la satisfaction des alliés soit comprise dans les « préliminaires. Ne traitez pas de dureté de la part « des pacifiques la voie qu'ils vous ouvrent pour par- « venir à la paix : s'ils tenoient une conduite diffé- « rente, ils seroient non-seulement soupçonnés mais « accusés de favoriser la France, et de précipiter la « paix à la veille d'une campagne dont la République « et ses alliés doivent attendre les plus grands avan- « tages. »

C'est ainsi que Wanderdussen essayoit de gagner la confiance du président Rouillé, et de l'engager non-seulement à lui découvrir le fond de ses pouvoirs, mais encore à lui savoir bon gré de ce qui s'étoit passé jusqu'alors dans les conférences; même du

peu de bonne foi que son collègue et lui avoient fait paroître et dans leur désaveu et dans leurs demandes.

Il voulut persuader au sieur Rouillé que le Pensionnaire étant le premier mobile de la paix, employoit au succès de ce grand ouvrage tous ceux dont il connoissoit les bonnes intentions, et qu'il croyoit capables d'aider les siennes : qu'il étoit donc nécessaire que le Roi lui mît en main des armes suffisantes pour imposer silence aux partisans de la guerre; qu'alors la fermeté ne lui manqueroit pas. Wanderdussen assura qu'on devoit aussi compter sur la sienne, et sur les conseils salutaires qu'il donnoit à ce ministre, dont il prétendoit avoir la confiance.

Après cette entrevue, Pettekum vint à Bodgrave presser le président Rouillé de ne pas perdre un moment pour finir son ouvrage. Il lui dit qu'il falloit absolument accorder à la République, sans le moindre délai, toutes les demandes que ses députés avoient faites; que c'étoit le seul moyen de faciliter les vues du Pensionnaire, tendantes toutes à la paix; que plus Rouillé différeroit, plus il donneroit de poids aux manœuvres du prince Eugène et du duc de Marlborough; que le premier étoit allé à Amsterdam à dessein de séduire le gouvernement de cette ville, inclinée à la paix; que Marlborough insistoit au nom de l'Angleterre sur toutes les conditions demandées, sans admettre la moindre restriction.

Pettekum avoit peut-être bonne intention, et disoit ce qu'il pensoit; peut-être aussi vouloit-il se faire un mérite en Hollande, et auprès des alliés de cette république.

Quoi qu'il en soit, les ordres du Roi étant arrivés

pendant qu'il étoit à Bodgrave, le président Rouillé le chargea de le dire au Pensionnaire, et de lui proposer qu'on reprît les conférences le 21 avril.

Les deux députés se rendirent le même jour à Bodgrave, et dirent à Rouillé qu'ils venoient savoir ce qu'il avoit de nouveau à leur communiquer. Il les pria de l'instruire auparavant de l'usage qu'ils avoient fait de ses dernières propositions, de l'effet qu'elles avoient produit, et de ce qu'il devoit attendre des dispositions de leurs maîtres : explication nécessaire, puisqu'il n'avoit reçu jusqu'alors que de foibles promesses d'offices vagues de la part de la République, en échange des assurances solides et réelles qu'il avoit données au nom du Roi.

Les députés répondirent par une simple répétition de ce qu'ils avoient dit dans les conférences précédentes pour justifier la bonne foi de leurs maîtres, et prouver qu'ils ne pouvoient offrir que leurs offices : encore étoit-il nécessaire que le Roi mît la République en état de se faire écouter non-seulement de ses alliés, mais de ses propres membres, dont le nombre de ceux qui s'opposoient à la paix étoit infiniment supérieur à celui de quelques bien intentionnés admis aux affaires secrètes, qui la désiroient sincèrement; mais que la bonne volonté des pacifiques seroit inutile, tant que le Roi ne leur donneroit pas le moyen de faire valoir leur avis comme le plus conforme au bien de l'Etat.

Les députés témoignèrent qu'ils étoient affligés du peu d'ouverture de Sa Majesté dans un temps critique où l'intérêt de la France la pressoit de ménager les momens qu'elle perdoit, pendant que le

prince Eugène et Marlborough, les ministres des alliés en Hollande, employoient utilement tous les instans à traverser toute négociation de paix.

Les députés se plaignirent encore à Rouillé de la défiance que lui-même témoignoit de la droiture des Etats-généraux, d'autant plus injustement que rien ne prouvoit plus évidemment leur sincérité que les démarches qu'ils faisoient pour terminer une guerre dont les événemens leur étoient si favorables, et que l'état de leurs affaires permettoit de continuer encore long-temps.

Le président Rouillé rappela toutes les facilités que le Roi avoit apportées à la paix comme preuves incontestables et du désir que Sa Majesté avoit de la rétablir, et de la confiance qu'elle prenoit à la sincérité de leurs maîtres. A ces conditions il ajouta celles que Sa Majesté lui permettoit encore de leur accorder, savoir le tarif de 1664, la cession de Furnes avec ses fortifications; et comme il vit que ces avantages ne produisoient aucun effet, il y joignit encore la promesse de céder Condé.

Il réserva le pouvoir qu'il avoit de céder Maubeuge, persuadé que la proposition n'en seroit pas plus heureuse. Les députés lui donnèrent lieu de le croire; car ils répondirent, sur l'offre de Condé, qu'apparemment il n'avoit pas rendu un compte exact et fidèle des dernières conférences, ou bien que Sa Majesté ne désiroit pas la paix, puisqu'elle offroit si peu pour la conclure, après que de leur part ils s'étoient expliqués non-seulement comme les plus modérés des alliés, mais encore des membres de la République; qu'il étoit temps de mettre fin aux lenteurs

d'une négociation infructueuse; que si elle étoit plus long-temps prolongée, les partisans de la guerre, gens emportés, prendroient la supériorité sur les bien intentionnés, et ajouteroient aux conditions demandées le rétablissement du traité des Pyrénées.

La conférence tenue le matin finit après cette déclaration. Ils dînèrent ensemble, et pendant le repas les députés réitérèrent souvent les protestations du désir qu'ils avoient de parvenir à l'heureuse conclusion d'une bonne paix, également souhaitée de ceux qui, pensant comme eux, avoient partagé leurs peines, et les avoient aidés à faire modérer les conditions préliminaires au point où elles étoient enfin réduites. Ils prétendoient que la France leur sût gré de lui tendre la main pour la préserver de l'abyme où elle tomberoit si elle laissoit perdre une occasion qu'elle ne retrouveroit plus, à moins que, contre toute apparence, le sort des armes ne vînt à changer.

Le dîner fini, tous trois rentrèrent en conférence. Les députés hollandais l'ouvrirent par la récapitulation de toutes les conditions nommées préliminaires, qu'ils demandoient comme absolument nécessaires à la paix. Ils déclarèrent qu'il ne suffisoit pas, pour la sûreté de la barrière, que le Roi consentît d'ajouter à ses offres Ypres, Menin et Condé; qu'il falloit encore y joindre Tournay et Maubeuge. Qu'à l'égard des alliés, l'Empereur et l'Empire vouloient que le traité de Munster fût rétabli; qu'il étoit donc indispensable d'accorder cette condition.

Celle de laisser au duc de Savoie généralement tout ce qu'il avoit occupé en Dauphiné n'étoit pas moins essentielle à la paix : les Hollandais s'hono-

roient et se faisoient une loi d'obtenir en faveur de leurs alliés tous les avantages que la République pouvoit leur procurer par une négociation dont ils s'étoient reposés sur elle. Il sembloit en même temps que ce fût un sujet de satisfaction pour elle de faire éprouver aux alliés de la France la douleur et le repentir des liaisons qu'ils avoient prises avec elle et avec l'Espagne ; car enfin les députés s'expliquèrent décisivement sur les intérêts des électeurs de Cologne et de Bavière : ils refusèrent de les comprendre dans ces mêmes préliminaires, où pas un des alliés de leurs maîtres n'étoit oublié. Ils dirent de plus que si l'électeur de Bavière étoit rétabli dans ses Etats, ce seroit à condition de laisser à l'électeur palatin le Haut-Palatinat, dont l'Empereur lui avoit donné l'investiture, et le premier rang dans le collége électoral; qu'à l'égard de l'électeur de Cologne, il seroit obligé de recevoir garnison hollandaise dans la citadelle de Liége, dans Huy et Bonn. Ils protestèrent que jamais les alliés ne consentiroient à laisser au roi Philippe la moindre partie de la monarchie d'Espagne, soit comme dédommagement, soit à quelque titre qu'elle fût demandée.

Ils quittèrent alors le style et le personnage de négociateurs; et, comme revêtus de l'autorité des consuls de l'ancienne Rome, ils prononcèrent que le sort des armes décideroit des conditions de la paix : ainsi que le roi d'Espagne ne devoit pas se flatter d'obtenir le plus modique dédommagement de cette monarchie; que les deux électeurs ne seroient écoutés que dans une assemblée générale, lorsqu'il s'en feroit une pour la paix; que si ces princes pouvoient alors obtenir la

restitution de leurs Etats, la grâce ne leur en seroit accordée que par la protection de la Hollande et de l'Angleterre; et que le meilleur conseil à donner à l'un et à l'autre étoit de se la concilier, en ménageant avec soin ces deux puissances.

Les députés signifièrent à Rouillé que c'étoit leur dernier mot. « Nous sommes bien fâchés, ajoutèrent-« ils, que vous ne l'ayez pas compris dès les premières « conférences, ou bien que vous n'en ayez pas suffi-« samment instruit le Roi votre maître. »

Le président Rouillé, étonné de la hauteur et de la mauvaise foi des négociateurs, autant que de la dureté nouvelle des conditions, dit qu'au moins il regardoit la restitution de Lille et de sa châtellenie comme accordée. « Il est vrai, répondirent-ils, que « vous l'avez toujours supposé, mais nous ne l'avons « jamais pensé; vous avez mal interprété nos inten-« tions : nous vous avons laissé croire ce qu'il vous a « plu. Lille, au commencement d'avril, étoit encore « en mauvais état; les Français le savoient, nous « avions lieu de craindre qu'ils n'eussent dessein « d'en profiter : il étoit de la prudence de vous lais-« ser croire qu'elle vous seroit rendue par la paix; « vous vous en êtes flatté. Lille est présentement en « sûreté; ne comptez plus sur la restitution. »

Ils se savoient bon gré d'un pareil artifice; et ce fut à peu près du même ton que, lorsque Rouillé les fit souvenir qu'ils avoient promis que les Etats-généraux emploieroient leurs offices pour conserver au roi d'Espagne les Deux-Siciles, ils se récrièrent sur le terme de *promis*, comme supposant un engagement qu'ils nièrent, et prétendirent qu'ils avoient dit simplement

que l'intention de la République étoit de contribuer autant qu'il seroit possible à conserver au roi Philippe le titre de roi, dont il étoit revêtu. Ainsi la sincérité des députés parut seulement dans l'aveu qu'ils firent de la supercherie dont ils avoient usé au sujet de la restitution de Lille; d'ailleurs ils ne se mirent pas en peine de justifier la différence énorme entre les préliminaires proposés par l'un d'eux comme fondement de la négociation, et les conditions maintenant exigées par les ennemis de la France pour commencer à traiter de la paix.

Elle s'éloignoit à chaque conférence; et la seule ressource pour prévenir les nouveaux obstacles que les événemens de la guerre apporteroient encore à sa conclusion auroit été de convenir, avant la campagne, d'une suspension d'armes. Le président Rouillé vouloit en tenter la proposition; mais les députés ne lui laissèrent pas la moindre ouverture pour en parler, et véritablement ils avoient moins de liberté dans cette conférence que dans les précédentes.

Le prince Eugène, le duc de Marlborough, les ministres des alliés, tous rassemblés à La Haye, avoient eu le temps d'agir. L'autorité des deux généraux, la confiance que leurs succès inspiroient, les discours des ministres subalternes, augmentoient le désir presque général de continuer la guerre, et l'espérance de faire des conquêtes faciles sur un royaume qu'on représentoit comme accablé de ses pertes.

Buys et Wanderdussen, avant que de se rendre à la dernière conférence, avoient été obligés d'aller chez le prince Eugène et le duc de Marlborough. Il n'y avoit pas lieu de douter qu'ils n'eussent reçu de

l'un et de l'autre des ordres peu favorables à la paix : ils les avoient fidèlement exécutés.

Le président Rouillé n'avoit que trop sujet de se plaindre non-seulement de leurs variations et de leurs nouvelles demandes, mais encore du désaveu des points dont il paroissoit qu'on étoit convenu dans les conférences précédentes. Il chargea Pettekum de porter ses justes plaintes au Pensionnaire : pour toute réponse, ce ministre dit qu'il ignoroit les expressions dont les députés s'étoient servis ; que quant au fond, certainement ils n'avoient pas excédé leurs ordres ; que même ils les avoient modérés lorsqu'ils avoient vu que le sieur Rouillé prenoit feu sur l'exposition qu'ils en avoient faite ; qu'il s'y prenoit mal pour parvenir à la paix. « Allez le trouver encore, dit-il à Pet-
« tekum ; dites-lui de ma part, comme un conseil que
« je lui donne en ami, de ne pas chicaner sur la bar-
« rière. Exhortez-le d'écrire au Roi son maître en
« termes bien précis ; et s'il n'a pas d'instructions suf-
« fisantes, de lui demander instamment des pouvoirs
« plus amples ; enfin de faire en sorte que les Etats-
« généraux soient contens. »

Le Pensionnaire confirma généralement les décisions des députés sur tous les autres articles ; il dit qu'ils avoient parlé conformément à leurs instructions.

Pettekum alla chez le duc de Marlborough, et découvrit sans beaucoup de pénétration qu'il étoit le premier mobile des discours tenus par le Pensionnaire : toutefois Marlborough, suivant son caractère, protesta faussement qu'il désiroit la paix, et contribueroit de tout son pouvoir à son heureuse conclu-

sion; que la France avoit tort de la retarder; que son intérêt étoit d'y concourir, et d'accorder au plus tôt les conditions demandées. Pettekum répondit qu'elles étoient si dures, que vraisemblablement le Roi romproit plutôt la négociation que de les admettre. « Tant « pis pour la France, reprit Marlborough; car la cam« pagne une fois commencée, les choses iront plus « loin que le Roi ne pense. »

Pettekum partit pour Bodgrave, instruisit Rouillé de ce qu'il avoit fait, et de ce qui lui avoit été dit. De retour à La Haye, il vit encore Marlborough, et lui dit qu'il croyoit que le Roi rappelleroit Rouillé, si les alliés persistoient à refuser la restitution de Lille à Sa Majesté, et les Deux-Siciles pour le dédommagement du roi d'Espagne. « Jamais, dit Marlborough, « les alliés ne se dédiront de leurs demandes prélimi« naires. »

La veille de ce même jour, il avoit conféré avec les députés de l'Etat, et demandé que toute condition de paix fût rejetée si la monarchie d'Espagne n'étoit totalement restituée, et Dunkerque démoli.

C'est ce que Pettekum apprit du Pensionnaire. Ce ministre lui dit en même temps qu'il voyoit avec douleur la paix encore éloignée, par les prétentions des alliés; qu'il n'étoit pas moins touché du peu de sincérité qu'il attribuoit à la France, et de l'obstacle qu'elle mettoit elle-même à son propre bien, refusant de s'expliquer sur la barrière, comme elle auroit dû le faire pour engager les Etats-généraux à désirer la paix, et se les rendre favorables.

Le duc de Marlborough s'embarqua sur la fin du mois d'avril pour l'Angleterre. Il répandit que des

raisons particulières et personnelles l'obligeoient d'y retourner : il n'attendit pas même que le vent fût bon pour son passage.

L'opinion commune étoit que le principal motif de ce voyage ne pouvoit être que le dessein formé de rompre toute négociation de paix, car on ignoroit encore les mouvemens secrets de l'Angleterre : on disoit aussi que s'il ne réussissoit pas à rompre la négociation, il rameneroit seulement avec lui quelques personnes affidées et dans sa dépendance, qu'il laisseroit à La Haye pour y traverser toute négociation pendant le cours de la campagne.

Il n'y avoit plus lieu d'espérer aucun fruit des conférences tenues jusqu'alors en Hollande. Le président Rouillé attendoit chaque jour l'ordre que le Roi lui enverroit de se retirer; et le seul service qu'il se crût encore en état de rendre à Sa Majesté étoit de pénétrer, s'il étoit possible, la véritable cause de la conduite étonnante et de l'Etat et de ses députés. Wanderdussen avoit affecté un désir ardent de la paix : il étoit convenu avec le comte de Bergueick du plan pour y parvenir, et de l'établissement des conférences. Il ne refusa pas celles que Rouillé lui demanda, et convint avec lui d'une entrevue secrète. Ils se virent donc encore. Wanderdussen attribua principalement aux ministres du duc de Savoie, dirigés par Marlborough, la prétention totale de la monarchie d'Espagne, sans réserve, en faveur du roi Philippe.

Le parti modéré n'étoit plus le maître des délibérations : le Pensionnaire, et les autres bien intentionnés pour la paix, étoient forcés de céder au torrent.

Marlborough et le prince Eugène dominoient, soutenus du grand nombre des partisans de la guerre : « malheur, dit Wanderdussen, qui ne seroit pas arrivé, si pendant qu'ils étoient absens de La Haye « les conditions demandées dans les premières conférences eussent été accordées. » Le retour de l'un et de l'autre en Hollande avoit fortifié les cabales, et causé l'ordre que les députés avoient reçu de prétendre que toute la monarchie d'Espagne fût cédée sans démembrement. S'ils avoient gardé le silence sur une condition si dure, ce n'étoit que par ménagement pour le sieur Rouillé. « Vous parûtes, lui dit Wanderdussen, si vif, si échauffé sur les réponses que nous « vous fîmes sur d'autres articles dont jusqu'alors « nous avions parlé moins décisivement, que nous « crûmes vous devoir épargner un nouveau sujet de « vous irriter, et peut-être avec raison. Nous l'a« vons avoué à nos supérieurs, et nous en avons été « blâmés. »

Le président Rouillé répondit qu'une telle variation étoit si extraordinaire, qu'il ne pourroit se résoudre à la croire que lorsqu'elle lui seroit annoncée formellement par la voie jusqu'alors établie des conférences; que s'il en usoit autrement, il donneroit lieu de penser que les Etats-généraux n'auroient jamais eu intention de traiter sincèrement et de bonne foi; que leur dessein secret étoit d'amuser leurs peuples, et de trouver ensuite quelque mauvais prétexte de rompre une trompeuse négociation.

Wanderdussen convint que Rouillé auroit lieu de le croire, quoiqu'il n'y eût rien de plus opposé aux vues sincères des bien intentionnés; qu'il falloit les

plaindre, et que pour les justifier il auroit été nécessaire de découvrir la situation présente du gouvernement, mystère qu'il n'étoit pas permis à un républicain de révéler; qu'il pouvoit dire en général que ceux dont la prudence avoit causé l'ouverture des conférences étoient maintenant censurés, suspects, et même exposés.

Rouillé conclut de ces confidences, vraies ou fausses, que le seul parti qu'il y eût à prendre étoit de retourner en France sitôt qu'il auroit reçu l'ordre du Roi, qu'il attendoit pour son départ.

Le député le conjura de ne pas désespérer, mais d'attendre les changemens que le temps, la patience, et la bonne conduite des bien intentionnés, pourroient produire. « Comme il y a, dit-il, beaucoup de « vivacité dans les délibérations, il y a tout aussi peu « de stabilité. On a déjà refusé au duc de Marlborough « de comprendre dans les préliminaires la condition « de démolir les fortifications et les ouvrages de Dun« kerque : il faut cependant compter que la préten« tion des Anglais sur cet article sera soutenue vive« ment lorsqu'on s'assemblera pour la paix. »

Le président Rouillé essaya, mais inutilement, d'insinuer qu'il seroit à propos de suspendre les hostilités. Wanderdussen répondit qu'il étoit impossible de s'opposer aux volontés du prince Eugène et de Marlborough, trop intéressés l'un et l'autre à commencer la campagne pour en différer l'ouverture; que l'Etat ne pouvoit que prendre des précautions sages pour modérer leur vivacité; choisir pour cet effet les députés qui seroient envoyés à l'armée, plus disposés à considérer le bien public et faire ce qu'il demande-

roit, qu'à céder à la complaisance qu'ils auroient pour les généraux.

Wanderdussen souhaitoit obtenir deux passe-ports pour des vaisseaux. Cette légère grâce, demandée dans le moment de la séparation, donna lieu au président Rouillé de lui faire espérer qu'il lui seroit facile d'en obtenir de plus grandes, si ses soins réussissoient enfin à conduire à la conclusion d'une bonne paix.

Il restoit peu d'espérance d'y parvenir après ces derniers éclaircissemens. Ils ne laissoient pas lieu de douter que la république de Hollande, assujétie aux volontés de ses alliés, n'eût perdu volontairement le pouvoir de décider, et de prendre le parti le plus conforme à ses véritables intérêts. Une soumission totale à ses prétendus amis l'entraînoit à croire que le temps étoit venu d'accabler la France, de profiter de ses pertes, et de la réduire en tel état qu'elle ne feroit plus trembler ses voisins, comme il étoit arrivé si fréquemment depuis que le Roi régnoit.

Il est vrai qu'elle étoit alors affligée de plusieurs maux : la famine imminente se joignoit à ceux de la guerre; le froid excessif, succédant subitement au dégel au commencement du mois de janvier, avoit fait périr les grains semés; le printemps paroissoit, sans laisser voir aucune apparence de production des biens de la terre : on ne prévoyoit que malheurs de tous côtés. Les discours étoient aussi tristes que les sujets de raisonnemens : on enchérissoit encore sur le mauvais état du royaume; et ce que chacun en disoit, vrai ou faux, passoit dans les pays étrangers. Il est certain qu'une guerre soutenue pendant huit ans

contre la plus grande partie des puissances de l'Europe avoit extrêmement affoibli les provinces : les nouvelles que les étrangers en recevoient persuadoient sans peine qu'elles étoient épuisées d'hommes et d'argent. Chaque jour les ressources et le crédit, pour trouver de nouveaux fonds, périssoient; les armées du Roi, autrefois victorieuses, avoient été forcées, après des batailles sanglantes, d'abandonner les pays où elles étoient entrées comme triomphantes.

L'Allemagne, les Pays-Bas, le Piémont, avoient été le théâtre de leurs désastres. Les ennemis du Roi, accoutumés à rendre les places assiégées presque aussitôt que le siége en étoit formé, s'étoient rendus maîtres à leur tour des places de la domination de Sa Majesté : ils menaçoient de pénétrer dans le cœur de la France. Elle n'étoit pas en état de regarder comme vaines des menaces si nouvelles, et si peu vraisemblables lorsque la guerre avoit commencé. Le Roi donnoit alors ses ordres sur les bords du Danube, du Tage et du Pô : on n'auroit pas cru qu'après quelques années il eût été réduit à défendre l'intérieur de son royaume, même obligé d'examiner s'il pourroit demeurer en sûreté dans le lieu de son séjour ordinaire.

Quoique le courage des troupes eût été éprouvé en toutes occasions, même les plus malheureuses, on doutoit si elles résisteroient au défaut de paiement et de subsistance.

La seule ressource étoit donc celle de la paix, désirée et demandée comme le salut du royaume. Mais ce désir ardent, fondé sur une nécessité évidente, augmentoit l'aliénation des ennemis, et fournissoit à leur haine autant de raisons nouvelles de frapper et

d'accabler la France, en continuant une guerre qu'elle ne pouvoit plus soutenir : c'étoit la source de tant de prétentions qualifiées de préliminaires nécessaires, des variations des négociateurs hollandais soumis à leurs alliés, des demandes nouvelles qu'ils avoient faites à chaque conférence, du désaveu fait de leur part, dans les dernières, des mêmes points dont ils étoient convenus dans les précédentes.

Le cours d'un règne heureux n'avoit été traversé, pendant une longue suite d'années, d'aucun revers de fortune. Le Roi ressentit d'autant plus vivement les calamités, qu'il ne les avoit pas éprouvées depuis qu'il gouvernoit par lui-même un royaume florissant. C'étoit un terrible sujet d'humiliation, pour un monarque accoutumé à vaincre, loué sur ses victoires, ses triomphes, sa modération lorsqu'il donnoit la paix et qu'il en prescrivoit les lois, de se voir alors obligé à la demander à ses ennemis; leur offrir inutilement pour l'obtenir la restitution d'une partie de ses conquêtes, celle de la monarchie d'Espagne, l'abandon de ses alliés, et forcé de s'adresser, pour faire accepter de telles offres, à cette même république dont il avoit conquis les principales provinces en l'année 1672, et rejeté les soumissions lorsqu'elle le supplioit de lui accorder la paix à telles conditions qu'il lui plairoit de dicter.

Le Roi soutenoit un changement si sensible avec la fermeté d'un héros, et la soumission parfaite d'un chrétien aux ordres de la Providence; moins touché de ses peines intérieures que de la souffrance de ses peuples, toujours occupé des moyens de la soulager, et de terminer la guerre. A peine s'apercevoit-on qu'il

se fît quelques violences pour cacher au public ses sentimens : ils étoient en effet si peu connus, que c'étoit alors une opinion assez commune que, plus sensible à sa gloire qu'aux maux de son royaume, il préféroit au bien de la paix la conservation de quelques places qu'il avoit conquises en personne ; que s'il pouvoit se résoudre à les céder, il auroit la paix, et qu'elle dépendoit du sacrifice de ces mêmes places.

Quelques-uns de ceux qui approchoient le plus près de Sa Majesté n'étoient pas exempts de former ces injustes soupçons : ils se glissèrent même dans son conseil, composé pour lors de monseigneur le Dauphin, de monseigneur le duc de Bourgogne, et de cinq ministres, savoir, du sieur de Pontchartrain, chancelier de France; du duc de Beauvilliers, chef du conseil des finances, qui avoit été gouverneur des princes enfans de France ; du marquis de Torcy, secrétaire d'Etat, ayant le département des affaires étrangères; du sieur Chamillard, secrétaire d'Etat, chargé des affaires de la guerre ; et du sieur Desmarets, contrôleur général des finances.

La relation des dernières conférences, lue au conseil, dissipa toute espérance de paix. On en sentit encore plus la nécessité de l'obtenir, quelque prix qu'elle pût coûter.

Le duc de Beauvilliers, prenant la parole, employa les plus fortes raisons pour représenter à quel point cette paix qui fuyoit étoit nécessaire ; à quelles extrémités le Roi et le royaume se trouveroient réduits, si malheureusement on laissoit échapper l'occasion de la conclure. Il s'étendit en termes pathétiques et touchans sur les suites funestes d'une guerre qu'il seroit

désormais impossible de soutenir; il fit envisager, et clairement, le personnage affreux que le Roi seroit peut-être forcé de faire pour contenter ses ennemis, et recevoir d'eux les conditions qu'ils jugeroient à propos de lui imposer.

Le chancelier enchérit encore sur cette cruelle peinture; et tous deux, s'adressant au ministre de la guerre comme à celui des finances, les pressèrent de dire à Sa Majesté, en ministres fidèles, s'ils croyoient, connoissant particulièrement l'état des troupes et des finances, qu'il lui fût possible de soutenir les dépenses, et prudent de s'exposer aux hasards de la campagne.

Une scène si triste seroit difficile à décrire, quand même il seroit permis de révéler le secret de ce qu'elle eut de plus touchant.

Le Roi éprouva pour lors que l'état d'un monarque maître absolu d'un grand royaume n'est pas toujours l'état le plus heureux et le plus à souhaiter : il sentit que s'il étoit au-dessus des autres hommes, il étoit aussi exposé à de plus grands revers; que plus on est élevé plus l'infortune est sensible, et que c'est pour un prince un sujet de douleur aussi vive que légitime de se voir attaqué de tous côtés, sans avoir les moyens ni de soutenir la guerre ni de faire la paix.

Dieu vouloit l'humilier, avant que de réprimer et de châtier l'orgueil de ses ennemis. Le Roi, soumis aux ordres de la Providence, consentit à de nouveaux sacrifices; et, sans pénétrer encore s'ils suffiroient, il écrivit au président Rouillé de reprendre les conférences.

Sa Majesté lui commanda de faire connoître aux deux députés qu'elle ne pouvoit considérer comme

une négociation réglée des conversations vaines, où le temps se perdoit inutilement en discours équivoques de la part des Hollandais, en demandes nouvelles, sans être jamais contens de celles qui leur avoient été précédemment accordées, et cachant avec soin le fond inépuisable de leurs prétentions et de celles de leurs alliés.

Rouillé eut ordre d'en demander une explication claire et précise; mais, de quelque manière que les députés répondissent, il devoit user de patience, et ne pas rompre; au contraire, déclarer nettement, comme il en avoit le pouvoir, que Sa Majesté consentoit à céder Maubeuge. Elle lui permit d'y ajouter Tournay après quelque résistance, et lui ordonna de penser surtout que le point principal étoit de conclure la paix avant l'ouverture de la campagne.

Rouillé eut ordre de faire tous ses efforts pour obtenir la restitution de Lille, et de tâcher d'y parvenir en offrant un équivalent. Sa Majesté lui permettoit en ce cas de consentir à la démolition des fortifications de Dunkerque, même à combler son port, pourvu que, conservant Tournay, Lille fût rendu. Enfin Sa Majesté consentoit à donner Tournay, aussi bien qu'à laisser Lille entre les mains des ennemis, si cette nouvelle condescendance de sa part produisoit la paix.

Dans la même vue de cette paix si nécessaire, le Roi consentit à rétablir le traité de Munster, suivant les demandes de l'Empereur et de l'Empire, avec la seule clause de démolir les fortifications faites à Strasbourg par ses ordres, et de remettre cette ville au même état où elle étoit avant que de passer sous la

domination de Sa Majesté. Elle se contentoit du seul royaume de Naples, sans la Sicile, pour le dédommagement du Roi son petit-fils; elle consentoit à remettre aux conférences de la paix les intérêts des électeurs de Cologne et de Bavière. Enfin elle promettoit que le roi Jacques sortiroit de France, à condition que sa sûreté et sa subsistance seroient établies et assurées par le traité de paix.

La dépêche contenant ces ordres fut lue et écoutée avec une douleur égale dans le conseil tenu le 28 avril. La fermeté du Roi ne se démentit pas un instant : sa dernière résolution étoit prise. Touché vivement de l'état de son royaume, rien ne lui coûtoit plus pour rendre la paix à ses peuples.

Jusqu'alors on ignoroit à quel prix les ennemis mettroient enfin un bien si nécessaire à la France : on ne découvroit de leurs desseins que celui de perpétuer la guerre et de ruiner le royaume. Plus Sa Majesté amplifioit ses offres, plus ils se montroient intraitables, et plus ils augmentoient leurs prétentions. Il étoit d'une extrême importance de pénétrer le fond de leurs intentions, particulièrement celles des Etats-généraux. Une négociation prolongée décrioit encore les affaires et l'état de la France, et pouvoit achever de décourager les peuples : il convenoit, pour les ranimer, de les instruire des offres que le Roi avoit faites pour acheter le repos de ses sujets; de leur faire connoître dans toute son étendue la passion des ennemis de la nation française, leur mauvaise foi dans la manière de traiter; d'exposer à des peuples fidèles, zélés pour la gloire de leur maître et de la patrie, ce qui s'étoit passé dans la négociation, et de

plus ce qu'il seroit possible d'apprendre encore avec certitude du plan que les puissances liguées contre la France se seroient formé. La connoissance de leurs projets n'étoit pas moins nécessaire pour en prévenir l'effet, et prendre de justes mesures pour les rendre inutiles.

Quoique les conférences tenues depuis deux mois eussent été inutiles, le Roi jugea qu'il ne falloit pas rompre toute négociation dans une conjoncture où le besoin d'avoir la paix étoit si pressant; mais il n'y avoit plus lieu de l'espérer des conférences de Bodgrave. Il s'en étoit tenu quatre dans cet espace de temps : elles avoient seulement appris que les Hollandais, soit volontairement, soit déférant à la supériorité de leurs alliés, ne travailleroient ni utilement ni sincèrement à la paix. On étoit à la fin du mois d'avril, et l'ouverture de la campagne n'étoit retardée que par le dérangement de la saison. Il restoit si peu de temps pour négocier, qu'à peine le président Rouillé pourroit-il conférer avec les députés, et faire usage des nouveaux pouvoirs que le Roi lui confioit; et s'il étoit obligé de demander quelque instruction nouvelle, le courrier qu'il dépêcheroit n'auroit pas le loisir de les lui reporter avant que les armées fussent assemblées. La crise étoit telle, qu'il étoit à souhaiter, pour le bien des affaires, que le négociateur eût été assez particulièrement instruit de leur état véritable pour prendre sur lui de passer ses pouvoirs, s'il trouvoit un moment heureux, mais inespéré, de conclure.

Ces réflexions, aisées à faire, engagèrent le ministre chargé des affaires étrangères à s'offrir au Roi

pour aller en Hollande reconnoître s'il restoit encore quelque voie de travailler avec succès au rétablissement de la paix. Si toute espérance en étoit perdue, la sienne étoit de pénétrer autant qu'il lui seroit possible les secrets desseins des ennemis, peut-être de les engager à les révéler eux-mêmes. Ce n'étoit pas qu'il y eût le moindre reproche à faire au président Rouillé : il avoit conduit avec beaucoup de sagesse une négociation infructueuse, ménagé avec prudence les ordres que Sa Majesté lui avoit confiés, et, sans épuiser ses pouvoirs, laissé suffisamment connoître aux députés que leurs maîtres obtiendroient d'elle une grande partie des avantages qu'ils demandoient, soit pour le commerce, soit sous prétexte de sûreté de la barrière : mais il s'agissoit de presser la négociation, puisque le Roi ne la vouloit pas rompre, et de savoir avant la campagne ce qu'on pouvoit attendre de sa continuation. Le secrétaire d'Etat, instruit particulièrement des intentions du Roi, de la situation où se trouvoit le royaume, et de ce qui s'étoit passé dans le cours de la négociation, pouvoit profiter, sans attendre de nouveaux ordres, des momens de conclure, s'il s'en présentoit un seul favorable à la paix.

Sa Majesté goûta la proposition que lui fit son ministre, demeuré seul auprès d'elle après que les autres ministres furent sortis du cabinet où le conseil se tenoit ordinairement. Elle ne voulut pas cependant décider encore : elle remit la décision au lendemain, jour que se rassembleroit le conseil.

Une telle commission n'étoit exempte ni de péril pour celui qui l'avoit proposée, ni de peines et de déplaisirs qu'elle pouvoit lui causer pour l'avenir.

A l'égard du péril, il falloit traverser le pays ennemi dans un temps où les troupes des alliés commençoient à se mettre en mouvement, arriver et séjourner à La Haye, où régnoient la haine et la fureur contre la France; et, pour sûreté du voyage et du séjour, se contenter d'un simple passe-port du nombre de ceux que le président Rouillé avoit obtenus sans nom, parce qu'ils étoient demandés pour de simples courriers.

Le sieur Rouillé lui-même, muni d'un passe-port en bonne forme, attendu pour les conférences, avoit été près d'être enlevé par les ordres du comte d'Albemale; à plus forte raison celui qui n'avoit d'autre assurance que celle d'un passe-port très-susceptible de contestations pouvoit craindre que la validité n'en fût pas reconnue, tout au moins qu'il ne demeurât lui-même arrêté pendant une longue dispute.

Quant aux déplaisirs dont cette commission seroit la source, il prévoyoit que, réussissant, la paix si désirée, à quelque prix qu'elle fût achetée, ne seroit conclue qu'à des conditions peu honorables; qu'un tel traité deviendroit pour lui et pour sa mémoire un prétexte de reproches, et un sujet de déshonneur; qu'on le mettroit au nombre de ces traités malheureux que la France a été forcée d'accepter après les plus grands désastres. Le souvenir des maux qu'on ne ressent plus s'efface aisément; plus les temps s'éloignent, plus les événemens passés deviennent inconnus : mais la postérité se croit en droit de condamner les sacrifices dont elle ignore quelle a été la fatale nécessité. Celui qui dans son temps a signé un traité peu honorable, mais nécessaire, est mis au rang

des négociateurs infortunés, et regardé comme l'instrument de la honte de sa nation.

Une autre espèce de honte paroissoit attachée au désagrément de ne pas réussir. Les offres du Roi étoient telles, qu'on imputeroit au négociateur la faute d'avoir manqué à conclure une paix désirée si ardemment de toute la France.

Ces considérations avoient cédé à l'espérance dont il se sentit secrètement flatté de rendre un service important au Roi son maître, son bienfaiteur, celui de sa famille, et de contribuer soit à quelque heureux changement des affaires, soit à pénétrer les desseins des ennemis.

La proposition du voyage, exposée par le Roi dans le conseil tenu le lendemain 29 avril, fut louée et approuvée unanimement. La dépêche destinée pour le président Rouillé servit d'instruction. Elle étoit conçue en ces termes :

« A Versailles, ce 29 avril 1709.

« M. le président Rouillé, j'attendois avec impa-
« tience l'effet des ordres que je vous ai donnés par
« ma dépêche du 15 de ce mois, et j'avois lieu de
« croire qu'ils suffiroient pour obliger les députés de
« Hollande à convenir enfin avec vous des principales
« conditions de la paix, lorsque j'ai vu le contraire
« par la lettre que vous m'avez écrite le 24, et dont
« vous aviez chargé votre secrétaire. J'ai trouvé, dans
« la relation que vous me faites de votre dernière con-
« férence, plus d'éloignement que jamais à la conclu-
« sion d'un traité ; je dirois même plus de mauvaise foi,

« si je n'attribuois à la crainte que les Hollandais ont « de leurs alliés, principalement des Anglais, le désa- « veu que les députés font présentement des mêmes « conditions dont ils étoient convenus avec vous dans « vos deux premières conférences. J'avois lieu de « croire, suivant le compte que vous m'aviez rendu « de la seconde, que la seule difficulté rouloit sur « Tournay et sur Condé, en sorte que, sacrifiant cette « dernière place, et Maubeuge au lieu de Tournay, « les Hollandais devoient être satisfaits de la barrière « que je leur assurois.

« Je comptois qu'ils ne formeroient plus d'incidens « sur les royaumes de Naples et de Sicile, les députés « vous ayant eux-mêmes proposé les termes dont il « conviendroit d'user pour réserver ces deux royau- « mes en faveur du Roi mon petit-fils. Enfin ils insis- « toient si mollement sur la prétention de rétablir le « traité de Munster, qu'il paroissoit que leurs maîtres « n'appuyoient cette demande injuste, après deux « traités solennels, que par complaisance pour leurs « alliés.

« Comme je vois cependant que, nonobstant le der- « nier état où vous en étiez demeuré avec les députés « de Hollande, ils contestent présentement tous les « points dont il sembloit qu'ils étoient d'accord avec « vous ; qu'ils veulent à peine laisser le royaume de « Naples au Roi mon petit-fils ; qu'ils insistent sur le « rétablissement du traité de Munster, et qu'ils nient « même d'avoir consenti à me restituer Lille et sa châ- « tellenie, je ne puis avoir bonne opinion de l'issue « d'une négociation où chaque député se dédit dans « une conférence de ce dont ils étoient convenus

« dans la précédente; et jusqu'à ce qu'il y ait plus de
« solidité et plus de suite, on doit s'attendre que non-
« seulement cinq semaines, mais encore plusieurs
« mois, s'écouleront inutilement.

« Le billet du sieur Wanderdussen, dont il est fait
« mention dans l'instruction que je vous ai donnée,
« et dont je vous envoie encore la copie, promettoit
« une négociation plus prompte et plus sincère. Il
« spécifie, comme vous le verrez encore, l'offre des
« Espagnes, des Indes, du Milanais, et des Pays-Bas
« espagnols; et, passant sous silence les royaumes de
« Naples et de Sicile, il laisse assez entendre que l'in-
« tention de la république de Hollande étoit de réser-
« ver l'un et l'autre pour le Roi mon petit-fils.

« Les termes de ce qui a été ajouté aux Pays-Bas
« espagnols sont relatifs aux propositions faites de
« ma part en 1706 : elles comprenoient uniquement
« Ypres et Menin, et j'y ajoute présentement Furnes
« fortifiée, Condé et Maubeuge. Je donne donc bien
« plus que le sieur Wanderdussen ne demandoit dans
« le billet qui a servi de fondement à la négociation
« présente. Si les prétentions des Hollandais ont aug-
« menté à mesure qu'ils ont aperçu des facilités et de
« l'empressement de ma part à conclure la paix, il
« seroit de la prudence de tenir présentement une
« route opposée, et de leur faire voir que s'ils pren-
« nent une entière confiance en leurs forces et en
« celles de leurs alliés, je me confie avec encore plus
« de raison en l'assistance divine : mais comme le
« moyen de l'obtenir est de contribuer autant qu'il
« peut dépendre de moi au rétablissement du repos
« de la Chrétienté, je veux étendre le sacrifice que

« j'ai déjà commencé bien au-delà des bornes que je « m'étois proposées.

« Avant de vous en expliquer, il sera nécessaire « de reprendre avec les députés de Hollande ce qui « s'est déjà passé dans les conférences, et de leur faire « voir les inconvéniens d'une négociation où l'une « des deux parties ne se déclarant jamais positive- « ment sur ses prétentions, les augmente à mesure « que vous faites un pas pour les satisfaire.

« Il faudra rappeler le billet du sieur Wanderdus- « sen, faire voir que je vous ai donné les ordres né- « cessaires pour contenter les Hollandais sur tous les « points qu'il contenoit. Vous demanderez ensuite « que puisque tant d'avances que vous avez faites ont « été jusqu'à présent inutiles, et que celles que vous « pourriez faire encore tourneroient vraisemblable- « ment contre mon service, on vous délivre au moins « un plan raisonnable des prétentions des Hollandais « et de leurs alliés; car il est impossible de regarder « comme tel celui dont les députés se sont expliqués « dans la dernière conférence, et dont vous me ren- « dez compte.

« Vous attendrez leur réponse; mais, soit qu'elle « vous contente, soit que vous receviez d'eux de nou- « veaux refus, vous userez de la même patience que « vous avez témoignée jusqu'à présent; et quand ils « auront parlé, mon intention est que vous ajoutiez « Maubeuge aux offres que vous avez déjà faites, quoi- « que je vous eusse ordonné de réserver cette place « pour la dernière extrémité, et seulement en cas « qu'elle servît à la décision de la paix.

« Si cette place ne suffit pas pour la conclure, et si

« les députés de Hollande insistent encore pour ob-
« tenir Tournay, vous emploierez toute votre adresse
« et tous vos efforts pour conserver une ville si im-
« portante, et que je regarde toujours comme étant
« de l'ancien domaine de ma couronne; mais enfin
« je veux que vous vous relâchiez aussi sur cet ar-
« ticle, plutôt que de perdre la conjoncture de ter-
« miner la guerre avant l'ouverture de la campagne.

« Après tant de condescendance de ma part, j'avois
« lieu de croire que les Hollandais ne persisteroient
« plus à garder Lille et sa châtellenie; mais l'aveu
« que les députés vous ont fait de l'artifice dont ils
« ont usé avec vous à cette occasion me fait douter
« des intentions de leurs maîtres, jusqu'à ce qu'elles
« soient bien précisément expliquées. Je m'attends
« donc à de nouveaux combats que vous aurez à li-
« vrer pour que Lille et sa châtellenie me soient res-
« tituées, et vous ne devez rien oublier pour y réus-
« sir; car il est si essentiel pour mon service de les
« retirer des mains de mes ennemis, que si vous ne
« pouvez y parvenir sans donner un équivalent, je
« consentirai pour cet effet (et vous jugerez avec quel
« regret) à démolir les fortifications de Dunkerque,
« que je garderai rasé, et à combler son port.

« Vous n'userez qu'à la dernière extrémité de cet
« étrange expédient. S'il arrive même que vous soyez
« forcé de le proposer pour recouvrer Lille, faites en
« sorte qu'il serve aussi pour sauver Tournay. Enfin
« réduisez-vous à retirer Lille, si la proposition que
« vous ferez de la démolition de Dunkerque ne suffit
« pas pour me conserver Tournay, et pour obliger
« mes ennemis à me rendre Lille; et à la dernière

« extrémité désistez-vous aussi de Lille, plutôt que
« de ne pas conclure.

« Vous serez étonné, en lisant cette dépêche, des « ordres qu'elle contient, si différens de ceux que je « vous ai donnés jusqu'à présent, et que je croyois « encore trop étendus; mais je me suis toujours sou- « mis à la volonté divine, et les maux dont il lui plaît « d'affliger mon royaume ne me permettent plus de « douter du sacrifice qu'il demande que je lui fasse « de tout ce qui pouvoit m'être le plus sensible.

« J'oublie donc aussi ma gloire et mes intérêts sur « l'article qui regarde le rétablissement des traités « de Westphalie. Insistez le plus que vous pourrez « sur l'exécution de celui de Riswick; faites voir, se- « lon vos instructions précédentes, la difficulté de re- « venir présentement à ceux de Westphalie; exposez « que leur interprétation sera une nouvelle source de « questions, de disputes, et peut-être de guerre. Mais « après avoir épuisé toutes les bonnes et solides rai- « sons que vous pouvez employer, si elles sont inu- « tiles, consentez à passer cet article; observez en « même temps que Strasbourg, retournant en consé- « quence à son premier état de ville impériale, voi- « sine des terres de la maison d'Autriche, subira bien- « tôt la domination de l'Empereur : ainsi ce prince « auroit une forteresse redoutable pour l'Alsace.

« Vous savez avec quelle peine j'ai consenti à cé- « der l'Espagne; vous pouvez juger de celle que j'au- « rai à réduire encore le partage du Roi mon petit- « fils au seul royaume de Naples. La Sicile est le seul « Etat d'Italie qui lui soit demeuré fidèle : s'il le perd, « je ne puis le croire en sûreté au milieu des Napoli-

« demeurer en sûreté. Je ne vois pas que les députés « de Hollande aient répondu à ce que je vous avois « marqué sur cet article.

« Voilà quelles sont mes intentions : il est de votre « prudence de les bien ménager, et de vous servir si « utilement des moyens que je vous confie, que vous « parveniez à conclure la paix, devenue nécessaire à « mon royaume. » (Les choses n'étoient pas en état de proposer une suspension d'armes.) « Sur ce, etc. »

Cette dépêche, signée Louis, contresignée *Colbert*, ayant été lue au conseil, le Roi ajouta et écrivit de sa main les lignes suivantes, signées par Sa Majesté : « J'approuve ce qui est contenu dans cette dépêche, « et mon intention est que Torcy l'exécute. »

Les momens étoient précieux. Le Roi demanda à Torcy quand il pourroit partir : il répondit qu'un jour lui suffiroit pour les dispositions qu'il auroit à faire indispensablement. Il partit en effet de Paris le soir du premier mai, jour que le Roi alloit coucher à Marly.

Un voyage entrepris par pur zèle, qui ne présentoit d'ailleurs que des objets désagréables, peut-être même périlleux, ne laissa pas, quand il fut su, d'exciter l'envie, et de donner lieu à des discours très-opposés aux véritables motifs qui engageoient à l'entreprendre. Des gens au-dessus du commun des courtisans attribuèrent au ministre des vues qu'il n'avoit jamais eues; et, sans témoigner aucun désir de lui nuire, ils interprétèrent ses intentions, et en ne les rendant pas suspectes ils essayèrent de persuader qu'une pareille démarche étoit aussi contraire au service qu'à

la gloire du Roi; qu'il ne convenoit pas qu'un de ses ministres allât demander en suppliant la paix à ses ennemis.

Dieu bénit le voyage, sa providence en écarta les traverses : nul incident, nulle rencontre fâcheuse, ne l'embarrassèrent; point de parti ennemi, nul interrogatoire de la part des commandans des places frontières, amies et ennemies. Tout concouroit à couvrir le secret de la marche. Il étoit à craindre qu'il ne fût découvert à Bruxelles. Pour en éviter le passage, il falloit prendre un chemin détourné : les postillons dirent qu'il leur étoit défendu, sous de rigoureuses peines, de conduire les courriers par toute autre voie que par la ville. Ce même jour, les portes en étoient fermées par ordre du prince Eugène, qui faisoit une revue dans l'enceinte de ses murailles. La nécessité força les gens de la poste au détour qu'on leur auroit proposé inutilement. A Anvers, on demanda à voir les passe-ports : le sieur d'Osembray en montra un qu'il avoit obtenu sous son nom, pour aller en Hollande régler quelques affaires qui regardoient les postes.

Torcy s'arrêta quelques heures à Rotterdam pour y faire voir au correspondant de Tourton, nommé Sincerf, les lettres de crédit qu'il avoit à tirer sur lui, et s'informer en même temps de quelle manière en arrivant à La Haye il pourroit voir le Pensionnaire, et l'entretenir secrètement. Sincerf étoit honnête homme : ce secret d'ailleurs ne pouvoit demeurer long-temps caché, et par conséquent il n'y avoit aucun risque de se découvrir à un homme dont l'entremise étoit nécessaire pour arriver à La Haye sans bruit, et des-

cendre chez le Pensionnaire. Le banquier s'offrit pour conducteur, et sur-le-champ fit mettre deux chevaux à son carrosse. Torcy et lui arrivèrent ensemble à La Haye le 6 mai, vers les sept heures du soir. Ils descendirent à la porte de ce ministre de la République. Sincerf fut admis aussitôt à lui parler. Torcy attendit dans une espèce de salle ou cabinet la réponse que Sincerf devoit lui apporter.

Heinsius parut bientôt; et Sincerf s'étant retiré, le ministre du Roi remit le pouvoir que Sa Majesté lui avoit confié entre les mains du Pensionnaire. Celui-ci témoigna sa surprise, lorsqu'en le lisant il apprit que Sa Majesté envoyoit un de ses ministres en Hollande pour conférer avec lui sur les moyens de conclure une paix ferme et stable.

Heinsius, conseiller pensionnaire de la province de Hollande, avoit été placé dans ce poste par la protection du prince d'Orange, depuis roi d'Angleterre. Ce prince, persuadé de son zèle, et de son attachement à sa personne et à sa maison, prenoit en lui une confiance entière. Il l'avoit envoyé en France pour les affaires de la principauté d'Orange après la paix de Nimègue, et dans l'exercice de cette commission Heinsius avoit essuyé la mauvaise humeur d'un ministre plus accoutumé à parler durement aux officiers de guerre qu'à traiter avec les étrangers : il n'avoit pas oublié que le ministre l'avoit menacé de le faire mettre à la Bastille.

Il étoit consommé dans les affaires, dont il avoit une longue expérience : intimement lié avec le prince Eugène et le duc de Marlborough, ils formoient ensemble les projets, régloient le temps de l'exécution;

ils en dirigeoient la manière et les moyens; ils étoient comme l'ame de la ligue : mais le Pensionnaire n'étoit accusé ni de se complaire assez dans la considération que lui donnoit la continuation de la guerre pour la vouloir prolonger, ni d'aucune vue d'intérêt personnel. Son extérieur étoit simple : nul faste dans sa maison; son domestique, composé d'un secrétaire, d'un cocher, d'un laquais, d'une servante, n'indiquoit pas le crédit d'un premier ministre. Les appointemens qu'il recevoit de la République étoient de vingt-quatre mille florins, la plus grande partie comme garde du sceau.

Son abord étoit froid, il n'avoit rien de rude; sa conversation polie. Il s'échauffoit rarement dans la dispute.

Les traités, soit de partage, soit de la grande alliance, avoient passé par ses mains : il étoit donc instruit des affaires principales qui avoient précédé la guerre, de ce qui s'étoit passé depuis qu'elle étoit allumée, par conséquent très-capable de connoître et de faciliter, s'il le vouloit, les voies qui pouvoient conduire à la paix. On verra l'usage qu'il fit de ses lumières par la relation des conférences tenues à La Haye. Avant que de la donner, il paroît à propos d'exposer le plan que Torcy s'étoit proposé.

Il supposoit que les conditions qu'il avoit le pouvoir d'accorder seroient ou acceptées ou refusées. Si elles étoient acceptées, la paix en seroit le fruit; le Roi la désiroit uniquement : ainsi ses intentions seroient accomplies.

Si les offres, ménagées par degré, étoient rejetées, Sa Majesté auroit donné des preuves incontestables

d'un désir très-sincère de sa part de sacrifier sa gloire et ses intérêts à la pacification générale de l'Europe; et cependant elle ne seroit point engagée, parce que son ministre déclareroit et ne cesseroit de répéter que toute offre seroit nulle, si celles qu'il auroit faites de la part du Roi ne produisoient la paix.

La connoissance des véritables sentimens du Roi, nécessaire à donner en France aussi bien que dans les pays étrangers, n'étoit pas encore le seul ni le principal avantage que le ministre de Sa Majesté se proposoit de retirer de son voyage : il espéroit, comme il a été dit, et regardoit comme un service essentiel, de pénétrer le fond des intentions des ennemis, absolument ignorées et des Français, et de tant de nations engagées aveuglément à porter le poids d'une guerre infructueuse, et seulement utile à agrandir la maison d'Autriche.

Il suivit ce plan pendant le cours de la négociation rapportée dans les dépêches suivantes, écrites au Roi. Sa Majesté avoit approuvé qu'elles fussent adressées au duc de Beauvilliers, pour lui en faire la lecture dans son conseil.

Première lettre au Roi.

« A La Haye, le 7 mai 1709.

« Depuis hier, sire, que je suis arrivé ici, j'ai vu deux fois le Pensionnaire. Je descendis chez lui en descendant dans la ville. Je me fis présenter par un marchand correspondant de Tourton, qui m'avoit amené de Rotterdam dans son carrosse. Je crus cette voie plus secrète encore que celle du sieur Pettekum,

et cette première conférence dura depuis sept heures jusqu'à neuf heures et demie.

« Après les premiers complimens, nous entrâmes bientôt en matière, quoique le Pensionnaire me dît toujours que, n'étant point autorisé pour traiter, et que les Etats ayant nommé deux commissaires pour traiter avec M. Rouillé, c'étoit à eux et non pas à lui, simple officier de la province de Hollande, à parler sur les matières de la paix; que si je voulois cependant lui faire quelque proposition, il en rendroit compte; et qu'il croyoit qu'on l'autoriseroit à m'entendre. Cette réserve, qu'il ne me fut pas difficile de combattre par de fortes raisons, ne nous empêcha pas, sire, d'agiter généralement toutes les matières comprises sous le nom d'articles préliminaires; et, parlant avec une apparente ouverture, je me plaignis d'une manière à ne lui pas donner lieu de s'offenser de toutes les variations que Votre Majesté avoit remarquées dans les demandes que messieurs Buys et Wanderdussen avoient faites à M. le président Rouillé.

« Ce point fut le principal de cette conférence, car il donna lieu au Pensionnaire de rappeler les temps passés, de reprendre les projets que la République avoit faits depuis plusieurs années, et le conseil que le feu roi Guillaume lui avoit donné autrefois pour sa sûreté, pour me prouver que la prétention de conserver Lille n'étoit point une nouvelle idée; que cette place étoit plus nécessaire qu'aucune autre pour la solidité de la barrière; et que si les Provinces-Unies n'avoient pas été en état jusqu'à présent d'obtenir qu'elle y fût comprise, il étoit aujourd'hui de leur prudence de profiter d'une conjoncture singulière et

inespérée, qui mettoit entre leurs mains une ville qu'ils avoient déjà demandée avant la paix de Riswick, mais alors inutilement, à cause de la supériorité des armes de Votre Majesté. Nous parlâmes de toutes les places que les Hollandais demandoient présentement pour la sûreté de cette prétendue barrière; nous les regardâmes ensemble sur la carte. Enfin, sire, je n'oubliai rien pour combattre ses prétentions, et pour lui faire voir que Furnes, Ypres, Menin et Condé suffisoient pour la sûreté de la barrière. Je ne m'étendis pas davantage, parce que le Pensionnaire me disoit toujours qu'il n'étoit pas autorisé, et qu'il rendroit compte aux Etats de Hollande des propositions que je lui ferois. Il ne convenoit pas de les prodiguer sans en espérer aucun fruit; et je voulois aussi savoir ce qu'il pensoit sur les autres articles nommés préliminaires, avant que de faire de plus grandes avances. Nous passâmes à celui de l'Espagne. Je le trouvai ferme à soutenir que ses maîtres, étant engagés par des traités avec leurs alliés, ne pouvoient s'écarter des conditions dont ils étoient convenus ensemble; que la monarchie d'Espagne devoit être conservée en son entier, et la couronne transférée dans la maison d'Autriche sans aucun démembrement; qu'il falloit satisfaire à cette parole, et que les Hollandais auroient mauvaise grâce de proposer à leurs alliés de se relâcher, lorsque l'état florissant de leurs affaires passoit de bien loin leurs espérances. Il étala leurs forces, les succès qu'ils avoient lieu d'attendre de la campagne prochaine; et lorsque je lui fis voir, par les exemples précédens, combien les événemens étoient incertains, et qu'il étoit de la pru-

dence d'un Etat comme celui de Hollande de ne pas se remettre toujours à des succès douteux, il me dit que le bonheur précédent avoit tellement élevé le courage des peuples, que bien des gens murmuroient des conditions dont les députés s'étoient expliqués à M. Rouillé, presque tout le monde étant persuadé qu'il falloit profiter autrement du bonheur de la République.

« Je trouvai la même résistance sur tous les autres articles : un refus constant de laisser les royaumes de Naples et de Sicile au roi d'Espagne; nulle condescendance à la proposition de Naples ou de la seule Sicile, les traités avec les alliés étant toujours l'excuse qu'il m'alléguoit pour ne rien démembrer de la couronne d'Espagne.

« La satisfaction de l'Empereur et de l'Empire fut demandée de sa part avec autant de précision; et cette satisfaction ne se réduisit pas au traité de Munster tel qu'il est, mais tel qu'il devroit être pour la sûreté des princes et Etats de l'Empire. Ainsi l'on demande que Strasbourg redevienne ville impériale; mais on ne veut rendre à Votre Majesté ni Philisbourg, ni même Landau.

« Je ne vous ennuierai pas de tout ce que je crus devoir dire pour combattre l'injustice de ces prétentions. J'ose assurer Votre Majesté que je n'oubliai rien, et qu'il me semble que la justice de la cause me fournissoit une foule de raisons incontestables, si j'avois eu affaire à gens moins prévenus du bon état de leurs affaires, et de ce qu'ils devoient espérer d'une campagne dont les préparatifs sont déjà faits; car il me fut inutile de laisser entrevoir la crainte

que la Hollande devoit elle-même avoir des succès de ses alliés poussés trop loin.

« On regarde comme un effet de modération de ne pas demander la paix des Pyrénées, et l'on croit l'obtenir aisément si la campagne commence. Je ne me pressai donc pas, sire, voyant l'inutilité de mes raisons, de faire aucune offre au Pensionnaire, parce qu'il n'étoit pas autorisé à les accepter. Je lui dis au contraire qu'il ne serviroit de rien qu'il prît la peine d'informer les Etats de Hollande de mon arrivée, et de recevoir d'eux aucun ordre sur mon sujet lorsqu'ils s'assembleront vendredi prochain; que je prévoyois que ceux qu'ils lui donneroient ne produiroient qu'une négociation traînante, et que les affaires dont Votre Majesté veut bien me confier le soin ne me permettroient pas de demeurer si long-temps éloigné d'elle pour faire le métier de négociateur; qu'elle m'avoit commandé de m'adresser directement à lui, soit pour terminer l'ouvrage de la paix, soit pour être éclairci des intentions des Etats-généraux; que le premier point ne pouvant s'accomplir, j'avois au moins les lumières que je désirois sur le second, et qu'il ne me restoit qu'à m'en retourner incessamment auprès de Votre Majesté.

« Le Pensionnaire me parut plus vif pour me retenir qu'il ne l'avoit été pour entrer en matière : il me dit que quoiqu'il ne fût pas autorisé, il pouvoit y suppléer en appelant chez lui messieurs Buys et Wanderdussen, autorisés à traiter. Je le refusai, et lui dis que Votre Majesté m'avoit expressément commandé de m'adresser uniquement à lui, et que je ne commencerois pas une négociation dans les formes

lorsqu'il ne s'agissoit que d'en terminer une déjà commencée. Il insista, me représentant qu'au moins ces messieurs m'instruiroient de ce qui s'étoit passé avec M. Rouillé. J'hésitai encore, quoique j'eusse résolu d'accepter la conférence, parce que c'étoit le seul moyen de m'ouvrir sur les ordres que j'ai; et comme le Pensionnaire devoit en être, j'accomplissois, ce me semble, les intentions de Votre Majesté. Il m'étoit d'ailleurs impossible de l'obliger à fermer sa porte à des gens qu'il auroit voulu admettre.

« Nous convînmes donc de nous assembler aujourd'hui à neuf heures du matin chez le Pensionnaire. Les mêmes matières de la veille ont été agitées jusqu'à deux heures après midi. M. Buys a rendu la conversation encore plus vive; mais cependant les disputes n'ont rien eu d'offensant, et je souhaiterois, sire, que l'essentiel répondît aux procédés. Mais, pour informer Votre Majesté en peu de mots de l'état de l'affaire, j'aurai l'honneur de lui dire qu'ils demandent pour former la barrière les mêmes places dont ils se sont déjà expliqués, savoir Lille, Tournay et Maubeuge, pour joindre à celles que M. Rouillé est convenu de leur abandonner.

« Sur l'article de l'Espagne, ils demandent la monarchie entière.

« Ils prétendent, pour la satisfaction de l'Empereur et de l'Empire, que Strasbourg soit rétabli en la qualité de ville impériale, sans donner aucun équivalent à Votre Majesté de toutes les cessions qu'ils exigent d'elle.

« J'hésitois à m'expliquer sur les offres que Votre Majesté m'avoit commandé de faire, voyant tant d'é-

loignement dans les articles qui ne regardent pas la barrière; car c'est celui que j'ai traité le premier, et j'ai vu par différentes observations que, malgré la force des engagemens que ces messieurs objectent toujours en faveur de leurs alliés, cet article de la barrière, si important, déterminera vraisemblablement les Hollandais à faire la paix. Je me suis donc ouvert sur Maubeuge : l'offre en a été reçue comme d'une petite partie de ce que les Hollandais prétendent, mais non comme une sûreté suffisante. Je n'ai pas été plus loin, en disant qu'il étoit inutile de convenir sur l'article de la barrière, si l'on m'arrêtoit ensuite sur les autres. J'ai déclaré que la paix ne pouvoit se faire, si les royaumes de Naples et de Sicile n'étoient conservés au roi d'Espagne.

« Quand je pourrois me souvenir assez précisément, sire, de tout ce qui a été dit sur ce sujet, pour le rapporter fidèlement à Votre Majesté, je ne ferois que la fatiguer d'un récit très-inutile. Tout se réduit à ce que le Pensionnaire prétend que les Hollandais sont engagés par leurs traités à procurer à l'archiduc la monarchie d'Espagne en son entier; qu'ils ne peuvent donc, sans manquer à leur parole, en stipuler le moindre démembrement; qu'ils savent d'ailleurs que les Anglais s'y opposent, à cause de leur commerce du Levant. J'ai combattu cette dernière raison en le faisant souvenir que le roi Guillaume, à qui elle avoit déjà été représentée lors du traité de partage, avoit répondu que l'Angleterre auroit toujours les ports de Gênes et de Livourne, si celui de Messine lui étoit fermé pour son commerce. Il a répliqué que ce prince avoit bien changé de sentiment depuis que ce même

motif du commerce des Anglais au Levant l'avoit obligé de stipuler dans la suite avec Votre Majesté l'échange des royaumes de Naples et de Sicile avec les Etats du duc de Savoie; et qu'enfin on avoit vu les reproches que la nation anglaise, irritée contre les ministres qui avoient signé le traité de partage, leur en avoit fait depuis dans le parlement. Le Pensionnaire, et les sieurs Buys et Wanderdussen, impatiens de revenir à l'article de la barrière, ont quitté celui de Naples et de Sicile, pour me demander ce que Votre Majesté vouloit donc faire pour les Hollandais. Après avoir évité long-temps de m'expliquer, comme de chose inutile, puisqu'ils ne vouloient pas céder sur Naples et sur la Sicile, j'ai cru, sire, qu'il falloit enfin leur faire voir ce qu'ils perdroient, si l'amour excessif de l'intérêt de leurs alliés les empêchoit de profiter des favorables dispositions de Votre Majesté. Je leur ai donc dit que s'ils me vouloient restituer ou Maubeuge que je venois de leur céder, ou Condé, ils auroient Tournay. Je crois m'être aperçu que la proposition de Tournay commençoit à produire un bon effet; car ils s'attendent bien que je me désisterai de la prétention de retirer Condé ou Maubeuge pour équivalent. Il m'a paru depuis plus de vivacité dans les instances qu'ils m'ont faites de ne me pas impatienter, et d'attendre ici le duc de Marlborough, qui doit ou qu'on croit y revenir d'Angleterre dans deux jours. Ils sont bien aises que l'article de Naples et de Sicile soit discuté avec lui, parce que les Anglais y sont principalement intéressés. Je crois voir aussi qu'ils ne sont pas fâchés que l'article de Dunkerque, qui me paroît leur être assez indifférent, soit réglé

avec milord Marlborough. Enfin, sire, je crois qu'ils ne sont véritablement touchés que de l'article de leur barrière; mais ils n'en insistent pas moins fortement sur les autres, et c'est moins par affection pour leurs alliés, dont ils ressentent les manquemens à leur égard, que par la crainte qu'ils auroient de ne les plus trouver dans une occasion pressante si la République les abandonnoit, quand ils la croient en état d'accomplir les promesses qu'elle leur a faites en traitant avec eux. Je n'ai pas eu peine, sire, à témoigner une extrême impatience de retourner auprès de Votre Majesté, et beaucoup de regret de perdre ici mon temps inutilement, voyant des difficultés qu'ils me disoient insurmontables sur un article tel que celui de Naples et de Sicile, dont je ne pouvois me désister après qu'eux-mêmes en étoient convenus. Ils ont nié ce consentement : nous avons long-temps disputé sur ce fait, et toujours ils ont prétendu qu'ils avoient seulement dit que l'article de Naples et de Sicile pourroit se réserver, pour en traiter dans les conférences publiques pour la paix. J'omettrai, sire, tout ce que j'ai dit pour relever l'injustice d'une pareille proposition, et l'absurdité de laisser l'état du roi d'Espagne incertain, pendant que Votre Majesté accorderoit de sa part des conditions telles que celles qu'elle veut bien donner pour la paix. Je n'ai point demandé de nouvelles conférences, mais eux-mêmes m'en ont proposé une pour demain au matin; et n'étant ici, sire, que pour presser et parler, j'accepterai avec plaisir toutes celles qu'ils voudront que nous ayons ensemble, jusqu'à ce que, les voyant inutiles, je parte pour me rendre auprès de Votre Majesté. J'ai

cependant résolu d'attendre milord Marlborough, s'il n'y a point de retardement à son retour; car il me paroît que, dans la disposition où sont les affaires, il en déterminera le sort, et qu'il y a des moyens de le faire décider à la paix. Si mon séjour ici pouvoit y contribuer, je n'aurois nul regret au temps que je me propose d'y demeurer, et que je pousserai, s'il est possible, jusqu'à la fin de la semaine prochaine. Alors j'aurai vu sûrement ce que je puis attendre des offres que j'aurai faites en conséquence des ordres de Votre Majesté. J'ai constamment insisté sur la restitution de Lille. Il y a telles facilités que Votre Majesté m'a permises, que je n'emploierai que lorsqu'elles détermineront l'affaire : je me suis même expliqué aujourd'hui (et ces messieurs eux-mêmes l'ont trouvé bon) que tout ce que je leur disois, aussi bien que les offres de M. Rouillé, seroit nul, si la négociation venoit à se rompre.

« Je leur ai demandé la permission pour M. Rouillé de venir ici : ils y ont témoigné quelque peine, croyant que son arrivée et la mienne causeroient trop de jalousie à leurs alliés. Je n'ai pas insisté; j'ai même été bien aise du soin qu'ils ont de cacher encore cette négociation, et je leur ai promis de me cacher moi-même autant qu'ils le souhaiteroient. Je doute que je le puisse encore long-temps : il me paroît même étonnant d'être arrivé dans un lieu tel que La Haye, rempli de ministres étrangers attentifs à la moindre ombre de négociation, et d'avoir eu deux conférences avec le Pensionnaire et avec deux députés de l'Etat, sans que depuis vingt-quatre heures personne n'en ait rien su que Pettekum, à qui je l'ai dit, et le marchand cor-

respondant de Tourton, qui me conduisit hier chez le Pensionnaire. Cette voie me parut plus mystérieuse encore que celle d'arriver ici par les voitures publiques, et de me faire mener par Pettekum, que j'aurois eu peine à trouver. Il m'a paru, sire, que le Pensionnaire étoit bien aise du secret de mon voyage. Il en avoit eu cependant quelques avis de Bruxelles, mais il n'y ajoutoit pas foi; et ces avis lui avoient été donnés par Jaupin, directeur de la poste de cette ville, qui avoit pénétré ce secret, quoique j'eusse évité de passer à Bruxelles.

« Après la conférence de demain, j'aurai l'honneur d'informer Votre Majesté des contestations réciproques, et des termes où nous en serons demeurés; et je lui dépêcherai un courrier pour cet effet, quoique je n'attende point d'elle de nouveaux ordres, et que je l'aie déclaré plusieurs fois au Pensionnaire.

« Quoique je n'informe pas Votre Majesté en détail de tout ce que j'ai dit sur l'article de Naples et de Sicile, j'ose la supplier de croire que je n'ai rien oublié pour faire voir que Votre Majesté ne pouvoit, quand même elle le voudroit, obliger le roi d'Espagne à céder tous ses Etats; et que, n'ayant plus à perdre que la vie, il aimeroit infiniment mieux la risquer en demeurant en Espagne, que de la conserver en descendant du trône sans le moindre partage.

« Parmi plusieurs mauvaises raisons, qui sont plus puissantes que les bonnes lorsqu'elles sont employées par les gens qui ont la force en main, Buys m'a cité l'exemple du roi Auguste, qui a cédé la Pologne pour conserver la Saxe. Je lui ai dit que j'avois ce même exemple incessamment devant les yeux, et que le sort

de ses deux ministres, enfermés par son ordre après la signature d'un traité désavantageux, devoit retenir ceux qui étoient chargés d'aussi mauvaises commissions.

« Il a été parlé de l'article du commerce, de celui du neuvième électorat, de l'affaire de Neuchâtel, de l'accommodement fait entre les princes de Hesse pour la possession de Rhinfeld. Votre Majesté avoit déjà donné ses ordres sur tous ces points; aucun n'a fait difficulté.

« Orange, ni les gens de la religion prétendue réformée, n'ont pas seulement été nommés. Je ne vois nul changement que je puisse espérer à l'égard de l'électeur de Bavière et de celui de Cologne.

« J'ai toujours traité l'article de Savoie comme une offense personnelle qu'il paroissoit qu'on vouloit faire faire à Votre Majesté, M. le duc de Savoie étant d'ailleurs suffisamment dédommagé des places, dont il prétend faire valoir la démolition comme une raison d'insister sur un dédommagement. J'ai expliqué à ces messieurs ce qu'il retiroit présentement de la partie du Milanais qu'ils lui ont fait céder; et cette augmentation d'Etats qu'ils lui ont procurée m'a servi d'argument pour leur faire voir que les engagemens, dont ils me parloient sans cesse comme d'une loi inviolable pour eux, ne les avoient pas empêchés de démembrer la monarchie d'Espagne, puisqu'ils donnoient au duc de Savoie des provinces de cette couronne, comme ils en donnoient aussi d'un autre côté au roi de Portugal.

« J'aurai demain un nouveau compte à rendre à Votre Majesté, la dépêche d'aujourd'hui contenant ce

qui s'est passé de plus essentiel dans les deux conférences. »

Le ministre du Roi n'avoit reçu aucun ordre de Sa Majesté de proposer qu'il fût permis au président Rouillé de venir à La Haye : mais, dans une affaire aussi importante que celle dont il étoit chargé, il avoit besoin de secours. Celui qui croit que ses lumières suffisent pour connoître sûrement et choisir infailliblement le parti qu'il doit prendre a des connoissances bien bornées; il voit souvent sa présomption punie par les fautes qu'il commet, et qu'il auroit évitées s'il eût eu le conseil d'un homme sage. Une idée bonne, examinée et débattue entre deux personnes unies par le même désir de réussir, en devient meilleure : si l'un n'aperçoit pas le défaut du projet qu'il a formé, l'autre le découvre; tous deux de concert le rectifient. Les contradictions éclairent quand elles naissent du désir réciproque de chercher le bien, et de le trouver.

Le ministre du Roi éprouva non-seulement l'utilité des conseils du président Rouillé, mais encore son secours, dans les longues conférences où un seul n'auroit pu soutenir le travail de répondre aux discours de ceux qui furent admis à ces conférences, de réfuter leurs objections, et de faire voir l'injustice de ces prétentions.

Lettre à M. le duc de Beauvilliers.

« Vous verrez, monsieur, par la lettre que j'ai l'honneur de vous adresser pour le Roi, l'état où sont ici les affaires dont j'ai été chargé. Il faut donc, je vous assure, me rappeler souvent les idées que j'avois en

partant pour me fortifier contre tout ce que j'entends, et pour soutenir avec patience toutes les humiliations qu'il faut que j'essuie. Le sacrifice me paroissoit grand lorsque j'ai reçu les ordres de Sa Majesté pour ce voyage : je suis bien éloigné d'en trouver les peines adoucies ; et ce que j'éprouve sur les lieux passe encore ce que j'envisageois seulement dans l'éloignement.

« J'ai retenu mon courrier jusqu'à demain, afin de pouvoir joindre à ma lettre le récit de la conférence de ce soir. Si dans les autres j'ai été trop vite ou trop lentement, c'est au Roi d'en juger, lui exposant les raisons de ma conduite. J'ai cru qu'il ne falloit ni se jeter à la tête, ni laisser trop long-temps les Hollandais dans l'incertitude des avantages qu'ils demandent opiniâtrément, et que Sa Majesté veut bien leur accorder, afin qu'étant excités par des conditions aussi grandes, ils puissent à leur tour presser M. de Marlborough.

« Les Etats de Hollande s'assemblent demain extraordinairement. Le Pensionnaire y rendra compte de mon voyage et des propositions, et ce sera vraisemblablement mardi prochain qu'on aura la réponse des villes. Je compte très-peu sur Melos : je le verrai cependant. Tourton, qui est venu ici, me paroît plus estimé ; il retourne demain à Amsterdam.

« Le Pensionnaire me dit hier qu'il se croyoit lui-même la cause innocente du bruit qui s'est répandu de mon voyage avant qu'il ait été résolu ; que M. Rouillé lui avoit fait dire par Pettekum que je demandois un passe-port en blanc, afin de s'en servir s'il en étoit besoin ; que sur cette exposition, qu'il

entendoit dans le sens que M. Rouillé l'avoit fait faire par Pettekum, un des membres des Etats avoit compris que je devois effectivement venir ici, et l'avoit dit; et que cette nouvelle avoit couru, quoique personne ne la crût. En effet, bien des gens doutent encore que je sois à La Haye; je vous assure que j'en doute presque moi-même, et que j'attends avec beaucoup d'impatience le moment d'en sortir : mais comptez, monsieur, que ce ne sera que lorsqu'il n'y aura plus rien à faire, et que je verrai la campagne prête à s'ouvrir. Ainsi je passerai plutôt ici le mois entier, que de partir tant que je verrai la moindre espérance. Je vous supplie de me renvoyer incessamment mon courrier, moins pour les ordres (car je n'en attends plus) que parce que, lui parti, il ne me reste qu'un valet de chambre; et je lui ai même dit de m'en envoyer un autre dans le moment qu'il arrivera à Versailles.

« Du 7 mai. »

Suite de la lettre au Roi.

« 8 mai 1709.

« J'ai trouvé dans la conférence de ce matin les mêmes difficultés que dans les deux précédentes : une égale opposition à laisser au roi d'Espagne les royaumes de Naples et de Sicile; mêmes instances sur la restitution de Strasbourg, aussi bien que sur la démolition du Fort-Louis, dont il n'avoit pas encore été parlé. Ces messieurs soutiennent cependant que chaque proposition nouvelle qu'ils avancent a été déjà faite à M. Rouillé; qu'ils sont obligés par leurs

traités à veiller aux intérêts de leurs alliés, à procurer une barrière à l'Empire; et qu'il n'y en aura point tant que Votre Majesté, dont ils affectent en certaines occasions de relever la puissance, aura sur le Rhin des places, et une ville aussi importante que Strasbourg. Je disois hier au Pensionnaire que j'étois étonné de voir le zèle de la République pour les Etats de l'Empire, après avoir vu les lettres fulminantes qu'elle leur écrit tous les ans pour se plaindre de leur nonchalance. Il me dit, et il me l'a répété encore aujourd'hui, qu'on distinguoit fort ici les cercles de Souabe et de Franconie des autres Etats de l'Empire; et que les alliés devoient tant à ces deux cercles, qu'il étoit nécessaire d'assurer leur état, en les délivrant, suivant les traités, de la juste crainte que Strasbourg leur causoit; que la demande n'étoit pas nouvelle, la même place ayant déjà été comprise dans les préliminaires de la paix de Riswick. Il est convenu, de ce que je lui ai dit, que Votre Majesté auroit conservé, en la rendant, Philisbourg, Brisach et Fribourg; et j'ai ajouté qu'à ces mêmes conditions j'oserois lui conseiller de rendre Strasbourg.

« Ce point, bien moins sensible pour les Hollandais que celui de la barrière des Pays-Bas, a été laissé; et M. Buys a remis sur le tapis l'état où nous en étions demeurés hier sur cette barrière. J'ai vu, sire, que ma dernière proposition n'avoit fait aucune impression, que l'affaire languissoit, et que, soutenant pendant trois conférences un point que je ne pouvois emporter, je perdois inutilement un temps précieux, et dont il falloit profiter pour faire connoître aux Hollandais, avant le retour de M. de Marl-

borough, les avantages qu'ils trouveroient à la paix. J'ai donc, après une heure de dispute, abandonné Tournay, sans retenir aucune des deux places dont je demandois une pour la cession de Tournay. Enfin j'ai jugé qu'il étoit temps de céder aussi sur Lille, étant impossible d'engager les Hollandais à procurer la paix, s'ils n'étoient contens sur leur barrière. Le consentement que j'ai donné à ce fâcheux article a été ménagé par degrés; et j'ose assurer Votre Majesté que je n'ai cédé que lorsque j'ai vu la rupture certaine et imminente, si je ne contentois pas absolument ceux qui doivent donner le principal mouvement à l'affaire. Si elle finit, je n'aurai point passé les ordres de Votre Majesté; et s'il est impossible de la conclure, les offres que j'ai faites demeurent nulles. J'avois dessein de les prolonger plus long-temps; mais je pouvois perdre un moment favorable, et je ne découvrois aucun fruit à le risquer.

« Les Hollandais, contens, presseront plus vivement M. de Marlborough à son retour : s'ils n'avoient pas satisfaction sur leur barrière, je les trouverois encore plus ardens à soutenir les intérêts de leurs alliés. J'ai parlé très-décisivement sur les autres articles en contestation; j'ai déclaré, sur celui de Naples et de Sicile, que tout raisonnement étoit inutile; que Votre Majesté vouloit ce partage pour le Roi son petit-fils; qu'elle m'avoit donné ses ordres, et que le pouvoir qu'elle m'avoit confié étoit pour les exécuter, et non pour les passer.

« J'ai parlé de même sur l'article du duc de Savoie, et j'ai dit à peu près la même chose sur Strasbourg; j'ai refusé la démolition de Dunkerque. S'il est ques-

tion de s'en relâcher, comme je n'en puis douter, mon projet est d'attendre l'arrivée de M. de Marlborough, pour m'en expliquer alors à lui-même; car de cette manière les Anglais et les Hollandais étant contens, ils emporteront facilement la balance, et l'opposition des autres alliés ne pourroit empêcher la paix.

« On parle diversement ici sur les sentimens du public sur sa conclusion : si j'en crois le Pensionnaire et messieurs Buys et Wanderdussen, les dépenses pour la campagne étant faites, il y a peu de gens qui ne veuillent en voir la décision. On ne craint point les suites des progrès des alliés : on dit que l'Angleterre ne veut point faire des conquêtes en France; que la maison d'Autriche est trop foible pour appréhender ses entreprises; qu'ainsi les succès de la campagne ne sauroient être trop avantageux; qu'ils produiront le traité des Pyrénées, et que jusqu'à ce que la France soit renfermée dans ses anciennes bornes, sa puissance sera toujours formidable; car on élève ou l'on abaisse la puissance de Votre Majesté, selon qu'il convient à ceux qui veulent appuyer leurs différens raisonnemens. S'agit-il d'obtenir des Etats et des places? la France est la seule puissance unie en elle-même que le reste de l'Europe doive craindre; et par conséquent ses ennemis doivent prendre contre elle des précautions assurées pour l'avenir. Faut-il persuader de consentir à des demandes excessives? on dit qu'il est de la sagesse de la France de considérer sa foiblesse présente, la force de ses ennemis, et de ne pas s'exposer aux affreuses suites d'un événement malheureux.

« Je fais connoître, sire, qu'on se trompe ici et

sur la puissance et sur la prétendue foiblesse de la France; que l'une est certainement diminuée par une longue suite de guerres contre toute l'Europe; qu'il faut bien des années pour faire respirer les peuples, et que rien ne le prouve davantage que les offres que Votre Majesté veut bien faire pour la paix, puisque en d'autres conjonctures elle n'auroit jamais consenti à de pareils sacrifices; que ses ennemis n'auroient même osé les lui demander : mais je dis qu'on ne se trompe pas moins quand on croit la France assez abattue pour subir des conditions honteuses, plutôt que de s'exposer aux hasards d'une campagne; que les mêmes Français qui disent et qui écrivent pendant l'hiver qu'il faut faire la paix à quelque prix que ce soit feront peut-être changer entièrement la face des affaires, si l'on en vient à une bataille; que le sort en est entre les mains de Dieu; que ce ne seroit pas la première fois qu'il auroit jeté au feu les verges dont il se sert pour châtier les nations, et que si les Hollandais font réflexion sur la campagne dernière, ils conviendront qu'ils ont tremblé plusieurs fois pendant le siége de Lille. Ceux qui souhaitent la paix disent tous qu'il faut qu'elle soit solide, et que pour la rendre telle il faut premièrement une barrière; mais je crains qu'ils n'y joignent encore la monarchie entière d'Espagne.

« Il ne me revient rien de bon des propositions d'Amsterdam : véritablement je n'en ai point encore de relation bien sûre. Je croirai peu celles de Melos, quoique je le fasse avertir de venir ici. J'ai dit ce matin au Pensionnaire que je ne doutois pas qu'il y vînt aussitôt qu'il apprendroit mon arrivée. Ses dé-

marches attirent peu d'attention : il est, ce me semble, regardé comme un homme qui aime à faire croire qu'il a des connoissances et des accès que véritablement il n'a pas.

« Buys a traité dans la conférence de ce matin l'article des religionnaires français qui sont actuellement retenus sur les galères de Votre Majesté : il a demandé leur liberté, et le Pensionnaire celle de quatre ministres enfermés en France en différens châteaux. Sans alonger encore ma lettre pour vous informer, sire, de mes réponses, j'ose vous assurer qu'il ne sera plus parlé de cet article.

« Celui du roi d'Angleterre fut traité hier, et remis à l'arrivée de M. de Marlborough. La proposition d'établir à La Haye le séjour de ce prince effraya le Pensionnaire et les deux autres.

« Ils m'ont proposé une nouvelle conférence pour demain au soir : je l'ai acceptée, et nous serons ensemble à sept heures. Le lendemain, le Pensionnaire rendra compte aux États de Hollande de tout ce que nous avons dit jusqu'à présent. Cette démarche est bonne; le succès et l'arrivée prochaine de M. de Marlborough m'éclairciront, avant qu'il soit peu de jours, de ce que je dois attendre de mon voyage : je ne puis encore en faire de jugement certain. Les honnêtetés continuent de la part de ceux avec qui je traite, mais sans aucune démonstration hors de la maison du Pensionnaire. Je ne suis sorti de la mienne que pour aller chez lui; et je continuerai tant qu'il voudra de me tenir caché, quoique la nouvelle de mon arrivée soit présentement répandue, et celle de mon passage aux environs de Bruxelles mise dans les gazettes.

« Il m'a dit aujourd'hui qu'il ne tenoit qu'à moi de faire venir ici M. Rouillé; qu'il le prie seulement d'y demeurer le plus secrètement qu'il lui sera possible. Je compte qu'il y sera demain au soir, et que je profiterai du secours de ses bons conseils pour mieux exécuter les ordres de Votre Majesté. Je ne la fatiguerai pas plus long-temps par des assurances superflues d'un zèle égal à mon devoir, à ma respectueuse reconnoissance, et à la profonde vénération avec laquelle je suis, etc. »

« 9 mai.

« Je sors, sire, de la quatrième conférence, où les mêmes matières traitées dans les précédentes l'ont encore été, et les prétentions des Hollandais en faveur de leurs alliés soutenues avec la même vivacité par le sieur Buys, qui fait toujours la fonction d'orateur. Toutefois, malgré son opiniâtreté sur les articles d'Exilles, de Fenestrelle et de Strasbourg, je commence à croire que mon voyage ne sera pas inutile. On mollit, ce me semble, sur l'article de Naples et de Sicile; on témoigne de l'empressement à me retenir chaque fois que je dis que je n'ai qu'à partir, puisque j'ai épuisé mes pouvoirs, et que mes propositions n'étant point acceptées, je suis éclairci des intentions de la République.

« Le Pensionnaire a fait beaucoup plus d'instance qu'à l'ordinaire à ce que je lui ai dit du changement qu'une bataille donnée, comme elle le seroit, au commencement de la campagne apporteroit aux conditions dont je me suis expliqué : il m'a demandé, dans la suite du discours, de quel moyen l'on pourroit user

pour empêcher les armées d'agir. Je lui ai répondu qu'il savoit mieux que moi les mesures qu'il devoit prendre pour cet effet, et nous sommes presque convenus que lorsque M. de Marlborough en seroit d'accord, ils s'embarrasseroient médiocrement des plaintes des alliés. On l'attend ici lundi prochain; au moins l'on sait qu'il doit s'embarquer samedi, et sa venue est regardée comme devant décider.

« Le Pensionnaire m'a dit que la réponse des Etats de Hollande seroit prompte; qu'aussitôt qu'il l'auroit, il me feroit avertir. Ce sera vraisemblablement demain au soir, pour après-demain. Je lui ai demandé si je pouvois mener M. Rouillé aux conférences : il y a consenti sans peine, et de bonne grâce. Enfin, sire, je dirois que je crois une apparence plus riante, s'il étoit possible de se réjouir de conclure au prix qu'il doit en coûter à Votre Majesté.

« J'apprends que les manéges de M. le duc de Lorraine ne sont pas cessés. Le Pensionnaire ne me l'a pas caché; mais je n'en sais pas assez les particularités, pour en rendre un compte exact à Votre Majesté : elle saura d'ailleurs que l'ordre pour l'assemblée de l'armée ennemie est donné pour le 28 de ce mois. »

« A La Haye, le 12 mai 1709.

« Le Pensionnaire a fait rapport de nos conférences aux Etats de Hollande : il en a rendu compte aux Etats-généraux par la voie des députés aux affaires secrètes; enfin il en a donné part aux ministres des alliés de sa république. Il nous le dit, à M. le président Rouillé et à moi, dans la conférence que nous eûmes le 11 de ce mois avec lui, et avec les sieurs

Buys et Wanderdussen. Il nous fit entendre, sans l'exprimer bien précisément, que les Etats de Hollande étoient contens pour eux-mêmes des conditions que Votre Majesté vouloit bien leur accorder; mais il ajouta qu'ils ne le pouvoient être du refus constant que j'avois fait à l'égard des demandes de leurs alliés. Il s'étendit sur les obligations des traités; il reprit ce qu'il m'avoit déjà dit que les Hollandais ne pouvoient se dispenser d'y satisfaire pleinement, lorsque l'état florissant de leurs affaires ne leur permettoit pas d'alléguer aucune excuse valable pour se relâcher de leurs engagemens.

« Je combattis ce raisonnement, sire, en lui répétant plusieurs des mêmes raisons que j'avois employées dans les conférences précédentes; j'y ajoutai ce que je crus de plus fort pour faire comprendre que la satisfaction que leurs alliés obtenoient étoit infiniment plus grande qu'ils n'osoient l'espérer en commençant la guerre. J'aurois persuadé des gens qui n'auroient cherché que la justice; mais il fallut soutenir de nouveaux combats de la part du sieur Buys. Il prit la parole, et défendit avec plus de véhémence que jamais la prétention du duc de Savoie sur Exilles et Fenestrelle. Le Pensionnaire l'appuyoit de temps en temps, toujours sur le fondement de leurs traités, et sur la nécessité de procurer une barrière à un allié qui, s'étant sacrifié pour eux, devoit, après ce qu'il a fait, craindre un ressentiment implacable de la part de Votre Majesté. Enfin ces messieurs continuèrent d'employer les motifs du bon état de leurs affaires, et de l'appréhension qu'ils ont eux et leurs alliés de la puissance de Votre Majesté.

« La conclusion de tous leurs discours étoit qu'il falloit profiter de la situation présente pour vivre en sûreté à l'avenir; que si leurs alliés n'avoient, aussi bien qu'eux, des barrières suffisantes, ils seroient attaqués aussitôt que la France auroit repris ses forces; et qu'il étoit de la prudence de garantir l'Europe d'une nouvelle guerre.

« Ces propositions générales, aisées à renverser, ne demeurèrent pas sans réponse de notre part : mais, aussitôt que nous les détruisions, le sieur Buys, à son ordinaire, abandonnoit la matière agitée pour sauter à un autre article.

« C'est ainsi qu'il en a usé depuis que je traite avec lui. Il passa donc sans conclure de l'article du duc de Savoie à celui des royaumes de Naples et de Sicile. M. le président Rouillé étoit le meilleur témoin que je pusse employer pour me plaindre des variations que Votre Majesté avoit remarquées dans le procédé que les députés de Hollande avoient eu en cette occasion. Je le laissai donc parler; mais les faits éclaircis, nous ne fûmes pas plus avancés. Mêmes instances de la part de ces messieurs pour obtenir que le sort des royaumes de Naples et de Sicile ne seroit décidé que dans les conférences solennelles pour la paix, et même instance de notre côté à soutenir qu'il étoit absurde de prétendre que l'état du roi Catholique demeureroit incertain pendant que celui de l'archiduc seroit réglé, que les Hollandais seroient contens de leur barrière, et que les Anglais jouiroient de la plus grande partie de leurs demandes.

« Au milieu de cette contestation très-vive, Buys nous demanda si Votre Majesté avoit par écrit le con-

sentement du roi d'Espagne pour acquiescer aux royaumes de Naples et de Sicile, au lieu de l'Espagne et des autres dépendances de la monarchie espagnole. Nous lui répondîmes que vous étiez bien éloigné, sire, d'avoir proposé au roi Catholique d'accorder prématurément un pareil consentement; que Votre Majesté s'étoit contentée de lui faire connoître les partis qu'elle seroit peut-être obligée de prendre pour le bien de la paix; mais qu'il étoit impossible d'obtenir son aveu d'un échange que les Hollandais contestoient encore avec tant d'opiniâtreté, quoique la négociation eût été entamée sur ce fondement. Buys reprit que ce manque de pouvoir étoit une *défectuosité;* qu'en vain nous traiterions ici sur les autres conditions, si nous n'étions pas autorisés sur la principale; et qu'il seroit impossible de prendre des mesures justes pour empêcher l'ouverture de la campagne. Ce qu'il exagéra pour lors de la supériorité de leurs troupes, de leur confiance, de leur ardeur, et des grands avantages qu'ils attendoient, seroit infini et très-ennuyeux à rapporter. Je dirai seulement qu'ayant déjà remarqué en d'autres occasions qu'il vouloit profiter du désir extrême qu'il croyoit que nous avions d'éviter la campagne, je lui fis connoître encore qu'il seroit plus glorieux et plus avantageux pour la France de faire la paix aux conditions du traité des Pyrénées après une bataille perdue, que de l'acheter présentement aux conditions que les Hollandais demandoient pour leurs alliés.

« Quant au consentement du roi d'Espagne, nous leur dîmes, M. Rouillé et moi, que nous avions lieu d'être surpris de cette nouvelle demande, puisqu'un

moment auparavant ils nous assuroient que Votre Majesté n'avoit qu'à parler; et que la déférence du Roi son petit-fils pour ses volontés étoit telle, qu'il céderoit sans peine toute sa monarchie aussitôt que Votre Majesté lui diroit qu'il le devroit faire; que puisque la simple parole de Votre Majesté leur suffisoit lorsqu'il étoit question de faire abandonner au roi Catholique toute la monarchie d'Espagne, cette même parole devoit être encore plus forte quand vous procuriez, sire, au Roi votre petit-fils une espèce de dédommagement des Etats qu'il abandonneroit. M. Rouillé fit souvenir les sieurs Buys et Wanderdussen qu'ils lui avoient tous deux fait la même demande dans leur première conférence; que dans la seconde il les avoit assurés que Votre Majesté se faisoit fort du consentement du roi Catholique; qu'ils avoient été contens de cette promesse; qu'ils étoient par conséquent mal fondés à renouveler présentement une difficulté aplanie de leur propre consentement.

« Nous proposâmes cependant de convenir par un article du traité que le roi d'Espagne auroit trois mois pour délibérer; qu'au bout de ce terme il seroit déchu de toute prétention de partage, s'il refusoit d'accepter celui dont on seroit demeuré d'accord. Ils objectèrent tous trois de concert que cet intervalle consommeroit tout le temps de la campagne, et que cependant leurs armées, dont ils attendoient des effets surprenans, demeureroient inutiles. Enfin je n'ai pas encore vu tant d'opiniâtreté ni tant d'envie que Buys en a marqué de faire naître de nouvelles difficultés. Votre Majesté aura la bonté d'examiner si elle croit devoir faire présentement quelque démarche auprès

du roi d'Espagne pour lever ce dernier embarras, et pour avoir son consentement conditionnel, en sorte qu'on puisse le produire quand il en sera temps. Nous soutiendrons cependant que le temps de l'exiger n'est pas venu, et que ces messieurs ne sont pas en droit de nous faire pareille instance quand de leur côté ils ne nous apportent aucun consentement, ni de l'Empereur ni de l'archiduc, sur les conditions qui regardent la maison d'Autriche.

« Après beaucoup de disputes sans conclusion, le Pensionnaire reprit avec beaucoup de sagesse et de flegme les points que nous avions agités. Il dit que les disputes étoient inutiles; qu'on ne se persuaderoit de part et d'autre ni contre les ordres des maîtres ni contre leurs intérêts; que nous étions instruits M. Rouillé et moi de leurs engagemens, et des égards qu'ils devoient avoir pour leurs alliés, la République n'étant point autorisée à traiter pour eux; qu'il nous prioit d'examiner jusqu'à quel point nous pourrions encore nous relâcher, comme eux de leur côté feroient des réflexions sérieuses sur les propositions que nous leur aurions faites, et sur celles que nous refusions de passer.

« Ils comptent que nous réservons d'acquiescer à la démolition de Dunkerque, pour céder encore cet article à M. de Marlborough; ils ne se relâchent point de celui de Strasbourg : quant à l'Alsace, il me semble qu'il n'y a que le public et ceux qui veulent la guerre qui en parlent. Les intentions du Pensionnaire me paroissent bonnes, et sa manière de négocier fort droite. Il proposa d'avertir M. le prince Eugène de se rendre ici, afin que les principales parties intéressées

à la guerre pussent en quelque façon se parler; il conclut ensuite qu'il valoit mieux attendre l'arrivée de M. de Marlborough. Comme ils seront ici tous deux dans le cours de la semaine, je saurai vraisemblablement à quoi m'en tenir avant qu'elle se passe, et j'espère pouvoir partir d'ici au commencement de l'autre semaine: Dieu veuille que ce soit de manière que Votre Majesté puisse être contente de mon voyage!

« Les envoyés de Suède, de Danemarck et de Lorraine m'ont rendu visite. J'ai parlé au dernier des bruits que j'ai trouvés répandus au sujet du dédommagement du Montferrat, qu'il demande, à ce qu'on assure, aux dépens de Votre Majesté. On m'avoit dit encore depuis peu de jours qu'il prétendoit obtenir pour cet effet les Trois-Evêchés, et le gouvernement perpétuel de l'Alsace, rendue par la paix à la maison d'Autriche. Il s'est fort défendu de ces suppositions, que je traitois moi-même de chimères en lui parlant; il m'a dit qu'il sollicitoit à la vérité, comme Votre Majesté le sait, un dédommagement du Montferrat pour son maître, mais sans spécifier aucun Etat, proposant seulement le duché de Mantoue, comme celui dont l'Empereur disposeroit présentement le plus aisément.

« Au reste, je l'ai trouvé assez instruit du plan de cette république et de ses alliés pour la paix; et ce qu'il m'en a dit se rapporte à ce que le Pensionnaire et les deux autres m'ont répété plusieurs fois dans nos conférences.

« Ce plan est de satisfaire à leur traité avec l'Empereur, en procurant à l'archiduc, comme ils y sont obligés, tous les Etats d'Italie; de satisfaire aux

propres intérêts de la Hollande et à ceux de l'Angleterre, en obtenant l'Espagne et les Indes pour le même prince; d'accomplir leurs traités avec le roi de Portugal et avec le duc de Savoie, en s'opposant à tout démembrement de la monarchie espagnole, hors ceux dont ils sont convenus avec ces deux princes; de former une barrière qu'ils prétendent nécessaire pour l'Empire, en insistant sur la cession de Strasbourg. Et le même envoyé de Lorraine assure que l'électeur de Brandebourg et les cantons protestans pressent aussi pour demander la cession de l'Alsace et de la Franche-Comté, comme une barrière pour eux. Enfin, sire, on n'entend parler que de barrière, terme si inconnu dans les anciennes négociations, que le Pensionnaire avouoit hier qu'ils avoient été fort embarrassés à l'exprimer en latin dans leurs derniers traités.

« Toutes les nations paroissent conjurées contre Votre Majesté, et se font un titre de la frayeur qu'elles affectent de sa puissance, pour s'enrichir à ses dépens dans une conjoncture qu'elles croient favorable à leurs prétentions.

« Le prince Eugène est arrivé. »

« Le 14 mai.

« L'animosité augmente, et les lettres qu'on reçoit de France excitent les peuples à faire encore une campagne, dont ils attendent de grands succès. Un homme, que j'aurai l'honneur de nommer à Votre Majesté lorsque je me servirai d'une voie plus sûre que celle de la poste, nous fit avertir avant-hier, M. Rouillé et moi, que nous n'avions pas un moment à perdre,

si nous voulions conclure; que les esprits s'aigrissoient, et que la forme présente du gouvernement étoit telle, que le nombre, et non le meilleur parti, décidoit des plus importantes affaires. Nous crûmes qu'il vouloit nous effrayer, et nous résolûmes d'attendre l'arrivée de M. de Marlborough.

« Le lendemain, qui étoit hier, nous parlâmes chacun séparément au même homme. Ses intentions nous parurent si bonnes, et le détail qu'il fit de ce gouvernement nous persuada tellement de la solidité de ses raisons, que je crus devoir prévenir l'arrivée de M. de Marlborough, pour parler au Pensionnaire. J'allai chez lui dès le soir même, et le trouvai seul. Je lui confiai les derniers ordres que Votre Majesté m'a donnés, lui faisant voir en même temps qu'il étoit impossible que Votre Majesté pût se désister de demander un partage pour le roi d'Espagne, et qu'il n'y en avoit point de plus simple et de plus naturel que celui des royaumes de Naples et de Sicile.

« Cet article et celui de Fenestrelle et d'Exilles furent contestés comme dans les autres conférences; et le Pensionnaire conclut en disant qu'il falloit nécessairement attendre M. de Marlborough, dont l'arrivée ici n'étoit retardée que par le vent contraire. Il me dit qu'il avoit trouvé le prince Eugène fort raisonnable sur le sujet de la paix. Le bruit d'une négociation est le motif du voyage qu'il a fait ici. Le Pensionnaire avoit voulu le détourner d'y venir, mais le prince Eugène lui a dit qu'il avoit promis à M. de Marlborough de s'y trouver lorsque ce dernier reviendroit d'Angleterre; qu'il avoit prévenu ce terme de quelques jours, et qu'il l'avoit fait d'autant plus aisé-

ment que tous les ordres sont donnés pour la campagne, et que son absence ne peut y causer aucun préjudice. Le Pensionnaire me dit qu'il iroit aujourd'hui voir M. le prince Eugène; que demain nous nous parlerions encore le Pensionnaire et moi; et que M. de Marlborough arrivant, on pourroit bien avancer les affaires dans le reste de la semaine.

« Je suis honteux, sire, qu'elles ne le soient pas davantage, après avoir employé tous les moyens que Votre Majesté m'avoit donnés pour les terminer. J'étois persuadé qu'avec de pareilles armes je surmonterois la difficulté constante que je trouve sur le partage du roi d'Espagne; mais, au lieu d'entrer dans la justice de mes raisons sur cet article, on me répond que Votre Majesté peut donner un autre établissement au Roi son petit-fils; et quand je demande quel est cet autre établissement, on me propose, comme un expédient sans réplique, de démembrer la Franche-Comté, et de la donner en souveraineté au roi Catholique.

« Ce que je souffre, sire, de ces sortes de propositions intéresse peu le service de Votre Majesté; mais je puis l'assurer que jusqu'à présent la patience ne m'a point échappé, et que je la conserverai jusqu'à ce que je parte d'ici, la croyant nécessaire pour l'exécution de vos ordres. Comme ils seront accomplis, soit que les affaires soient portées à une conclusion, soit que je voie clairement qu'il soit impossible que la paix prévienne la campagne, je compte partir au plus tard la semaine de Pentecôte; et quoique j'espère me rendre en quatre jours auprès de Votre Majesté, je lui dépêcherai cependant un courrier après

que j'aurai parlé à M. de Marlborough, afin de l'informer plus promptement de l'état où seront les affaires.

« Je suis avec un profond respect, etc. »

A M. le duc de Beauvilliers.

« A La Haye, le 14 mai 1709.

« Vous verrez, monsieur, par la lettre que j'écris aujourd'hui au Roi, que la dispute est présentement réduite principalement au partage pour le roi d'Espagne, et à la restitution d'Exilles et de Fenestrelle. Ce sont deux points que je ne doutois pas d'emporter, ayant cédé sur tous les autres; mais ne le pouvant faire sur ces derniers, je compte presque de m'en retourner après un voyage et un séjour ici très-inutiles pour le service du Roi. L'idée qu'on a en Hollande de notre mauvais état fait d'étranges effets; et ceux que la guerre fait souffrir dans ce pays oublient leurs peines, dans l'espérance qu'ils ont d'accabler la France, qu'ils croient ne pouvoir trop abaisser pour assurer leur propre repos.

« Quelque désir que j'aie de recevoir des lettres de la France, n'en ayant point eu depuis que je suis parti, je voudrois, aux dépens de ma propre satisfaction, qu'il ne vînt ici aucune nouvelle pendant huit jours : celles que l'on écrit suscitent de nouveaux obstacles à la conclusion de la paix.

« Les idées qu'on nous a tant données de parti de républicains et de bien intentionnés sont bien différentes sur les lieux de ce qu'on en croit de loin. Il est présentement impossible d'établir des règles cer-

taines pour agir auprès d'un gouvernement composé d'un nombre infini de gens qui se croient et veulent être les maîtres; ils sont en grande partie nouveaux dans les affaires, et suivent des impressions anciennes qui font beaucoup d'effet dans les temps présens.

« L'arrivée de M. de Marlborough décidera de mon départ, que je ne compte pas retarder au-delà du commencement de la semaine prochaine. »

Les soupçons de l'infidélité de la poste avoient obligé Torcy de différer à nommer dans sa dépêche Wanderdussen auteur des avis secrets donnés au sujet de l'aigreur des esprits, et de l'opposition presque générale à la paix. Il avoit dépeint la forme du gouvernement telle que le nombre, non le parti le plus sage, décidoit des plus importantes affaires : toutefois ses protestations de sincérité et de bonnes intentions ne dissipoient pas la défiance que naturellement on a des avis donnés par un ennemi; il n'étoit que trop vraisemblable que l'objet de Wanderdussen étoit de découvrir le fond des intentions du Roi, en intimidant ceux qui négocioient de la part de Sa Majesté. Ils répondirent de concert à Tourton, français de la religion prétendue réformée, établi en Hollande, détaché vers eux par Wanderdussen, qu'ils n'avoient rien à dire au-delà de ce qu'ils avoient déclaré au Pensionnaire.

Wanderdussen, sans se rebuter, se trouva le lendemain chez le baron de Duywenworden, qui les avoit invités à dîner dans une maison de campagne auprès de La Haye, appartenante au comte de Portland son beau-père.

Wanderdussen, sous prétexte de promenade, les entretint l'un et l'autre séparément à différentes reprises. Il reprit et répéta les mêmes avis que Tourton de sa part leur avoit donnés la veille ; il y ajouta des circonstances particulières.

Selon lui, la voix et le désir unanime du public s'accordoient à faire une campagne dont les fonds et les préparatifs étoient faits. On ne cessoit de répandre que la France étoit réduite à la dernière extrémité ; les lettres de Paris et des provinces du royaume confirmoient cette nouvelle chaque ordinaire : on en concluoit que si les Hollandais savoient profiter d'une telle conjoncture, ils n'auroient plus rien à craindre ; que si, la négligeant, ils manquoient à leurs engagemens envers les alliés, la perte de la République étoit inévitable.

Wanderdussen insistoit donc sur la nécessité pressante de s'expliquer promptement ; car il n'en seroit plus temps avant qu'il fût peu de jours. Les changemens étoient prochains ; on demandoit alors Valenciennes et Cambray, pour les comprendre dans la barrière.

Plusieurs proposoient déjà le traité des Pyrénées ; encore croyoient-ils se modérer. Le traité même, imprimé depuis peu de jours en flamand, se débitoit dans les maisons, sans qu'on sût par quel ordre ni de quelle part.

« Ce seroit se tromper, disoit Wanderdussen, que
« de compter sur le crédit de quelques particuliers
« de la province de Hollande bien intentionnés pour
« la paix, et la désirant comme utile et même néces-
« saire au bien de l'Etat : la résolution de cette pro-

« vince, la principale de toutes, dépend de plus de
« cinq cents personnes, la plupart conduites par la
« prévention, gens regardant la France comme ré-
« duite aux abois, et tellement animés par le souve-
« nir des temps passés, que sans raisonner ils con-
« cluoient qu'il falloit achever d'accabler cette enne-
« mie puissante. »

« Je suis, disoit Wanderdussen, le seul dans ma
« ville porté pour la paix, et j'ai à combattre vingt-
« huit personnes qui m'égalent en crédit : mon sé-
« jour à La Haye empêche qu'elles ne délibèrent sur
« les dernières propositions, et certainement elles ne
« seroient pas contentes des conditions qui regardent
« les alliés. Quant à l'article de la barrière, on se croit
« en état d'en obtenir une infiniment plus considé-
« rable que celle que vous offrez; et les lettres de
« la France font de si tristes descriptions de l'état
« du royaume, que si vous différez encore quelques
« jours, les Provinces-Unies formeront de nouvelles
« prétentions. »

« Pourquoi et par quelle raison, demandoit Wan-
« derdussen, attendre à s'expliquer que Marlborough
« soit arrivé? Le temps en est incertain; peut-être se
« passera-t-il quinze jours avant qu'il puisse faire le
« trajet d'Angleterre en Hollande : d'ailleurs il ap-
« portera de nouvelles difficultés à la paix, au lieu
« d'aplanir les anciennes. »

Il conseilloit donc, se vantant d'être homme d'honneur et d'aimer son pays, de parler clairement au Pensionnaire, de prévenir Marlborough, et de croire qu'il étoit de la dernière importance de finir promptement;
« car enfin, disoit-il, les bien intentionnés seront

« forcés de céder au torrent, et d'ailleurs ils sont « hors d'état de s'opposer à leurs alliés. Comment, « en effet, résister à soixante-dix et même près de « quatre-vingt mille hommes de troupes étrangères « actuellement dans les Pays-Bas? »

Ces représentations, fondées sur la vérité, et conformes aux avis que T*** et R*** recevoient de différens endroits, firent sur l'un et sur l'autre une égale impression.

Il est des conjonctures où la prudence veut qu'on essaie de gagner du temps; il en est d'autres où tous les momens sont précieux.

L'état de la France empiroit de jour en jour : la famine y régnoit, les finances étoient épuisées, et les ressources pour les rétablir étoient taries; on doutoit du courage des troupes quand les moyens de subsister leur manqueroient. L'ouverture de la campagne étoit cependant très-prochaine : le mois de mai approchoit de sa fin. Comment espérer de terminer heureusement une négociation si importante dans un si court intervalle? Il falloit donc se réduire à faire connoître à toute l'Europe la sincérité des intentions du Roi, le désir véritable qu'il avoit de rétablir la paix, pendant que ses ennemis n'épargnoient aucun moyen pour en traverser la conclusion. Pour cet effet, il étoit nécessaire que les facilités que Sa Majesté apportoit à finir la guerre devinssent publiques.

Wanderdussen avoit insisté sur la démolition de Dunkerque, comme une condition essentielle à la satisfaction des Anglais. Torcy lui confia que cette demande, quoique dure, n'empêcheroit pas de conclure. Wanderdussen le pria de le déclarer au Pensionnaire.

« Mais vous m'avez tous deux conseillé, reprit Torcy,
« d'attendre pour le dire l'arrivée du duc de Marlbo-
« rough : je suivrai cependant votre dernier avis, et
« parlerai en conformité au Pensionnaire. »

La démolition des fortifications de Dunkerque n'étoit pas la seule prétention des Anglais : ils demandoient encore que le port fût comblé. « Les Hollan-
« dais, dit Torcy, pourront un jour se repentir d'avoir
« appuyé les demandes de l'Angleterre. » Wanderdussen en convint : il avoua même que sa république craignoit l'autorité que cette couronne s'étoit acquise en Hollande. Cet article débattu, on passa ensuite à celui de Strasbourg.

Indépendamment des droits acquis au Roi sur Strasbourg par la cession de l'Alsace, cette ville avoit été cédée expressément à Sa Majesté par le dernier traité de paix, et cette augmentation de droit étoit comme achetée par un échange onéreux. Il n'y avoit donc nulle équité, pas même une ombre, à demander qu'elle fût rendue à l'Empire à titre de restitution. Mais la justice est mal écoutée où l'injustice tient lieu de raison.

Wanderdussen proposa de chercher des expédiens; Torcy résista : il ouvrit ensuite celui de démolir les fortifications de Strasbourg. Wanderdussen, sans y consentir, demanda si ce ne seroit pas un expédient de mettre dans la ville une garnison suisse. La proposition ne fut pas rejetée.

La question sur l'état à laisser au roi d'Espagne fut inutilement agitée.

Wanderdussen assura que Buys, député avec lui, désiroit sincèrement la paix : son intérêt l'y portoit,

espérant qu'après sa conclusion il seroit nommé ambassadeur en France. Il le fut en effet après le traité d'Utrecht; et pendant le cours de son ambassade il fut si touché des qualités qu'il reconnut dans la personne du Roi, que lorsque la mort enleva ce monarque, la douleur de l'ambassadeur de Hollande fit honte à l'ingratitude de plusieurs sujets de Sa Majesté, comblés de ses bienfaits.

Ces conversations finies, Torcy, de retour à La Haye, alla chez le Pensionnaire, et le trouvant seul, s'ouvrit à lui du consentement que le Roi donneroit à démolir les fortifications et à combler le port de Dunkerque. Ainsi les Anglais devoient être contens, et la négociation pouvoit s'avancer sans attendre inutilement l'arrivée du duc de Marlborough, contrariée par les vents, par conséquent incertaine. On pouvoit aussi examiner les deux expédiens agités avec Wanderdussen au sujet de Strasbourg.

« Ces articles, répondit le Pensionnaire, pourroient « faire une partie de la satisfaction des alliés; mais « elle ne seroit pas complète. Les traités engagent « la République à la procurer parfaite : elle doit s'ac- « quitter de ses obligations avant que de déposer les « armes. Il ne lui est pas permis de penser autrement, « lorsque les affaires de la grande alliance sont en si « bon état. A la vérité les Anglais auroient satisfac- « tion sur la plus grande partie de leurs demandes, « mais ils ne l'auroient pas sur toutes. » Et pour le prouver il ajouta que le parlement avoit présenté une adresse l'année dernière pour ne pas faire la paix sans conserver Naples et Sicile, unis à la monarchie d'Espagne; que jamais la nation anglaise ne consentiroit

à laisser ces deux royaumes au pouvoir d'un prince de France; que les Hollandais ne pouvoient y consentir aussi, puisqu'ils étoient intéressés à l'empêcher, et par la raison de leur commerce du Levant commun avec les Anglais, et par les obligations de leurs alliances; qu'ils avoient promis à l'Empereur de le maintenir dans la possession de tous les Etats d'Italie, et qu'ils ne pouvoient manquer à de telles promesses, ni le contraindre par force à céder le royaume de Naples, dont il étoit en possession.

Torcy répondit que ce n'étoit pas la première fois qu'on lui avoit fait l'objection frivole des adresses du parlement d'Angleterre; que personne n'ignoroit qu'elles n'étoient pas des lois; et que si elles donnoient occasion d'en faire, ces lois ne servoient pas de règles aux traités, et n'avoient de force tout au plus que dans l'étendue de la monarchie anglaise.

On promet beaucoup quand il est question de former des alliances : il faut éblouir ceux qu'on veut engager, et les attirer par l'appât des avantages qu'on sait leur présenter. Mais les guerres ne sont pas éternelles; après un certain temps la paix est désirée, et pour l'obtenir il faut ordinairement se relâcher de quelques-uns, souvent de tous les avantages qu'on s'étoit promis mutuellement en prenant les armes. Les Hollandais en obtenoient de si considérables par les offres que le Roi leur avoit faites, qu'il y avoit lieu d'être étonné de l'opposition qu'ils apportoient à la condition d'un partage pour le roi d'Espagne, et de leur opiniâtreté à le priver généralement de toute souveraineté lorsqu'ils vouloient le forcer à se dé-

pouiller, pour le bien de la paix, de la monarchie d'Espagne et des Indes.

C'est ce que Torcy essaya de faire comprendre au Pensionnaire, lui faisant voir en même temps que l'Empereur profitoit assez des événemens de la guerre et des secours de ses alliés pour se désister, en considération de la paix, du royaume de Naples, et le laisser joint à la Sicile, que le roi Philippe possédoit encore.

Le Pensionnaire persistant à se retrancher sur l'obligation des traités, et sur la nécessité d'attendre l'arrivée du duc de Marlborough pour régler l'article des royaumes de Naples et de Sicile, aussi bien que celui du roi d'Angleterre, Torcy convint de cette espèce de surséance. Il restoit à parler de l'article de Strasbourg : Heinsius demanda quel usage il pouvoit faire des expédiens proposés. Son dessein étant d'en parler au prince Eugène, soit vérité, soit feinte, il demanda au ministre du Roi ce qu'il en pensoit. Ils convinrent tous deux que le Pensionnaire communiqueroit au prince Eugène ces expédiens, comme proposés par un tiers qu'il ne pouvoit ni ne vouloit nommer; que s'ils étoient approuvés, ils aplaniroient peut-être les difficultés que la France apportoit à la restitution de Strasbourg.

Le Pensionnaire promit de parler en ce sens au prince Eugène, et d'aller chez lui le lendemain.

Il assura que quoique ce général eût fait la guerre heureusement, il ne paroissoit pas animé à la continuer; mais qu'au contraire il y avoit lieu de le trouver très-raisonnable.

Le Pensionnaire s'engagea de dire à Torcy quelle seroit la réponse du prince Eugène, le lendemain de la visite qu'il comptoit lui rendre.

Pendant cet intervalle, Torcy reçut encore des avis d'Amsterdam et de Rotterdam des sentimens de ces villes et de la province de Hollande au sujet de la paix. Ces avis s'accordoient à faire voir que ceux qu'on pouvoit regarder comme les mieux intentionnés, principalement dans les villes d'Amsterdam et de Rotterdam, étoient persuadés que la paix seroit impossible, si la France y attachoit la condition de laisser au roi d'Espagne les royaumes de Naples et de Sicile. C'étoit le même esprit de tous côtés; et les ennemis de la France, persuadés qu'elle étoit réduite à la dernière extrémité, se croyoient en droit de tout demander, et sûrs de tout obtenir.

Sur ce fondement, le Pensionnaire avoit proposé d'ériger la Franche-Comté en royaume, pour en composer un partage à donner au roi d'Espagne. D'autres que ce ministre vouloient regarder comme réalité cette idée chimérique; on ne révoquoit pas en doute qu'il ne fût de la justice de soutenir toutes les demandes que feroit le duc de Savoie.

L'Etat lui avoit promis de lui garantir ce qu'il occuperoit en Dauphiné et en Provence. S'il s'étoit rendu maître de ces deux provinces, les Hollandais se seroient crus engagés à le maintenir dans la possession de l'une et de l'autre, et en même temps assez puissans pour conserver à leur allié un tel agrandissement.

La dépêche écrite au Roi le 16 mai informoit Sa Majesté de la conférence tenue le 15 du même mois avec le Pensionnaire.

Lettre au Roi.

« A La Haye, le 16 mai 1709.

« La conversation, sire, que j'eus hier avec le Pensionnaire ne me fournit point encore de matière pour dépêcher un courrier à Votre Majesté; car on attend l'arrivée de M. le duc de Marlborough, et jusqu'à ce qu'il soit ici rien ne sera décidé sur les propositions que j'ai faites. La dernière a été de démolir les fortifications de Strasbourg. Le Pensionnaire me dit hier qu'il en avoit parlé à M. le prince Eugène comme d'un expédient pour laisser cette place à Votre Majesté, sans donner aucun ombrage à l'Empire; que sa réponse avoit été qu'il ne pouvoit décider sur ces sortes d'affaires sans consulter M. de Marlborough; qu'il croyoit cependant que la démolition des fortifications de Strasbourg n'assureroit pas l'Allemagne, Votre Majesté ayant encore d'autres forteresses sur le Rhin. Le Pensionnaire appuya cette réflexion, et soutint que le Rhin seul devoit servir de barrière entre la France et l'Empire; qu'autrement Votre Majesté ayant toujours une entrée libre en Allemagne, les Etats voisins craindroient continuellement sa puissance.

« Je me plaignis, sire, de cette nouvelle prétention, et de la facilité qu'on avoit ici à soutenir toutes les demandes que les ennemis de Votre Majesté s'avisoient de former sous le vain nom de barrière nécessaire. Je lui fis voir qu'il étoit inouï de vouloir ôter à Votre Majesté le droit d'avoir des forteresses pour la sûreté de son royaume, principalement quand l'Empereur tenoit, au lieu de l'Empire, une garnison dans

Philisbourg; que tout ce qu'on pouvoit demander à Votre Majesté étoit de démolir les ponts qu'elle avoit sur le Rhin; et qu'elle vouloit bien y consentir, ainsi qu'elle avoit fait au traité de Riswick.

« Je rappelai à cette occasion l'extrême différence que j'avois trouvée en arrivant ici entre le plan que cette république établissoit présentement, et le projet dont ses députés s'étoient expliqués à M. Rouillé; que lorsque j'étois parti d'auprès de Votre Majesté, elle regardoit la réserve des royaumes de Naples et de Sicile pour le Roi son petit-fils comme une condition réglée, et que depuis que j'étois ici les contestations se fortifioient tous les jours sur cet article.

« Le Pensionnaire voulut encore justifier les députés de l'Etat; mais l'éclaircissement étoit inutile, se réduisant aux mêmes raisons rebattues tant de fois. Il soutint cependant, avec autant de force qu'à l'ordinaire, les prétentions des alliés sur toute la monarchie d'Espagne, et demeura ferme à dire que les Hollandais ne pouvoient se relâcher de leurs engagemens.

« Le terme de barrière s'étend si loin, qu'il me dit que les royaumes de Naples et de Sicile étoient une barrière nécessaire pour le Tirol.

« Il est difficile de conclure lorsqu'on raisonne sur de pareils principes. Le Pensionnaire me dit que je traiterois peut-être plus facilement, peut-être même plus indépendamment des Hollandais, avec M. le prince Eugène et M. de Marlborough. Je répondis que le but de mon voyage regardant principalement sa république, j'aurois mieux aimé traiter sans eux avec lui et avec les députés de l'Etat. Il reprit encore la même raison tant de fois alléguée de leurs engage-

mens avec leurs alliés ; il ajouta qu'il étoit bien fâcheux que l'on eût commencé si tard la négociation.

« Il est presque inutile de rapporter à Votre Majesté ce que le Pensionnaire me répéta comme une nouvelle proposition, celle d'ériger la Franche-Comté en royaume, et de le donner au roi d'Espagne pour dédommagement. Quoiqu'un pareil projet, proposé sérieusement, irrite, je lui répondis, sans colère apparente, que si les provinces réunies à la couronne pouvoient être démembrées, Votre Majesté n'auroit besoin ni de l'avis ni du consentement de ses ennemis pour en disposer en faveur des princes ses enfans comme elle le jugeroit à propos. Il insista sur l'extrême désir que l'Empereur avoit de conserver tous les Etats d'Italie, et sur l'obstacle invincible que les Hollandais trouveroient à le dépouiller du royaume de Naples au préjudice de leurs engagemens. Nous parlâmes à cette occasion des intérêts de la maison d'Autriche par rapport à la conservation de la dignité impériale, de ses anciennes vues sur l'Italie, enfin des vexations exercées par les troupes allemandes pendant l'hiver dernier sur les Etats du Pape et des princes de Lombardie. Le Pensionnaire avoua sans peine que la Hollande avoit condamné cette conduite, moins à la vérité par compassion pour les princes d'Italie, que parce qu'on craignoit ici que l'Empereur, engagé dans une nouvelle guerre, ne fût plus maître d'envoyer ses troupes en Piémont pour l'ouverture de la campagne ; qu'il avoit cependant promis qu'elles y seroient à temps, et qu'en effet il avoit tenu parole.

« Il paroît cependant, dit le Pensionnaire, qu'on « ne craint pas beaucoup en France les efforts de

« M. le duc de Savoie. » Je lui dis que M. le duc de Berwick ayant une bonne armée, pourroit facilement les rendre inutiles; que, selon les apparences, Votre Majesté auroit la supériorité en Allemagne et en Catalogne; qu'ainsi toutes les espérances de ses ennemis se réduiroient du côté des Pays-Bas. Il me dit que les forces des alliés étoient aussi très-grandes de ce côté, et qu'ils avoient lieu d'en attendre de grands succès.

« Je ne rapporte point à Votre Majesté plusieurs circonstances inutiles de cette conversation; mais en parlant de la situation présente des affaires de l'Europe, et portant nos vues sur l'avenir, le Pensionnaire convint avec moi que la maison d'Autriche, réduite à deux princes, pouvoit aisément finir; que M. le duc de Savoie deviendroit roi d'Espagne; et je lui dis même plusieurs circonstances qui prouvent que ce prince en avoit toujours eu la pensée et l'espérance. Je lui demandai si l'on seroit bien content en Hollande d'avoir un pareil voisin maître des Pays-Bas catholiques: il me dit que quoique cette idée fût éloignée, il y auroit en ce cas des guerres entre la France et l'Espagne qui donneroient aux Provinces-Unies les moyens de se conserver, si elles prenoient bien leur parti.

« J'eus occasion dans cette conférence de lui dire que les embarras que nous trouvions à la paix seroient bientôt levés, si l'on vouloit laisser l'Europe en l'état où elle est présentement; que le roi d'Espagne pourroit aisément abandonner la Sicile; et que la maison d'Autriche, acquérant tous les Etats d'Italie, seroit satisfaite. Le Pensionnaire vouloit me parler des projets qu'on avoit proposés pour assurer en ce cas le commerce des Indes; mais les idées en étant un peu

effacées, il ne distinguoit pas bien la proposition que le comte de Bergueick avoit faite de celle dont le sieur Ménager étoit l'auteur. Il me dit que l'exécution d'un pareil plan étoit impossible, louant d'ailleurs le comte de Bergueick.

« Tout ce que j'apprends, sire, est conforme à ce que le Pensionnaire et les députés de l'Etat nous ont dit à M. le président Rouillé et à moi, ensemble et séparément. L'idée de la paix est bien reçue ici, et fait plaisir aux peuples, que les taxes et les impositions font souffrir; mais ils n'en souffrent pas assez pour finir la guerre, en manquant aux moindres des engagemens qu'ils ont pris avec leurs alliés. Ils croient que leur honneur et leur sûreté dépendent de la manière dont ils satisferont à leurs traités.

« On est ici persuadé que le partage de la monarchie d'Espagne est impossible dans l'exécution; et quoique les Hollandais craignent moins que les Anglais de voir les royaumes de Nâples et de Sicile possédés par un prince de France, il paroît cependant qu'ils se laissent entraîner par le torrent, et qu'ils aiment mieux penser comme les Anglais que de les contredire.

« Melos est venu ici : il m'a parlé comme tous ceux que j'avois vus avant son arrivée. Je l'ai questionné sur ces républicains et ces bien intentionnés dont ses lettres sont ordinairement remplies : ce ne sont que des noms; tout s'évanouit lorsqu'on veut en approfondir la réalité. Enfin, sire, je serois déjà parti, si je ne croyois absolument nécessaire d'attendre ici M. de Marlborough. Je ne crois pas le trouver plus facile que ceux à qui j'ai parlé jusqu'à présent; mais

au moins je n'aurai rien laissé qui n'ait été tenté, et Votre Majesté sera éclaircie des véritables intentions de ses ennemis. »

Le ministre du Roi avoit lieu de craindre que Sa Majesté, mécontente de tant de condescendance pour le Pensionnaire, de déférence aux insinuations des députés de la République, de frayeur des avis peut-être mal fondés des dispositions de la province de Hollande, et particulièrement des villes d'Amsterdam et de Rotterdam, ne lui fît de justes reproches de s'être trop pressé de découvrir le fond des pouvoirs qu'elle lui avoit confiés; mais il fut rassuré par la dépêche qu'il reçut, datée du 14 mai. Non-seulement le Roi approuvoit sa conduite à La Haye, et le compte qu'il avoit rendu à Sa Majesté des premières conférences, mais elle ajoutoit encore de nouvelles facilités à l'exécution des ordres qu'elle lui avoit donnés. Elle consentoit à prescrire un terme de trois mois, par exemple, pour laisser au roi d'Espagne le loisir de délibérer pendant cet espace de temps s'il accepteroit ou s'il refuseroit le dédommagement qui lui seroit proposé, dont il seroit absolument privé s'il laissoit passer ce terme fatal sans s'expliquer, son silence étant regardé comme un refus.

En ce cas, le Roi retireroit ses troupes actuellement en Espagne, et refuseroit à l'avenir tout secours au Roi son petit-fils. De tous les engagemens que les ennemis pourroient demander au sujet de l'Espagne, Sa Majesté avoit résolu de n'en refuser aucun, si ce n'étoit d'employer ses forces, ou d'accorder passage à celles de ses ennemis, pour détrôner le roi Catholique.

Elle souhaitoit que si la nécessité pressante de faire la paix la forçoit à se désister de toute demande de dédommagement en faveur du roi Philippe, il fût possible d'obtenir au moins de cette extrême condescendance la conservation de Dunkerque et de Strasbourg, celle au moins de l'une de ces deux villes; qu'il ne fût plus parlé de rétablir le traité de Munster suivant le sens des Allemands.

Pour leur ôter tout ombrage, le Roi consentoit à démolir le Fort-Louis, aussi bien qu'à rendre Brisach, si l'on obtenoit à cette condition de conserver Strasbourg et Landau fortifiés.

L'état des affaires étoit une raison pressante de tenter toutes sortes de voies pour parvenir promptement à la paix. Ainsi ce n'étoit pas un déshonneur d'essayer si le duc de Marlborough, intéressé à continuer la guerre, ne seroit pas encore plus sensible à l'intérêt que le Roi lui feroit trouver de contribuer à la paix.

S'il en étoit assez touché pour y donner ses soins et son crédit, et s'il réussissoit à conserver les royaumes de Naples et de Sicile, même le seul royaume de Naples, pour dédommager le roi Philippe de la cession de tant de grands Etats, la récompense que le Roi consentoit de lui donner devoit être de deux millions de livres.

Au défaut de ce dédommagement, Sa Majesté proposoit d'accorder la même récompense si Dunkerque lui étoit conservé avec son port et ses fortifications; la même encore si Dunkerque étant refusé, Strasbourg demeuroit à la France, rendant le fort de Kelh à l'Empire.

De ces trois alternatives, celle que le Roi préféroit

étoit le dédommagement demandé pour le roi d'Espagne.

L'offre de la récompense devoit augmenter à proportion du service : elle auroit été de trois millions, si le dédommagement du roi Catholique étant accordé, le Roi eût aussi conservé Dunkerque, ou Strasbourg et Landau, cédant de sa part le fort de Kelh et Brisach. Enfin Sa Majesté étendit jusqu'à quatre millions le pouvoir qu'elle donnoit à son ministre de faire des offres à Marlborough, si moyennant une telle promesse il procuroit au roi d'Espagne les deux royaumes de Naples et de Sicile pour son dédommagement, et si Dunkerque, Strasbourg et Landau demeuroient à la France.

Tout prince souverain présumoit alors qu'il étoit en droit de former contre elle des prétentions : il se seroit cru déshonoré s'il n'avoit rien exigé au préjudice de la couronne.

Le duc de Lorraine parut au rang des prétendans : il demandoit un équivalent pour Longwy que le Roi avoit fait fortifier, et sollicitoit les alliés de comprendre sa demande dans les conditions préliminaires de la paix. Jamais Sa Majesté ne lui avoit refusé cet équivalent, qu'elle trouvoit juste de lui accorder : il ne s'agissoit que de régler comment il seroit composé. C'étoit une convention particulière à faire, indépendante absolument des conditions de la paix générale ; mais ce prince espéroit que si elle étoit comprise dans les préliminaires, il pourroit obtenir la ville de Toul et le Toulois pour former cet équivalent, aussi bien que la liberté, qu'il n'avoit pas, de fortifier Nancy ou quelque autre poste en Lor-

raine. C'est ce que le Roi lui auroit constamment refusé.

Il prétendoit encore l'indemnité de ses droits sur la partie du Montferrat que l'Empereur avoit donnée au duc de Savoie ; et, comme héritier du feu duc de Mantoue, la possession de Charleville.

Le Roi n'étoit point tenu des faits de la maison d'Autriche : c'étoit à la cour de Vienne que le duc de Lorraine devoit porter ses plaintes, et demander l'indemnité du tort que l'Empereur pouvoit lui avoir fait en disposant du Montferrat.

Quant à Charleville, il y avoit plusieurs prétendans à cette partie du duché de Mantoue : les voies de droit étoient également ouvertes à tous, et Sa Majesté laissoit à tous la liberté de soutenir leurs droits.

Ses ordres sur l'article de la barrière portoient qu'en cédant Lille il falloit distraire de ses dépendances les châtellenies de Douay et Orchies, et proposer une suspension d'armes s'il y avoit quelque disposition à la paix.

Chaque jour la conclusion en étoit plus désirée. La dépêche du Roi, du 22 mai, apporta l'ordre de céder Exilles et Fenestrelle, s'il étoit impossible sans cette condition de convenir des préliminaires.

Avant que Torcy reçût ce dernier ordre, le duc de Marlborough arriva de Londres à La Haye. La négociation devint alors plus vive, les conférences furent plus fréquentes; et si la sincérité de la part des ennemis eût répondu à celle de Sa Majesté, les ministres employés à traiter la paix ne se seroient pas séparés sans la conclure. Dieu, par sa bonté, ne permit pas qu'elle se fît au désavantage de la maison

royale et de la France. Les lettres suivantes expliqueront les circonstances et la fin des conférences.

Lettre au Roi.

« Du 22 mai 1709.

« La négociation dont Votre Majesté nous a chargés M. Rouillé et moi languissoit : le Pensionnaire et le prince Eugène attendoient également le duc de Marlborough, avant que de répondre aux offres que j'avois faites. Il arriva ici le 18 au matin; et depuis, sire, le mouvement a été si grand, que je me suis vu contraint de différer d'écrire à Votre Majesté, ne pouvant l'informer que très-incertainement du succès qu'auroient nos propositions. Nous voyons depuis hier qu'elles seront inutiles, et qu'après avoir contenté les Anglais et les Hollandais sur toutes les demandes qui intéressent ces deux nations, elles aimeront mieux rompre que de modérer les prétentions que l'Empereur forme tant en son nom qu'en celui de l'Empire, et de cesser d'insister sur la cession des places et des lieux que M. le duc de Savoie occupe en Dauphiné. Comme une affaire si importante m'oblige à rendre à Votre Majesté un compte plus particulier de ce qui s'est passé de principal depuis cinq jours, j'aurai l'honneur de lui faire savoir qu'aussitôt que le duc de Marlborough fut arrivé, je priai le sieur Pettekum de lui demander quand je pourrois le voir. Après qu'il eut consulté le Pensionnaire, et enveloppé de beaucoup d'excuses et de complimens la liberté qu'il prenoit de me marquer une heure, et de ne pas prévenir ma visite, j'allai chez lui l'après-dînée. Si je

rapportois à Votre Majesté toutes les protestations qu'il me fit de son profond respect et de son attachement pour elle, et du désir qu'il a de mériter un jour sa protection, je remplirois ma lettre de choses moins essentielles que celles dont je dois lui rendre compte. Ses discours sont fleuris : je remarquai dans ceux qu'il me tint beaucoup d'art à nommer M. le duc de Berwick et M. le marquis d'Alègre. Je m'en servis, sire, pour lui faire connoître dans la suite de la conversation que j'étois informé de toutes les particularités de leur commerce avec lui, et que vos sentimens n'étoient point changés. Il rougit, et passa aux propositions faites pour la paix. Le Pensionnaire l'avoit informé le matin de toutes les circonstances que M. de Marlborough n'avoit pu savoir depuis son départ de Londres. Je croyois qu'il n'auroit rien à demander pour l'Angleterre, étant instruit des offres que j'avois faites à l'égard de Dunkerque; mais il me dit qu'il avoit un ordre exprès de la princesse Anne d'insister particulièrement sur la restitution de Terre-Neuve; que cet article intéressoit si vivement toute la nation, que ce seroit faire un plaisir personnel à sa maîtresse que de le régler comme article préliminaire.

« Je lui avouai que les instructions de Votre Majesté nous manquoient sur ce point; que véritablement j'étois persuadé qu'il ne romproit pas la paix, et qu'on pourroit aisément le régler, ou par des échanges, ou par des restitutions réciproques de la part de l'Angleterre. Il a conduit ici avec lui milord Townsend, destiné pour assister de la part de l'Angleterre aux négociations de la paix.

« M. de Marlborough me dit que nous parlerions

plus en détail avec lui sur l'affaire de Terre-Neuve; il ajouta que ce même lord avoit des ordres au sujet du roi d'Angleterre, qu'il nomma prince de Galles. Il témoigna une extrême envie de pouvoir le servir, comme le fils d'un roi pour qui, m'a-t-il dit depuis, il auroit voulu donner son sang et sa vie; qu'il croyoit qu'il étoit de son intérêt de sortir de France : et quand je demandai en quel pays il se retireroit, et comment il y subsisteroit, il convint sur le premier article que ce prince seroit le maître de choisir le lieu où il voudroit établir son séjour; qu'il y jouiroit d'une pleine sûreté, et entière liberté d'aller où il jugeroit à propos.

« L'article de la subsistance reçut plus de difficulté. Je lui proposai l'expédient du douaire de la Reine : il m'expliqua les obstacles que les lois d'Angleterre apporteroient au paiement de cette somme; il me pria cependant d'insister fortement sur cet article, lorsque lui et milord Townsend m'en parleroient dans les conférences que nous aurions ensemble. « J'ai, « dit-il, un surveillant en sa personne, quoique ce « soit un fort honnête homme que j'ai fait choisir, et « qui est du parti des wighs : je dois en sa présence « parler comme un Anglais opiniâtre; mais je souhaite « de tout mon cœur pouvoir servir le prince de Galles, « et que vos instances m'en donnent les moyens. »

« Il me fit beaucoup de confidences de cette espèce, et toutes pour appuyer les raisons qu'il avoit de résister à ce que je lui proposois. Il s'étendit avec ce même air de confiance sur l'extravagance de sa nation, si folle, dit-il, qu'elle ne met point de bornes à ses idées; qu'elle croit qu'il est de son intérêt et qu'elle est en état de ruiner la France, quoique les

gens sages, mais qui ne sont pas les maîtres, soient persuadés comme moi qu'il est temps de faire une bonne paix.

« Après de pareils discours, je n'avois pas lieu, sire, d'attendre beaucoup de complaisance de sa part sur un partage pour le roi d'Espagne. Ainsi je disputai vainement pour l'obliger d'en convenir : je proposai successivement Naples, ensuite la Sicile; je rebattis toutes les mêmes raisons dites tant de fois au Pensionnaire et aux députés de cette république.

« J'avois reçu la veille les derniers ordres de Votre Majesté, par le courrier qu'elle m'a renvoyé le 14 de ce mois. Le temps de conclure et de prévenir la campagne me paroissoit pressant : ainsi je crus qu'il n'y avoit plus à différer de me servir de la permission que Votre Majesté me donnoit d'abandonner également toutes les parties de la monarchie d'Espagne. M. de Marlborough m'assura que c'étoit l'unique moyen de faire la paix, dont il continua de témoigner un extrême désir, ne songeant désormais, dit-il, qu'à vivre en repos, et regardant uniquement la main de Dieu dans les avantages surprenans que les alliés avoient eus pendant cette guerre.

« C'étoit à cette main toute puissante qu'il attribuoit leur union si étonnante, que huit nations dont leur armée est composée pensent et agissent comme un seul homme. Et, continuant avec la même modestie apparente, il me dit que si l'on faisoit la campagne, ils ne seroient pas en peine de subsistances, et que leur flotte leur apporteroit des grains qui seroient débarqués à Abbeville.

« Je ne fatiguerai point Votre Majesté en lui rap-

portant mes réponses. Il me proposa de voir le prince Eugène, logé avec lui dans la maison de milord Albemale. Il étoit sorti : je remis la visite au lendemain; et, suivant ce que nous avions dit M. de Marlborough et moi, j'allai chez le Pensionnaire. Je lui déclarai le nouveau sacrifice que Votre Majesté vouloit bien faire en abandonnant, pour le bien de la paix, la réserve qu'elle avoit faite jusqu'à présent des royaumes de Naples et de Sicile pour le partage du Roi son petit-fils. Je lui fis voir l'importance de finir : j'eus lieu de croire qu'il le désiroit sincèrement, car il me parla lui-même de la nécessité dont il étoit de prévenir par une suspension les événemens de la campagne; et jusqu'alors il avoit été très-éloigné de cette proposition.

« Je ne le trouvai cependant pas plus docile sur l'article du duc de Savoie : il me tint les discours ordinaires sur l'obligation des traités, et représenta si vivement l'acharnement de toutes les villes de Hollande à maintenir les promesses faites à ce prince, que j'eus lieu de douter qu'il fût possible dans la suite de vaincre la résistance que nous avions trouvée sur cette injuste prétention. Il parla de l'Alsace, mais plus foiblement qu'à l'ordinaire, et faisant assez voir que la conclusion ne seroit pas éloignée s'il en étoit le maître : mais la république de Hollande s'est mise dans une espèce de servitude de la part de ses alliés.

« Nous convînmes que nous pourrions avoir une conférence chez lui le lundi avec M. le duc de Marlborough et avec le prince Eugène, et que de part et d'autre on chercheroit de bonne foi les moyens de conclure.

« Je crus devoir rendre visite à M. le prince Eu-

gène avant le jour de la conférence. M. de Marlborough, qui me l'avoit proposé, me conduisit à son appartement. Comme la conversation ne roula que sur des matières générales, je n'en rendrai pas compte à Votre Majesté. L'un et l'autre sont venus me voir depuis, et M. de Townsend avec eux.

« La conférence proposée fut tenue le 20 de ce mois chez le Pensionnaire. Il l'ouvrit par la récapitulation des points dont M. Rouillé, qui étoit présent, et moi nous étions convenus avec lui depuis notre arrivée à La Haye; il ajouta, sur l'article de l'abandon de l'Espagne, que le roi de Portugal demandoit la confirmation d'un traité fait avec Votre Majesté au sujet de la rivière des Amazones. M. Rouillé étoit en état plus que personne de répondre à cette prétention nouvelle, ayant fait le traité; mais la question parut si peu essentielle, que l'on convint aisément de la remettre aux conférences générales de la paix, et le Pensionnaire en fit lui-même la proposition.

« Les deux ministres d'Angleterre expliquèrent les prétentions de cette couronne. Les principales difficultés étoient levées; les seules qui restoient regardoient la sortie du roi de la Grande-Bretagne hors de France, sa subsistance, et l'article de Terre-Neuve.

« Ils convinrent sur la première que ce prince, qu'ils nommèrent toujours prince de Galles, choisiroit comme il lui plairoit le lieu de sa retraite, et qu'il y jouiroit d'une entière liberté, et d'une parfaite sûreté pour sa personne.

« Milord Townsend expliqua, plus particulièrement encore que M. de Marlborough n'avoit fait, les difficultés que les lois d'Angleterre apportoient au

paiement du douaire de la Reine. Ils se rendirent enfin à la proposition que je leur fis, ou de laisser le roi d'Angleterre en France comme il y avoit été jusqu'à présent, ou de pourvoir à sa subsistance par tel moyen qu'on jugeroit convenable, si la nation insistoit à le faire passer dans un autre pays.

« Je proposai l'amnistie pour les Anglais qui ont suivi le feu Roi son père. L'opposition fut médiocre; mais on convint de remettre cette question aux conférences de la paix, la discussion en étant trop embarrassante et trop peu importante aux affaires d'Etat pour la comprendre dans les préliminaires. M. de Marlborough ajouta que si l'on régloit l'intérêt des particuliers, il avoit ordre de parler en faveur du duc de Richemont, et de soutenir la prétention du duc d'Hamilton sur le duché de Châtellerault.

« Ils insistèrent sur la restitution de Terre-Neuve. Nos réponses furent conformes à ce que j'avois déjà dit sur cet article à M. de Marlborough, après avoir toutefois fait comprendre l'importance de la pêche de Terre-Neuve pour former et pour exercer un grand nombre de matelots en France. Nous convînmes que cet article n'empêcheroit pas la conclusion de la paix. Ils dirent qu'ils avoient ordre de demander que lorsqu'elle seroit faite on nommât des commissaires pour finir l'affaire de la baie d'Hudson : nous y consentîmes.

« Enfin, sire, l'Angleterre et la Hollande étant satisfaites, nous avions lieu de croire que les prétentions formées sous le nom de l'Empire ne seroient pas ici d'un assez grand poids pour empêcher un bien aussi nécessaire à toute l'Europe que celui de la paix.

« M. le prince Eugène dit aussi, en commençant son discours, que nous avions pris nos avantages en favorisant les Anglais et les Hollandais, pour les engager dans nos intérêts; mais, malgré cette réflexion, il demanda non-seulement la restitution de Strasbourg, mais encore celle de toute l'Alsace. Le prétexte commun et rebattu tant de fois de pourvoir à la sûreté de l'Empire, et de borner pour toujours les desseins de la France, servit de fondement à cette prétention. Il distingua l'Empereur comme chef de la maison d'Autriche, et comme chef de l'Empire : il convint que sa maison pouvoit être satisfaite des offres faites par Votre Majesté, mais en même temps que l'Empereur devoit en demander davantage comme chef de l'Empire, puisqu'il étoit obligé de pourvoir en cette qualité à la sûreté de ses membres. Ce fut sur ce principe que roula une dispute vive, quoique les termes fussent mesurés de part et d'autre. Le prince Eugène confondit toujours la destination qu'il prétendoit faire de l'Alsace : tantôt l'Empereur devoit la posséder comme avant le traité de Munster, tantôt il sembloit incliner à remettre les dix villes en liberté, et à faire une disposition du landgraviat d'Alsace, qu'il n'expliquoit pas. Les anciennes contestations sur l'autorité de landgrave et sur la préfecture des dix villes revinrent sur le tapis. Enfin tant de questions furent agitées sans en résoudre aucune, que, las de parler, chacun se tut de part et d'autre.

« Après un assez long silence, le sieur Buys, présent à la conférence aussi bien que Wanderdussen, reprit, avec le ton d'orateur qui lui est ordinaire, qu'il faudroit passer à l'article du duc de Savoie. Je m'y op-

posai, comme étant inutile de chercher un nouveau sujet de contestation quand nous étions arrêtés pour un point essentiel. Deux heures sonnèrent, et la conférence finit. Nous demeurâmes encore, M. Rouillé et moi, avec le Pensionnaire et les députés de Hollande. Je le priai de nous faire expédier des passeports pour notre retour. Il parut sincèrement touché du peu de succès de la conférence. Il nous pressa plus vivement qu'à l'ordinaire de différer notre départ; enfin il ajouta une proposition assez embrouillée de partager le différend sur l'Alsace, et que Votre Majesté voulût bien se contenter des droits que le traité de Munster lui donnoit comme landgrave et comme préfet des dix villes, sans exercer une autorité aussi pleine que celle dont elle étoit en possession. Nous étions si éloignés, que je crus inutile d'ajouter encore la cession de Strasbourg à tant d'autres que je me reprochois d'avoir faites, et dont je craignois de m'être expliqué trop légèrement.

« Wanderdussen vint le soir chez Pettekum, à dessein de lui parler : c'est lui que j'ai cité à Votre Majesté dans ma lettre du 14, et que je n'ai osé nommer, parce que cette lettre devoit être portée par la poste ordinaire. Il me dit que nous perdions trop de temps; que l'animosité augmentoit tous les jours; que les Etats de Hollande, qui devoient s'assembler le lendemain, seroient encore plus turbulens qu'à l'ordinaire, et que le plus grand nombre se porteroit à la continuation de la guerre. Il gémit sur la foiblesse et l'incapacité du gouvernement présent; il m'en rapporta plusieurs particularités; il fit des pronostics sur les desseins des Anglais pour l'avenir; enfin il me parla avec

tant de sincérité, qu'ayant éprouvé déjà qu'il souhaitoit véritablement la paix, je lui dis que mon dernier pouvoir s'étendoit à remettre Strasbourg à l'Empire, pour devenir comme autrefois ville impériale; mais que je n'avois pas voulu prodiguer cette offre dans la conférence du matin, voyant bien, par tous les raisonnemens que j'avois entendus, que cette nouvelle condescendance de Votre Majesté seroit aussi inutile que les précédentes. Il avoua que j'avois eu raison. Nous examinâmes cependant, M. Rouillé et moi, la résolution que nous devions prendre pour le service de Votre Majesté; et voyant clairement qu'il étoit impossible de conclure aux conditions immenses que nous avions offertes, nous prîmes le parti d'épuiser les pouvoirs de Votre Majesté, et d'offrir encore Strasbourg, pour être rétabli sur le pied de ville impériale. Nous convînmes avec le sieur Wanderdussen que M. Rouillé et moi nous irions le lendemain au matin chez le Pensionnaire, pour lui déclarer les dernières intentions de Votre Majesté.

« L'offre de Strasbourg ne satisfit pas entièrement le Pensionnaire, moins par rapport à lui-même, car je suis persuadé qu'il désire la paix, et qu'il aperçoit nos bonnes raisons, quoique tout le monde soit ici bien aveuglé par la passion; mais il jugea vraisemblablement que cette dernière offre ne contenteroit pas encore les alliés de sa république, et nous voyons que ces mêmes alliés sont en quelque façon devenus les maîtres de la Hollande. Le Pensionnaire me dit donc qu'il falloit laisser Strasbourg fortifié en l'état où il est présentement : nous contestâmes, et les raisons ne nous manquoient pas. J'étois plus en peine,

sire, des pouvoirs de Votre Majesté; car il falloit donner une grande extension à ceux qu'elle m'a fait l'honneur de me confier, et j'avois lieu de douter qu'ils me permissent de consentir à céder en même temps Strasbourg et le fort de Kelh, tous deux fortifiés comme ils le sont présentement. Toutefois le moment pressoit; et j'avoue à Votre Majesté que, prenant sur moi de passer au-delà des bornes qu'elle m'avoit prescrites, je n'étois pas sans quelque crainte que cette nouvelle proposition ne conduisît, comme elle le devoit, à une entière conclusion.

« Le Pensionnaire me fit voir cependant que nous en étions encore éloignés, insistant plus que jamais sur l'engagement de ses maîtres avec le duc de Savoie, et sur la nécessité où ils se trouvent, en vertu de leur traité, de procurer à ce prince la conservation d'Exilles et de Fenestrelle, de Chaumont, et de la vallée de Pragelas, en sorte que le mont Genèvre serve désormais de barrière entre la France et son pays.

« Le Pensionnaire nous communiqua, et M. de Marlborough me le montra plus particulièrement ensuite, que M. le duc de Savoie prétend, en vertu de son traité, que ses alliés ajoutent encore à ce qu'il possède Briançon, Mont-Dauphin, le fort Barraux et Monaco.

« Enfin le Pensionnaire conclut qu'il iroit sur-le-champ trouver M. de Marlborough; qu'il lui communiqueroit l'offre de Strasbourg, et que le soir nous nous assemblerions comme la veille.

« En sortant, on me vint dire que M. de Marlborough avoit envoyé chez moi, à dessein de me rendre

visite : j'envoyai le prier de m'attendre chez lui à midi. La conversation commença de sa part par les mêmes protestations qu'il m'avoit faites la première fois que je l'avois vu seul : il répéta ce qu'il m'avoit déjà dit du désir qu'il a de mériter la protection de Votre Majesté après la paix. J'avois peu d'envie, sire, de le flatter d'aucune espérance, ne recevant aucun secours de sa part. Je lui tins cependant les discours que je crus propres à conserver les idées qu'il avoit formées, sans m'engager à rien de positif. Il est vrai que lorsque je parlois de ses intérêts particuliers il rougissoit, et paroissoit vouloir détourner la conversation. Il me dit que le prince Eugène étoit fort embarrassé, ayant à satisfaire les princes de l'Empire sur la restitution de l'Alsace. Les raisons ne me manquèrent pas pour leur faire connoître que l'Empire étoit un vain nom qu'on employoit pour autoriser une injuste prétention, et que la plupart de ces princes seroient un jour bien fâchés de voir l'Alsace détachée de la couronne, principalement si jamais elle retournoit sous le pouvoir de la maison d'Autriche.

« La conférence qui se tint le soir chez le Pensionnaire ressembla fort à celle de la veille. La même question de l'Alsace y étant agitée, les discours furent à peu près les mêmes. M. le prince Eugène s'échauffant, avança que l'Empereur avoit un juste titre de prétendre présentement une province qu'il avoit été obligé de céder par le traité de Munster, et que la force et le bon état des affaires étoient des raisons suffisantes pour revenir contre les traités onéreux. Je demandai au Pensionnaire, et à ceux dont l'assemblée étoit composée, s'ils convenoient de cette maxime,

et si nous devions l'établir pour fondement de la paix dont il étoit question. M. le prince Eugène voulut expliquer ce qu'il avoit avancé; et quoiqu'il en parlât bien, ses raisons furent très-foibles. Il ne convint pas plus que la veille de l'état qu'il prétendoit donner à l'Alsace : il dit seulement, sans se désister de la prétention pour l'Empereur, qu'elle pourroit servir au dédommagement que M. le duc de Lorraine demandoit, et que l'Empereur lui avoit promis, pour le Montferrat. Il se plaignit du retardement que Votre Majesté avoit apporté jusqu'à présent à donner un équivalent pour la prevôté de Longwy. Enfin, sire, on épouse ici la querelle de tous ceux qui forment quelque prétention contre Votre Majesté : alliés ou non, ils sont amis, pourvu qu'ils aient un sujet de se plaindre. Je crois présentement pouvoir dire à Votre Majesté que, suivant les discours que le Pensionnaire, M. le prince Eugène et M. le duc de Marlborough m'ont tenus depuis que je suis ici, il est très-nécessaire de veiller aux desseins de M. le duc de Lorraine, dont les intentions et les démarches sont certainement très-mauvaises.

« La conférence finit sans aucun fruit. Le Pensionnaire en parut affligé. Nous demeurâmes quelque temps avec lui, M. Rouillé et moi. Il nous pria tous deux de chercher des expédiens pour se rapprocher : nous lui fîmes voir qu'il n'étoit plus en notre pouvoir d'y contribuer, sitôt qu'on nous demandoit l'Alsace. Il revint encore à la proposition de réduire les droits de Votre Majesté sur le pied du traité de Munster; mais en même temps il voudroit laisser à l'Empereur la ville de Landau, celle de Brisach, et le Fort-Louis.

Nous ne pouvons, sire, leur faire comprendre que les frontières de votre royaume ne doivent pas être découvertes, pendant qu'on laisseroit aux princes voisins les moyens d'y pénétrer; qu'étant aussi jaloux qu'ils le sont d'avoir pour eux et de procurer des barrières à leurs alliés, il est de la raison de laisser au moins à Votre Majesté celles qu'elle a présentement.

« Leur unique réponse, qu'ils ont répétée sans cesse depuis le commencement de cette triste négociation, est que Votre Majesté, puissante comme elle est, n'a rien à craindre de ses voisins; que l'Alsace n'est pas une province de France, que c'est un pays de conquête : d'où ils tirent la fausse conséquence que Votre Majesté peut l'abandonner sans peine, ou tout au moins la tenir sur le pied du traité de Munster rectifié, terme inventé par Buys.

« Leur opiniâtreté, sire, est encore au moins aussi insupportable sur l'article de M. le duc de Savoie. La province de Hollande s'y intéresse si vivement, qu'il faudroit que les armes de Votre Majesté eussent remporté des avantages surprenans pour l'obliger à s'en désister. Le Pensionnaire, désirant concilier les esprits pour la paix, rendit compte hier aux Etats de cette province de la bataille que les Portugais ont perdue, avant que de faire son rapport de nos dernières propositions. Malgré cette préparation, il y eut des voix pour contribuer encore à une augmentation de troupes, si elle étoit nécessaire pour continuer la guerre.

« Comme nous voyons, sire, que Dieu se réserve de la terminer, et que ce moment n'est pas encore venu, nous comptons partir d'ici, M. Rouillé et moi,

demain au soir, ou après demain : un plus long séjour y seroit désormais inutile. Le prince Eugène retourne demain à Bruxelles, et M. de Marlborough part samedi : quand ils ne seront plus ici, toute négociation cessera. Nous verrons encore ce soir le Pensionnaire, pour lui dire adieu.

« Si la paix eût dépendu seulement de l'article de M. le duc de Savoie, et s'il eût été possible de convenir d'une suspension d'armes moyennant le consentement de Votre Majesté aux demandes de ce prince, j'ose avouer, sire, que j'aurois pris sur moi de laisser ici M. le président Rouillé, et de lui dire d'attendre de nouveaux ordres sur le compte que j'aurois eu l'honneur de rendre moi-même à Votre Majesté de la situation des affaires : mais voyant que rien ne finit ici, et qu'à mesure que nous accordons on nous fait de nouvelles demandes, toute apparence de négociation me paroît aussi inutile que contraire à la dignité de Votre Majesté. Je suis bien fâché de n'avoir pas mieux répondu à la satisfaction qu'elle a bien voulu témoigner de ma conduite, par la dépêche dont elle m'a honoré. Quoique les dispositions que nous avons trouvées, les demandes qu'on nous a faites, et les réponses que nous avons reçues, semblent me justifier, je ne puis cependant croire qu'il n'y ait pas de ma faute de n'avoir pas réussi, ayant des pouvoirs aussi amples que ceux dont il a plu à Votre Majesté de m'honorer. Ainsi j'ose la supplier de pardonner avec sa bonté ordinaire à mon incapacité, et de considérer seulement mon zèle et mon empressement à obéir à ses ordres. J'espère cependant que la manière dont je les ai exécutés ne sera pas entièrement inutile à Votre Majesté;

que ses sujets et ses ennemis seront également convaincus qu'il n'a pas tenu à elle de les faire jouir de la paix; que les offres qu'elle a faites produiront des changemens favorables dans les esprits, et que le sacrifice que Votre Majesté vouloit faire attirera sur ses armes la bénédiction de Dieu, si nécessaire au véritable bien de la Chrétienté. Je n'ai point fait de mystère des propositions que nous avons faites M. Rouillé et moi; j'ai cru qu'il convenoit au service de Votre Majesté qu'elles devinssent publiques : ainsi ceux qui contribuent le plus aux frais de la guerre connoîtront qu'ils ne fournissent à tant de dépenses que pour satisfaire l'ambition immodérée de leurs alliés, et que cette même ambition peut faire perdre à leur république les grands avantages qu'elle étoit sur le point d'obtenir; car nous avons déclaré plusieurs fois, et nous le déclarerons encore ce soir, que toutes nos offres sont nulles aussitôt qu'elles ne sont pas reçues, et qu'on nous laisse partir sans conclure.

« Je suis avec un très-profond respect, etc. »

« A La Haye, le 22 mai 1709.

« Je comptois, sire, lorsque j'ai écrit ce matin la lettre que j'ai l'honneur d'envoyer à Votre Majesté, que nous partirions demain M. Rouillé et moi; mais lorsque nous avons été ce soir chez le Pensionnaire pour lui dire adieu, il nous a dit que les affaires étoient présentement trop avancées pour nous séparer sans conclure. Toutefois il n'en a pas facilité les moyens : la même contestation subsiste sur l'article de M. le duc de Savoie et sur celui de l'Alsace. Il prétend cependant faire l'office de médiateur à l'é-

gard du second article; mais le seul expédient qu'il propose est de laisser à Votre Majesté les droits spécifiés par le traité de Munster, c'est-à-dire ceux dont les princes de la maison d'Autriche jouissoient en qualité de landgraves d'Alsace et de préfets des dix villes; et de faire démolir, en exécution du même traité, les forteresses bâties sur les bords du Rhin depuis Bâle jusqu'à Philisbourg. C'est en vain que nous avons opposé à cette prétention la raison de dire que les Hollandais n'avoient aucun intérêt ni à la démolition de ces forteresses, ni à la restitution des prétendus priviléges des dix villes; qu'ils n'avoient jamais promis à leurs alliés de former et d'appuyer une pareille proposition; qu'elle n'est point demandée par les parties intéressées, et que les garans de la paix de Westphalie ne font aucune plainte sur ce sujet. Nous avons inutilement répété qu'il falloit que Votre Majesté eût des forteresses en Alsace, pour garantir cette province de l'invasion de ceux qui la voudroient attaquer; qu'on ne pouvoit demander le rétablissement du traité de Westphalie pour une partie, et en retrancher celle qui donnoit à Votre Majesté la ville de Brisach, et le droit de garnison dans Philisbourg. La réponse ordinaire est qu'aucune puissance n'osera jamais attaquer Votre Majesté; que ses propres forces la mettront toujours à couvert, et qu'il est nécessaire de contenter l'Empire pour conclure la paix. La réplique de notre part étoit aisée, nos pouvoirs ne nous permettant pas d'accorder les conditions que le Pensionnaire nous demandoit. Nous l'avons dit; mais cependant, sire, nous n'avons pas refusé la conférence qu'il nous a proposée pour demain au matin chez lui,

avec le prince Eugène, le duc de Marlborough, et les deux députés de l'État.

« En voici le plan : on lira un mémoire que M. le président Rouillé a dressé, contenant tous les articles dont nous sommes d'accord; chacun y fera ses remarques, en sorte que l'on convienne de tout successivement. On examinera ensuite les moyens de régler la suspension d'armes, afin de prévenir les événemens de la campagne; et comme il restera deux articles que nous ne pouvons passer, savoir celui de M. le duc de Savoie et celui de l'Alsace, nous promettons d'envoyer un courrier à Votre Majesté pour savoir incessamment ses intentions sur l'un et sur l'autre. Ainsi la suspension aura lieu, ou bien les actions de guerre commenceront, lorsque Votre Majesté aura déclaré sa volonté.

« Si ce plan est suivi, je partirai d'ici immédiatement après le nouveau courrier que nous dépêcherons; et M. Rouillé en attendra le retour, pour recevoir les ordres de Votre Majesté.

« Je passe ceux qu'elle m'a donnés, en différant de rompre toute négociation sur deux articles qu'elle étoit bien éloignée d'accorder : ainsi je dois rendre compte à Votre Majesté des raisons qui m'ont déterminé à cette condescendance.

« Nous avons considéré, M. Rouillé et moi, que l'état des armées de Votre Majesté et celui des grains dans le royaume étoit ou meilleur qu'on ne le dit, ou malheureusement aussi mauvais que le publient toutes les lettres qu'on reçoit ici de France. Dans le premier cas, Votre Majesté n'étant point engagée par la facilité que nous aurons eue d'aller au-delà de ses ordres, en

sera quitte pour désavouer des ministres imprudens, qu'une vaine crainte aura portés trop loin; et quoique le malheur d'être désapprouvés d'elle fût très-grand pour nous, il n'est pas à comparer avec celui dont le royaume seroit menacé, si l'état en étant tel que les ennemis de Votre Majesté le publient, la paix venoit à se rompre par le simple refus que nous aurions fait de vous demander des ordres.

« Le temps nécessaire pour les envoyer ne porte d'ailleurs aucun préjudice aux affaires de Votre Majesté : ses ordres pour la campagne n'en seront pas moins exécutés; et le retardement, s'il y en a quelqu'un, sera plutôt nuisible à ses ennemis qu'à elle-même, car ce reste de négociation retient encore leurs généraux. Comparant donc, sire, d'un côté l'utilité et de l'autre les inconvéniens qu'il y auroit de refuser absolument les propositions du Pensionnaire, j'ai cru que l'avantage seroit entièrement pour Votre Majesté, sans lui causer le moindre embarras ni le moindre engagement; et que s'il y avoit du mal, il ne retomberoit que sur moi. J'espère rendre compte à Votre Majesté, avant la fin de la semaine, de l'état fixe où je laisserai ici les affaires; et je suivrai immédiatement le second courrier que je compte lui dépêcher. Le départ de M. le prince Eugène est différé, à cause de deux conférences que nous devons avoir demain le matin et le soir. »

La lettre écrite au Roi le 22 mai contenoit un détail exact de tout ce qui s'étoit dit d'essentiel, soit dans les visites que Torcy avoit faites au duc de Marlborough, et dans celles qu'il en avoit reçues, soit

dans les conférences qui s'étoient tenues chez le Pensionnaire, depuis que ce général étoit arrivé à La Haye. La politesse régnoit dans ses discours : il n'omettoit aucune occasion de parler de son respect pour le Roi, même de son attachement à la personne de Sa Majesté. C'étoit en France, et sous M. de Turenne, qu'il avoit appris le métier de la guerre : il vouloit persuader qu'il en conservoit une éternelle reconnoissance. Ses expressions étoient accompagnées de protestations de sincérité démentie par les effets, de probité appuyée de sermens sur son honneur, sa conscience, et nommant souvent le nom de Dieu. Il l'appeloit à témoin de la vérité de ses intentions. On étoit tenté de lui dire : « Pourquoi ta bouche profane « ose-t-elle citer ma loi? » Il ne citoit en effet les merveilles de la Providence, lui attribuant tous les événemens de la guerre, que pour en conclure que la France ne devoit pas perdre un moment pour faire la paix; que son salut dépendoit de finir incessamment la guerre, à quelque prix qu'il lui fût possible de la terminer.

Ce principe établi, il en tiroit la conséquence que c'étoit un retardement périlleux pour le royaume de s'attacher à de vaines disputes pour obtenir une espèce de dédommagement en faveur du roi Philippe; que le génie des Anglais étoit sur ce point unanime; que jamais la nation ne consentiroit à laisser Naples et la Sicile entre les mains d'un prince de France, pas un seul de ces deux royaumes; qu'aucun ministre d'Angleterre n'oseroit en écouter la proposition, encore moins l'appuyer. Il avouoit cependant que sa nation avoit besoin de repos; mais il gardoit le si-

lence sur les mouvemens intérieurs dont elle étoit agitée. Les suites qu'il en devoit prévoir le menaçoient d'une décadence dont il n'étoit pas éloigné, malgré les succès heureux de ses campagnes.

C'étoit aussi pour se maintenir, et pour soutenir ses amis, qu'il étoit passé en Angleterre. Il dit à Torcy qu'il avoit fait ce voyage pour ses affaires particulières; qu'il ne l'auroit pas entrepris, et qu'il seroit demeuré en Hollande, s'il eût su que le ministre du Roi dût y venir. Il se plaignit obligeamment de n'en avoir pas été averti, comme il pouvoit l'être facilement, si le duc de Berwick eût été chargé de l'en instruire.

Outre l'affectation qui parut de sa part à nommer le duc de Berwick, il marqua beaucoup de tendresse pour un neveu digne de l'estime et de l'amitié de ceux qui le connoissoient.

La conversation donna lieu de parler de choses étrangères à la négociation. Marlborough dit, à l'occasion de la campagne précédente, qu'il n'avoit jamais compris comment il étoit entré dans l'esprit des généraux français de garder pendant l'espace de trente lieues les bords de l'Escaut, et de se flatter qu'ils empêcheroient quatre-vingt mille hommes de le passer en quelque endroit de cet espace de son cours.

La conférence étant indiquée chez le Pensionnaire pour le 23 mai, Torcy et Rouillé s'y rendirent ensemble à neuf heures du matin. Le prince Eugène, Marlborough et Townsend arrivèrent peu de temps après, aussi bien que Buys et Wanderdussen. Le Pensionnaire exposa l'expédient qu'il avoit proposé à l'égard de l'Alsace : le prince Eugène répondit que, s'agissant

de l'intérêt de l'Empire, il n'étoit pas partie capable pour en traiter; qu'il n'étoit que le ministre de l'Empereur, et non de l'Empire; qu'il ne vouloit pas prendre d'engagemens sans être autorisé à les contracter, ni s'attirer les plaintes des princes de l'Empire, dont les ministres à La Haye commençoient même à faire du bruit. Il parla de l'arrivée de Stadion, envoyé par l'électeur de Mayence, et au nom des quatre cercles du Haut et Bas-Rhin, de Franconie et de Souabe.

On lut à cette occasion une longue lettre écrite en leur nom à la princesse de Danemarck, pleine d'invectives contre la France, et concluant à ce que les bornes du royaume fussent réduites à la Meuse. Après cette lecture, on reprit le même discours. Torcy répéta ce qu'il avoit déjà dit, que ses pouvoirs étoient finis; que tout ce qu'il feroit désormais seroit d'écouter les demandes qu'on lui feroit, et d'en rendre compte au Roi, mais seulement pour en donner connoissance à Sa Majesté, et persuadé qu'elle ne les accepteroit pas de la nature dont elles étoient.

Il y eut plusieurs petites conférences entre les ministres alliés : enfin le fruit qu'elles produisirent fut de proposer que le Roi garderoit l'Alsace sur le pied du traité de Munster, à l'exception de Brisach, qui seroit remis à l'Empereur; que toutes les forteresses bâties par la France contre le sens littéral de ce traité seroient démolies.

Torcy écrivit l'article comme ils le voulurent, leur disant toujours qu'il passoit ses pouvoirs; qu'il pouvoit seulement l'envoyer à Sa Majesté, mais en les avertissant que s'ils vouloient la paix, il y falloit apporter plus de facilité.

On parla des deux électeurs de Cologne et de Bavière. Le prince Eugène dit qu'il ne pouvoit pas, après le ban, signer un acte où ils seroient traités d'électeurs; qu'il falloit remettre à traiter de leurs intérêts aux conférences de la paix. L'article fut écrit pour l'envoyer au Roi.

Après beaucoup de discours, les Français laissèrent aux alliés un projet des articles convenus, pour l'examiner, et y faire leurs observations.

On convint de se rassembler le soir, et d'en raisonner, pour y donner la dernière main. Il fut dit enfin que sitôt qu'on seroit d'accord de tout, on parleroit des mesures à prendre pour la cessation des armes; qu'ensuite on enverroit au Roi, par un courrier, les articles que Torcy et Rouillé refusoient de passer; que si Sa Majesté les accordoit, la suspension auroit son effet; que si elle les rejetoit, les armées agiroient.

Pendant les intervalles des conférences, M. de Marlborough et le prince Eugène s'entretinrent avec Torcy, et l'instruisirent de différentes circonstances de leurs campagnes, aussi bien que des fautes des généraux français, le tout sans aucun air de fanfaronnade. Le prince Eugène demanda qui seroit choisi par le Roi pour la paix, et pour régler la suspension. « Il « faut, dit-il, quelqu'un de bien sage, et qui ne gâte « pas les affaires par des hauteurs à contre-temps. » Il parla du maréchal de Villars comme peu propre pour une telle commission. Le maréchal de Boufflers fut nommé, comme d'un caractère sage et convenable, aussi bien que le maréchal d'Huxelles.

Enfin, après beaucoup de discours inutiles, on se sépara jusqu'à six heures du soir, que tous se rassem-

blèrent chez le Pensionnaire. Ils avoient examiné le projet dressé par M. Rouillé, et le Pensionnaire avoit écrit ses observations.

La première étoit sur la sûreté de la cession de l'Espagne, et cet article, qui étoit le premier, fut violemment contesté. Ils prétendoient que le Roi, déclarant simplement qu'il abandonneroit le roi d'Espagne, et qu'il retireroit les troupes françaises, ne s'engageoit à rien, pendant qu'il jouiroit d'ailleurs du bénéfice de la paix, et qu'avant qu'elle ne fût établie il profiteroit de la suspension; qu'il n'étoit pas juste que la France finît la guerre pour elle, pendant que l'Empereur et ses alliés auroient encore à combattre pour mettre l'archiduc en possession de son partage; que la tranquillité devoit être commune, et s'étendre également à toutes les nations. Au milieu de ces disputes, ils n'oublièrent pas de citer les secours envoyés en Portugal après le traité des Pyrénées, et conclurent qu'il étoit impossible de rien faire de solide sans une assurance précise, positive et réelle que le roi Philippe v sortiroit d'Espagne immédiatement après qu'on seroit d'accord sur tous les points du traité.

Torcy et Rouillé répondirent que le moyen le plus sûr de l'obliger à se retirer étoit de rappeler les troupes françaises; que, ne tirant d'autres secours que des finances et des armées d'Espagne, il ne se soutiendroit pas long-temps; que les Espagnols deviendroient bientôt ses plus grands ennemis; qu'ils passeroient en foule à l'archiduc. Torcy ajouta que M. de Marlborough lui avoit dit qu'il comptoit cette guerre pour rien. M. de Marlborough répondit que cela étoit vrai; que cependant il étoit nécessaire de la finir en même temps

que les autres, et qu'il falloit chercher quelque expédient. Torcy fit voir qu'il étoit impossible d'obliger le Roi à faire la guerre au Roi son petit-fils pour le détrôner. Marlborough en convenoit, et suggéroit même des pensées pour tourner l'article de manière que, sans engager Sa Majesté à faire la guerre à l'Espagne, il parût qu'elle vouloit effectivement que la cession eût lieu. Le ministre du Roi applaudit à tout : il commença même à écrire dans le sens que proposoit Marlborough; mais à peine l'article étoit dressé, que Marlborough le désavouoit.

Le prince Eugène demanda si le Roi voudroit laisser passer une armée au milieu de son royaume, pour faire la guerre à l'Espagne. Cette proposition ne fut appuyée de personne. Enfin tout ce temps se passa en vains raisonnemens, en disputes, et en conférences particulières entre les alliés.

Marlborough compara ces conférences aux comités dans les séances du parlement d'Angleterre. A neuf heures du soir, le prince Eugène et les Anglais sortirent; Torcy et Rouillé demeurèrent avec le Pensionnaire, Wanderdussen et Buys. On parla pour lors avec plus d'ordre, quoique les discours de Buys fissent perdre bien du temps. On parcourut les autres articles du projet. Le Pensionnaire avoit écrit ses observations: il les lut; mais la principale difficulté rouloit toujours sur l'article d'Espagne, et sur les moyens d'assurer l'exécution des traités. Ils disoient que leur but principal en commençant la guerre avoit été d'empêcher qu'un prince de France ne pût régner en Espagne; qu'il arriveroit que la paix se feroit, et que ce même prince demeureroit sur le trône; en sorte qu'ils

seroient encore obligés de continuer la guerre contre lui lorsque la France seroit en paix : qu'il falloit donc leur donner des sûretés.

Ce fut inutilement que ceux qui agissoient pour le Roi répétèrent qu'il n'y avoit pas de plus grande sûreté, et que le Roi ne pouvoit en donner d'autres que le rappel de ses troupes; qu'on ne se trouveroit pas arrêté par cette difficulté si l'on eût voulu laisser un partage au roi Catholique, parce qu'alors le Roi se seroit fait fort de la cession de l'Espagne. Ils revenoient toujours à demander cette sûreté. Enfin, après quelques entretiens que le Pensionnaire eut avec les deux autres députés, il proposa de remettre des places en Espagne aux troupes de l'archiduc, et d'en remettre aux Hollandais dans les Pays-Bas, pour gage de l'exécution du traité de la part du roi Philippe. Il demanda trois places en Espagne, et trois dans les Pays-Bas.

On lui répliqua que quand même Sa Majesté pourroit consentir à une pareille proposition, dont elle seroit certainement bien éloignée, il ne dépendroit pas d'elle de l'exécuter; que ses troupes n'étoient qu'auxiliaires dans les places d'Espagne; que d'ailleurs elles étoient présentement en campagne, et non dans les places; et qu'en les rappelant, comme elle vouloit bien le promettre, les places tomberoient naturellement entre les mains de l'archiduc.

Le Pensionnaire et les deux autres députés insistèrent sur le peu de sûreté qu'ils trouveroient dans l'exécution du traité; que l'amnistie leur feroit perdre les avantages qu'ils avoient lieu d'attendre de l'ouverture de la campagne; et qu'il falloit au moins qu'en vertu de cette amnistie le Roi les mît en possession

des places qu'ils devoient avoir pour leur barrière.

La réponse à cette prétention fut que jamais une suspension d'armes seule n'avoit produit l'effet entier du traité définitif; qu'il falloit qu'il fût ratifié de part et d'autre avant que d'avoir son exécution. Le Pensionnaire répliqua que de leur part ils pouvoient convertir en traité définitif les articles dont on conviendroit; qu'une résolution de l'Etat sur ces articles signés avoit dans leur république la force de ratification; que M. de Marlborough auroit incessamment la ratification d'Angleterre, sitôt que M. de Townsend et lui auroient signé; que le prince Eugène signeroit aussi pour l'Empereur; mais que la ratification seroit un peu lente à venir; qu'à l'égard de l'Empire, il avouoit qu'il ne pouvoit promettre la même facilité; mais que l'Empire seul ne feroit pas la guerre, quand les alliés voudroient la terminer. Il parla de M. le duc de Savoie comme en étant sûr.

Moyennant cet engagement, le Pensionnaire dit que la paix se trouveroit faite, au lieu de l'amnistie; et qu'en même temps il faudroit aussi que le Roi donnât des places en otage aux Hollandais, pour la sûreté de la cessation de la guerre en Espagne; qu'elles seroient rendues à Sa Majesté aussitôt que le roi Catholique reviendroit en France. Ces places étoient Valenciennes, Cambray, Saint-Omer, qu'à la vérité il ne demanda pas expressément, mais qu'il cita par exemple. « Et Peronne, ajouta Torcy. » En sorte que le Pensionnaire, reconnoissant le ridicule de sa proposition, ne put lui-même garder son sérieux.

Au milieu de ces prétentions irritantes, M. Rouillé crut qu'on pouvoit venir à un plan qui assureroit vé-

ritablement la paix, parce que la Hollande, l'Angleterre et l'Empereur étant d'accord, il n'y auroit plus d'ennemis. Il le comprit mieux que Torcy, qui avoua qu'après cinq heures de conférences et de disputes sa tête n'étoit plus assez forte pour comprendre ce qu'on disoit encore.

Il étoit onze heures du soir quand ce reste d'assemblée se sépara, et sortit de chez le Pensionnaire. Il n'y avoit alors, de la part des Français, que de tristes raisonnemens à faire sur l'énormité des demandes qu'on leur faisoit chaque jour, et sur les nouvelles qu'on affectoit de publier de l'état de la France.

Ils retournèrent chez le Pensionnaire le lendemain 24, à neuf heures du matin. Torcy avoit dressé un projet sur la manière dont on pourroit convenir des articles qui regarderoient le roi d'Espagne. Il le fit voir à Heinsius. Les expressions les plus fortes étoient employées pour ôter tout soupçon que le Roi voulût aider le Roi son petit-fils; mais il fallut encore essuyer bien des contradictions, et de plus avoir la complaisance de faire une infinité d'additions, suivant les différentes propositions que faisoient le Pensionnaire et Buys, l'un et l'autre ensemble, ou alternativement; ils changeoient d'avis sitôt que leurs observations étoient écrites.

La principale difficulté de leur part rouloit toujours sur l'article de l'Espagne : ils répétoient sans cesse qu'ils n'avoient entrepris la guerre que pour empêcher l'union de cette monarchie avec celle de France, comme elle étoit effectivement formée depuis qu'un prince de France régnoit en Espagne; qu'il falloit donc en traitant qu'ils fussent assurés de l'exécution

de ce qu'on leur promettoit; que le rappel des troupes ni les termes du traité ne suffisoient pas, tant que le Roi ne se porteroit pas pour garant de l'exécution; qu'ils auroient la guerre, pendant que la France jouiroit de la paix; et qu'il y auroit de leur part trop d'imprudence de ne pas finir en même temps tous les sujets de querelles.

En vain on répondoit qu'il seroit impossible au roi d'Espagne de soutenir cette guerre lorsqu'il n'auroit plus le secours du Roi; que Marlborough avoit dit lui-même que les alliés n'en seroient point embarrassés : le Pensionnaire et les deux autres n'en convenoient pas, non plus que du sentiment de Marlborough et du prince Eugène sur cet article; ils insistoient au contraire à demander des places de sûreté, et d'otage, disoient-ils, de l'exécution de ce *qu'on leur* promettoit. Voici quel étoit leur raisonnement : « Ou « le roi d'Espagne se soumettra aux conseils du Roi « son grand-père (ce que nous croyons qu'il fera), « ou bien il voudra se maintenir en possession du « trône. Au premier cas, il ne coûtera rien au Roi de « nous donner des places en otage, puisqu'elles se-« ront remises aussitôt après l'accomplissement du « traité; au second cas, il faut qu'il paroisse claire-« ment à tout le monde, aux Espagnols même, que « le Roi agit de bonne foi, et qu'il ne veut effective-« ment secourir directement ni indirectement le Roi « son petit-fils, puisqu'il donne des places pour gage « de sa parole. »

Ils demeurèrent fermes sur cet article, quoi qu'on pût dire pour les convaincre de l'injustice d'une telle prétention, que le Roi ne passeroit jamais, et qui d'ail-

leurs étoit offensante pour Sa Majesté, puisque c'étoit douter de sa parole dans le temps qu'ils vouloient de leur part qu'elle prît une extrême confiance en leur bonne foi, au-delà même des bornes ordinaires des traités; car ils demandoient que, lorsqu'on seroit convenu de la suspension, le Roi leur fît remettre immédiatement après une des places qui devoient servir à former la barrière en Flandre; que successivement on leur remît toutes les places; et que Dunkerque fût démoli, et le port comblé, avant le traité définitif. Le seul engagement qu'ils proposoient de leur part et de celle de l'Angleterre étoit de continuer l'armistice, après que ces conditions auroient été accomplies.

La raison pour appuyer une proposition si étrange et si nouvelle étoit qu'on ne pouvoit avoir de longtemps des réponses certaines de l'Empire, ni de ratification de l'Empereur : on ne les persuadoit pas qu'il étoit impossible de traiter à des conditions si injustes et si inouïes. Le président Rouillé voulut même essayer de concilier toute la dureté de leurs propositions avec ce qu'on pouvoit faire pour avancer non-seulement la suspension d'armes, mais la paix. Il en dressa un projet, qu'ils combattirent. Enfin on se sépara, après être convenu qu'ils communiqueroient aux deux généraux l'état de l'affaire, et les articles projetés; et que si le soir il y avoit assez de temps, on pourroit conférer encore ensemble dans la même journée.

Torcy et Rouillé reçurent à huit heures du soir un messager du Pensionnaire, pour retourner chez lui. Le sentiment de Torcy étoit que puisque la négocia-

tion faisoit si peu de progrès, qu'il paroissoit de *la* part des ennemis tant d'injustice, tant d'acharnement à profiter du mauvais état où l'on croyoit la France, tant d'avidité de tirer avantage du besoin que le royaume avoit d'obtenir une paix nécessaire, ou tout au moins une suspension d'armes, il falloit, autant pour le service du Roi que pour la décharge particulière des négociateurs, tâcher de tirer du Pensionnaire un projet par écrit des articles que les alliés exigeoient. Rouillé fut du même avis. Heinsius dit à l'un et à l'autre qu'il avoit conféré avec les deux généraux; qu'ils étoient assez contens de la forme des articles dressés à l'égard de l'Espagne; mais qu'il falloit une sûreté pour l'exécution, et promettre nécessairement des places pour servir de gage que le roi Catholique sortiroit de ce royaume. Il dit ensuite que Marlborough s'étoit opposé à l'expression de rétablir le commerce des Indes comme il étoit sous le règne du feu roi Charles II, et conformément aux lois d'Espagne; qu'il demandoit que cet article fût seulement exclusif pour les Français, suivant le traité de la grande alliance.

On ne manqua pas de répondre que ce changement injuste, s'il avoit lieu, n'intéresseroit pas moins la Hollande qu'il intéresseroit la France; que la seule proposition découvroit les vues secrètes des Anglais. Le Pensionnaire, loin d'en témoigner la moindre inquiétude, reprit indifféremment que les Hollandais avoient assez peu d'intérêt au commerce des Indes occidentales. « Pourquoi donc, lui demanda Torcy, « insistez-vous avec tant d'opiniâtreté à donner à la « maison d'Autriche la monarchie de ce Nouveau-

« Monde, qui n'intéresse votre commerce que médio-
« crement? »

La réplique générale étoit la prétendue nécessité de borner, pour le bien de l'Europe, la trop grande puissance de la France. Cette maxime, adoptée par ses ennemis, servoit de fondement à l'iniquité de toutes leurs prétentions.

Toutefois Buys, scandalisé de l'observation faite par Marlborough, et du changement que les Anglais se proposoient d'introduire, parla en flamand aux deux autres députés avec beaucoup d'agitation, et laissa échapper ces deux mots français : *Pot aux roses*. Torcy, qui les remarqua, crut qu'il y avoit lieu de juger que le député de Hollande étoit avec raison très-mécontent des intentions cachées de l'Angleterre. Il n'en disconvint pas; il soutint que ce seroit l'affaire de la République de démêler avec l'Angleterre cette condition du traité. Comme il s'agissoit alors de plusieurs demandes nouvelles qui excédoient les pouvoirs que le Roi avoit confiés à ceux que Sa Majesté avoit instruits de ses intentions, Torcy représenta que l'amas de tant de prétentions nouvelles exciteroit seulement des disputes inutiles, dont la conclusion seroit impossible; que même s'il y avoit quelques moyens de les terminer, il seroit nécessaire de les examiner plus à loisir, et plus tranquillement que le peu de temps, et peut-être même la chaleur des conférences, ne le permettoient. C'étoit le moment de proposer aux ministres des alliés de renfermer toutes leurs demandes dans un plan de traité que le Pensionnaire prendroit la peine de dresser. Torcy le proposa donc, et dit que lorsque le plan lui auroit été communi-

qué et à Rouillé, ils y feroient leurs observations de la même manière que le Pensionnaire avoit fait les siennes sur les projets qu'ils avoient remis entre ses mains.

Torcy vit avec plaisir que la proposition étoit acceptée : le Pensionnaire promit de travailler incessamment à l'ouvrage, et de le communiquer quand il seroit achevé. On se promit de part et d'autre beaucoup de sincérité et de bonne foi, soit dans l'exposition des demandes, soit dans les observations dont elles seroient la matière.

Plusieurs traits des conférences précédentes donnoient lieu de juger que l'union de la république de Hollande avec l'Angleterre n'avoit pas éteint la jalousie entre les deux nations, mais elle parut encore plus clairement dans cette dernière conférence; en sorte que le Pensionnaire et les deux autres députés s'efforcèrent en quelque façon à persuader à Torcy que la République désiroit sincèrement de former après la paix une union étroite avec Sa Majesté. Torcy répondit qu'avec des intentions si conformes à leur intérêt, ils devroient mieux ménager ceux du Roi; qu'ils y étoient d'autant plus obligés, que son ministre leur avoit fait connoître dès les premières conférences que Sa Majesté vouloit aussi, de sa part, donner à l'avenir aux Provinces-Unies des marques de son affection.

Après quelques discussions sur différentes matières, entre autres sur les desseins du duc de Savoie, on remit les principales au plan que le Pensionnaire devoit dresser, et aux observations à faire ensuite sur chaque article.

Le 25 mai, Marlborough et Townsend vinrent ensemble le matin chez Torcy. Le président Rouillé s'y trouva. Les ministres d'Angleterre dirent que, désirant tous deux de faire plaisir au roi Jacques, instruits comme ils l'étoient du génie de leur nation, Townsend avoit pensé que l'alternative proposée au sujet de l'éloignement de ce prince, quoiqu'elle fût juste, seroit refusée; qu'on s'en tiendroit, de la part de l'Angleterre, à demander purement et simplement qu'il sortît de France. Ils jugeoient qu'il seroit plus avantageux pour lui de convenir simplement de sa retraite par les articles préliminaires, et de spécifier par le même article que la manière en seroit réglée aux conférences de la paix. Après quelques objections, le projet de l'article fut dressé de concert dans les termes suivans :

« Le roi d'Angleterre ayant désiré de sortir hors « du royaume de France, et prévenu la demande « que la princesse Anne de Danemarck, sa sœur, « et la nation anglaise en ont faite, se retirera en tel « pays et de telle manière qu'il sera convenu par le « prochain traité de paix générale, tant sur sa re- « traite que sur ce qui regarde sa personne. »

La visite finie, Marlborough sortant de la chambre dit à Torcy en particulier qu'il souhaitoit de lui parler le lendemain matin; que Sinzendorff, qu'il avoit vu pendant trois heures, faisoit fort le difficile.

Le prince Eugène, Sinzendorff et Marlborough allèrent chez le Pensionnaire à cinq heures du soir. Buys et Wanderdussen y étoient. La conférence fut longue; dix heures étoient passées, qu'elle duroit encore. Pettekum vint avertir Torcy qu'il avoit ap-

pris dans la ville que les instructions de Sinzendorff étoient entièrement différentes de celles du prince Eugène; que l'Empereur demandoit présentement la Franche-Comté et la Bourgogne. Pettekum se chargea d'aller le lendemain matin chez le Pensionnaire, pour l'avertir que Torcy ne pouvoit plus retarder son départ, et pour savoir ce qu'il avoit encore à lui faire dire.

Le comte de Portland étoit alors à La Haye. Son état ne ressembloit en rien à l'éclat où il avoit paru en France lorsqu'après la paix conclue à Riswick le roi Guillaume l'envoya au Roi avec le titre de son ambassadeur extraordinaire, et que les premières propositions du traité de partage furent concertées avec lui.

Le dépérissement de sa santé avoit suivi la perte de la faveur dont il avoit joui long-temps pendant la vie de ce prince. Différentes attaques d'apoplexie non-seulement l'avoient appesanti, mais ne lui laissoient plus la facilité de s'énoncer, quand même il eût encore été capable de se mêler d'affaires importantes : ceux qui les gouvernoient alors auroient eu soin de l'en tenir éloigné; car il arrive souvent, lorsque le maître n'est plus, que c'est une cause d'exclusion que d'avoir eu part à sa confiance, et à l'administration de ses affaires.

Portland étoit déjà venu chez Torcy : il lui rendit une seconde visite le 26 mai; et, sous prétexte de s'intéresser au bien de la France, il le pressa de s'expliquer clairement, de donner des sûretés valables de l'exécution du traité, enfin de conclure sans perte de temps. Il parla comme un émissaire

de Marlborough, mais qui n'étoit pas admis à sa confidence.

Pettekum apporta la réponse du Pensionnaire. Il s'excusoit de n'avoir pas encore envoyé son mémoire, qu'il n'avoit pu dresser à cause de la longue conférence que Sinzendorff avoit eue avec lui la veille : elle avoit duré jusqu'à onze heures du soir. Le Pensionnaire prétendoit que le prince Eugène, Marlborough et lui avoient eu bien de la peine à mettre Sinzendorff au fait. Il devoit retourner encore chez Heinsius, et lui porter ses observations. Le mémoire promis seroit envoyé, et suivi d'une conférence. Le prince Eugène différoit encore son départ.

Ce qui se passa depuis le 26 mai jusqu'au 28 du même mois est rapporté dans la dépêche écrite au Roi, de même date, et envoyée de Rotterdam par un courrier.

Lettre au Roi.

« A Rotterdam, le 28 mai 1709.

« Lorsque j'eus l'honneur, sire, de vous rendre compte, le 13 de ce mois, de l'état de la négociation que Votre Majesté a bien voulu me confier, je comptois lui dépêcher incessamment un autre courrier pour l'informer d'une résolution précise, soit pour la paix, soit pour la continuation de la guerre; mais les affaires se traitent lentement lorsqu'il faut les agiter en des conférences composées de plusieurs ministres qui croient servir leurs maîtres en avançant chaque jour quelque nouvelle prétention.

« Celle de la démolition des places d'Alsace, celle

du duc de Savoie, ou Exilles, Fenestrelle, Chaumont et la vallée de Pragelas, formoient la principale difficulté, quand j'eus l'honneur d'écrire à Votre Majesté; et j'avois déclaré que je ne signerois point ces articles, vos ordres y étant absolument contraires. La conférence du 23 au matin ne produisit nulle facilité nouvelle, quoique nous eussions lieu de remarquer, de la part de ceux à qui nous avons affaire, plus d'envie de conclure que jusqu'alors ils n'en avoient témoigné. M. le prince Eugène sembloit lever de son côté tous les petits embarras qui pouvoient éloigner la paix, étant d'ailleurs très-ferme sur les articles essentiels. Cependant tout se passoit en disputes; le moyen de les faire cesser, et de fixer l'état de la question, étoit de mettre par écrit les articles compris sous le titre de préliminaires, et de laisser à chacun la liberté de les examiner, et d'y faire ses remarques.

« M. Rouillé dressa ce mémoire; et l'ayant remis au Pensionnaire, tous convinrent qu'ils l'examineroient ensemble. Le soir, nous nous rassemblâmes chez le Pensionnaire : les disputes y furent plus vives, et l'on conclut moins que jamais. La difficulté qu'on avoit faite sur l'exécution du traité se renouvela : on nous objecta que l'article le plus essentiel étoit celui de l'abandon de l'Espagne et des Indes; que c'étoit pour en obtenir la possession en faveur de l'archiduc que la république de Hollande et ses alliés faisoient la guerre; que cependant on leur proposoit de faire la paix lorsqu'ils avoient tout à espérer de la campagne prochaine, sans les assurer qu'ils parviendroient au but qu'ils s'étoient proposé; que la France jouiroit

seule de la paix, et qu'ils auroient encore la guerre à soutenir en Espagne.

« Nous répondîmes qu'elle ne seroit ni longue ni difficile, Votre Majesté retirant ses troupes, et les seules forces d'Espagne ne suffisant pas pour maintenir le roi Catholique quand même la nation lui demeureroit constamment attachée. Ce fut, sire, sur ces deux principes opposés que nous disputâmes très-long-temps, sans nous persuader de part ni d'autre. Dans cette contestation, M. le prince Eugène demanda si Votre Majesté laisseroit le passage libre à leurs troupes pour entrer en Espagne, en traversant la France : d'autres prétendoient que Votre Majesté devoit joindre ses forces à celles des alliés pour finir la guerre d'Espagne. Enfin, sire, il n'y eut plus que demandes et propositions extraordinaires, dont il nous étoit impossible d'admettre aucune.

« Nous n'eûmes pas plus de satisfaction à traiter la même matière avec le Pensionnaire, et avec Buys et Wanderdussen, après que le prince Eugène et les Anglais furent sortis. Nous trouvâmes en eux une crainte plus vive de voir la guerre continuer en Espagne, après que la France seroit en paix. On ne manqua pas de nous citer l'exemple des secours donnés au Portugal après le traité des Pyrénées, et de rejeter tout ce que nous pûmes dire de la sûreté de la parole de Votre Majesté lorsqu'elle auroit promis de ne plus assister l'Espagne directement ni indirectement : on vouloit des sûretés réelles, et pour cet effet le Pensionnaire demandoit que Votre Majesté remît aux Etats-généraux six places, comme pour servir d'otage de l'exécution de la paix en Espagne,

Il en proposa trois dans ce royaume, et trois dans les Pays-Bas : ces dernières étoient Cambray, Valenciennes et Saint-Omer, disant qu'elles seroient rendues fidèlement à Votre Majesté sitôt que le traité auroit eu son entière exécution.

« Nous sortîmes, persuadés que nous ne devions plus compter de conclure. Alors, sire, il me parut que la seule utilité que je devois me proposer de mon voyage étoit de savoir au moins distinctement, et à quelles conditions précises, les ennemis de Votre Majesté consentiroient à la paix. Je crus que le seul moyen de l'en informer étoit de demander au Pensionnaire de nous donner un projet de traité, puisqu'aussi bien nous lui avions remis de notre part un plan général d'articles préliminaires. Je lui fis cette proposition : il l'accepta, comme désirant sincèrement de trouver le moyen de conclure. Le vendredi après dîner, le samedi et le dimanche se passèrent, sans qu'il nous rendît de réponse. Il travailloit au plan que nous lui avions demandé, et le dressoit de concert avec messieurs de Marlborough, le prince Eugène, et M. de Sinzendorff, nouvellement arrivé à La Haye pour intervenir de la part de l'Empereur aux conférences de la paix.

« Ce long silence m'empêcha d'envoyer à Votre Majesté un courrier ainsi que je me l'étois proposé, ne pouvant lui rien écrire de considérable ni de certain jusqu'à la première conférence. Enfin, sire, nous l'eûmes hier matin chez le Pensionnaire. Il étoit seul avec les sieurs Buys et Wanderdussen ; aucun des ministres de cette république n'y assistoit. Il nous communiqua son mémoire. Nous ne découvrîmes que trop

aisément, à la première lecture qu'il en fit, tout ce que ce projet contenoit de dur, et de contraire aux ordres que nous avions de Votre Majesté, aussi bien que d'embarrassant dans l'exécution, qui n'étoit point sûre, quand même Votre Majesté consentiroit aux conditions qu'on veut exiger d'elle. Cependant je demandai au Pensionnaire le temps de faire nos observations comme il avoit fait les siennes; et pour ne pas perdre un moment dans une conjoncture pressante par l'ouverture imminente de la campagne, nous convînmes que nous retournerions chez lui le soir à six heures. Nous n'eûmes donc, sire, qu'un intervalle fort court pour faire des remarques qui auroient demandé plusieurs jours; et Votre Majesté ne s'en apercevra que trop lorsqu'elle entendra la lecture de celles que j'ai l'honneur de lui envoyer : mais quand elles auroient été meilleures, l'utilité n'en eût pas été plus grande, ayant affaire à des gens persuadés qu'ils peuvent donner la loi, et que toutes les nouvelles qu'on leur écrit de France sont véritables. Votre Majesté en verra l'effet par le projet qu'ils nous ont remis, et par les réponses qu'ils ont faites à nos observations. Ils comptent cependant que ces articles sont ceux de la paix; que Votre Majesté acceptera toutes les conditions qu'ils contiennent : et sur ce fondement les mesures sont déjà prises pour avoir incessamment les ratifications de l'Angleterre et de la Hollande, afin que rien ne retarde l'exécution de ces mêmes articles.

« Si j'avois eu le pouvoir de les signer, j'aurois rompu la négociation, plutôt que d'engager Votre Majesté à de telles conditions, qui ne lui donnent, à mon sens, aucune sûreté suffisante de la paix, quoi-

qu'on exige celle de l'évacuation de ses places : mais voyant, sire, qu'on ne demandoit aucun engagement de sa part jusqu'à ce que je sois de retour auprès d'elle, j'ai cru qu'il étoit de son service de lui faire pleinement connoître les prétentions de ses ennemis, et de la laisser en état de décider sur la manière dont elle voudra leur répondre. J'ai donc pris le parti de laisser M. Rouillé à La Haye, où il demeurera jusqu'à ce que Votre Majesté lui donne ses ordres. J'ai promis qu'il les recevroit le 4, ou tout au plus tard le 5 du mois prochain. C'est le seul engagement que j'aie pris. M. le prince Eugène m'a promis que jusqu'au 4 il ne feroit aucune entreprise; mais il ne m'a point demandé d'engagement réciproque de la part de M. le maréchal de Villars, et je n'aurois pas pu le lui donner.

« Votre Majesté est donc entièrement libre de rejeter absolument ces conditions, comme j'espère que l'état de ses affaires le lui permettra; ou de les accepter, si malheureusement elle croit devoir finir la guerre à quelque prix que ce soit, comme ses ennemis s'en flattent et le publient.

« Dans le premier cas, l'inconvénient de laisser M. Rouillé à La Haye quelques jours après moi ne sera, ce me semble, d'aucun préjudice à Votre Majesté; et, dans le second cas, il seroit très-nécessaire d'avoir sur les lieux un homme autorisé à signer des articles qui sont proprement le traité de paix. Voilà, sire, les raisons qui nous ont déterminés M. Rouillé et moi. J'espère avoir l'honneur d'en rendre un compte plus particulier, à la fin de cette semaine, à Votre Majesté, étant parti ce soir de La Haye pour retourner auprès d'elle. J'ose lui dire par avance que si elle re-

jette, comme je l'espère, les articles que j'ai l'honneur de lui envoyer, il est de son service qu'elle rompe sur les demandes qu'on lui a faites à l'égard de l'Alsace et en faveur de M. le duc de Savoie, plutôt que sur aucun article qui regarderoit indirectement l'Espagne; car on a mis ici dans l'esprit de la nation que Votre Majesté n'a jamais eu dessein d'abandonner cette couronne et les Indes, et qu'elle vouloit seulement procurer la paix à son royaume, laissant à ses ennemis la dépense et l'embarras d'une guerre en Espagne, que Votre Majesté soutiendroit aisément par des assistances secrètes.

« J'aurois évité Mons à mon retour, s'il m'eût été possible de le faire sans donner à M. l'électeur de Bavière un juste sujet de croire et de se plaindre qu'il étoit abandonné. Comme il n'y a rien de signé, je crois qu'il est bon de l'instruire de la forte opposition qu'il trouvera de la part des ennemis de Votre Majesté, et du peu de secours qu'il doit attendre de la part des Hollandais, dont il croyoit les dispositions favorables pour lui.

« Les bonnes raisons ne peuvent présentement les persuader; et si malheureusement les succès de la campagne répondoient à ce qu'ils en attendent eux et leurs alliés, il n'y auroit plus de bornes aux demandes injustes des uns et des autres.

« Je suis avec un très-profond respect, sire, de Votre Majesté, le très-humble, très-obéissant et très-fidèle sujet et serviteur. »

ARTICLES PRÉLIMINAIRES POUR SERVIR AUX TRAITÉS DE LA PAIX GÉNÉRALE.

Projet desdits articles, donné par M. le Pensionnaire.

ARTICLE PREMIER.

On procédera incessamment à faire une bonne, ferme et durable paix, confédération, et perpétuelle alliance et amitié, entre Sa Majesté Impériale, comme aussi entre tous et chacun des alliés de Sa Majesté Impériale, et principalement le royaume de la Grande-Bretagne et les seigneurs Etats-généraux des Provinces-Unies, d'une part; et de l'autre entre Sa Majesté Très-Chrétienne. Et comme les conjonctures présentes n'ont pas permis que Sa Majesté Impériale ait préalablement pu recevoir l'agrément et consentement de l'Empire sur tout ce qui le regarde dans plusieurs articles contenus dans ces préliminaires, elle tâchera d'obtenir ledit consentement le plus tôt qu'il se pourra, selon l'usage établi dans l'Empire.

Observations sur ledit article. — Le traité comprend l'Empereur et chacun des alliés : cependant ceux du Roi en sont exclus; ce qui est contraire à la forme ordinaire des traités, l'inclusion des alliés devant être réciproque.

L'Empereur tâchera seulement d'obtenir le consentement de l'Empire le plus tôt qu'il se pourra. Un engagement aussi foible ne suffit pas : Sa Majesté Impériale doit promettre, et se faire fort de ce consentement comme une condition

Arrêté dudit article, de la manière qu'il doit être signé. — On procédera incessamment à faire une bonne, ferme et durable paix, confédération, et perpétuelle alliance et amitié, entre Sa Majesté Impériale, comme aussi entre tous et chacun des alliés de Sa Majesté Impériale, et principalement le royaume de la Grande-Bretagne et les seigneurs Etats-généraux des Provinces-Unies, d'une part; et de l'autre entre Sa Majesté Très-Chrétienne et ses alliés. Et comme

nécessaire, et préalable à l'exécution des articles auxquels le Roi voudra bien s'obliger à l'égard de l'Empire.

les conjonctures présentes n'ont pas permis que Sa Majesté Impériale ait préalablement pu recevoir l'agrément et consentement de l'Empire sur tout ce qui le regarde dans plusieurs articles contenus dans ces préliminaires, elle tâchera d'obtenir, suivant l'usage établi dans l'Empire, le plus tôt qu'il se pourra, le consentement et la ratification dudit Empire, avant l'exécution des articles qui regardent particulièrement l'Empire.

ART. II.

Et pour parvenir à ce but tout salutaire au plus tôt, et en jouir dès à présent autant qu'il sera possible, on est convenu de quelques articles préliminaires, tant pour servir aux traités de la paix générale, que pour être mis en exécution lors de la conclusion desdits articles.

Observation sur ledit article. — Il est dit qu'on est convenu de quelques articles préliminaires : l'expression n'est pas suffisante, puisque les articles contenus dans ce projet renferment tous les préliminaires. Il seroit donc nécessaire d'user de ces termes : *Qu'on est convenu des articles préliminaires qui doivent servir de fondement aux traités de la paix générale.*

Arrêté dudit article, de la manière qu'il doit être signé. — Et pour parvenir au but tant salutaire au plus tôt, et en jouir dès à présent autant qu'il sera possible, on est convenu des articles préliminaires qui doivent servir de fondement aux traités de la paix générale.

ART. III.

Premièrement, en considération et en conséquence de ladite bonne paix et réunion sincère de toutes parts, le roi Très-Chrétien reconnoîtra dès à présent, publiquement et authentiquement, comme aussi après dans les traités de paix à faire, le roi Charles III en

qualité de roi d'Espagne, des Indes, de Naples et de Sicile, et généralement de tous les Etats dépendant et compris sous le nom de la monarchie d'Espagne, en quelque partie du monde qu'ils soient situés, à la réserve de ce qui doit être donné à la couronne de Portugal et au duc de Savoie, suivant les traités faits entre les hauts alliés; et de la barrière que le roi Charles III doit faire tenir auxdits seigneurs Etats-généraux dans les Pays-Bas, selon la teneur de la grande alliance de l'année 1701, et de ce qui sera dit ci-après au haut quartier de Gueldre, et des conventions à faire avec ledit roi Charles III, sans en rien excepter davantage; ainsi et avec tous les droits que le feu roi d'Espagne Charles II l'a possédée ou dû posséder, tant pour lui que pour ses hoirs, héritiers et successeurs, selon la disposition testamentaire de Philippe IV, et les pactes établis et reçus dans la sérénissime maison d'Autriche.

Observation sur ledit article. — Il faudroit ajouter : *Et être mis en exécution après l'échange des ratifications desdits articles.*

ART. IV.

Et d'autant que le duc d'Anjou est présentement en possession d'une grande partie des royaumes d'Espagne, des côtes de Toscane, des Indes, et d'une partie des Pays-Bas, il a été réciproquement convenu que, pour assurer l'exécution desdits articles et des traités à faire, on achevera lesdits traités dans le temps de deux mois, à commencer du premier du mois de juin prochain s'il est possible, pendant lequel terme Sa Majesté Très-Chrétienne fera en sorte que le royaume de Sicile soit remis à Sa Majesté Charles III; et ledit

duc sortira en pleine sûreté et en liberté de l'étendue des royaumes d'Espagne, avec son épouse, les princes ses enfans, leurs effets, et généralement toutes les personnes qui les voudront suivre ; en sorte que si ledit terme finit sans que le duc d'Anjou consente à l'exécution de la présente convention, le roi Très-Chrétien et les princes et Etats stipulans prendront de concert les mesures convenables pour en assurer l'entier effet, et que toute l'Europe, par l'accomplissement desdits traités de paix, jouisse incessamment d'une parfaite tranquillité.

ART. V.

Pour en avancer l'établissement, Sa Majesté Très-Chrétienne retirera, dans le terme desdits deux mois, les troupes et les officiers qu'elle a présentement en Espagne, et aussi ceux qui se trouvent dans le royaume de Sicile, aussi bien que dans les autres lieux, pays et Etats dépendant de ladite monarchie en Europe et des Indes, aussitôt qu'il sera possible ; promettant, en foi et parole de roi, de n'envoyer désormais au duc d'Anjou, s'il refuse d'y acquiescer, ni à ses adhérens, aucuns secours, soit de troupes, artillerie, amunitions de guerre ou d'argent, directement ou indirectement.

ART. VI.

La monarchie d'Espagne demeurera dans son entier dans la maison d'Autriche, de la manière qu'il a été dit ci-dessus; et celle de Bourbon exclue à perpétuité, sans qu'aucune de ses parties puisse jamais être démembrée, ni ladite couronne, en tout ni en partie,

être unie à celle de France, ni qu'un seul et même roi, ni un prince de la maison de France, en devînt le souverain de quelque manière que ce soit, par testament, appel, successions, conventions matrimoniales, dons, ventes, contrats, ou autres voies telles qu'elles puissent être; ni que le prince qui régnera en France, ni un prince de la maison de France, puisse jamais régner aussi en Espagne, ni acquérir dans l'étendue de ladite monarchie aucune ville, fort, place ou pays, dans aucune partie d'icelle, principalement dans les Pays-Bas, en vertu d'aucuns dons, ventes, échanges, conventions matrimoniales, hérédité, appel, succession par testament ou *ab intestat*, en quelque sorte et manière que ce puisse être, tant pour lui que pour les princes ses enfans, frères, leurs héritiers et descendans, que pour aucuns princes de la maison de France.

Observation sur ledit article. — L'excès des prétentions affoiblit souvent ce qu'on veut rendre de plus solide. L'exclusion donnée à tous les princes de la maison de France est trop générale pour subsister toujours, principalement quand on laisse aux princes de la maison d'Autriche une entière liberté de réunir en la seule et même personne tous les royaumes, Etats et dignités qu'ils pourront acquérir par quelques voies et en quelque manière que ce soit.

L'inconvénient ne seroit pas moindre pour l'Europe de voir un prince de la maison d'Autriche élevé à un trop haut degré de puissance, que

Arrêté dudit article, de la manière qu'il doit être signé. — La monarchie d'Espagne demeurera en son entier dans la maison d'Autriche, de la manière qu'il a été dit ci-dessus, sans qu'aucunes de ses parties puissent jamais en être démembrées, ni ladite monarchie, en tout ni en partie, être unie à celle de France, ni qu'un seul et même roi, ni un prince de la maison de France, en devînt le souverain de quelque manière que ce soit, par testament, appel, successions, conventions matrimoniales, dons, ventes, contrats ou autres voies, telles qu'elles puissent être; ni que le prince qui régnera

d'y voir parvenir un prince de la maison de France.

La crainte de l'union de cette couronne à celle d'Espagne sur la même tête a été le motif des renonciations précédentes : il suffiroit par conséquent de prendre les précautions nécessaires pour l'empêcher, et pour cet effet d'étendre tout au plus l'exclusion aux enfans et frères du prince qui régneroit en France, ainsi qu'il avoit été proposé ; mais il seroit nécessaire de supprimer la clause injurieuse qu'on veut mettre aujourd'hui pour exclure ses héritiers, descendans et princes de sa maison qui ne seroient pas rois. Enfin il faudroit prévenir le même sujet d'alarmes à l'égard de la maison d'Autriche, et stipuler que celui qui seroit roi d'Espagne ne pourroit devenir empereur, roi de Bohême, de Hongrie, archiduc d'Autriche, ni posséder aucuns des Etats héréditaires en Allemagne.

en France, ni un prince de la maison de France, puisse jamais régner aussi en Espagne, ni acquérir dans ladite monarchie aucune ville, fort, place ou pays, dans aucune partie d'icelle, principalement dans les Pays-Bas, en vertu d'aucuns dons, ventes, échanges, conventions matrimoniales, hérédité, appel, succession par testament ou *ab intestat*, en quelque sorte et manière que ce puisse être, tant pour lui que pour les princes ses enfans et frères, leurs héritiers et descendans.

ART. VII.

Spécialement que la France ne pourra jamais se rendre maîtresse des Indes espagnoles, ni envoyer des vaisseaux pour y exercer le commerce, directement ou indirectement, sous quelque prétexte que ce soit.

Observations sur ledit article. — L'interdiction du commerce indirect de la France est contraire à ce qui s'est pratiqué depuis que les Espagnols en sont maîtres ; ils ne peuvent même se passer des marchandises de France. Ainsi, après avoir dit que les Français n'y pourront exercer directement le commerce, il faudroit ajouter : *Mais à cet égard les choses seront remises sur le même pied qu'elles étoient sous le règne du feu roi Charles* II.

Arrêté dudit article, de la manière qu'il doit être signé. — Spécialement que la France ne pourra jamais se rendre maîtresse des Indes, ni envoyer des vaisseaux pour y exercer le commerce, sous quelque prétexte que ce soit.

ART. VIII.

Sa Majesté Très-Chrétienne, voulant donner des marques certaines du dessein qu'elle a de maintenir une paix ferme et stable, et faire cesser tout ombrage de ses desseins, consent de remettre à Sa Majesté Impériale et à l'Empire la ville et citadelle de Strasbourg dans l'état où elle se trouve présentement, avec le fort de Kelh, et ses dépendances et appartenances, situées des deux côtés du Rhin, sans aucune répétition de frais ou dépenses sous quelque prétexte que ce soit, avec le canon, artillerie et amunitions de guerre qui s'y trouvent, sans aucune réserve, pour être rétablie dans le rang, prérogatives et priviléges de ville impériale, dont elle jouissoit avant que d'être sous la domination de Sa Majesté Très-Chrétienne; laquelle ville de Strasbourg et fort seront rendus et évacués d'abord que quelqu'un comparoîtra aux portes de ladite ville et fort muni d'un plein pouvoir de Sa Majesté Impériale et de l'Empire, selon la forme accoutumée, pour en prendre possession.

Observation sur ledit article. — Il y a vraisemblablement de grands magasins dans Strasbourg; il ne seroit pas juste d'obliger le Roi à les abandonner : cet article demande donc une exception. Il suffiroit de rendre l'artillerie et les munitions qui appartenoient à la ville quand Sa Majesté en a pris possession, ou bien leur valeur. L'évacuation d'une ville aussi importante et des forts qui en dépendent ne peut se faire au moment qu'il comparoîtra quelqu'un aux

Arrêté dudit article, de la manière qu'il doit être signé. — Sa Majesté Très-Chrétienne, voulant donner des marques certaines du dessein qu'elle a de maintenir une paix ferme et stable, et faire cesser tout ombrage de ses desseins, consent à donner à Sa Majesté Impériale et à l'Empire la ville et citadelle de Strasbourg dans l'état où elle se trouve présentement, avec le fort de Kelh et ses dépendances et appartenances situées des deux côtés du Rhin, sans aucune répé-

portes avec un simple pouvoir de l'Empereur; il faudroit donc convenir d'un temps certain, et on ne peut le régler que du jour que l'Empereur et l'Empire auront donné les ratifications du traité.

La religion catholique, apostolique et romaine doit être conservée dans Strasbourg, ainsi qu'elle y est présentement exercée; l'évêque et le chapitre maintenus dans tous leurs droits spirituels et temporels, prérogatives, prééminences et priviléges dont les prédécesseurs dudit évêque et dudit chapitre ont joui dans l'Empire, tant en deçà qu'au-delà du Rhin.

tition de frais ou dépenses, sous quelque prétexte que ce soit, avec cent pièces de canon de bronze de différens calibres, savoir, cinquante pièces de 24 et douze livres de balles, et cinquante pièces de 8 et quatre livres de balles, et les munitions à proportion, pour être rétablie dans le rang, prérogatives et priviléges de ville impériale, dont elle jouissoit avant que d'être sous la domination de Sa Majesté Très-Chrétienne; laquelle ville de Strasbourg et Fort seront rendus et évacués aussitôt après les ratifications de l'Empereur et de l'Empire, qui seront échangées à La Haye, et qu'il comparoîtra aux portes de ladite ville et fort quelqu'un muni d'un plein pouvoir de Sa Majesté Impériale et de l'Empire, selon la forme accoutumée, pour en prendre possession.

ART. IX.

Que la ville de Brisach avec son territoire soient évacués par Sa Majesté Très-Chrétienne, et remise par elle à Sa Majesté Impériale et à la maison d'Autriche, avec tout le canon, artillerie et amunitions de guerre qui s'y trouvent, à la fin de juin au plus tard, pour en jouir désormais en toute propriété, ainsi que Sa Majesté Impériale en a joui ou dû jouir en exécution du traité de paix conclu à Riswick.

Observation sur ledit article. — Cet article est un de ceux que nous ne pouvons passer, les ordres du Roi étant positifs d'obtenir la ville de Landau pour consentir à la restitution de Brisach.

Dans les articles signés par les ministres alliés, il est ajouté : *Avec les canons, artillerie et munitions de guerre qui s'y trouvent.*

ART. X.

Sa Majesté Très-Chrétienne possédera désormais l'Alsace, dans le sens littéral du traité de Westphalie; en sorte qu'elle se contentera du droit de préfecture sur les dix villes impériales de ladite Alsace, sans néanmoins étendre lesdits droits au préjudice des prérogatives, droits et priviléges qui leur compètent, comme aux autres villes libres de l'Empire, pour en jouir, aussi bien que des prérogatives, revenus et domaines, ainsi que Sadite Majesté en a dû jouir lors de la conclusion desdits traités; devant aussi être remises les fortifications desdites villes au même état qu'elles étoient alors, excepté toutefois la ville de Landau, dont la possession et propriété appartiendra toujours à Sa Majesté Impériale et à l'Empire, avec faculté de démolir ladite place, s'il est ainsi jugé à propos par l'Empereur et l'Empire.

Observation sur ledit article. — Nous avons déclaré que nous n'avions point de pouvoirs sur cet article, aussi bien que sur le suivant.

ART. XI.

Qu'en conséquence desdits traités de Westphalie, Sadite Majesté Très-Chrétienne fera démolir dans le temps convenu, à ses dépens, les forteresses qu'elle a présentement sur le Rhin, depuis Bâle jusqu'à Philisbourg, nommément Huningue, le Neuf-Brisach et le Fort-Louis, avec tous les ouvrages dépendant dudit fort tant en deçà qu'au-delà du Rhin, sans qu'à jamais on puisse les rétablir.

ART. XII.

Que la ville et forteresse de Rhinfeld, avec ce qui en dépend, demeurera au landgrave de Hesse-Cassel, jusqu'à ce qu'il sera satisfait de ses prétentions sur ladite ville et forteresse.

Observation sur ledit article. — Le différend entre les deux landgraves de Hesse-Cassel et de Rhinfeld est une affaire domestique qui regarde l'Empire; il est par conséquent inutile d'en parler dans les articles préliminaires.

Arrêté dudit article, de la manière qu'il doit être signé. — Que la ville et forteresse de Rhinfeld, avec ce qui en dépend, demeurera au landgrave de Hesse-Cassel, jusqu'à ce qu'il en sera autrement convenu.

ART. XIII.

La reine de la Grande-Bretagne et les seigneurs Etats-généraux soutenant que la clause insérée dans l'article 4 du traité de Riswick, touchant la religion, est contre la teneur de la paix de Westphalie, et que conséquemment elle devoit être révoquée, il a été trouvé bon que cette affaire soit remise à la négociation de la paix générale.

ART. XIV.

Quant à la Grande-Bretagne, Sa Majesté Très-Chrétienne reconnoîtra dès à présent, dans la négociation des traités de paix à faire, la reine de la Grande-Bretagne en cette qualité.

Observation sur ledit article. — On est d'accord sur les trois articles suivans. Il sera seulement nécessaire d'ajouter, à celui qui regarde la restitution de Terre-Neuve, qu'elle sera faite aux conditions dont il sera convenu lors de la conclusion du traité général de la paix.

ART. XV.

Sadite Majesté reconnoîtra aussi la succession à la couronne de la Grande-Bretagne dans la ligne protestante, ainsi qu'elle est établie par les actes du parlement de la Grande-Bretagne.

ART. XVI.

Le roi Très-Chrétien cédera à la couronne de la Grande-Bretagne ce que la France possède dans l'île de Terre-Neuve; et on restituera de la part de la reine de la Grande-Bretagne, aussi bien que de la part de Sa Majesté Très-Chrétienne, tous les pays, îles, forteresses et colonies que les armes de l'un et de l'autre côté ont occupés depuis la présente guerre, *en quelque lieu des Indes qu'elles soient situées.*

ART. XVII.

Sadite Majesté promet de faire raser toutes les fortifications de la ville de Dunkerque, du port, et des ribangs qui en pouvoient dépendre, à ses dépens, et d'en faire combler et ruiner entièrement le port dans le temps de deux mois; le tout à la satisfaction de la reine de la Grande-Bretagne et des seigneurs Etats-généraux des Provinces-Unies, sans qu'il soit permis de rétablir les fortifications, ou de rendre ce port navigable à jamais, directement ou indirectement.

Observation sur ledit article. — Le temps marqué par cet article ne suffiroit pas pour démolir des ouvrages aussi considérables que

Arrêté dudit article, de la manière qu'il doit être signé. — Sadite Majesté promet de raser toutes les fortifications de la ville de Dun-

ceux de Dunkerque : il faudroit convenir d'examiner de bonne foi, avec les commissaires nommés par l'Angleterre et par messieurs les Etats-généraux, le temps nécessaire pour raser les ouvrages et pour combler le port, à condition qu'on y travailleroit, sans perdre un instant, immédiatement après l'échange des ratifications du traité.

kerque, du port, et des ribangs qui en pouvoient dépendre, à ses dépens, sans exception; en sorte que la moitié desdites fortifications soit rasée, et la moitié du port comblée dans l'espace de deux mois, et l'autre moitié des fortifications rasée, aussi bien que l'autre moitié du port comblée dans l'espace de deux autres mois; le tout à la satisfaction de la reine de la Grande-Bretagne et des seigneurs Etats-généraux des Provinces-Unies, etc.

ART. XVIII.

On se tiendra, à l'égard de la personne qui prétend être roi de la Grande-Bretagne, à l'alternative proposée, suivant laquelle il sortira de France pour se retirer en tel pays de l'Europe que bon lui semblera, et y jouir d'une entière sûreté et liberté, recevant de la Grande-Bretagne la somme dont on conviendra pour sa subsistance; ou bien, en cas de refus de la part de la Grande-Bretagne de payer ladite somme, il demeurera en France, comme il y a été jusqu'à présent.

Observation sur ledit article. — La personne qui prétend être roi de la Grande-Bretagne ayant désiré de sortir du royaume de France, et prévenu la demande que la reine de la Grande-Bretagne et la nation britannique ont faite, etc.

Arrêté dudit article, de la manière qu'il doit être signé. — La personne qui prétend être roi d'Angleterre ayant désiré de sortir du royaume de France, et prévenu la demande que la reine de la Grande-Bretagne et la nation britannique ont faite, se retirera en tel pays et de telle manière que, par le prochain traité de paix générale, il sera convenu sur les moyens de ladite retraite.

ART. XIX.

Dans la négociation générale des traités à faire, on

tâchera de convenir d'un traité de commerce avec la Grande-Bretagne.

Observation sur ledit article. — On convient de cet article, aussi bien que des deux suivans.

ART. XX.

A l'égard du roi de Portugal, Sa Majesté Très-Chrétienne consentira qu'il jouisse de tous les avantages établis en sa faveur par les traités faits entre lui et ses alliés.

ART. XXI.

Sa Majesté reconnoîtra le roi de Prusse en cette qualité, et promettra de ne le point troubler dans la possession de la principauté de Neuchâtel et du comté de Valangin.

ART. XXII.

Et quant aux seigneurs Etats-généraux, Sa Majesté leur cédera, dans les termes les plus précis qu'il conviendra, les places de Furnes et de Furnemback, le fort de Kenock, y compris Menin avec Saverge, Ypres avec ses châtellenies, Lille avec sa châtellenie, Tournay, Condé et Maubeuge avec toutes leurs dépendances, le tout en l'état que sont à présent lesdites places, et spécialement avec le canon, artillerie et amunitions de guerre qui s'y trouvent, pour aussi servir, avec le reste des Pays-Bas espagnols, auxdits seigneurs Etats-généraux de barrière, et pour en pouvoir convenir avec ledit roi Charles selon la teneur de ladite grande alliance, tant à l'égard de la garnison que lesdits seigneurs Etats-généraux y tiendront, que de toutes les

autres choses dans les Pays-Bas espagnols, et particulièrement pour avoir en toute propriété et souveraineté le haut quartier de Gueldre, selon l'article 52 du traité de Munster de l'an 1646, comme de temps en temps ils le trouveront à propos.

Observation sur ledit article. — Il faut premièrement éclaircir s'il est vrai que le fort de Kenock soit compris dans le Furnemback.

Ypres doit être exprimé avec sa châtellenie, et non avec ses châtellenies. Enfin il faut distinguer, de la châtellenie de Lille, Douay et sa gouvernance, aussi bien qu'Orchies et ce qui en peut dépendre, afin qu'il n'y ait à l'avenir aucune contestation sur cet article.

Arrêté dudit article, de la manière qu'il doit être signé. — Et quant aux seigneurs Etats-généraux, Sa Majesté leur cédera, dans les termes les plus précis qu'il conviendra, les places de Furnes et le Furnemback, le fort de la Kenock, y compris Menin avec Saverge, Ypres avec sa châtellenie et ses dépendances, qui seront désormais Bailleul, Warneton, Comines, Wervick, Poperingue, et ce qui dépend des lieux ci-dessus exprimés, la ville et châtellenie de Cassel demeurant à Sa Majesté Très-Chrétienne, Lille avec sa châtellenie, à l'exception de Douay et son gouvernement, Tournay, Condé et Maubeuge avec toutes leurs dépendances, le tout en l'état que sont à présent lesdites places, et spécialement avec le canon, l'artillerie et amunitions de guerre qui s'y trouvent, pour aussi servir avec le reste des Pays-Bas espagnols, auxdits seigneurs Etats-généraux de barrière, et pour en pouvoir convenir avec ledit roi Charles selon la teneur de la grande alliance, tant à l'égard de la garnison que lesdits Etats-généraux y tiendront, que de toutes les autres choses dans les Pays-Bas espagnols, et particulièrement pour en avoir en toute propriété et souveraineté le haut quartier de Gueldre, selon le 52e article du traité de Munster de l'an 1649, comme de temps en temps ils le trouveront à propos; bien entendu que s'il y a un magasin général à Tournay, on conviendra de la quantité et qualité d'artillerie et munitions qui seront laissées dans ladite place.

ART. XXIII.

Sa Majesté Très-Chrétienne rendra aussi toutes les villes, forts et places qu'elle aura occupés dans les Pays-Bas espagnols dans l'état qu'ils sont présen-

tement, avec le canon, artillerie et amunitions de guerre, et les évacuera dans le temps qui sera réglé; le tout sous condition expresse que la religion catholique sera maintenue dans toutes lesdites places rendues, et les lieux en dépendant, de la même manière qu'elle y est établie, hormis que les garnisons de l'Etat pourront exercer leur propre religion tant dans les places cédées pour l'augmentation de la barrière, que dans les places du Pays-Bas espagnol rendues.

Observation sur ledit article. — Il y a dans ces places des commandans et des troupes du roi d'Espagne; l'électeur de Bavière en a le commandement général, et le Roi n'en étant pas le maître, ne peut s'engager qu'à retirer des garnisons composées de ses propres troupes, et les officiers qui les commandent.

Arrêté dudit article, de la manière qu'il doit être signé. — Sa Majesté Très-Chrétienne rendra aussi toutes les villes, forts et places qu'elle aura occupés dans les Pays-Bas espagnols, dans l'état qu'ils sont présentement, avec leur canon, artillerie et amunitions de guerre; bien entendu que si, depuis que les troupes du roi Très-Chrétien sont entrées dans Namur, il s'est fait quelques magasins ou amas d'artillerie et de munitions dans la ville ou château autres que pour leur défense, ils seront retirés par les officiers de Sa Majesté Très-Chrétienne, de concert avec ceux des Etats-généraux, dans le temps de l'évacuation, laquelle ne pourra être retardée pour raison de ce, mais sera faite dans le temps qui sera réglé; le tout sous condition expresse que la religion catholique sera maintenue dans toutes lesdites places rendues, et lieux en dépendant, de la même manière qu'elle y est établie, hormis que les garnisons de l'Etat pourront exercer leur propre religion tant dans les places cédées pour l'augmentation de la barrière, que dans les places rendues.

ART. XXIV.

Et afin que cette convention puisse sortir son plein effet, Sa Majesté Très-Chrétienne promet de ne faire sortir dès à présent ni canon, ni artillerie, ni amu-

nitions de guerre, des villes et forts qui devront être rendus et cédés en vertu de ces articles.

Observation sur ledit article. — Sa Majesté a fait mettre dans les places d'Espagne et dans les siennes plus d'artillerie et plus de munitions pour leur défense qu'il n'y en a ordinairement : il ne sera pas juste que Sa Majesté soit obligée d'en laisser présentement la même quantité pour être remise avec les places.

ART. XXV.

Sa Majesté accordera auxdits Etats-généraux, touchant leur commerce, ce qui est stipulé par le traité de Riswick, le tarif de 1664, la suppression des tarifs faits depuis la révocation de tous les édits, déclarations et arrêts postérieurs contraires audit tarif de 1664, et aussi l'annulation du tarif fait entre la France et lesdits seigneurs Etats-généraux le 29 mai 1699; de sorte qu'il n'aura lieu à leur égard que le tarif de 1664, ensemble l'exception de cinquante sous par tonneau sur les vaisseaux hollandais trafiquant dans les ports de France.

Observation sur ledit article. — On proposera les expédiens convenables pour lever de gré à gré les difficultés qui pourroient embarrasser le commerce entre les Français et les Hollandais, et l'on en conviendra à l'amiable lors de la conclusion de la paix.

ART. XXVI.

Sa Majesté reconnoîtra, lors de la signature des traités de paix, le neuvième électorat érigé en faveur de l'électeur d'Hanovre.

Observation sur ledit article. — Le Roi consent à cet article, aussi bien qu'au suivant.

ART. XXVII.

Le duc de Savoie sera remis en possession du du-

ché de Savoie, du comté de Nice, et de tous les lieux et pays qui lui appartiennent héréditairement, et que les armes de Sa Majesté auront occupés pendant le cours de la présente guerre, sans aucune réserve; consentant d'ailleurs que Son Altesse Royale jouisse de tous les pays, Etats et places qui lui ont été cédés par l'Empereur et ses alliés.

ART. XXVIII.

Que le Roi cédera à M. le duc de Savoie la propriété et souveraineté des villes d'Exilles et de Fenestrelle, et Chaumont, occupées présentement par les armes de Son Altesse Royale, aussi bien que la vallée de Pragelas, comme aussi de tout ce qui est en deçà des monts Genèvre et autres; en sorte que désormais lesdits monts servent de barrière et de limites entre le royaume de France et la principauté de Piémont.

Observation sur ledit article. — Cette condition est absolument contraire aux ordres précis que le Roi nous a donnés.

ART. XXIX.

Quant aux ci-devant électeurs de Cologne et de Bavière, leurs demandes et prétentions seront remises à Sa Majesté Impériale et à l'Empire, pour qu'on en puisse parler aux traités de la paix; et les dispositions et décrets de Sa Majesté Impériale et de l'Empire, faits et émanés durant cette guerre, seront soutenus à l'égard de Son Altesse Electorale Palatine, qui restera dans la possession du Haut-Palatinat du comté de Cham, et dans le rang et dignité, tout de même comme il en a été investi par Sa Majesté Impériale,

comme aussi à l'égard de ce qui a été fait en faveur de la ville impériale de Donawerth, et autres dispositions de cette nature. Et pour ce qui regarde les garnisons qui se trouvent ou se trouveront ci-après, de la part des seigneurs Etats-généraux, dans la ville de Huy, la citadelle de Liége et de la ville de Bonn, elles y resteront, jusqu'à ce qu'on en soit convenu autrement avec Sa Majesté Impériale et l'Empire.

Observation sur ledit article. — Ce seroit soumettre les électeurs de Cologne et de Bavière au jugement de leurs parties que d'accepter pour eux cet article. Suivant sa disposition, il ne seroit parlé de leurs intérêts que lorsque le Roi ne seroit plus en état de les soutenir, Sa Majesté ayant évacué ou rasé toutes les places qu'on lui demande en exécution du traité. Il est donc nécessaire qu'il soit donné une assurance du rétablissement des deux électeurs, puisqu'on peut comprendre dans les articles préliminaires la confirmation de ce qui a été fait en faveur de l'électeur palatin et de la ville de Donawerth, et puisqu'on veut stipuler que messieurs les Etats-généraux auront droit de garnison dans les places de l'évêché de Liége et de l'électorat de Cologne.

Arrêté dudit article, de la manière qu'il doit être signé. — Quant aux ci-devant électeurs de Cologne et de Bavière, leurs demandes et prétentions seront remises à la négociation des traités de la paix, et les dispositions et décrets de Sa Majesté Impériale et de l'Empire, etc.

ART. XXX.

Et pour faire cesser tous les doutes sur l'exécution desdits articles, et en avancer l'exécution, dont dépend le rétablissement du repos général, et de la confiance et amitié réciproquement,

ART. XXXI.

L'on promet que l'Empereur, la reine de la Grande-Bretagne et lesdits seigneurs Etats-généraux se contenteront de ce qui leur est accordé respectivement

ci-dessus, et que dans la négociation de la paix générale ils ne prétendront pas d'autres conditions que celles qu'ils coucheront dans un catalogue ou liste séparée.

Observation sur ledit article. — Pour la sûreté des présens articles, il est nécessaire de stipuler que les princes nommés se contenteront des pays, places et territoires qui leur sont accordés respectivement par lesdits articles; que, dans la négociation de la paix générale, ils ne prétendront pas d'autres conditions à cet égard; qu'ils n'agiteront que les points dont il sera fait un état et liste séparés, se contentant de les appuyer de manière que la discussion desdits points ne puisse en aucun cas faire cesser l'amnistie.

Arrêté dudit article, de la manière qu'il doit être signé. — On promet que les demandes ultérieures que l'Empereur, la reine de la Grande-Bretagne et lesdits seigneurs Etats-généraux pourront faire dans la négociation de la paix générale, aussi bien que le roi Très-Chrétien, ne pourront interrompre l'amnistie dont il sera parlé ci-après.

ART. XXXII.

Pour l'Empire, les quatre cercles associés, le roi de Prusse, le duc de Savoie et autres alliés, comme aussi le duc de Lorraine, il leur sera libre, outre ce qui leur est accordé ci-dessus, de faire dans ladite assemblée générale telles demandes qu'ils trouveront convenir.

Observations sur ledit article. — Il est nécessaire aussi d'exprimer dans cet article que les puissances nommées ne prétendront pour leurs alliés d'autres places ni plus grande étendue de pays que ce qui est convenu par les présens articles, et qu'en aucun cas elles ne prendront les armes pour raison des demandes que leurs alliés pourroient former

Arrêté dudit article, de la manière qu'il doit être signé. — Pour l'Empire, les cercles associés, le roi de Portugal, le roi de Prusse, le duc de Lorraine et autres alliés, il leur sera libre, etc.

lorsqu'on traitera la paix générale. Le duc de Lorraine n'étant point en guerre, ne doit pas seulement être nommé ; il suffira qu'il soit compris dans l'énumération générale que chaque partie intéressée à la guerre fera, lors de la conclusion de la paix, des princes qu'elle souhaitera d'y faire participer.

ART. XXXIII.

La négociation générale se terminera, s'il est possible, dans le temps des deux mois, comme ci-dessus.

Observation sur ledit article. — L'on convient que la négociation générale ne se peut terminer tropprompiement.

ART. XXXIV.

Et afin que ladite négociation se puisse d'autant mieux faire dans le terme desdits deux mois, et que sur l'exécution desdits articles la paix s'en puisse suivre immédiatement, il a été accordé qu'il y aura une cessation d'armes de toutes les hautes parties qui sont en guerre, à commencer partout, lorsque la conclusion desdits articles pourra venir à la connoissance desdites hautes parties présentement en guerre.

Observations sur ledit article. — Suivant la disposition de ces articles, le Roi se trouveroit exposé à voir recommencer la guerre après que Sa Majesté auroit remis ou rasé un grand nombre de places très-considérables ; car il est dit que si la monarchie d'Espagne est rendue ou cédée à l'archiduc, ainsi qu'il est stipulé par ces articles, la cessation d'armes continuera jusqu'à la conclusion et ratification des traités de paix à faire. Il est donc certain que si le roi d'Espagne ne souscrit pas aux traités, et si contre toute apparence il peut soutenir la guerre, le Roi aura rendu et démoli ses places sans avoir la paix ni la suspension d'armes, et que la guerre recommenceroit avec un entier désavantage pour Sa Majesté, les frontières de son royaume étant entièrement découvertes. Il faut donc conclure que la simple signature de ces articles ne suffit pas pour en assurer l'exécution ; que les ratifications de toutes les parties seront nécessaires, et que ce ne sera qu'après qu'elles seront échangées dans les termes convenus que les places seront évacuées ou rasées.

ART. XXXV.

Le roi Très-Chrétien, pour donner des preuves de son désir et inclination pour terminer cette sanglante guerre dès à présent, promet, aussitôt la conclusion et ratification desdits articles, d'évacuer, comme ci-dessus, aux Pays-Bas les villes de Namur, Mons et Charleroy, devant le 15 de juin prochain; Luxembourg, Condé, Tournay et Maubeuge, quinze jours après; et devant le 15 de juillet les villes de Nieuport, Furnes, fort de la Kenock et Ypres, comme aussi la ville et citadelle de Strasbourg, avec le fort de Kelh; et, devant l'expiration de ces deux mois, raser et combler, comme ci-dessus est convenu, les fortifications et port de Dunkerque.

Arrêté dudit article, de la manière qu'il doit être signé. — Le roi Très-Chrétien, pour donner des preuves de son désir et inclination pour terminer cette sanglante guerre dès à présent, promet, aussitôt la conclusion et ratification desdits articles, d'évacuer, comme ci-dessus, aux Pays-Bas les villes de Namur, Mons et Charleroy, devant le 15 de juin prochain; Luxembourg, Condé, Tournay et Maubeuge, quinze jours après; et devant le 15 de juillet les villes de Nieuport, Furnes, fort de la Kenock et Ypres; et devant l'expiration de ces deux mois de raser et combler, comme ci-dessus est convenu, les fortifications et port de Dunkerque; se rapportant, à l'égard de Strasbourg et du fort de Kelh, à ce qui est rapporté par l'article VIII.

ART. XXXVI.

Sa Majesté Très-Chrétienne promet de remettre au temps de ladite conclusion, et devant l'expiration des deux mois après, d'exécuter tout ce qui a été accordé ci-devant à l'égard des autres alliés.

ART. XXXVII.

Et en cas que le roi Très-Chrétien exécute tout ce

qui a été dit ci-dessus, et que la monarchie d'Espagne soit rendue et cédée au roi Charles III, comme il est accordé par ces articles, dans le terme stipulé, on a accordé que la cessation d'armes entre les armées des hautes parties en guerre continuera jusqu'à la conclusion et la ratification des traités de paix à faire.

ART. XXXVIII.

Tout ceci servira de base et de fondement des traités de paix à faire, dont on fera l'exécution dans les formes les plus amples qu'on a accoutumé de faire dans les traités de paix, tant à l'égard des cessions, successions, renonciations, dépendances et annexes, évacuation du canon, artillerie, amunitions de guerre, galères, chiourmes, sans frais ni dépens, et de semblables choses.

ART. XXXIX.

Les ratifications des articles préliminaires ci-dessus seront fournies et échangées de la part du roi Très-Chrétien, de la reine de la Grande-Bretagne, et des seigneurs Etats-généraux, avant le 15 juin prochain; et de la part de l'Empereur dans le premier juillet suivant; et de celle de l'Espagne le plus tôt qu'il sera possible : et, aussitôt après la délivrance des ratifications de la reine de la Grande-Bretagne et des seigneurs Etats-généraux, on procédera à l'exécution de ce qui est stipulé touchant l'évacuation des places que Sa Majesté Très-Chrétienne doit rendre et céder aux Pays-Bas, comme aussi touchant la démolition de la ville de Dunkerque et comblement du port, et de tout ce qui est accordé auxdites puissances. La même

exécution aura lieu pour ce qui est stipulé en faveur de l'Empereur et du roi Charles III; et après la ratification de Sa Majesté Impériale, et pour ce qui touche l'Empire, l'on exécutera ce qui le regarde après que la ratification dudit Empire sera échangée. Quant aux autres alliés, les articles qui les regardent seront exécutés après qu'ils auront acquiescé, signé et ratifié lesdits articles.

ART. XL.

Et, pour avancer la conclusion des traités de paix générale, il a été convenu que le 25 du mois de juin prochain le congrès commencera en ce lieu de La Haye; et tous les rois, princes et Etats, alliés et autres, seront invités d'y envoyer leurs ministres plénipotentiaires. Et pour prévenir toutes difficultés et embarras sur le cérémonial, et avancer d'autant plus la conclusion de la paix générale, ceux des ministres qui auront le caractère d'ambassadeur ne le déclareront que le jour de la signature des traités pour ladite paix.

Ainsi fait et convenu et signé par les plénipotentiaires de Sa Majesté Impériale, de Sa Majesté la reine de la Grande-Bretagne, et des seigneurs Etats-généraux des Provinces-Unies, avec les plénipotentiaires de Sa Majesté Très-Chrétienne.

Le Roi connut parfaitement que, sous le nom d'articles de paix, ses ennemis ne lui proposoient que des conditions inadmissibles d'une trève captieuse de deux mois, dont ils profiteroient pour se mettre en possession des places principales de la frontière de

Flandre, persuadés qu'ils en demeureroient maîtres, puisqu'il seroit impossible d'exécuter le traité de paix définitif dans l'espace de temps fixé pour l'accomplir. Ainsi Sa Majesté ne balança pas sur le seul parti qu'elle eût à prendre non-seulement pour sa gloire, mais aussi pour le bien de son royaume. Elle différa cependant de faire savoir ses intentions, et d'envoyer ses derniers ordres au président Rouillé, jusqu'à ce que Torcy, de retour auprès d'elle, lui eût rendu compte de plusieurs circonstances qu'il pourroit avoir omises dans les lettres qu'il avoit eu l'honneur de lui écrire.

Il vit à Mons l'électeur de Bavière, très-inquiet de l'issue des conférences de La Haye. Il désabusa ce prince de l'espérance dont il s'étoit vainement flatté d'être soutenu par les Hollandais, et calma la crainte que l'électeur avoit que le Roi ne vînt enfin à l'abandonner. Il ne lui cela pas que le nombre de ses ennemis étoit grand et puissant dans l'Empire.

Il continua sa route pour Douay, où le maréchal de Villars assembloit l'armée. Le bien du service demandoit qu'il fût instruit de l'état d'une négociation dont l'incertitude avoit suspendu jusqu'alors l'ouverture de la campagne. On étoit au premier de juin. Le maréchal, surpris des demandes des ennemis, persuadé que le Roi n'accepteroit pas leurs propositions, plein de confiance en la valeur et la bonne volonté des troupes, le pria d'en assurer Sa Majesté. « Quant à la « subsistance de l'armée, j'ai, dit-il, du blé pour le « cours du mois où nous entrons; quand il n'y en aura « plus, il faut espérer que la Providence nous fera « trouver moyen de subsister. »

Le Roi, pleinement instruit des intentions de ses ennemis, rappela le président Rouillé; Sa Majesté voulut aussi que Torcy satisfît à la parole qu'il avoit donnée au prince Eugène, et que, suivant l'engagement qu'il en avoit pris, il lui écrivît à Bruxelles pour l'avertir avant le 4 du mois de la résolution qu'elle prenoit de rejeter le projet du Pensionnaire.

La dépêche du Roi au président Rouillé contient ses justes motifs de décision.

Dépêche du Roi à M. le président Rouillé.

« Du 2 juin 1709.

« Monsieur le président Rouillé, j'ai voulu entendre le compte que Torcy devoit me rendre de son voyage à La Haye, avant que de prendre ma dernière résolution sur les conditions nommées préliminaires, et contenues dans le projet que le pensionnaire de Hollande a dressé, de concert avec les ministres des alliés de cette république.

« Leur fermeté à soutenir de pareilles prétentions semble contredire les assurances qu'ils vous ont données du désir qu'ils ont de travailler de bonne foi au rétablissement du repos public. J'avois lieu de croire que, voulant sincèrement l'avancer, ils se désisteroient enfin des instances pressantes qu'ils vous ont faites pour obtenir la démolition de toutes les forteresses que j'ai fait construire en Alsace, et qu'ils se contenteroient à traiter sur les intérêts des électeurs de Cologne et de Bavière, puisque dans ces mêmes préliminaires il est fait mention de ces deux princes, pour confirmer les dispositions faites ou à faire à leur

préjudice : mais je vois qu'au lieu de se rapprocher de cette égalité nécessaire lorsqu'il s'agit de prendre des engagemens réciproques, la république de Hollande et ses alliés s'en éloignent encore davantage dans le principal article du traité qu'ils proposent; car ils promettent seulement une cessation d'armes pendant deux mois, pour le prix des places qu'ils exigent que je cède immédiatement après l'échange des ratifications de ces articles préliminaires, leur dessein étant de recommencer la guerre si je ne puis alors obtenir du roi d'Espagne de renoncer au trône, condition qu'ils regardent comme absolument nécessaire pour assurer l'entière exécution de la paix.

« Si je pouvois céder sur les deux premiers articles, je ne le ferois qu'en considération de mes peuples, et dans la seule vue de leur procurer le repos qu'ils ont raison de souhaiter, après plusieurs années d'une guerre aussi onéreuse que celle que je soutiens : mais, en acceptant le projet dressé à La Haye, je serois bien éloigné du but que je me propose; car en cédant et démolissant mes places avant que mes ennemis eussent pris aucun engagement réel avec moi, je leur donnerois de nouveaux avantages pour me faire plus commodément la guerre, et je me priverois volontairement des moyens que j'ai de résister à leurs efforts. Ainsi mes sujets n'en seroient que plus exposés à de nouvelles entreprises, et par conséquent que plus malheureux; car il m'est impossible de répondre du consentement du Roi mon petit-fils lorsqu'il s'agit de renoncer à une couronne : il l'est aussi que je promette de me joindre à mes ennemis pour agir contre une nation qui n'auroit à mon égard d'autre démérite

que d'être fidèle à son roi légitime. Il paroît cependant que, si je l'abandonne, ceux qui lui sont attachés céderont aux conjonctures, et que la guerre d'Espagne finira bientôt lorsque j'en aurai retiré mes troupes : mais c'est le seul engagement qu'on puisse me demander, et je crois tout faire en le promettant. Je l'exécuterai de bonne foi, si vous pouvez encore à cette condition conclure le traité; mais si mes ennemis persistent à demander des conditions qu'il n'est pas en mon pouvoir de tenir quand je pourrois me résoudre à les promettre, le public jugera facilement qu'ils ne veulent point de paix, parce qu'ils se confient en la force de leurs armes, et que leur unique dessein est de tenter de nouveaux événemens. Dieu peut les rendre aussi funestes pour eux que les précédens leur ont été favorables.

« Il ne seroit pas cependant de la prudence de consentir à une perte certaine, telle que seroit celle des places que je céderois ou que je ferois démolir, pour acheter une apparence de repos pendant deux mois, et dans la seule vue d'éviter pendant un intervalle aussi court les malheurs incertains que mes ennemis veulent me faire envisager. Je sais que la répétition des bonnes raisons que vous avez employées ne les persuadera pas à la veille d'une campagne prête à s'ouvrir, et dont ils attendent de grands succès : mon intention est cependant qu'aussitôt que vous aurez reçu ma lettre, vous informiez le pensionnaire de Hollande de ce que je vous écris. Vous pouvez même le lui faire voir si vous le jugez nécessaire; et si vous n'attendez aucun changement, vous partirez de La Haye, lui déclarant auparavant, comme vous avez déjà fait, que

je révoque et regarde désormais comme nulles toutes les offres faites de ma part, soit aux Etats-généraux des Provinces-Unies, soit à leurs alliés, puisqu'elles ne peuvent rétablir suivant mes intentions une bonne et solide paix, si nécessaire au bien général de la Chrétienté. Vous parlerez de même au duc de Marlborough, s'il est encore à La Haye.

« Sur ce je prie Dieu, etc. »

Le président Rouillé exécuta ponctuellement les ordres du Roi, et partit de La Haye, après avoir déclaré nulles les offres que Sa Majesté avoit faites pour faciliter la conclusion de la paix.

Elle étoit désirée si ardemment en France, que quelques personnes distinguées par un mérite supérieur, par de grandes actions, et par des emplois élevés, désapprouvèrent, sans avoir vu les préliminaires, le refus qu'on avoit fait de les signer. Leur jugement étoit fondé sur l'extrême besoin que le royaume avoit de la paix.

La même considération avoit tellement frappé le président Rouillé, que lorsque le Pensionnaire remit le projet des préliminaires, Rouillé inclinoit à les signer. « Vous savez, dit-il à Torcy, quel étoit l'état « des affaires quand vous êtes venu en Hollande : « votre voyage en est une preuve. Si vous partez « sans conclure, quelque onéreuse que soit la paix, « jugez et soyez sûr du découragement de toute la « nation. »

Dieu permit que Torcy espérât mieux ; mais à son retour il prit la liberté de proposer au Roi de relever le courage de ses fidèles sujets, et de leur donner

une marque de sa bonté pour eux en les instruisant des facilités presque incroyables que Sa Majesté avoit inutilement apportées à la paix, et de l'opposition opiniâtre de ses ennemis.

La lettre qu'elle écrivit pour cet effet aux gouverneurs des provinces de son royaume fit connoître au public qu'elle n'avoit rien omis pour procurer la paix à des peuples dont elle se regardoit comme le père, et qui ne lui étoient pas moins chers que ses enfans.

Les fabricateurs des préliminaires crurent aussi qu'il étoit de l'intérêt commun non-seulement de les publier, mais encore de les signer, comme un engagement que les Puissances-Unies renouveloient réciproquement entre elles. Ils les obligeoient ainsi à continuer la guerre jusqu'à ce que la France fût forcée de souscrire aux conditions qu'ils prétendoient lui imposer.

Le prince Eugène sut bien remarquer qu'elle demeuroit libre pendant que ses ennemis resserroient les nœuds de leur alliance, et renonçoient à toutes les voies de se délivrer par une paix équitable du poids d'une guerre très-onéreuse. Il le dit au duc de Marlborough.

Le pensionnaire de Hollande essuya de quelques-uns de ses compatriotes des reproches à peu près semblables.

On se plaignit, en Angleterre comme en Hollande, des ministres qui laissoient échapper une occasion peu espérée de faire la paix à des conditions dont l'une et l'autre de ces deux puissances étoient contentes; et les ennemis personnels de Marlborough surent profiter à son désavantage de sa complaisance

à préférer les intérêts de l'Empereur au bien de sa patrie.

Ce prince ne fut pas plus satisfait de la conduite de ses alliés : ils avoient, selon lui, donné trop peu d'attention à la sûreté de la barrière de l'Empire; les intérêts du duc de Lorraine avoient été trop négligés; enfin les ministres impériaux à La Haye avoient souffert une espèce de violence pour consentir à signer les préliminaires, que ceux de France refusoient d'accepter; d'où l'on conclut à Vienne que le contrat n'étoit pas obligatoire de part et d'autre.

Dieu connoît les pensées des sages du monde, et sait combien elles sont vaines. Sa seule puissance avoit placé Philippe v sur le trône d'Espagne; elle seule pouvoit l'y maintenir : les hommes n'avoient pas conduit ce grand événement. Celui de la paix ne devoit pas être attribué à leur habileté; mais, avant que d'accorder cette paix à la France, que Dieu par sa bonté a toujours protégée, le moment devoit en être précédé par les humiliations d'un grand roi. Sa résignation satisfit à la justice divine, et le Dieu de miséricorde regarda favorablement le monarque et ses peuples : il inspira une nouvelle ardeur aux Français, toujours pleins de zèle pour la gloire de leur maître. La patience de la nation dans les traverses qu'elle eut encore à souffrir égala sa valeur connue.

Le gouvernement vint à changer en Angleterre : le duc de Marlborough, et ceux qui liés avec lui dominoient dans ce royaume, furent congédiés; l'administration de l'Etat confiée à des ministres éclairés, plus occupés que leurs prédécesseurs du bien véritable de la nation. Ils connurent l'erreur et le pré-

judice de la continuation d'une guerre infructueuse, proposèrent secrètement de la terminer par une paix équitable, et enlevèrent aux Hollandais la négociation dont ils se croyoient en possession.

Enfin l'Angleterre, se séparant de ses alliés défaits ensuite à Denain, eut la gloire de contribuer à rendre à l'Europe une paix heureuse et solide, avantageuse à la France par la restitution des principales places qu'elle avoit perdues pendant le cours de la guerre, par la conservation de celles que le Roi offroit trois ans auparavant, glorieuse pour le maintien d'un prince de la famille royale sur le trône d'Espagne, nécessaire par la perte fatale que le royaume fit, quatre ans après cette triste négociation, et deux ans après la paix, du plus grand des rois qui jusqu'alors en eût porté la couronne. La suite de ces Mémoires expliquera les circonstances principales de cet ouvrage de la Providence, précédé de tribulations qu'il falloit encore essuyer avant que de ressentir l'effet admirable de la toute-puissance et de la bonté divine.

Dépêche du Roi à M. le marquis de Torcy.

« A Marly, le 14 mai 1709.

« J'ai reçu la dépêche que vous m'avez écrite, commencée le 7 de ce mois, et continuée le 8 et le 9. Je remarque, par le compte que vous me rendez des conférences que vous avez eues en particulier avec le pensionnaire Heinsius, et ensuite avec lui et les sieurs Buys et Wanderdussen, que les Etats-généraux, flattés de leurs succès, étendent encore leurs prétentions au-delà de ce que vous avez ajouté

par mes ordres aux offres qui leur avoient déjà été faites de ma part, et qu'ils n'opposent aux solides raisons que vous avez employées contre leurs demandes, pour eux ou pour leurs alliés, que les prétextes d'une vaine crainte, ou la nécessité de remplir les engagemens qu'ils prétendent avoir pris : mais comme on ne peut espérer de parvenir à la prompte conclusion d'une paix devenue absolument nécessaire à mon royaume qu'en déterminant les Hollandais par la vue de leurs intérêts particuliers, je ne puis qu'approuver la conduite sage que vous avez tenue dans vos conférences. Vous n'avez rien oublié pour surmonter les difficultés considérables que vous y avez trouvées; et je ne remarque pas moins votre sagesse lorsque je vois qu'après avoir usé avec modération des pouvoirs que je vous ai confiés tant que vous avez pu espérer que la solidité de vos raisons persuaderoit ceux qui traitent avec vous, vous avez enfin pris le parti, dans votre troisième conférence, d'augmenter par degrés les motifs qui doivent porter les Hollandais à finir la guerre : mais, en promettant de fortifier encore leur barrière des villes de Tournay et de Lille avec sa châtellenie, sans réserver aucun équivalent, vous devez observer que les châtellenies d'Orchies et de Douay, qui sont des dépendances de Lille, ne doivent point être comprises dans cette cession. J'ai lieu de croire que les Etats-généraux seront touchés de ces offres; et il étoit nécessaire de les faire avant le temps de leur assemblée, pour ôter toutes sortes de prétextes, à ceux qui désirent encore la continuation de la guerre, de faire rejeter des propositions moins avantageuses à leur république : et

afin de vous donner les moyens de lever les autres difficultés qui restent encore sur les articles que vous avez déjà traités, je veux encore expliquer et même étendre les ordres que je vous ai déjà confiés.

« L'extrait que je fais joindre à cette dépêche de la lettre que le sieur Amelot m'a écrite le 30 avril vous instruira des démarches que le Roi mon petit-fils a cru devoir faire pour s'assurer des sentimens de ceux qui entrent dans ses conseils, et de ceux qui tiennent le premier rang entre la noblesse d'Espagne. Il est aisé de prévoir les suites des engagemens qu'il a pris de leur remettre l'administration des affaires principales de son royaume ; et quand ils seroient capables de montrer autant de fermeté et de courage qu'ils lui ont témoigné de zèle en cette occasion, son Etat, épuisé d'hommes et de toutes ressources, ne lui fournira pas les moyens de soutenir long-temps la guerre, lorsque mes troupes abandonneront sa défense. Cette disposition ne change rien aux ordres que je vous ai confiés ; et, soit que vous puissiez obtenir pour lui les royaumes de Naples et de Sicile, ou celui de Naples seulement, je consentirai de stipuler un terme fixe, comme de trois mois, dans lequel le roi d'Espagne sera tenu d'accepter ce qui lui sera réservé, et qu'il en sera déchu s'il laisse expirer ce terme. Je veux bien que vous promettiez encore qu'en cas qu'il refuse d'accepter le partage qui sera réglé pour lui, il en sera déchu s'il laisse expirer ce terme, et que non seulement je retirerai celles de mes troupes qui servent en Espagne, mais encore que je cesserai de lui donner aucun secours par mer ni par terre, pas même aucune somme d'argent, pour sa

défense; mais aussi je ne puis jamais, ni en aucun cas, prendre l'engagement d'employer mes forces pour détrôner le Roi mon petit-fils, ni de donner des passages par mes Etats aux troupes que les Hollandais ou leurs alliés voudroient faire entrer en Espagne.

« Quoiqu'il semble qu'il n'y ait rien à désirer à l'étendue du saerifice que je fais pour procurer à mes peuples le repos dont ils ont un pressant besoin, je veux bien encore y en ajouter un nouveau. S'il est absolument impossible de déterminer les Anglais à consentir de laisser les royaumes de Naples et de Sicile, ou le premier seulement, au Roi mon petit-fils, et si les dernières résolutions des Hollandais pour la paix dépendoient de celles de cette nation, je veux bien enfin consentir encore, à toute extrémité, de ne réserver aucun Etat au Roi mon petit-fils, et promettre aussi de ne lui donner aucune assistance pour défense de la manière que je viens de vous l'expliquer, et aussi sans m'engager à employer mes forces contre lui, ni à donner des passages à celles des alliés sur mes terres; et je remets à votre prudence de ne vous déclarer, tant sur la promesse que je ferois de ne point secourir le roi d'Espagne, que sur le refus que je ferois d'aider à le dépouiller de ses Etats, que lorsque vous le jugerez à propos. Je suis persuadé que si vous étiez obligé de céder même l'article de Naples aux instances des Anglais, vous n'oublieriez rien pour en tirer avantage, aussi bien que de la cession de la Sicile, et pour vous servir de ce moyen, soit pour conserver Dunkerque et Strasbourg, ou l'une de ces deux places, soit pour faire cesser la prétention in-

juste formée par les Hollandais de ne vouloir exécuter du traité de Westphalie, dont ils demandent le rétablissement, que les articles contraires aux intérêts de ma couronne : mais je ne regarde point les vues que je vous explique comme un équivalent absolument nécessaire du nouveau sacrifice que je fais, et je vous permets d'épuiser toute l'étendue des pouvoirs que je vous ai déjà donnés, et d'y ajouter cette nouvelle extension, s'il est nécessaire de le faire pour prévenir l'ouverture de la campagne.

« La demande qui vous a été faite du Fort-Louis est encore une de ces prétentions ajoutées successivement, et à mesure que le bruit de l'épuisement de mes peuples est répandu. Je compte que vous n'oublierez rien pour me conserver cette forteresse, en rasant les ouvrages de la tête du pont vers l'Empire. Si cependant l'on insistoit sur cet article, et que vous pussiez, en consentant de raser cette place, conserver Strasbourg et la ville de Landau fortifiés, en rendant Brisach, je vous permets de le promettre encore.

« Je ne doute pas que l'électeur palatin n'emploie toutes sortes de moyens pour empêcher que Landau fortifié ne me soit remis : mais si les Hollandais vouloient soutenir toutes les prétentions de leurs alliés, fondées comme celle-là sur la seule convenance, il faudroit se préparer à faire long-temps la guerre.

« Je ne doute pas que vous ne profitiez des occasions que vous aurez de voir le duc de Marlborough, pour lui faire connoître que j'ai été informé des démarches qu'il a faites pour empêcher les progrès des conférences pour la paix, et même pour les faire rompre; que j'en ai été d'autant plus surpris, que j'avois

lieu de croire, après les assurances qu'il en avoit données, qu'il vouloit y contribuer, et que je serai bien aise qu'il s'attire par sa conduite la récompense que je lui ai fait promettre : et, pour vous mettre en état de vous en expliquer encore plus clairement avec lui, je veux bien que vous lui donniez une parole précise que je lui ferai remettre deux millions de livres, s'il peut contribuer par ses offices à me faire obtenir l'une des conditions suivantes : la réserve de Naples et de la Sicile pour le Roi mon petit-fils, ou enfin pour la réserve de Naples seule à toute extrémité. Je lui ferois la même gratification pour Dunkerque conservé sous mon obéissance, avec son port et ses fortifications, sans la réserve de Naples ni de la Sicile; même gratification pour la simple conservation de Strasbourg, le fort de Kelh excepté, que je rendrai à l'Empire dans l'état où il étoit lorsque j'en ai fait la première fois la conquête, ou enfin dans celui où il s'est trouvé lorsqu'il a été remis sous mon obéissance, et aussi sans réserver Naples ni la Sicile : mais, de tous ces différens partis, la réserve de Naples est celle que je préférerois.

« Je consentirois à porter cette gratification à trois millions s'il contribuoit à la réserve de Naples, et à me faire conserver Dunkerque aussi fortifié, et avec son port. Si j'étois obligé de céder sur l'article de Dunkerque, je lui donnerois la même somme, en procurant la réserve de Naples et la conservation de Strasbourg de la manière que je viens de l'expliquer, et Landau fortifié, en remettant Brisach; ou bien encore s'il me procuroit la conservation de Strasbourg et de Dunkerque, l'un et l'autre dans l'état où ils se trou-

vent. En dernier lieu, je veux bien que vous offriez au duc de Marlborough jusqu'à quatre millions, s'il me facilitoit les moyens d'obtenir Naples et la Sicile pour le Roi mon petit-fils, et de conserver Dunkerque fortifié, et son port, et Strasbourg et Landau, de la manière qu'il est expliqué; ou encore la même somme, quand la Sicile seroit exceptée de ce dernier article.

« Il est encore nécessaire de vous expliquer que si le traité étoit une fois signé avec les réserves pour le roi d'Espagne, et que ce prince en fût déchu pour n'avoir pas accepté dans le temps qui seroit prescrit, ce changement n'en auroit aucun dans ce que vous auriez promis au duc de Marlborough. Il me reste encore à vous donner mes ordres à l'égard du duc de Lorraine. Ce prince s'est expliqué clairement au sieur de Saint-Contest de ses prétentions; et vous verrez, par la copie que je fais joindre à cette dépêche d'une lettre que ce dernier vous a écrite depuis votre départ, la manière dont il l'a fait. Vous devez éviter, autant que vous le pourrez, de faire entrer dans les préliminaires dont il est présentement question les articles qui regardent le duc de Lorraine; mais si vous étiez obligé de le faire, vous refuseriez absolument de consentir à la permission qu'il voudroit obtenir de fortifier Nancy ou quelque autre place. Cet article ne seroit pas moins contraire aux traités qui ont décidé à cet égard qu'il le pourroit devenir à mes intérêts.

« Je consentirois à donner même dès à présent un équivalent de la ville et de la prevôté de Longwy; mais je ne puis admettre en aucune manière la propo-

sition de donner pour cet équivalent la ville de Toul et le Toulois. L'indemnité que ce prince peut prétendre pour le Montferrat ne peut me regarder en aucune manière, et il n'en doit pas être question, non plus que de la prétendue souveraineté de Charleville. J'ai laissé les voies ouvertes à tous les prétendans pour soutenir leurs droits sur cette terre; mais si les Hollandais insistent sur ce dernier article, vous jugez bien que cette souveraineté n'est pas un objet qui doit vous empêcher de conclure, après tout ce que je fais pour la paix.

« Enfin si les moyens que je vous donne pour avancer l'important ouvrage de la paix vous mettent en état d'en régler les préliminaires, mon intention est que vous proposiez positivement une suspension d'armes. Ce qui restera à régler pour consommer ce grand ouvrage en sera plus facile lorsque le tumulte des armes sera cessé; et les Hollandais, satisfaits dans tous leurs intérêts, doivent la désirer eux-mêmes. Il ne peut leur convenir d'abandonner au sort des armes des avantages acquis et considérables, et je vois que le Pensionnaire vous en a lui-même fait l'ouverture.

« La princesse d'Epinoy m'a demandé avec instance de vous recommander ses intérêts; et quoiqu'il ne doive pas être question de ceux des particuliers dans ce dont vous êtes présentement chargé de ma part, j'ai bien voulu cependant, par la considération que j'ai pour elle, vous marquer que si vous trouvez quelque occasion de lui rendre quelques bons offices, j'approuverai les démarches que vous ferez en sa faveur.

« Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, M. le marquis de Torcy, en sa sainte garde.

« Ecrit à Marly le 14 de mai 1709. *Signé* LOUIS; et plus bas, *Chamillard*.

« 17 mai 1709.

« M. le marquis de Torcy, je viens d'apprendre par le duc d'Albe la nouvelle d'un avantage assez considérable remporté par le marquis de Bay sur l'armée portugaise. J'ai voulu vous en informer, et vous confirmer en même temps les ordres que je vous ai donnés par le retour de votre courrier, dépêché le 14 de ce mois.

« Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, M. le marquis de Torcy, en sa sainte garde. *Signé* LOUIS; et plus bas, *Chamillard*.

« 22 mai 1709.

« M. le marquis de Torcy, vous savez qu'il m'est revenu depuis quelque temps divers avis des mesures que l'électeur de Bavière prenoit avec mes ennemis pour faire son accommodement, en entrant avec eux dans des engagemens aussi contraires à ceux qu'il a pris avec moi qu'ils le seroient à mes intérêts. Ces mêmes avis viennent de m'être confirmés par une voie assez sûre pour ne me plus laisser aucun lieu de douter de ses desseins; et vous jugerez de l'importance dont il est pour mon service, dans la conjoncture présente, d'empêcher qu'il ne fasse cette démarche, ou au moins d'en suspendre l'exécution. C'est aussi pour cette raison que je dépêche l'exprès qui sera chargé de cette lettre, pour vous informer de l'avis que j'ai reçu, et pour vous marquer que comme l'électeur de Bavière n'a pu entamer cette né-

gociation que dans la vue de rentrer dans la possession de ses Etats, et d'acquérir encore de nouveaux avantages par le sacrifice qu'il feroit à mes ennemis de tout ce qui seroit en son pouvoir, l'on ne peut aussi espérer d'en empêcher l'exécution qu'en lui donnant lieu de croire que je veux contribuer à son entier rétablissement, et même aux vues qu'il peut avoir pour son agrandissement. Mon intention est donc que lorsque vous aurez reçu cette lettre vous voyiez le ministre de l'électeur de Bavière, qui est à La Haye; que, sans lui donner lieu de connoître que vous soyez instruit des intentions de son maître, vous lui disiez que j'ai encore renouvelé les ordres que je vous avois déjà donnés de ne rien oublier pour les avantages de l'électeur son maître, et d'examiner si vous pourriez par toutes sortes de moyens lui procurer une entière restitution de ses Etats, et d'autres avantages encore, soit par la conservation du gouvernement général des Pays-Bas, soit par l'acquisition du duché de Mantoue, ou par celle du royaume de Sardaigne; enfin vous ajouterez à tout ce que je vous marque tout ce que vous croirez qui sera propre à détourner l'électeur de Bavière de manquer à ses engagemens, ou au moins tout ce qui pourra retarder la conclusion de la négociation qu'il a commencée avec mes ennemis, et que j'ai lieu de croire qu'il a déjà fort avancée.

« J'ai vu par votre lettre du 16, arrivée hier, combien vous avez insisté suivant mes ordres sur la restitution d'Exilles et de Fenestrelle, et l'obstacle que vous y trouvez toujours. Vous savez combien j'aurois de répugnance à consentir que le duc de Savoie con-

servât par un traité de paix les deux châteaux qui sont de l'ancien domaine de mon royaume. Ainsi je suis persuadé que vous n'oublierez rien encore pour obtenir cette restitution; mais si les Anglais et les Hollandais se servoient toujours du prétexte de la nécessité où ils sont de remplir entièrement les engagemens qu'ils ont pris avec leurs alliés; que par cette seule raison ils refusassent de convenir des préliminaires d'un traité, et que sa conclusion dépendît absolument de cet article, j'ai déjà fait un si grand sacrifice pour rendre le repos à mes peuples, que je ne voudrois pas en perdre le fruit par cette seule considération : ainsi je vous permets de céder les châteaux d'Exilles et de Fenestrelle, s'il est impossible de convenir des préliminaires dont vous traitez sans cette nouvelle condescendance, et si cette seule considération en empêchoit la conclusion.

« Je vous ai déjà donné mes ordres par rapport à la prétendue souveraineté de Charleville; j'y ajouterai seulement que si vous étiez obligé de convenir dans les articles préliminaires de remettre cette principauté au duc de Lorraine, vous devez employer vos soins pour conserver à ceux de mes sujets qui ont des prétentions sur cette terre leurs hypothèques, et pour engager le duc de Lorraine à se charger de les indemniser. Cette condition ne doit cependant point empêcher ni retarder la conclusion de l'affaire importante dont vous êtes chargé.

« Sur ce, etc. *Signé* Louis; et contresigné *Chamillard.* »

« 30 mai.

« M. le marquis de Torcy, la lettre que vous m'avez écrite le 22 et le 23 de ce mois m'a été apportée par le courrier que vous m'avez dépêché. Le compte exact que vous me rendez des conférences que vous aviez eues avec le prince Eugène et le duc de Marlborough, le pensionnaire Heinsius et les députés des Etats-généraux, soit ensemble ou séparément, m'a fait connoître les difficultés extrêmes que vous avez trouvées sur des points qui ne devoient pas être soutenus de la part de mes ennemis; et je vois en même temps que quoique vous n'ayez rien oublié pour faire connoître combien leurs prétentions sont éloignées de la justice, après ce que je veux bien faire pour rétablir la tranquillité dont l'Europe a un si grand besoin, vos raisons solides, et ménagées avec votre sagesse ordinaire, n'avoient pas pu vaincre les obstacles que la passion ou l'intérêt des particuliers apportoient encore à un si grand bien : enfin l'addition de votre lettre me donne lieu de croire que le Pensionnaire et ceux qui ont la principale autorité en Hollande, connoissant toute l'étendue des avantages considérables qui ont été offerts de ma part, n'étoient plus retenus que par leurs égards pour des alliés qui se sont mis en droit de faire dépendre les résolutions de leur république de leurs volontés, et que le premier ministre du gouvernement de Hollande vous avoit engagé à différer encore votre départ, pour donner la dernière main à cet important ouvrage dans une conférence où l'on devoit régler tous les articles préliminaires qui en-

doivent faire la matière. Comme elle devoit se tenir le 23; que vous comptiez me dépêcher aussitôt un exprès pour m'informer du succès qu'elle devoit avoir, et qu'il ne m'est rien venu depuis de votre part, j'aurois lieu de craindre que votre courrier n'eût été arrêté en chemin, si je ne jugeois aussi que vous aurez été obligé de discuter même jusqu'aux termes des différens articles que vous aurez eus à rédiger, et qu'ayant à négocier avec des ministres remplis de difficultés, cette discussion peut avoir été longue. J'ai voulu cependant vous avertir par cet exprès, si vous êtes encore en Hollande, que je n'ai point eu de vos lettres depuis celle dont je vous accuse la réception, afin que si vous m'aviez dépêché un courrier, et qu'il eût été enlevé dans son passage, vous pussiez me renvoyer le duplicata des expéditions dont il auroit *été* chargé.

« Vous devez avoir appris, par une lettre qui vous a été écrite par l'ordinaire le 23, que j'avois fait partir un courrier le 22; et je ne doute pas de votre inquiétude, ne le voyant point arriver. Il n'y avoit point ici de passe-port pour assurer son passage, et j'avois fait adresser ma lettre pour vous au comte de Bergueick, croyant qu'il seroit en état de vous l'envoyer avec sûreté. Comme il n'avoit point aussi de passe-port, et qu'il a cru ne devoir pas risquer de la laisser intercepter, il l'a renvoyée, et c'est celle que vous trouverez dans ce paquet. Vous verrez, par l'un des articles qu'elle contient, que j'avois prévenu ce que vous m'avez marqué de l'obstacle invincible que vous avez trouvé à faire désister ceux qui traitent avec vous sur le point des châteaux d'Exilles et de Fenestrelle, et

que, cédant à la nécessité extrême que mes peuples ont de la paix, j'avois levé encore cet obstacle, qui est l'un des deux qui restoient à régler, en vous permettant de céder sur ce point, s'il étoit impossible de finir autrement l'affaire dont vous êtes chargé, et si cette nouvelle condescendance vous mettoit en état de conclure. Il sera de votre prudence, si vous êtes encore à La Haye lorsque ce courrier arrivera, d'examiner si vous devez vous servir de cette nouvelle extension des ordres que je vous ai confiés aussitôt que cette lettre vous sera parvenue; et vous n'en devez faire aucune difficulté, si vous pouviez, en cédant sur cet article, terminer celui de l'Alsace en me laissant la possession entière de cette province, et rendant, selon vos offres, Strasbourg et le fort de Kelh fortifiés.

« Enfin, si la cession des deux châteaux d'Exilles et de Fenestrelle ne vous mettoit point en état de lever les difficultés qui regardent l'Alsace, dont vous connoissez toute la conséquence, je crois qu'il sera plus à propos de différer de les céder, jusqu'à ce qu'étant instruit, par le compte que vous me rendrez, de l'état où sont demeurées les choses à cet égard, je puisse donner mes ordres au président Rouillé sur ce qui restera à régler, en cas que vous ayez suivi la résolution que vous aviez prise de partir immédiatement après l'expédition du courrier qui doit m'apporter le résultat que j'attends de vos dernières conférences. Je ne doute pas que vous n'y ayez employé vos connoissances et toute votre habileté, pour faire voir l'injustice de la demande que l'on me fait de raser les forteresses que j'ai en Alsace, sous prétexte

de la prétendue ratification d'un traité que l'Empire a toujours regardé comme la base de sa sûreté et de sa liberté. Vous savez que ce traité s'explique bien clairement qu'il ne sera élevé aucune forteresse sur le bord du Rhin entre Bâle et Philisbourg, seulement du côté de l'Allemagne : il n'y a aucune équivoque sur ce point; il n'en a même jamais été mention lorsqu'il a été question d'expliquer l'étendue de mes droits sur l'Alsace. Ainsi c'est une prétention aussi mal fondée qu'elle est opiniâtrément soutenue; et si elle avoit lieu, je ne pourrois m'assurer la possession de l'Alsace, qui m'a été cédée de concert avec toutes les puissances de l'Empire : cette province, séparée presque de toutes parts de mes Etats, pourroit être bientôt envahie par l'Empereur, s'il conservoit sur cette frontière les forteresses considérables qui demeureront en son pouvoir, pendant qu'il ne me resteroit point de places d'armes, et que l'on me priveroit des moyens de tenir en sûreté dans cette province un corps capable de la défendre, si elle étoit attaquée. Je compte que vous aurez employé toutes ces raisons; mais comme l'expérience fait voir que l'équité n'est pas la règle des prétentions de mes ennemis dans les demandes qu'ils ont faites, je remets, comme je vous l'ai déjà marqué, à expliquer plus particulièrement mes intentions à cet égard lorsque j'aurai reçu la dépêche que j'attends de vous. Enfin le courrier que j'ai fait partir aujourd'hui a ordre de vous remettre ma lettre sur la route si vous êtes en chemin pour revenir, afin que vous puissiez, après qu'elle sera déchiffrée, écrire au président Rouillé, par ce même courrier, ce que vous jugerez qu'il devra savoir de

mes intentions, suivant le dernier état où les affaires seront demeurées lors de votre départ, et en attendant les ordres que je lui donnerai sur la dépêche que j'attends de vous à tout moment.

« Sur ce, etc. *Signé* Louis; et contresigné *Chamillard.* »

Lettre du Roi aux gouverneurs des provinces de son royaume.

« Monsieur, l'espérance d'une paix prochaine étoit si généralement répandue dans mon royaume, que je crois devoir, à la fidélité que mes peuples m'ont témoignée pendant le cours de mon règne, la consolation de les informer des raisons qui empêchent encore qu'ils ne jouissent du repos que j'avois dessein de leur procurer.

« J'aurois accepté, pour le rétablir, des conditions bien opposées à la sûreté de mes provinces frontières; mais plus j'ai témoigné de facilité et d'envie de dissiper les ombrages que mes ennemis affectent de conserver de ma puissance et de mes desseins, plus ils ont multiplié leurs prétentions; en sorte qu'ajoutant par degrés de nouvelles demandes aux premières, et se servant ou du nom du duc de Savoie, ou du prétexte de l'intérêt des princes de l'Empire, ils m'ont également fait voir que leur intention étoit seulement d'accroître aux dépens de ma couronne les Etats voisins de la France, et de s'ouvrir des voies faciles pour pénétrer dans l'intérieur de mon royaume toutes les fois qu'il conviendroit à leurs intérêts de commencer une nouvelle guerre. Celle que je soutiens et que je voulois finir ne seroit pas même cessée quand

CONFÉRENCES DE GERTRUYDEMBERG.

Le Roi fait encore des démarches auprès de la Hollande pour obtenir la paix. — Il envoie M. le maréchal d'Huxelles et M. l'abbé de Polignac en Hollande, pour négocier. — Instructions données à ces plénipotentiaires. — Sa Majesté accorde tous les articles des préliminaires, excepté le quatrième et le trente-septième, concernant la cession de l'Espagne. — Premières conférences tenues dans un yacht, auprès de Moërdick. — Conférences de Gertruydemberg. — Les députés se rendent toujours plus difficiles. — Leurs prétentions augmentent, avec la facilité du Roi à céder. — Ils veulent, entre autres articles, que Sa Majesté fasse la guerre à son petit-fils le roi d'Espagne, pour le détrôner. — Variations des députés. — Triste situation de la France. — Le Roi fait un dernier effort : il cède l'Alsace, plusieurs places en Flandre, et offre même de fournir des subsides pour faire la guerre au roi d'Espagne. — Toutes ces offres sont rendues inutiles par l'orgueil des ennemis. — Quelles étoient les conditions qu'ils vouloient imposer. — Le Roi en est indigné; il écrit à ses plénipotentiaires. — Les conférences sont rompues. — Etat de la France et de l'Espagne.

[1710] Les ennemis de la France avoient enfin révélé le secret de leurs vastes prétentions : elles n'étoient plus douteuses depuis que les ministres de l'Empereur, de l'Angleterre et des Provinces-Unies avoient signé l'écrit dressé par le pensionnaire de Hollande, contenant les articles préliminaires qu'ils établissoient comme la base et le fondement nécessaire de la paix. On ne pouvoit plus dire avec la moindre apparence de vérité que sa conclusion dépendît uniquement de la volonté du Roi, et que cette paix, si désirée en France, seroit bientôt signée, si Sa Majesté consentoit à sacrifier quelques places dont la conservation lui étoit chère, parce qu'elles étoient le fruit de ses conquêtes.

Les conférences tenues à La Haye au mois de mai

1709 avoient clairement fait voir que rien ne coûtoit au Roi pour rendre la paix à ses peuples; que ses ennemis, au contraire, profitoient de sa condescendance pour s'animer mutuellement à continuer la guerre.

Les articles préliminaires devinrent pour eux un nouveau lien, et comme une loi nouvelle qu'ils s'imposèrent pour fortifier les obstacles qu'ils apportoient au rétablissement de la tranquillité générale. Plus Sa Majesté souhaitoit de la rendre à ses peuples, plus ils témoignoient de zèle pour son service, et d'ardeur pour soutenir sa gloire et celle de la nation : mais la fidélité des sujets augmentoit encore le désir que le souverain avoit de mettre fin à leurs maux; et, pour y parvenir à quelque prix que ce fût, Sa Majesté acceptoit toutes les conditions contenues dans les préliminaires, à l'exception seulement de celles qu'il n'étoit pas en son pouvoir d'exécuter.

C'étoit précisément sur ces conditions, impossibles dans leur exécution, que les ennemis de la France et de la paix insistoient avec plus d'opiniâtreté. Fiers de leurs succès, persuadés que rien ne pouvoit résister à leurs armes, ils prétendoient que si ces conditions, dont l'effet ne dépendoit pas du Roi, n'étoient pas pleinement exécutées dans l'espace de deux mois, ce terme expiré, toute suspension d'armes cesseroit. Ils se proposoient d'agir alors avec d'autant plus d'avantage qu'ils seroient en possession des places fortes que, suivant les préliminaires, le Roi auroit fait remettre entre leurs mains, comme otages, disoient-ils, de sa parole royale.

Les deux articles dont ils demandoient l'effet réel

dans le terme fatal de deux mois étoient le quatrième et le trente-septième des préliminaires.

Le quatrième article portoit que, pour assurer l'exécution des traités à consommer dans ce terme de deux mois, le Roi feroit en sorte que le royaume de Sicile, possédé alors par le roi d'Espagne son petit-fils, seroit remis à l'archiduc, qualifié par le même article de *roi Catholique;* et que le roi Philippe, nommé seulement *duc d'Anjou*, sortiroit dans ce même espace de temps, lui et sa famille, de tous les Etats dépendant de la monarchie d'Espagne.

L'article 37 faisoit dépendre la paix de l'exécution de l'article 4 : c'étoit seulement, au cas que ce quatrième article eût son entier effet, la monarchie d'Espagne étant rendue et cédée à l'archiduc, que la cessation d'armes seroit prolongée jusqu'à la conclusion et ratification des traités de paix.

Il étoit alors également impossible au Roi de disposer et de la Sicile et de l'Espagne. Sa Majesté n'avoit pas un seul homme en Sicile; elle avoit retiré d'Espagne toutes ses troupes, persuadée que, cessant de secourir le Roi son petit-fils, elle prouveroit le désir sincère qu'elle avoit de faciliter la paix. Dans la même vue de donner des preuves incontestables de sa sincérité, elle offroit de s'engager à refuser désormais tout secours au roi d'Espagne; elle promettoit de donner de tels ordres, et si sévèrement exécutés, que ce prince ne recevroit à l'avenir aucune assistance directe ni indirecte de la part de la France.

Tout autre engagement étoit inutile, parce qu'il auroit été impossible d'y satisfaire.

Le roi d'Espagne soutenoit alors la guerre avec ses

propres forces. Ses sujets fidèles lui témoignèrent autant d'attachement, que d'éloignement pour la domination de l'archiduc.

La proposition de renoncer à sa couronne, de sortir de son royaume, et de fixer pour cet effet un terme de deux mois, n'étoit pas moins absurde qu'il étoit impossible de le forcer à prendre une résolution si contraire à son honneur : mais la raison la meilleure ne persuade pas ceux dont l'intérêt est de ne la pas écouter.

La direction des conseils de la ligue, le commandement des armées, étoient de puissans motifs pour éloigner de toute apparence de paix soit les ministres, soit les généraux qui étoient à la tête des affaires, et trouvoient leur avantage particulier à la continuation de la guerre. Ils insistoient sur une renonciation qu'ils savoient certainement que le roi d'Espagne ne feroit jamais à la couronne dont il étoit en possession.

Il avoit déclaré plusieurs fois qu'il perdroit plutôt la vie que d'abandonner le trône où Dieu l'avoit placé : et parce que les ennemis de la paix étoient également instruits de la résolution de ce prince et de sa fermeté, ils persistoient avec plus d'opiniâtreté à demander, comme nécessaire à la paix, une condition qu'ils étoient sûrs de ne pas obtenir.

Dans le même esprit, ils avoient rejeté durement toute proposition de former une espèce de dédommagement capable d'engager le roi d'Espagne à se sacrifier, en l'acceptant, au repos de tant de nations accablées du poids d'une longue et sanglante guerre.

Les avantages que les alliés remportèrent pendant

la campagne de l'année 1709 (1) augmentèrent encore les souffrances de leurs peuples; et si cette campagne releva la gloire de la nation française, par les preuves qu'elle donna de sa valeur et de sa patience dans une année de famine, la nécessité de faire la paix n'en devint que plus pressante.

Les ennemis prirent Menin et Tournay; ils eurent à la journée de Malplaquet l'honneur de demeurer maîtres du champ de bataille, mais ils l'achetèrent chèrement. Les Hollandais y perdirent leur meilleure infanterie; et la prise de Mons ne leur fut pas assez utile pour les consoler de cette perte, ni pour la réparer.

Les dommages que la guerre causoit de part et d'autre devoient être de puissans motifs pour faciliter la conclusion de la paix.

Le Roi n'avoit jamais perdu le désir de contribuer de tout son pouvoir à son rétablissement; et, nonobstant le mouvement des armées, on entretenoit toujours en Hollande, par ordre de Sa Majesté, quelque correspondance, soit pour en recevoir des avis, soit aussi pour profiter des momens où l'on pourroit renouer encore quelque négociation plus heureuse que les précédentes.

Ces voies indirectes, et qui n'étoient pas exemptes de soupçon, furent employées pour faire savoir au pensionnaire de Hollande que Sa Majesté consentiroit à remettre aux Etats-généraux des Provinces-Unies, comme en dépôt, trois de ses places qu'elle choisiroit, et qu'ils garderoient jusqu'à ce que la cession de la monarchie d'Espagne eût son entier effet.

(1) *Voyez* la note de la page 114.

Cette offre nouvelle fut inutile : le pensionnaire de Hollande répondit que véritablement le dépôt offert étoit nécessaire, mais qu'il ne suffisoit pas pour assurer que le traité de paix auroit son effet; que le roi d'Espagne ne se croiroit pas obligé à renoncer à sa couronne pour dégager et faire restituer au Roi son grand-père trois places déposées pour sûreté et comme otages de la bonne foi de la France; enfin que si le Roi perdoit ces places, faute d'exécution de sa promesse, il gagneroit encore beaucoup en maintenant à ce prix le Roi son petit-fils sur le trône d'Espagne.

Pettekum reparut sur la scène : il s'étoit flatté d'une forte récompense lorsque de lui-même il s'étoit ingéré à travailler à la paix générale; il ne voulut pas perdre l'objet de ses désirs et le fruit de ses peines. Il continua d'écrire en France lorsque toute négociation paroissoit rompue, et de se donner en Hollande comme instruit des intentions du Roi.

Le Pensionnaire étoit cependant l'oracle qu'il consultoit. Conduit par ce ministre, après avoir reçu ses ordres, ceux du prince Eugène et de Marlborough, Pettekum se rendit à Versailles, chargé simplement d'écouter les propositions qui lui seroient faites pour établir de nouvelles conférences, et traiter sur les articles 4 et 37 des préliminaires, les deux seuls qu'on croyoit arrêter la conclusion de la paix.

En effet, le Roi la désiroit si sincèrement, que, nonobstant la rigueur des conditions contenues dans les articles préliminaires dressés à La Haye, Sa Majesté avoit déclaré qu'elle les accepteroit, s'il étoit possible de convenir de quelque tempérament à l'égard de ces deux articles.

On étoit alors au commencement de l'hiver; la saison suspendoit toute action de guerre, et laissoit aussi un libre cours à la négociation. Le consentement que le Roi donnoit aux préliminaires, à l'exception de deux seuls articles, aplanissoit beaucoup de difficultés; en sorte qu'il y avoit sujet d'espérer qu'au lieu de préliminaires, de suspension d'armes, on pourroit avant le printemps signer la paix définitivement, si la bonne foi régnoit de part et d'autre.

Mais les ennemis de la France envenimèrent la condescendance du Roi à leurs énormes demandes; et, pour la tourner en poison, ils répandirent que Sa Majesté ne se montreroit pas si facile, si elle ne savoit qu'en acquiesçant à tant d'articles elle ne prenoit réellement aucun engagement, parce que la cause principale de la guerre subsistoit toujours; qu'elle ne pouvoit cesser que lorsque le roi d'Espagne renonceroit effectivement à sa couronne, et sortiroit des Etats de cette monarchie; qu'il paroissoit clairement que l'intention secrète du Roi avoit toujours été, et qu'elle étoit encore, de le maintenir sur le trône, malgré les efforts de tant de nations unies pour le forcer d'en descendre; qu'il étoit de l'intérêt commun de veiller et d'agir unanimement pour empêcher que ces vues cachées ne réussissent, comme il arriveroit peut-être si l'on se laissoit endormir par des négociations vaines, dont la prolongation n'auroit d'autre objet que de profiter, de la part de la France, de quelque conjoncture favorable de diviser les alliés, ainsi que ses ministres l'espéroient des troubles présens dont le nord de l'Europe étoit agité.

Ces discours, semés pour entretenir l'esprit de

guerre et l'opposition à la paix, n'empêchèrent pas le Pensionnaire, qui peut-être les fomentoit, de charger Pettekum de dire que si véritablement le Roi consentoit à la signature des préliminaires, on ouvriroit encore de nouvelles conférences pour y traiter principalement de l'article 37, dont l'explication seroit aussi celle de l'article 4, par la liaison qu'ils avoient l'un avec l'autre. En ce cas, il enverroit les passe-ports des Etats pour les plénipotentiaires qu'il plairoit au Roi de nommer, et les conférences se tiendroient secrètement au Moërdick.

La précaution du secret étoit aussi inutile que difficile à observer. Ce n'étoit pas avec les Hollandais seuls que le Roi vouloit traiter, c'étoit avec toutes les puissances ennemies. Il ne s'agissoit ni d'une paix particulière, ni de conditions inconnues : elles étoient publiques, puisque les préliminaires, signés par les principaux ministres des alliés, et donnés comme une loi de la paix, étoient entre les mains de tout le monde, quand même on auroit voulu faire mystère des conférences proposées. Le passage du Moërdick, si fréquenté, n'étoit pas un lieu propre pour les cacher, et pour tromper la vigilance de tant de ministres étrangers résidant à La Haye, principalement attentifs à toutes les démarches qui pouvoient tendre à renouer une négociation. Comme on vouloit attribuer encore au Pensionnaire de bonnes intentions pour la paix, et supposer qu'il désiroit sa conclusion, le Roi témoigna qu'il désireroit qu'elle fût traitée à La Haye, ou dans quelque ville de la province de Hollande, préférablement à tout autre lieu, Sa Majesté voulant croire que l'assistance du Pensionnaire aux conférences abrége-

roit les longueurs, et contribueroit à résoudre plus promptement beaucoup de difficultés.

Elle accepta l'offre des passe-ports, et nomma le maréchal d'Huxelles et l'abbé de Polignac pour traiter de la paix, en qualité de ses plénipotentiaires. Le lieu des conférences fut fixé à Gertruydemberg, et le point principal de la négociation, même l'unique, se réduisoit à convenir des moyens d'exécuter l'article 37, par conséquent l'article 4 : tous les autres articles des préliminaires étant accordés, il y avoit lieu de prévoir qu'un consentement verbal que les plénipotentiaires donneroient aux préliminaires, à l'exception seule des articles 4 et 37, ne contenteroit pas des négociateurs dont la défiance étoit excessive, occupés à former des difficultés plutôt qu'à les aplanir, et persuadés que quelque sûreté qu'on leur offrît, elle ne seroit jamais suffisante.

Il n'étoit donc que trop vraisemblable que les députés de la République exigeroient des plénipotentiaires de signer avant toutes choses les articles que le Roi leur permettoit d'accorder.

Depuis les premières ouvertures pour la paix, une expérience suivie avoit souvent fait connoître l'attention des ennemis du Roi à tendre des piéges à sa bonne foi, et à abuser du désir sincère qui portoit Sa Majesté à rendre au plus tôt la paix à ses peuples. Elle jugeoit donc que sitôt qu'elle auroit permis à ses plénipotentiaires de signer les préliminaires, avant que d'être convenus de l'explication à donner aux deux articles exceptés, les députés de Hollande ne manqueroient pas de prétendre que les articles signés seroient exécutés; par conséquent les places accordées comme

otages livrées entre les mains des Hollandais; et qu'alors eux et leurs alliés emploieroient des prétextes peut-être déjà préparés pour recommencer la guerre.

Cette raison si forte de refuser toute signature avant que d'être d'accord sur l'article 37 céda cependant à la fatale nécessité de faire la paix, nécessité supérieure à toute autre considération. Ainsi le Roi permettant à ses plénipotentiaires de signer les préliminaires s'ils y étoient forcés, à l'exception des deux articles, leur prescrivit seulement d'engager les députés hollandais à convenir d'un article secret qu'ils signeroient aussi, et qui porteroit que si leurs alliés prétendoient donner plus d'étendue aux préliminaires sous prétexte d'explication après qu'ils auroient été signés, ces explications ne seroient jamais une cause de reprendre les armes.

Telle étoit alors la triste situation de la France, que son salut paroissoit dépendre de l'acceptation des conditions les plus dures, si l'on pouvoit enfin en espérer la paix.

L'unique obstacle à sa conclusion étoit, comme on a vu, la cession de la monarchie d'Espagne. Toutes les difficultés se réduisoient à celle de trouver des expédiens capables de la lever. Le premier que le Roi avoit proposé étoit de former un partage suffisant pour déterminer le roi Catholique à céder la couronne d'Espagne. On se flattoit, nonobstant les déclarations que ce prince avoit faites, que peut-être on réussiroit à lui persuader qu'il seroit plus avantageux pour lui de se contenter de la possession paisible d'une couronne moins considérable que celle d'Espagne, que de s'exposer au risque de perdre le reste de sa monarchie.

S'il rejetoit une telle proposition, le Roi s'engageoit à lui refuser tout secours, de quelque espèce que ce fût. Sa Majesté promettoit, de plus, d'imposer des peines très-sévères à ceux de ses sujets, officiers ou soldats, qui passeroient au service d'Espagne; et si quelqu'un d'eux étoit admis dans les armées du roi Catholique, elle s'obligeoit à regarder cette admission comme un sujet de rupture.

Elle offroit de remettre, pour sûreté de sa parole, quatre de ses places entre les mains des Hollandais; elle se réservoit d'en faire le choix dans les Pays-Bas, et consentoit à les laisser aux Etats-généraux en dépôt comme otages jusqu'à la fin de la guerre d'Espagne.

Ces places auroient été Bergues, Douay, Charlemont et Aire : mais l'objet des ennemis étoit alors que le Roi promît d'unir ses forces à celles qu'ils emploieroient pour contraindre le roi d'Espagne à renoncer à sa couronne, proposition qu'on ne croyoit pas que Sa Majesté pût jamais écouter.

Outre le dépôt de ces quatre places, le Roi, admettant les préliminaires, eût remis encore aux Hollandais, à la signature de la paix définitive, celles qui devoient former leur barrière prétendue : il eût fait raser Dunkerque et les places fortes de l'Alsace.

Si Sa Majesté, comme ses ennemis le publioient, eût voulu les tromper par une feinte négociation, dans la vue de profiter de leur crédulité pour conserver le Roi son petit-fils sur le trône d'Espagne, elle se seroit bien abusée, et de sa part il y auroit eu peu de prudence de fortifier des ennemis éclairés, que l'excès de confiance ne pouvoit aveugler.

Enfin les plénipotentiaires avoient pouvoir de pro-

poser le royaume de Navarre, pour tenir lieu au roi d'Espagne de tout le reste de sa monarchie; mais ils en devoient réserver la proposition, ne la faire qu'à l'extrémité, et seulement lorsqu'on auroit rejeté tout tempérament sur les deux articles contestés.

Le poids de la guerre, toujours onéreux aux peuples, inspiroit à ceux de Hollande le désir de la paix; et, sur ce fondement, Pettekum assuroit hardiment que les ministres que le Roi enverroit aux conférences trouveroient ceux des Etats-généraux mieux disposés qu'ils ne l'avoient paru jusqu'alors à laisser un partage convenable au roi Catholique.

On espéroit quelque changement en Angleterre, dont les suites seroient favorables à la paix.

Quelques princes de l'Empire se plaignoient des alliés. La guerre continuoit dans le Nord, et ses événemens pouvoient changer la face de l'Europe. Toute apparence de sortir du danger flatte, et plus on désire d'en être délivré, plus on croit cette apparence bien fondée : on aimoit donc à prévoir que la nouvelle négociation, quoique dure sur les conditions, ne seroit pas infructueuse par rapport à la paix.

L'instruction du Roi à ses plénipotentiaires les préparoit à la patience. Ils furent avertis qu'elle seroit souvent mise à l'épreuve; mais la paix étoit nécessaire, et rien ne le prouvoit si évidemment que les ordres et les pouvoirs que Sa Majesté leur confioit.

Elle n'oublia pas les intérêts des deux électeurs : ses ordres en leur faveur furent précis, et d'autant plus à propos qu'il s'agissoit non d'articles préliminaires, mais d'un traité de paix définitif.

Le maréchal d'Huxelles et l'abbé de Polignac, instruits des intentions du Roi, arrivèrent au Moërdick le 9 mai 1710. Un messager de l'Etat les y attendoit : il avoit ordre de leur dire que Buys et Wanderdussen, députés aux conférences, étoient près de ce lieu dans un yacht; qu'ils se rendroient au logement des plénipotentiaires, si peut-être eux-mêmes n'aimoient mieux conférer dans le yacht : ce que les députés laissoient à leur décision.

Le maréchal d'Huxelles et l'abbé de Polignac choisirent le second parti. Ils s'embarquoient dans une chaloupe pour se rendre à bord du bâtiment des députés, quand Buys et Wanderdussen abordèrent, et descendirent à terre pour les recevoir. Ils se rembarquèrent avec les plénipotentiaires, et entrèrent ensemble dans le yacht. Il étoit accompagné de deux autres bâtimens pareils, l'un destiné pour les plénipotentiaires, l'autre pour leurs domestiques. Les députés laissèrent encore à leur choix, ou d'habiter ces bâtimens, ou de prendre des logemens à Gertruydemberg. L'habitation sur terre fut préférée; car, outre la commodité du logement, les ministres du Roi soupçonnèrent qu'on ne leur proposoit la demeure sur l'eau que dans la vue de les éloigner de tout commerce et de toute correspondance.

Le premier jour seulement, l'abbé de Polignac passa la nuit dans le yacht; et le maréchal d'Huxelles, sous prétexte d'incommodité, alla coucher au Moërdick.

La première conférence qu'ils eurent avec les députés dura trois heures. Ils éprouvèrent à quel point la patience que le Roi leur avoit recommandée étoit nécessaire. Au lieu de tempérament pour modérer la

rigueur de l'article 37, Buys, s'attribuant la parole, commença par établir les droits de la maison d'Autriche sur tous les Etats de la monarchie d'Espagne; il soutint longuement qu'elle appartenoit dans sa totalité à l'archiduc seul.

Le Roi par conséquent, selon cette jurisprudence, ne pouvoit en justice, non plus qu'en conscience, retenir ce bien, et le donner à son petit-fils. La loi vouloit que celui qui avoit causé le dommage fût obligé de le réparer. Les alliés étoient donc bien fondés à demander que le roi Philippe, injuste détempteur de la couronne d'Espagne, fût obligé, de concert avec eux, à la restituer à l'archiduc. « Rien de plus juste, « ajoutoit Buys, rien de plus naturel, que de pous- « ser la guerre contre la France jusqu'à ce qu'elle ait « forcé, par de communs efforts avec les alliés, le roi « Philippe (qu'il nommoit seulement *duc d'Anjou*) à « descendre d'un trône qu'il occupe injustement; rien « en même temps de plus contraire à toute équité « que de prétendre en faveur de ce prince le moindre « dédommagement d'une monarchie dont nulle par- « tie ne doit lui appartenir. »

Les plénipotentiaires répondirent vainement à ce torrent de paroles; ils citèrent inutilement l'exemple du feu roi d'Angleterre, dont la mémoire étoit si respectée en Hollande; celui des Etats-généraux, dont les députés présens étoient les ministres. Ce prince et la république de Hollande avoient reconnu le droit du roi d'Espagne, et sa possession; on n'étoit pas même éloigné d'entrer en accommodement avant la guerre. Mais, sans rappeler un temps passé, la question présente ne rouloit plus sur un droit incontestable selon

les lois : il s'agissoit actuellement de lever l'obstacle que l'article 37 des préliminaires apportoit à la paix, et de convenir des expédiens qu'on pourroit employer pour en rendre l'exécution possible.

Buys reprit vivement qu'il n'étoit plus question de l'article 37, puisque le Roi convenoit de l'article 4, ainsi que des autres préliminaires. Il appuyoit ce faux argument sur ce que la substance de l'article 37 étoit renfermée dans l'article 4; d'où il tiroit la conséquence que le Roi, acceptant l'article 4, acceptoit aussi le trente-septième : mais le principe étant faux, la conclusion ne pouvoit être vraie.

Buys soutenoit cependant que c'étoit uniquement à cette condition que ses maîtres avoient consenti aux nouvelles conférences, et donné des passe-ports aux plénipotentiaires; qu'il n'y avoit plus à régler entre eux que la forme et le temps d'exécuter les conditions, dont il supposoit qu'on étoit de part et d'autre entièrement d'accord. « Quant à la forme, le Roi, di-« soit-il, ne peut satisfaire à ses engagemens qu'en « unissant ses forces à celles des alliés, pour con-« traindre son petit-fils à sortir d'Espagne : à la pre-« mière menace, il prendra certainement le parti d'o-« béir. A l'égard du temps, on en conviendra facile-« ment quand on sera d'accord sur la forme, et qu'on « agira de concert. »

Wanderdussen approuvoit en silence le plaidoyer de son collègue. On a dit qu'un des plénipotentiaires, persuadé de la bonne foi des Hollandais, prévenu en faveur de Buys, dont il estimoit la candeur et la franchise, ne s'éloignoit pas d'avouer que ce député plaidoit bien, et qu'il établissoit incontestablement

le droit de l'archiduc sur toute la monarchie d'Espagne.

Quoi qu'il en soit, les plénipotentiaires n'eurent pas le don de persuasion : l'offre de quatre places de sûreté dans les Pays-Bas français ne fit pas la moindre impression. Ils essayèrent de faire valoir le rappel des troupes que le Roi avoit en Espagne, déjà exécuté : ce qu'ils dirent sur ce sujet n'eut pas plus d'effet, et les députés ne firent pas plus de cas de la défense générale que le Roi venoit de faire à ses sujets d'entrer au service d'Espagne.

Les députés répondirent, à l'offre des quatre places, qu'elles étoient demandées, non au choix du Roi, mais telles que les alliés voudroient les choisir; qu'un tel dépôt seroit bien un gage de la parole de Sa Majesté, mais qu'il n'assureroit pas la cession réelle de l'Espagne, unique objet de tant de traités, de dépenses et d'efforts de la part des alliés; que la retraite totale des troupes françaises ne termineroit pas la guerre en Espagne; que le roi Catholique se défendroit long-temps encore par ses propres forces, et que si les Français lui manquoient, il prendroit à son service des Irlandais, des Suisses, des Allemands; enfin qu'il disputeroit sa couronne : de manière que cette guerre nouvelle épuiseroit les alliés, pendant que la France en repos jouiroit tranquillement de la paix. Le point de politique que les ministres des alliés observoient particulièrement étoit de supposer et d'attribuer au Roi de secondes intentions, lorsque Sa Majesté offroit beaucoup au-delà de ce que ses ennemis pouvoient espérer. Leur industrie consistoit à entretenir la défiance des peuples, et à leur persuader

d'Orange, et des biens dépendant de cette succession.

Wanderdussen, plus humain que son collègue, voulut bien confier aux plénipotentiaires, mais sous une espèce de secret, que l'État comprendroit dans les demandes ultérieures Valenciennes, Douay et Cassel; que de plus il prétendroit un dédommagement des frais que les siéges de Tournay et de Mons lui avoient causés.

Ainsi les demandes faites en 1709 aux conférences de La Haye ne suffisoient plus pour satisfaire les Hollandais. On pouvoit donc juger du succès qu'auroit la négociation. Le public en étoit si persuadé, qu'on offroit communément à La Haye le pari de trois contre un sur l'inutilité des conférences.

Toutefois les députés assurèrent et voulurent persuader que les intentions de leurs maîtres étoient pacifiques; ils protestoient de leur zèle particulier pour la paix. La preuve en étoit, selon eux, que jusqu'alors ils n'avoient pas encore parlé de la nécessité de signer les préliminaires : conditions cependant nécessaires, dont les malintentionnés exigeoient l'accomplissement avant que de convenir d'aucun tempérament sur l'article 37.

Les plénipotentiaires, peu contens des premières conférences, louèrent, dans le compte qu'ils en rendirent au Roi, le traitement personnel qu'ils avoient reçu, et la commodité des logemens préparés pour eux à Gertruydemberg; mais ils prévirent que la négociation ne seroit pas heureuse. Les discours des députés de la République ne permettoient pas d'en juger autrement : ils avoient dit nettement que les alliés exigeoient, comme condition essentielle de la paix,

que le Roi unît ses forces aux leurs, pour obliger conjointement le roi d'Espagne à renoncer à sa couronne, s'il résistoit à l'abandonner volontairement. Toutefois la même proposition, hasardée l'année précédente dans les conférences de La Haye, y parut si odieuse, que le prince Eugène et le duc de Marlborough nièrent qu'elle eût jamais été faite. Elle fut renouvelée aux conférences de Gertruydemberg, et de plus les députés annoncèrent qu'ils y ajouteroient ces demandes ultérieures qu'ils vouloient tenir suspendues, sans en expliquer aucunes, que dans le temps et de la manière que la République le jugeroit à propos.

Malgré tant d'obstacles qu'elle formoit à la paix, ses alliés souffroient impatiemment la continuation de toute apparence de négociation, quoique persuadés qu'ils seroient toujours maîtres des décisions, et qu'il ne se prendroit aucune résolution qu'ils ne l'eussent approuvée.

Mais la seule que les chefs de la ligue approuvoient étoit de continuer la guerre, et de faire de nouveaux efforts pour accabler la France. Ils ne cessoient de répandre qu'il falloit se défier continuellement de ses artifices, et n'oublièrent rien pour empêcher que la sincérité des intentions du Roi ne fût connue, et ne fît sur les peuples une impression trop vive.

C'étoit principalement dans cette vue qu'ils avoient fixé le lieu des conférences loin de La Haye, dans une petite ville fermée, où qui que ce soit ne pouvoit entrer, encore moins parler aux plénipotentiaires, sans que l'État en eût aussitôt avis.

Il étoit d'ailleurs aisé de laisser de longs intervalles d'une conférence à l'autre, et sans affectation appa-

rente de faire écouler inutilement le temps de la campagne : ce qui seroit arrivé plus difficilement, si les plénipotentiaires étant admis à La Haye, comme ils le demandèrent par ordre du Roi, eussent eu la liberté de conférer avec le pensionnaire de Hollande et les députés de l'Etat aussi souvent que le bien des affaires et l'avancement de la négociation l'eussent exigé.

Les députés, partis de Gertruydemberg le 10 mars, y retournèrent le 21, excités par les plaintes que les plénipotentiaires firent d'un si long silence, lorsqu'il s'agissoit d'une affaire qui demandoit plus d'empressement.

Buys étoit chargé de répondre à la proposition de transférer les conférences à La Haye, ou tout au moins dans quelque ville voisine, telle que Delft, Rotterdam, ou quelque autre à peu près à la même distance. Il dit donc qu'avant que de changer de lieu il étoit nécessaire de s'accorder sur l'article 37, et de signer les préliminaires; qu'après cette signature essentielle on pourroit s'assembler à La Haye pour y signer la paix, lorsqu'on seroit convenu de toutes les autres conditions.

En vain les plénipotentiaires répliquèrent que ces conditions intéressoient toutes les puissances liguées contre la France; qu'il étoit donc nécessaire d'en conférer avec leurs ministres, de savoir quelles étoient les prétentions de leurs maîtres, de chercher les moyens d'en aplanir les difficultés, et de se concilier; qu'on y réussiroit plus facilement à La Haye, où ils se trouveroient tous assemblés, qu'en aucun autre lieu, principalement aussi éloigné que Gertruydemberg, où non-seulement toute entrevue avec les ministres des

alliés étoit interdite, mais de plus les conférences établies avec les députés de l'Etat s'y tenoient si rarement, que les longs intervalles faisoient perdre un temps précieux qu'on emploieroit utilement au progrès de la négociation, si toutes les parties intéressées se trouvoient rassemblées dans le même lieu, principalement à La Haye, résidence des Etats-généraux.

Les députés déclarèrent qu'ils avoient l'ordre de leurs maîtres, qu'il n'étoit pas en leur pouvoir d'y contrevenir; que de plus le nœud de la négociation étoit de convenir de l'exécution de l'article 37, par conséquent de l'article 4 qu'il renfermoit.

Pour y parvenir, dirent les plénipotentiaires, il est absolument nécessaire de former un partage au roi d'Espagne. Comment l'engager autrement à renoncer à tous les Etats de sa monarchie? S'il y a quelque moyen de le résoudre à ce parti extrême, c'est en lui représentant d'un côté l'état déplorable où il se trouvera réduit lorsque, privé des secours de la France, il sera obligé de soutenir seul les efforts de tant d'ennemis puissans réunis contre lui; d'un autre côté, le bonheur de sortir d'une situation si fâcheuse, et de posséder en paix un royaume moins grand à la vérité et moins considérable que celui d'Espagne, mais dont il jouiroit tranquillement, de l'aveu de tant de nations que son consentement à la paix auroit désarmées.

Ils proposèrent ensuite de composer cette nouvelle monarchie des deux royaumes de Naples et de Sicile, et des places que l'Espagne possède sur les côtes de Toscane.

Les députés se récrièrent sur une telle proposition. L'Empereur étoit maître de Naples; ses alliés

ne pouvoient ni ne devoient s'engager à l'en déposséder.

Quant à la Sicile, les Anglais ni la ville d'Amsterdam ne consentiroient jamais à la laisser entre les mains d'un prince de la maison de France.

Enfin, dès l'année précédente, le président Rouillé avoit déclaré que le Roi se désistoit des places de Toscane : ils conclurent que les alliés s'opposeroient constamment à la demande d'un tel partage. Les plénipotentiaires crurent entrevoir pour la première fois qu'un partage moins considérable ne seroit peut-être pas refusé : plusieurs avis, soit de La Haye, soit d'Amsterdam, fortifioient cette légère espérance. Ils offrirent donc de retrancher le royaume de Sicile de la proposition qu'ils avoient faite, et tentèrent de faire valoir, comme attention du Roi aux intérêts de la province de Hollande, et surtout de la ville d'Amsterdam, la complaisance que Sa Majesté avoit d'employer ses offices pour persuader au Roi son petit-fils de se contenter du royaume de Naples, avec la Sardaigne et les places de la côte de Toscane. Les députés en rejetèrent encore la proposition.

Les alliés ne vouloient pas qu'un prince petit-fils du Roi devînt si puissant dans le voisinage de la France : ils disoient qu'il pourroit aisément obtenir des secours, s'emparer des Etats d'Italie, et par ces degrés remonter sur le trône d'Espagne ; que c'étoit ainsi que le roi Auguste étoit remonté sur le trône de Pologne.

Les plénipotentiaires substituèrent aux alternatives rejetées celle de laisser au roi d'Espagne le seul royaume d'Arragon ; ils y trouvèrent encore plus d'opposition.

L'Arragon étoit continent d'Espagne, la nation la même; par conséquent le possesseur de cette couronne avoit encore plus de facilité de revenir contre les dispositions d'un traité de paix.

L'idée d'engager quelqu'un des princes de l'Europe à remettre ses Etats au roi d'Espagne, et recevoir en échange ceux que les alliés refusoient de laisser à Sa Majesté Catholique, fut rejetée comme chimère; enfin nulle proposition de dédommagement n'étant admise, les plénipotentiaires pressèrent Buys et Vanderdussen de déclarer au moins quel étoit le partage que les alliés se proposoient de laisser au roi Philippe. Les députés répondirent que si jamais il en étoit accordé quelqu'un pour le bien de la paix, un tel partage ne pourroit être que bien petit.

Les représentations réitérées des plénipotentiaires furent aussi vaines que l'avoient été les premières. Buys rompit la conférence, et sortit avec Wanderdussen, remettant à conférer encore après qu'on auroit dîné.

Le repas fini, les plénipotentiaires et les députés se rassemblèrent : Buys ouvrit la conférence; et, laissant en suspens la question du partage, il demanda quelles seroient les mesures que le Roi prendroit pour en assurer l'effet, si les alliés consentoient à l'accorder. Ils répondirent que le Roi fixeroit un terme au roi d'Espagne pour déclarer s'il acceptoit la disposition qui seroit faite à son égard; qu'en cas de refus, ou de silence au-delà du terme fixé, ce prince seroit déchu du partage stipulé en sa faveur; qu'alors le Roi s'engageroit non-seulement à ne lui donner aucun secours directement ni indirectement, mais encore à re-

garder comme cause de rupture si ce prince recevoit à son service aucun Français, au préjudice des défenses sévères que Sa Majesté feroit à tous ses sujets de prendre parti dans les armées d'Espagne.

Les députés, peu satisfaits de cette offre, demandèrent un engagement plus précis, et tel que le roi Philippe se vît forcé à s'en tenir au partage que les alliés consentiroient de lui laisser : ils prétendirent donc que le Roi promît formellement, clairement et sans équivoque, d'agir hostilement contre le Roi son petit-fils, s'il refusoit le partage qu'ils fixeroient; qu'en ce cas Sa Majesté uniroit ses forces à celles de la ligue pour contraindre ce prince à sortir d'Espagne, et à se contenter de la portion qu'on lui auroit assignée pour son dédommagement. Nul traité sans cette condition, nul expédient pour en adoucir la rigueur.

Cette conférence, aussi peu utile que les précédentes, confirma les plénipotentiaires dans la pensée que le but des députés étoit de les engager à demander simplement la Sicile pour tout dédommagement : alors Buys et Wanderdussen se seroient seulement chargés d'en faire le rapport, et peut-être (chose douteuse) seroient-ils revenus déclarer dans une nouvelle conférence qu'on accordoit à la France ce qu'elle auroit demandé, à condition toutefois d'un engagement précis et positif de faire la guerre au roi d'Espagne, s'il refusoit le partage réglé et demandé pour lui par le Roi son grand-père. Si le Roi refusoit de prendre cet odieux engagement, les Hollandais et leurs alliés auroient la satisfaction de faire retomber la haine de la continuation d'une guerre onéreuse sur Sa Majesté, et sur le refus qu'elle auroit fait d'ac-

corder les sûretés nécessaires pour la solidité d'un traité de paix.

Deux autres conférences tenues à Gertruydemberg ne furent pas plus heureuses. Les mêmes demandes et les mêmes réponses à peu près s'y répétèrent, sans oublier les demandes ultérieures que les députés se réservoient à expliquer quand il en seroit temps. Ils dirent seulement que la République demanderoit pour elle, et sans préjudice des autres prétentions des alliés, Valenciennes, Douay, la gouvernance de Cassel, et le dédommagement des frais que les siéges de Mons et de Tournay avoient coûtés à l'Etat.

Ils laissèrent entendre que l'archiduc auroit lieu d'exiger un dédommagement du partage, quoique médiocre, qu'il laisseroit au roi Philippe; que les héritiers du feu roi Guillaume d'Angleterre insisteroient sur la restitution de la principauté d'Orange.

L'intérêt des Français de la religion prétendue réformée, réfugiés en Hollande, ne fut pas oublié. Il étoit juste, dirent les députés, d'accorder à ceux qui seroient naturalisés Hollandais la liberté de commercer en France.

Les plénipotentiaires rendirent compte au Roi, le 24 mars, de l'état d'une négociation si peu satisfaisante : ils le supplièrent en même temps de leur envoyer ses ordres, et des instructions nouvelles sur quatre questions principales.

La première, si Sa Majesté leur commandoit de se contenter simplement du royaume de Sicile, et de le demander comme un dédommagement suffisant, la première fois qu'ils en conféreroient encore avec les députés de Hollande.

2° Quelle assurance ils donneroient que le roi Catholique accepteroit un dédommagement si peu proportionné aux Etats dont les ennemis exigeoient la cession.

3° Supposé qu'il fût possible de convenir de ces deux articles, les plénipotentiaires demandoient s'ils devoient en ce cas signer les préliminaires sans être éclaircis de la qualité des demandes ultérieures.

4° Enfin s'ils insisteroient sur une garantie certaine de la paix après que les préliminaires seroient exécutés, ou s'ils consentiroient à signer sans avoir cette garantie.

Le Roi loua la prudence de ces plénipotentiaires, et approuva qu'ils n'eussent pas demandé la Sicile comme un dédommagement suffisant pour les autres Etats de la monarchie d'Espagne. Outre l'inégalité de ce qu'ils appeloient échange, on ne pouvoit en donner le nom à cette portion médiocre qu'il n'étoit pas même en leur pouvoir d'offrir, car ils n'étoient pas maîtres de la Sicile; le roi Catholique la possédoit encore, et lui seul avoit droit d'en disposer.

Le Roi observa, dans la conduite et les discours des députés de Hollande, la même méthode qu'ils avoient suivie depuis qu'il étoit question de traiter. Toute leur attention étoit de rejeter sur la France ce que la rupture des négociations de paix auroit d'odieux. C'étoit le but et la cause de leurs discours ambigus, de leur étude continuelle à déguiser leurs véritables intentions, à se laisser deviner, pour demander ensuite au-delà de ce qu'ils espéroient obtenir. Ils croyoient que par de tels artifices ils conduiroient les plénipotentiaires à leur faire toujours de

nouvelles offres, et qu'enfin le Roi se contenteroit d'un partage moindre peut-être que les alliés n'étoient résolus de l'accorder.

Le Roi répondit, à la seconde question, qu'il ne consentiroit jamais à forcer le Roi son petit-fils à recevoir pour dédommagement le royaume de Sicile, avec des conditions si contraires à toute équité; que les événemens d'une guerre forcée, quand même ils seroient malheureux, étoient à préférer à une fausse paix, dont la vaine apparence ne pouvoit l'assurer de conserver long-temps le peu que ses ennemis lui auroient laissé sous le nom de dédommagement.

Que toutefois si la Sicile étoit offerte, le Roi, pour le bien de la paix, conseilleroit au Roi son petit-fils de se contenter de cette partie très-modique de tant d'Etats, plutôt que de risquer de perdre le tout; mais Sa Majesté promettoit seulement de simples conseils, non ses forces, pour persuader le roi Catholique. Elle consentoit cependant à lui fixer un temps pour déclarer sa volonté, et de plus à donner ses ordres si précisément, que ce prince ne pût désormais recevoir de secours de France directement ni indirectement.

3° Si le Roi permettoit à ses plénipotentiaires de signer les préliminaires, c'étoit uniquement pour faire la paix. On ne pouvoit dire qu'elle fût conclue lorsqu'il resteroit encore des articles essentiels à débattre, et que, sous le nom de demandes ultérieures, les alliés se réserveroient la faculté de former plusieurs prétentions nouvelles, dont une seule étoit capable de renverser tout l'ouvrage, comme on en pouvoit juger par l'échantillon que les députés avoient laissé échapper de quelques-unes de ces demandes. Ils ne

pouvoient donc insister avec raison, non plus qu'avec équité, sur la prétention de faire admettre ces demandes si elles n'étoient auparavant expliquées, et accordées avant la signature des préliminaires.

4° Lorsqu'on seroit d'accord, et que tout obstacle à la paix seroit surmonté, le Roi étoit bien fondé à demander que la république de Hollande garantît le traité : elle ne devoit pas le refuser, et n'avoit rien à craindre si elle étoit sûre de ses alliés, et qu'elle agît de bonne foi. Si au contraire elle se trouvoit dans d'autres dispositions, la prudence ne permettoit pas à Sa Majesté de se livrer à des ennemis cachés, et de les mettre en état de l'attaquer avec les nouveaux avantages qu'ils auroient obtenus d'elle par la signature d'une paix simulée. Si les Hollandais garantissoient la paix, le Roi entreroit aussi dans la garantie générale du repos de l'Europe.

Quoiqu'il n'y eût pas lieu d'attendre que les conférences continuées eussent un succès heureux, le Roi réitéra les ordres qu'il avoit déjà donnés plusieurs fois de faire en sorte que lorsqu'elles se romproient la rupture ne pût en être imputée à Sa Majesté.

Le maréchal d'Huxelles et l'abbé de Polignac avertirent le pensionnaire de Hollande qu'ils avoient reçu les réponses du Roi. Les députés retournèrent aussitôt à Gertruydemberg, et les conférences y recommencèrent le 7 avril. Ils demandèrent quel étoit le contenu de ces réponses, et les plénipotentiaires répondirent qu'ils avoient ordre de leur demander à eux-mêmes quelle étoit enfin la résolution de leurs maîtres sur le dédommagement à donner au roi d'Espagne, et sur la sûreté de la paix.

Au lieu de répondre précisément sur une condition si essentielle, les deux députés rendirent compte des prétendus reproches que la proposition de dédommagement et de partage leur avoit attirés de la part des ministres de l'Empereur à La Haye. Ils accusoient Buys et Wanderdussen d'avoir changé l'ordre de la négociation, en consentant à traiter d'un partage lorsqu'il n'étoit question que de régler l'article 37, et, suivant l'article 4, de convenir des moyens d'assurer la cession pleine, entière et totale de la monarchie d'Espagne.

Les plénipotentiaires rappelèrent ce qui s'étoit passé dans les conférences précédentes. Le simple récit faisoit voir qu'ils avoient toujours déclaré nettement qu'il étoit impossible de conclure la paix, si le roi d'Espagne n'obtenoit une espèce de dédommagement de toutes les cessions que les alliés exigeoient de sa part; qu'on laissoit à leur choix celui qu'ils aimeroient le mieux des différens projets proposés pour un partage; qu'au refus de faire ce choix, ils devoient au moins expliquer clairement leurs intentions sur la paix, puisqu'elle en dépendoit; que cependant jusqu'alors ils les avoient tenues cachées.

Les députés répétèrent ce qu'ils avoient dit dans les conférences précédentes : nulle réplique nouvelle de leur part; pour conclusion ils dirent qu'ils étoient venus simplement pour apprendre quelles étoient les offres du Roi; que de leur part ils n'avoient pouvoir de rien offrir. « Si la France, dirent-ils, demande un « partage raisonnable, nos maîtres feront leurs efforts « pour engager leurs alliés à l'accorder; mais nous « devons vous avertir que ce partage ne sera point

« admis si vous ne le demandez très-médiocre, et si « le Roi ne promet formellement d'obliger de gré ou « de force le Roi son petit-fils à l'accepter. »

Les plénipotentiaires ne doutoient pas des intentions du Roi : ses derniers ordres étoient clairs et précis. Ils savoient que Sa Majesté rejeteroit toute proposition d'employer ses forces à contraindre le roi Catholique de se contenter du partage que ses ennemis lui prescrivoient. Il étoit en même temps évident qu'un refus absolu serviroit de prétexte à rompre les conférences, et la négociation que Sa Majesté jugeoit encore à propos d'entretenir; que les partisans de la guerre s'éleveroient à leur ordinaire contre la bonne foi de la France, continueroient avec plus de succès les déclamations si rebattues de la nécessité de se précautionner contre ses artifices. Ces discours usés faisoient toujours quelque impression nouvelle, et les plénipotentiaires avoient lieu de croire qu'ils se conformeroient aux intentions du Roi, en évitant de donner aux peuples de Hollande lieu de rejeter sur la France la haine des difficultés insurmontables que ses ennemis apportoient à la conclusion de la paix. Ils crurent pénétrer qu'elle dépendoit de l'acceptation de la Sicile, et que, l'acceptant pour le dédommagement du roi d'Espagne, ce partage médiocre mettroit peut-être fin à la guerre; mais, se flattant d'obtenir quelque augmentation, ils demandèrent que le royaume de Naples, joint à la Sicile, fût aussi laissé au roi d'Espagne. Ils représentèrent que la sûreté de ce prince en dépendoit; que la liberté de l'Italie et la solidité de la paix n'y étoient pas moins intéressées; que cette union des deux royaumes de Naples et de Sicile étoit

absolument nécessaire pour maintenir l'équilibre de l'Europe.

Les députés, à leur ordinaire, demeurèrent inflexibles. Ils étoient obligés de s'en tenir précisément aux ordres qu'ils avoient reçus; et, faute de bonnes raisons pour justifier leurs maîtres, ils alléguèrent l'amitié de la République pour l'Empereur, ses alliances avec ce prince, et rejetèrent tout autre équivalent en faveur du roi d'Espagne que celui du seul royaume de Sicile, avec la condition expresse de l'engagement que le Roi prendroit de forcer le Roi son petit-fils à s'en contenter.

Jamais négociation de paix n'avoit eu plus besoin de l'interposition des offices d'un médiateur que la négociation dont il s'agissoit alors. Tous les souverains de l'Europe étoient intéressés à sa pacification. Celui qui auroit exercé sans partialité cette fonction honorable auroit également travaillé pour le bien général et pour sa propre gloire, en même temps qu'il auroit aplani les difficultés que les prétentions réciproques des parties engagées dans la guerre rendoient insurmontables.

Les députés rejetèrent la proposition de choisir des médiateurs; ils renouvelèrent la proposition de se réserver ces demandes ultérieures, qu'ils ne vouloient déclarer qu'après que les préliminaires auroient été signés. « A quoi bon, dirent-ils, traiter plus long-« temps ? Toute négociation est inutile si le Roi ne « se détermine, et ne promet d'unir ses forces à celles « de ses ennemis pour contraindre son petit-fils de « renoncer à sa couronne. »

Ces discours répétés annonçoient une rupture pro-

chaine; les plénipotentiaires tâchoient de l'éviter, selon les ordres qu'ils en avoient reçus encore en dernier lieu : mais enfin tant de patience de la part de Sa Majesté étoit inutile; sa condescendance augmentoit la fierté de ses ennemis : ils devenoient plus difficiles à mesure qu'elle apportoit de nouvelles facilités à la paix. Il ne restoit plus que de publier le consentement qu'elle avoit donné à leurs demandes, dont l'injustice, connue aux conférences de La Haye, étoit encore augmentée l'année précédente : alors le Roi ne voulut pas admettre le projet des articles préliminaires comme base et fondement de la paix.

En 1710, à l'occasion des conférences tenues à Gertruydemberg, Sa Majesté excepta seulement de ce projet les articles 4 et 37 : elle consentoit même d'exécuter, avant que la paix fût signée, les conditions les plus dures d'un plan dressé par ses ennemis, telles que l'étoient celles de remettre entre leurs mains les places qu'ils exigeoient, pour les posséder dès-lors en propriété; de leur en confier quatre pour gages et comme otages de sa parole; d'en démolir d'autres, sous prétexte de l'ombrage et de la crainte qu'elles inspiroient à ces mêmes alliés, qui prétendoient donner la loi, et dictoient les conditions d'un traité qu'ils n'avoient pas intention de conclure. Les demandes ultérieures qu'ils se réservoient de produire quand ils le jugeroient à propos prouvoient le dessein formé de se garder un prétexte de rompre toute négociation, quand elle paroîtroit le plus avancée, et le plus près d'une heureuse conclusion.

Ils ne cessoient cependant de vanter leur bonne foi; ils auroient voulu qu'on eût fermé les yeux sur l'in-

exécution totale du traité que l'empereur Joseph avoit fait et signé avec l'électrice de Bavière; qu'on eût oublié les engagemens secrets que le duc de Savoie, lié avec la France au commencement de la guerre, avoit pris alors avec l'empereur Léopold; que, remontant à des temps plus éloignés, le souvenir des infidélités des Hollandais dans leurs alliances fût totalement effacé. Ces reproches inutiles ne convenoient pas à la pacification de l'Europe, que le Roi se proposoit uniquement, et ne pouvoit se promettre tant que la liberté de former des demandes ultérieures laisseroit aux inventeurs de cette prétention nouvelle le prétexte de prolonger la guerre.

Il y avoit lieu d'espérer, lorsque le maréchal d'Huxelles et l'abbé de Polignac se rendirent en Hollande, que le temps d'entrer en campagne étant éloigné, ils pourroient avant son ouverture avancer considérablement la négociation. Toutefois on étoit au 15 d'avril, et jusqu'alors elle n'avoit pas fait le moindre progrès; au contraire, toute apparence de paix s'évanouissoit; on ne parloit de tous côtés que de guerre. Les ennemis se préparoient à faire le siége de Douay au commencement de la campagne : le roi d'Espagne assembloit ses troupes, et, plein de confiance en la fidélité et l'affection de ses sujets, il s'assuroit de résister seul, et par ses propres forces, aux efforts de ses ennemis. Ses troupes étoient exactement payées; il trouvoit dans son royaume des ressources qu'il jugeoit suffisantes pour soutenir encore long-temps la guerre. La conduite que tenoit la France pour parvenir à la paix lui paroissoit trop molle; il traitoit de désir effréné l'empressement qu'elle témoignoit de

finir la guerre. Enfin, persuadé qu'elle sacrifieroit à cet objet unique les intérêts de l'Espagne, il voulut tenter des voies plus directes de traiter avec la Hollande.

Le duc d'Albe étoit alors son ambassadeur en France : le roi Catholique lui confia ses pouvoirs, aussi bien qu'au comte de Bergueick, pour lier, s'il étoit possible, une négociation particulière avec la république de Hollande. Il ne vouloit pas cependant traiter à l'insu de la France, et les ministres d'Espagne eurent ordre d'instruire Sa Majesté du commencement de la négociation; mais sitôt qu'elle fut entamée, ils gardèrent le secret de son progrès : à la vérité ils n'eurent pas lieu de s'en glorifier, ni Bergueick de l'avoir proposée. Il s'étoit flatté et ne doutoit presque pas de trouver les Hollandais accessibles, et prêts à l'écouter avec plaisir dès qu'il s'agiroit de négocier avec l'Espagne seule, et séparément de la France.

Cette tentative inutile n'altéra ni ne refroidit les sentimens du Roi à l'égard du roi Catholique. L'armée que ce prince avoit sur pied pouvoit suffire pour défendre les provinces de son royaume; mais elle manquoit d'un général.

Le duc de Vendôme ne commandoit plus les armées du Roi. Sa réputation étoit grande et bien établie: le roi d'Espagne avoit été témoin de sa conduite en Lombardie : il demanda au Roi un général si capable de commander ses armées. Sa Majesté différa d'accorder au duc de Vendôme la permission de passer en Espagne tant qu'elle eût lieu de croire qu'on pourroit enfin convenir des conditions onéreuses de la

paix; mais chaque jour ces lueurs se dissipoient : les ennemis pressoient les préparatifs de la campagne, leurs projets étoient publics, et le siége qu'ils avoient résolu d'entreprendre n'étoit plus un secret. Tout ménagement de la part de la France étoit inutile; et comme on ne devoit plus songer qu'à se garantir de leurs efforts, le Roi permit au duc de Vendôme d'accepter le commandement que le roi Catholique lui destinoit, et de passer en Espagne pour se mettre à la tête des armées de ce prince.

Sa Majesté avertit ses plénipotentiaires de la permission qu'elle avoit donnée au duc de Vendôme; en sorte que si de la part de la Hollande ils en recevoient quelques plaintes, quoique mal fondées, ils répondissent qu'une négociation traînante, dont le succès étoit très-incertain, ne devoit pas empêcher Sa Majesté d'accorder un général au Roi son petit-fils, puisque cette même négociation n'empêchoit pas ses ennemis d'entrer de bonne heure en campagne, et de déclarer les places qu'ils prétendoient assiéger.

Les conférences de Gertruydemberg se ralentissoient; il sembloit que les Hollandais voulussent copier celles qui s'étoient tenues aussi inutilement à Bodgrave l'année 1709. Après quelques conférences, où rien n'étoit décidé, les députés retournoient à La Haye; ils n'en revenoient que lorsque les plénipotentiaires avertissoient le Pensionnaire qu'ils avoient reçu les réponses du Roi sur l'état de cette prétendue négociation. Elle demeura sans mouvement depuis le 9 avril jusqu'au 28 du même mois. Les plénipotentiaires écrivirent alors à Heinsius, et Buys et Wanderdussen revinrent à Gertruydemberg.

Avant leur arrivée, le maréchal d'Huxelles et l'abbé de Polignac avoient reçu différens avis, confirmés aussi par Pettekum, de quelque disposition des alliés à leur accorder les îles de Sicile et de Sardaigne, et les places de la côte de Toscane, si le Roi se contentoit d'un tel partage pour le dédommagement du roi d'Espagne. On ajoutoit que les ministres de l'Empereur et le duc de Marlborough non-seulement s'opposoient à ce projet, mais qu'ils mettoient tout en usage pour engager à la continuation de la guerre les provinces qui témoignoient le plus de disposition à la paix.

Soit qu'ils eussent réussi, soit que les avis donnés fussent mal fondés, rien ne pouvoit être moins pacifique qu'un long discours de Buys lors de la première conférence tenue à son retour de La Haye, après la répétition de ce qu'il avoit dit tant de fois depuis le commencement de la négociation des conférences qu'il étoit inutile de traiter, et que ses maîtres prendroient enfin leur parti si le Roi insistoit à prendre des médiateurs, s'il demandoit l'explication des demandes ultérieures, la garantie de la trève, jusqu'à la signature de la paix définitive, le royaume de Naples et les places de la côte de Toscane, pour composer le dédommagement à donner au roi d'Espagne.

Ces conditions n'étoient pas la seule loi que les Hollandais se croyoient alors en droit d'imposer; ils en ajoutèrent une encore plus dure, et Buys protesta que toute condescendance, toute offre de la part de la France seroit inutile; qu'on ne l'écouteroit pas même, si le Roi ne donnoit sa parole positive de forcer le roi Catholique à se contenter du partage que les alliés consentiroient de lui laisser.

Dieu destinoit un plus grand héritage aux descendans de saint Louis, et endurcissoit le cœur de leurs ennemis. En vain les plénipotentiaires réfutèrent toutes les parties du discours de Buys : il étoit inutile d'en faire voir l'absurdité, et même de persuader un homme qui n'avoit pas le pouvoir de s'écarter des ordres de ses maîtres. Ainsi la conférence finit comme les précédentes, sans décision, sans s'approcher, et donna lieu à de nouvelles difficultés insurmontables.

On auroit cru que les députés avoient quelque intention de les aplanir dans une seconde conférence tenue le lendemain; car ils laissèrent entendre (Buys portant toujours la parole) que les alliés n'étoient pas absolument éloignés de laisser la Sicile et la Sardaigne au roi d'Espagne; mais ils attachoient à cette condescendance la condition barbare que le Roi contraindroit ce prince à sortir d'Espagne, soit de gré, soit de force.

Les plénipotentiaires, instruits des résolutions de Sa Majesté sur cette clause fatale, ne pressèrent plus les députés de s'expliquer clairement sur le partage. On disputa de part et d'autre, et sans se concilier sur la nécessité de spécifier les demandes ultérieures, de garantir jusqu'à la paix la cessation d'armes, quand les préliminaires seroient signés. C'étoit occuper le temps, sans l'employer utilement. Enfin les députés se levèrent assez brusquement; et, finissant la conférence, ils annoncèrent qu'elle seroit la dernière. Ils (*les plénipotentiaires*) dirent cependant que la simple parole des députés ne suffisoit pas pour les obliger à se retirer; qu'il étoit nécessaire que le Pensionnaire leur apprît, par une lettre qu'il leur écriroit, la

résolution des Etats-généraux sur la rupture de la négociation. Ils suivoient les intentions du Roi, en demandant une preuve incontestable du refus que les ennemis faisoient de traiter, et de leur opposition à la paix, dont le retardement ne pourroit être imputé à Sa Majesté. Attentifs à l'exécution de ses ordres, ils comptoient protester lorsqu'ils répondroient au Pensionnaire que le Roi se tenoit quitte et dégagé de toutes ses offres pour la paix, et de toutes les conditions contenues dans les articles préliminaires.

L'opposition des ennemis à la paix étoit évidente. La continuation des conférences devenoit inutile; les députés de Hollande s'étoient toujours bornés à proposer simplement une trève, qu'ils prétendoient faire acheter chèrement, sans en garantir la sûreté, *ni le* temps qu'elle dureroit : ils réservoient à leurs maîtres les prétextes et le pouvoir de la rompre quand il leur plairoit. Les demandes ultérieures non expliquées auroient suffi pour former tels obstacles qu'ils jugeroient à propos à la conclusion d'une paix définitive. Comme il n'y avoit plus lieu de se flatter d'y parvenir, on ne pouvoit aussi se proposer d'autre utilité, de tant d'offres inutilement faites, que l'avantage de faire connoître à toutes les nations amies et ennemies que le Roi n'oublieroit rien pour pacifier l'Europe, et terminer une guerre sanglante, et onéreuse à tant de peuples.

Sa Majesté approuva donc la conduite de ses plénipotentiaires, et le parti qu'ils avoient pris de ne pas recevoir encore la dernière déclaration des députés de Hollande comme une rupture absolue des conférences. Il en falloit une déclaration plus formelle, et

qu'elle parût faite de la part des Etats-généraux. Le public les regardoit comme les dépositaires de la paix; il sembloit qu'elle se tînt cachée dans les marais de la Hollande, et qu'il dépendît des Provinces-Unies de faire part à l'univers d'un trésor si précieux.

La situation intérieure de l'Angleterre commençoit cependant à mériter une attention sérieuse : l'esprit de division régnoit dans ce royaume, et pouvoit influer sur la paix au dehors; mais la prévention sans fondement en faveur des Hollandais détournoit toute pensée, toute réflexion sur ce qui se passoit en Angleterre; on disoit au contraire que s'il y avoit véritablement quelque agitation intérieure, elle intéressoit encore plus particulièrement à la continuation de la guerre le seul homme qui se voyoit à la tête de sa nation, et revêtu de toute l'autorité de sa souveraine pendant que les armées étoient en campagne.

Celle du Roi s'assembloit en Flandre, en état de s'opposer aux entreprises des ennemis. L'événement d'une bataille, dont la décision est entre les mains du Dieu des armées, pouvoit changer totalement la face des affaires.

Le Roi voulut prévenir ces événemens, et faire connoître encore qu'il ne négligeoit rien pour le rétablissement de la paix : il ordonna donc à ses plénipotentiaires d'écrire au pensionnaire de Hollande, et de lui demander de renvoyer les députés, pour les instruire dans une nouvelle conférence des derniers ordres de Sa Majesté. Ils consistoient à dire qu'étant informée par ses deux plénipotentiaires d'une rupture prochaine des conférences, elle vouloit qu'ils sussent, avant que de quitter la Hollande, quelle dé-

marche la République s'étoit proposé de faire pour la paix; quelles étoient véritablement ses intentions, que les députés avoient toujours tenues dans l'obscurité sans la moindre proposition, pour faciliter une heureuse conclusion; qu'ils avoient au contraire enveloppé leurs réponses de difficultés nouvelles, principalement sur l'article essentiel du partage nécessaire à laisser au roi d'Espagne, sans jamais parler clairement que pour rejeter toute proposition; que lorsqu'ils avoient laissé entendre qu'on pourroit consentir à former ce partage, ils ne s'étoient expliqués que vaguement, et jamais précisément sur les Etats dont il seroit composé, ajoutant toujours la condition que le Roi obligeroit le roi Catholique de consentir à ce qui seroit réglé en sa faveur.

Les plénipotentiaires devoient presser les députés de s'expliquer enfin nettement sur la nature de ce partage, comme le seul moyen de lever la difficulté des articles 4 et 37. Si les députés offroient les royaumes de Sicile et de Sardaigne, et s'il étoit impossible que les places de Toscane y fussent ajoutées, le Roi, malgré la disproportion d'un tel dédommagement pour tenir lieu de la couronne d'Espagne et des Indes, consentoit encore à l'accepter, pourvu que, pour persuader le roi d'Espagne, on trouvât quelque moyen moins odieux que celui d'obliger un père à s'armer contre son fils. Il seroit inutile de rappeler le souvenir de l'état où le royaume étoit alors, de retracer une triste peinture de l'épuisement de ses provinces: toute ressource sembloit tarie; l'expérience et l'habileté du ministre chargé de l'administration des finances ne pouvoit suffire encore long-temps à trou-

ver les fonds nécessaires aux dépenses d'une guerre où la plus grande partie des puissances de l'Europe étoit liguée pour accabler la France. Le Roi, accoutumé à donner la loi à ses ennemis, soutenoit avec fermeté le changement de ces temps heureux où la victoire paroissoit attachée à ses armes ; mais son courage ne diminuoit pas la compassion qu'il avoit des souffrances de ses peuples. Ses offres pour la paix devenoient inutiles ; elles avoient au contraire augmenté l'animosité et l'espérance en même temps des princes alliés contre la France : ils se flattoient de la réduire en tel état que désormais il ne seroit plus en son pouvoir de les faire trembler.

Rien ne faisoit mieux connoître à quel point le Roi, sans s'abattre, étoit cependant pénétré de cette situation si différente des temps précédens, que la résolution qu'il prit d'acheter enfin la paix, non-seulement à prix d'argent, mais à des conditions encore plus fâcheuses, persuadé que les sommes qu'il donneroit seroient utilement employées s'il acquéroit cette paix si nécessaire, soit par un tel moyen, soit en y ajoutant un plus grand sacrifice.

Il voulut donc que ses plénipotentiaires, avant que de se retirer, offrissent aux députés des subsides que Sa Majesté paieroit aux alliés, si le roi d'Espagne refusant le partage dont on seroit convenu, ils étoient obligés, après la paix faite avec la France, de continuer contre lui la guerre en Espagne. Une telle proposition devoit être faite à discrétion, et seulement, s'il étoit possible, lorsqu'ils se croiroient sûrs du succès, et que par quelques discours antérieurs ils auroient pénétré ce que les députés en penseroient.

S'il y avoit donc quelque apparence que cette proposition nouvelle réussît mieux que tant d'autres précédentes, il étoit nécessaire de convenir que la paix se faisant, les troupes seroient également et réciproquement réformées, tant de la part du Roi que de celle des alliés; car il n'auroit pas été juste que Sa Majesté, remettant entre leurs mains les places qu'elle céderoit en conséquence du traité de paix, se vît obligée, pour fournir à la dépense des subsides, de diminuer le nombre de ses troupes, pendant que celles des alliés demeureroient toutes sur pied, sans diminution.

Une telle négociation n'avoit rien que de dur et de pénible, et de la part du maître qui donnoit les ordres, et de celle de ses ministres chargés de les exécuter. Le Roi voulut bien entrer dans la peine des plénipotentiaires; mais il leur prescrivit la patience, et de ne se pas rebuter d'une négociation fastidieuse à la vérité, mais plus difficile à renouer après une rupture, qu'à prolonger pendant qu'elle subsistoit encore.

L'explication des demandes ultérieures étoit si nécessaire, que le Roi renouvela l'ordre d'insister sur cet article comme absolument essentiel.

Tant de prévoyance étoit inutile : le parti de la guerre prévaloit en Hollande; en vain quelques gens sensés connoissoient et s'exposoient même à représenter qu'il ne convenoit pas à l'intérêt de la République de travailler à ruiner la France; que si la puissance de cette couronne étoit à craindre, il arriveroit un temps où les Provinces-Unies regretteroient peut-être sa foiblesse. Ils regardoient comme un mal prochain l'agrandissement du commerce de l'Angleterre, que la guerre favorisoit aux dépens de celui de Hol-

lande; sa continuation les menaçoit du rétablissement des charges possédées autrefois par les princes d'Orange, et par conséquent de l'anéantissement de la République, et de la perte de sa liberté : mais le crédit des ministres de l'Empereur et de l'Angleterre à La Haye, soutenus par les clameurs des autres ministres des princes alliés, l'emportoit sur ces sages réflexions. Ainsi le comte de Sinzendorff et Townsend pressant vivement le Pensionnaire, l'obligèrent d'ordonner à Pettekum d'écrire aux plénipotentiaires qu'on avoit jugé inutile de renvoyer les députés à Gertruydemberg pour y continuer les conférences, puisque le Roi ne faisoit point d'autres propositions que celles qui avoient déjà été faites.

Les passe-ports des Etats-généraux furent joints à cette lettre, et le paquet fut porté par un exprès.

Les plénipotentiaires délibérèrent s'ils partiroient; mais ils jugèrent plus à propos de différer, et d'attendre pendant quelques jours les ordres qu'ils recevroient peut-être de Sa Majesté. Ils répondirent à Pettekum qu'ils étoient bien fâchés de voir que, malgré toutes les avances que le Roi avoit faites pour la paix, on étoit déterminé à la refuser; que puisque ces messieurs jugeoient à propos de rompre la négociation, ils alloient se disposer à partir.

Ils suivirent cependant la résolution qu'ils avoient prise, et reçurent peu de jours après les ordres du Roi au sujet de la lettre que Pettekum leur avoit écrite. Sa Majesté louoit leur prudence, et le parti qu'ils avoient pris de ne pas déférer à la lettre d'un particulier étranger en Hollande, sans charge dans cette république, sans autorité, et sans pouvoir de

traiter sur aucun point de la négociation. On ne pouvoit donc regarder une façon si bizarre et si singulière de congédier les ministres d'un grand roi, et revêtus de ses pouvoirs, que comme un artifice pour les engager à se retirer, et donner lieu aux ennemis de leur attribuer la rupture des conférences; car autrement ils n'auroient pas reçu comme une décision la simple lettre d'un homme tel que Pettekum, qui ne marquoit pas même qu'il eût ordre de leur faire une déclaration trop importante pour leur être signifiée par d'autres que par le Pensionnaire, ou par les députés employés jusqu'alors par la République aux conférences tenues pour la négociation de la paix.

Les discours rebattus depuis long-temps en Hollande étoient que la France avoit proposé et renoué les conférences à dessein seulement de gagner du temps, de suspendre s'il étoit possible les hostilités, d'arrêter par ce moyen les progrès des alliés, enfin de les tromper.

Rien n'auroit mieux prouvé la fausseté de pareils discours que les ordres suivis que le Roi avoit donnés à ses plénipotentiaires, et particulièrement ceux que contenoit sa dernière dépêche. Sa Majesté y ajouta que si ces dernières instructions ne produisoient aucun effet, si les députés ne revenoient pas conférer, ou si, retournant à Gertruydemberg, ils refusoient à l'ordinaire les éclaircissemens que les plénipotentiaires persistoient à leur demander, soit pour le partage à laisser au roi d'Espagne, soit sur la nécessité de l'engager à s'en contenter; en tous ces cas leur séjour en Hollande étant non-seulement inutile, mais peu décent, Sa Majesté vouloit qu'ils en partissent,

différant cependant ce départ encore assez pour avoir le temps de lui dépêcher un courrier, et de recevoir ses réponses. Elle supportoit depuis si long-temps l'indigne procédé de ses ennemis, et particulièrement depuis l'ouverture des conférences de Gertruydemberg, que ses ministres pouvoient bien demeurer encore en ce lieu quelques jours de plus, pour mieux faire connoître qu'ils n'étoient pas cause de la rupture d'une négociation qui eût moins duré, et n'eût pas même été commencée, si le Roi n'eût consulté que sa gloire personnelle.

Ces derniers ordres n'étoient pas encore arrivés, lorsque les plénipotentiaires ayant reçu la lettre de Pettekum, écrivirent au Pensionnaire qu'ils avoient appris par cette lettre que les conférences étoient rompues; qu'en même temps un courrier leur avoit remis les passe-ports de l'Etat, pour la sûreté de leur retour en France; qu'ils étoient bien fâchés d'avoir inutilement travaillé pour le rétablissement du repos public; que toutes les avances que le Roi avoit faites pour parvenir à un si grand bien étant inutiles, ils déclaroient que Sa Majesté révoquoit tout consentement donné aux préliminaires en traitant sur l'article 37, et tout engagement à cet égard absolument rompu.

Quelle que fût alors la soumission des Hollandais aux volontés de l'Empereur et de l'Angleterre, ceux qui étoient à la tête des affaires de la République jugèrent qu'il ne lui convenoit pas, non plus qu'à leur intérêt personnel, d'attirer sur elle et sur eux-mêmes les reproches odieux de rompre les conférences. Leur objet avoit toujours été d'en rejeter la haine sur la France, comme si elle eût été cause des prétentions

impossibles à exécuter que les alliés formoient, et de ces demandes ultérieures que les Hollandais se réservoient, sans vouloir les expliquer. On résolut donc, pour éblouir les peuples, de renvoyer encore les députés à Gertruydemberg. Les alliés n'avoient rien à craindre d'une nouvelle conférence : toutefois les ministres de l'Empereur et de l'Angleterre s'en alarmèrent; ils en parlèrent vivement au Pensionnaire; et lorsqu'ils virent qu'ils s'opposoient inutilement à la résolution de l'Etat, Sinzendorff prétendit assister à ces conférences, qu'il ne pouvoit empêcher. Les envoyés de Savoie et de Brandebourg formèrent la même prétention; le dernier menaça, et dit que son maître retireroit les troupes qu'il donnoit aux alliés, s'il n'étoit informé directement par son ministre de toutes les circonstances de la négociation que la Hollande vouloit encore entretenir.

Malgré ces instances et ces menaces, Buys et Wanderdussen partirent, arrivèrent seuls à Gertruydemberg, et renouèrent les conférences : ils dirent qu'ils venoient écouter et apprendre les propositions nouvelles que les plénipotentiaires avoient à leur faire: mais, ni de la part de la République ni de ses alliés, ils n'en firent aucune sur le partage à laisser au roi d'Espagne : ils supposèrent qu'ils s'étoient suffisamment fait entendre dans les conférences précédentes. Les plénipotentiaires répondirent que les députés à leur tour devoient aussi les entendre suffisamment, puisqu'ils se relâchoient de la demande du royaume de Naples pour faire partie du dédommagement du roi Catholique.

« Puisqu'on s'entend de part et d'autre, répliquè-

« rent les députés, il faut que vous renonciez à toutes
« prétentions sur les places de Toscane; car il ne con-
« vient pas au bien de l'Europe qu'un prince de la
« maison de France ait un pied dans le continent de
« l'Italie. »

Ils firent espérer que ce désistement engageroit leurs maîtres à rendre service au roi Philippe auprès de leurs alliés; qu'ils essaieroient de lui faire obtenir la Sicile et la Sardaigne, et (ce qu'ils n'avoient pas encore prononcé) qu'ils espéroient d'y réussir : mais ils ajoutoient la condition essentielle et capitale que pour obtenir ce partage il falloit que l'archiduc fût mis réellement en possession de l'Espagne et des Indes. « Dé-
« clarez donc, dirent-ils, à quoi le Roi s'oblige pour
« assurer la restitution effective de la monarchie d'Es-
« pagne. — A telles conditions que vous voudrez, ré-
« pondirent les plénipotentiaires, excepté celle de
« faire la guerre directement au Roi son petit-fils. »

Les députés répliquèrent qu'il n'y avoit que deux voies pour obliger les hommes à faire ce qu'on leur demandoit, celle de la persuasion, et celle de la contrainte. Si la première ne réussit pas, il faut nécessairement employer la seconde, ou désespérer absolument de la paix.

Il fut inutile aux plénipotentiaires de représenter la barbarie d'une proposition si odieuse. Les députés maintinrent qu'il n'y avoit d'autre expédient pour la paix que de fixer au roi d'Espagne un terme de deux mois pour accepter le partage qu'on lui proposoit; que s'il persistoit à le refuser, il en seroit privé sans retour après l'expiration du terme; qu'alors le Roi seroit obligé d'unir ses forces à celles des alliés pour

le chasser non-seulement de l'Espagne, mais de tous les Etats dépendant de cette monarchie.

La contestation recommença, et fut si vive que les plénipotentiaires ne trouvèrent ni le lieu ni le moment de placer à propos l'offre des subsides que le Roi consentoit de payer aux alliés pour la guerre d'Espagne. Cette offre eût été d'autant plus inutile, que les députés, insistant sur une condition, selon eux, essentiellement nécessaire à la paix, ne promettoient de la part de leurs maîtres ni sûreté ni garantie de la trève qui devoit précéder le traité; ils ne s'ouvroient pas davantage sur les demandes ultérieures, source des prétentions et des difficultés nouvelles, lorsqu'on se croyoit d'accord sur les articles principaux. On commençoit à pénétrer quelques-unes de ces demandes ultérieures.

Celles de l'Empereur en faveur du duc de Lorraine devoient être que le Roi satisfît à l'équivalent promis à ce prince pour Longwy; mais de plus le Montferrat ayant été donné, à son préjudice, au duc de Savoie, le conseil de Vienne n'imaginoit point d'autre moyen de dédommager le duc de Lorraine que de lui procurer l'Alsace; et pour cet effet il prétendoit obliger Sa Majesté à lui céder cette province. Comme elle croyoit son honneur engagé à rétablir les électeurs de Cologne et de Bavière dans leurs Etats et dignités, et faire lever le ban de l'Empire prononcé si injustement contre eux, on faisoit dépendre de la cession de l'Alsace le rétablissement de l'un et de l'autre de ces deux princes; encore la cour de Vienne vouloit-elle mettre des restrictions à la restitution à faire à l'électeur de Bavière, car elle prétendoit que celle

du Haut-Palatinat n'y seroit point comprise, non plus que le rang de premier électeur; que l'électeur palatin conserveroit le Haut-Palatinat et le rang de premier électeur pendant sa vie; que le prince Charles son frère en jouiroit après lui; et que ce ne seroit que lorsque ces deux princes cesseroient de vivre que l'un et l'autre retourneroient à la branche électorale de Bavière.

A ces demandes, on auroit ajouté celle que l'électeur de Mayence avoit faite l'année précédente en son nom, comme au nom de plusieurs autres princes de l'Empire : ils prétendoient que le Roi cédât à titre de restitution les Trois-Evêchés, pour être réunis au corps germanique. Une telle prétention, traitée de visionnaire aux conférences de La Haye, devenoit légitime à celles de Gertruydemberg, parce qu'il n'y avoit alors aucune demande qui ne parût juste et raisonnable quand elle étoit au préjudice de la France. C'étoit assez qu'elle pût diminuer la puissance du Roi pour être adoptée, et inscrite par ses ennemis au catalogue des demandes ultérieures.

On auroit eu peine à croire dans ces circonstances qu'il viendroit un temps où les Hollandais, si attentifs à abaisser la puissance de la France, si prompts à se prêter à la haine de ses ennemis, reconnoîtroient avec douleur qu'elle étoit trop affoiblie, et l'exciteroient à reprendre les armes, de concert avec la République, contre ces mêmes alliés à qui elle étoit pour lors totalement dévouée.

Il étoit aussi peu vraisemblable qu'après tant d'efforts que la France avoit faits pour maintenir un prince de la maison royale sur le trône où Dieu l'avoit placé,

cette même France, liguée avec ses anciens ennemis, tourneroit ses armes contre le prince qu'elle avoit soutenu au prix de tant de travaux et de tant de sang répandu; enfin que ceux qui devoient s'intéresser le plus à la gloire de leur maître et à la splendeur de sa maison regretteroient de ne plus voir celle d'Autriche régner en Espagne, et regarderoient comme un malheur que cette couronne, la seconde de l'Europe, fût demeurée dans la maison royale de France.

Des temps peu éloignés ont fait voir ces contrariétés. Comme elles n'ont point de rapport à la négociation de Gertruydemberg, qu'elles ont suivi de quelques années, on reprendra la relation des conférences.

Les plénipotentiaires jugèrent donc que, se taisant sur l'offre des subsides, dont ils ne pouvoient espérer aucun bon effet, la négociation n'avanceroit pas davantage quand ils se désisteroient des places de Toscane qu'ils avoient demandées pour augmenter le partage du roi d'Espagne : et la conférence finissant, ils déclarèrent que puisque les alliés refusoient d'assurer la continuation de la trève jusqu'à la parfaite conclusion de la paix, le Roi ne pouvoit aussi s'engager à répondre pour le roi d'Espagne que ce prince abandonneroit sa couronne, et se contenteroit d'un médiocre partage.

La cession réelle de la monarchie d'Espagne étoit cependant le nœud de la négociation. Les Hollandais et leurs alliés n'admettoient d'autre expédient que d'obliger le Roi à faire la guerre seul et à ses dépens, pour contraindre par la force de ses armes le Roi son petit-fils à renoncer à sa couronne. Cette idée, que

le prince Eugène avoit désavouée l'année précédente, et traitée d'artifice inventé par la France pour abuser le public, et persuader que les ministres des alliés étoient les ennemis déclarés de la paix, cette même idée étoit non-seulement devenue réelle, mais soutenue comme la base et le fondement nécessaire d'une paix solide.

Le Roi ne pouvoit promettre ce qu'il étoit hors de son pouvoir d'exécuter, et Sa Majesté savoit parfaitement que la voie de persuasion proposée par l'un des députés ne produiroit nul effet, et ne feroit pas la moindre impression sur l'esprit du roi d'Espagne.

La voie de contrainte faisoit horreur. Il falloit cependant céder à la nécessité; et comme elle étoit extrême, Sa Majesté, sensible aux maux de ses peuples, et préférant leur soulagement à toute autre considération, voulut encore tenter si les restes d'une négociation expirante produiroient enfin quelque bon effet, s'il seroit possible d'obliger ses ennemis à déclarer les prétentions qu'ils tenoient cachées sous le nom de demandes ultérieures, et de convenir des sûretés qu'ils donneroient pour la cessation des hostilités jusqu'à la signature d'une paix solide.

Ainsi les nouveaux ordres qu'elle envoya à ses plénipotentiaires, après avoir reçu la relation de la dernière conférence, les autorisèrent à déclarer en son nom qu'elle feroit tous ses efforts pour persuader au roi d'Espagne de se contenter de régner sur les îles de Sardaigne et de Sicile, et de céder, pour le bien de la paix, la monarchie d'Espagne et les autres États soumis à cette couronne. En cas de refus, Sa Majesté consentoit de payer telle somme d'argent dont on

conviendroit, pour faciliter aux alliés les moyens de continuer et d'achever la guerre en Espagne.

Les plénipotentiaires devoient insister en ce cas sur une réforme réciproque de troupes, tant de la part du Roi que de celle de ses ennemis. Enfin si ces offres étoient rejetées, ils devoient presser encore vivement les députés de s'expliquer clairement sur la manière dont leurs maîtres supposoient que le Roi uniroit ses forces à celles des alliés (si Sa Majesté pouvoit jamais condescendre à une telle union), pour contraindre le Roi son petit-fils à renoncer à sa couronne. Il étoit en même temps essentiel de savoir encore nettement et précisément quelles étoient les demandes ultérieures réservées, et tenues jusqu'alors dans une obscurité absolument contraire au rétablissement du repos public. Outre ce qu'on avoit déjà pénétré de ces demandes, on commençoit à dire que les Hollandais se proposoient d'y ajouter celle d'une entière liberté aux réfugiés français de rentrer dans le royaume, et dans la possession des biens qu'ils avoient abandonnés.

Les députés avoient demandé qu'il fût fixé un temps au roi d'Espagne pour accepter le partage que les alliés lui laisseroient, et ce terme n'auroit été que de deux mois. Le Roi avertit ses plénipotentiaires de ne pas disputer pour obtenir une prolongation d'autant plus inutile, que si le roi Philippe refusoit un partage dans le premier moment qu'il lui seroit proposé, rien ne seroit capable de le faire changer de résolution ; que son refus prouveroit qu'il auroit jugé plus avantageux pour lui et pour les princes ses enfans de rejeter hautement toute espèce de dédom-

ménagement et de partage, que de transiger de ses droits légitimes à des conditions que la crainte seule pouvoit faire écouter.

Ces derniers ordres reçus depuis le retour des députés à La Haye, les plénipotentiaires demandèrent encore au Pensionnaire de les renvoyer à Gertruydemberg. Aussitôt le comte de Sinzendorff renouvela les mêmes instances qu'il avoit précédemment faites pour assister à cette dernière conférence.

Le Pensionnaire, soutenu de Wanderdussen, essaya inutilement de l'en dissuader. Sinzendorff, avant que de renoncer à sa prétention, voulut savoir ce que le prince Eugène en pensoit, et lui dépêcha un courrier pour en avoir son avis.

Cependant les députés partis de La Haye arrivèrent à Gertruydemberg le 15 du même mois de juin; ils ne différèrent pas d'entrer en conférence, mais cette dernière ne fut pas plus heureuse que tant d'autres dont elle avoit été précédée.

Les plénipotentiaires les pressèrent d'expliquer clairement le partage que les alliés se proposoient de laisser au roi d'Espagne. « Retranchez, dirent les dé-
« putés, les places de Toscane du partage que vous
« avez demandé, et voyez ce qui reste. La République
« tâchera de l'obtenir de ses alliés, aussitôt que le
« Roi aura donné les sûretés valables et nécessaires
« de la cession de la monarchie d'Espagne et des
« Indes. »

Ainsi le même point de la difficulté principale subsistoit; la même question des sûretés que le Roi donneroit étoit continuellement rebattue; et ce n'étoit qu'à condition de ces sûretés réelles que les députés

laissoient entrevoir quelque facilité de la part de leurs maîtres et de leurs alliés à laisser au roi d'Espagne la Sicile et la Sardaigne.

Les plénipotentiaires ne pouvoient aussi répondre que les mêmes choses qu'ils avoient répétées tant de fois dans toutes les conférences au sujet de ces sûretés prétendues, dont la demande opiniâtre formoit un obstacle invincible à la paix. Les députés dirent que si elles leur étoient données, ils parleroient plus affirmativement. Les plénipotentiaires ne cessèrent de représenter qu'il étoit impossible au Roi de promettre ce qu'il n'étoit pas en son pouvoir d'accomplir, si ce n'étoit peut-être à deux conditions : l'une, que les alliés offriroient et garantiroient tous ensemble au roi Philippe les royaumes de Sicile et de Sardaigne, pour le dédommager de la cession de l'Espagne et des Indes, qu'ils exigeoient; la seconde condition, qu'ils donneroient pareillement tous ensemble garantie et sûreté pleine et entière de la conclusion parfaite de la paix, après que le terme fixé pour la suspension d'armes seroit expiré.

Ce terme n'étoit que de deux mois; c'étoit le terme que fixoient les alliés au roi d'Espagne pour se déterminer sur le partage offert. Les plénipotentiaires se flattoient qu'il seroit prolongé jusqu'à trois mois; mais cette question étoit la moins importante : la difficulté essentielle rouloit toujours sur ces sûretés réelles, regardées comme impossibles de la part du Roi, et demandées comme essentielles de la part de ses ennemis.

Les députés n'en admettoient point d'autres que la jonction des troupes de Sa Majesté à celles des alliés, pour forcer le roi d'Espagne à renoncer à sa couronne

sans le moindre dédommagement, s'il n'acceptoit celui qui lui étoit offert, et ne le déclaroit dans le terme de deux mois.

Les plénipotentiaires, bien instruits des intentions du Roi, et de la juste horreur qu'il avoit de déclarer la guerre au Roi son petit-fils, rejetèrent encore une telle proposition, et se défendirent par les préliminaires mêmes, aucun de ces articles que l'esprit de haine contre la France avoit dictés n'exigeant une condition si barbare. L'objet même des conférences actuelles avoit été de chercher quelque expédient capable de conduire à la même fin, et d'exclure la voie des armes : ils soutinrent que ce n'étoit pas aux alliés à la prescrire comme une loi absolue, et à lui donner une préférence injuste sur tout autre moyen, lorsqu'on étoit assemblé pour en chercher de plus doux. D'ailleurs quelles difficultés ne trouveroit-on pas dans une union si étrange? comment des nations, ennemies depuis tant d'années, agiroient-elles de concert? Les députés interrompirent le détail de ces difficultés, et dirent qu'il falloit remettre aux généraux des armées le soin d'écarter tous ces embarras, et de remédier à ceux qui surviendroient dans le cours de la guerre.

« Pour les prévenir, dirent les plénipotentiaires, « ne seroit-il pas mieux que le Roi fournît les sommes « dont on conviendroit pour vous aider à soutenir les « dépenses de cette guerre? » La pensée ne déplut pas aux députés; mais ils n'avoient point d'ordre. Ils se réduisirent donc à demander quelle seroit à peu près la somme que le Roi donneroit par mois, et quelle sûreté pour le paiement.

Les plénipotentiaires s'excusèrent à leur tour de proposer une somme fixe sans en avoir d'ordre, et sur un expédient dont ils n'avoient parlé que suivant leur propre idée. Ils ajoutèrent cependant qu'ils étoient persuadés que le Roi pourroit l'approuver, surtout si les députés les instruisoient de la somme à peu près que leurs maîtres pourroient prétendre.

Comme les mêmes ordres étoient nécessaires sur la quantité ainsi que sur l'acceptation de la somme, les députés promirent seulement qu'ils tâcheroient d'apporter, lorsqu'ils reviendroient de La Haye, quelque instruction sur cette offre nouvelle; que, suivant leur pensée, le Roi devoit faire la principale dépense d'une guerre dont il étoit le principal acteur; car il étoit responsable du tort fait à la maison d'Autriche, chargé par conséquent plus qu'aucune autre puissance de lui procurer la restitution de la monarchie d'Espagne.

On étoit en usage d'exiger du Roi des sûretés de toutes ses promesses; tout Hollandais n'auroit eu garde de négliger celle des paiemens que le Roi offriroit. Les plénipotentiaires dirent que les plus forts banquiers de Paris et d'Amsterdam en seroient caution; mais ce n'étoit pas assez : les députés observèrent que ces banquiers pourroient mourir, que d'ailleurs leur caution ne suffisoit pas pour assurer le paiement exact de sommes si considérables; ils ne jugèrent de sûreté valable que celle des gages : en conséquence ils demandèrent, sans se désister de la caution des banquiers, que le Roi remît encore quatre de ses places en otages entre les mains de la République.

La contestation sur cet article fut inutile, et de part et d'autre ne persuada personne, non plus que

la proposition que firent les plénipotentiaires d'une réforme réciproque lorsqu'on seroit d'accord sur tous les articles.

Ils ne purent obtenir d'éclaircissement sur les demandes ultérieures : ce qu'ils en dirent donna seulement lieu aux députés de les avertir que la République demanderoit un dédommagement des dépenses faites et à faire pour le siége de Douay, nouvellement entrepris ; qu'elle insisteroit pour obtenir en faveur des réfugiés français naturalisés en Hollande la liberté de commercer en France, comme ils commerçoient dans les pays soumis à la domination des Etats-généraux.

Le duc de Lorraine, compris dans le nombre des alliés, devoit avoir un dédommagement du Montferrat; l'Empereur lui avoit promis de l'en indemniser lorsqu'il avoit disposé de cet Etat en faveur du duc de Savoie au préjudice du duc de Lorraine, et ce dédommagement étoit l'Alsace. Sans cette condition, le Roi ne devoit point obtenir le rétablissement des électeurs de Bavière et de Cologne.

Ce premier aveu de quelques-unes des demandes ultérieures suffisoit pour juger que la permission que les plénipotentiaires avoient reçue de se désister des places de Toscane, dans le partage à composer pour le roi d'Espagne, ne produiroit nul effet : aussi n'en firent-ils aucun usage, et de part et d'autre on garda le silence sur cet article.

Cette conférence infructueuse, ainsi que tant d'autres, étant finie, les députés partirent le 17 juin, et promirent de revenir à Gertruydemberg sitôt que les plénipotentiaires auroient reçu du Roi de nouveaux ordres.

L'état intérieur de la Hollande soutenoit mal les discours de ses ministres, et l'iniquité de leurs prétentions. L'Angleterre ne souffroit pas moins que les Provinces-Unies de la continuation d'une guerre si longue et si onéreuse. Le Roi étoit instruit de l'état des deux nations, mais leur misère ne soulageoit ni ne diminuoit la souffrance de ses sujets. La paix si nécessaire ne pouvoit être trop promptement rendue au royaume : Sa Majesté donna donc une nouvelle étendue aux pouvoirs qu'elle avoit confiés à ses plénipotentiaires.

Ils avoient proposé comme une simple pensée, et comme un expédient que leur seule réflexion produisoit, l'engagement que le Roi pourroit prendre de payer par mois aux alliés, en forme de subsides, une somme dont on conviendroit, pour les aider à soutenir la guerre d'Espagne. Sa Majesté voulut, pour dernière tentative, que cette extrême proposition se fît encore en son nom. La seule modération remise à la prudence des plénipotentiaires consistoit à faire par degrés l'offre de cet étrange paiement.

Elle devoit être d'abord de cinq cent mille francs par mois, somme équivalente à peu près à celle que coûtoit à Sa Majesté l'entretien de ses troupes en Espagne pendant qu'elles avoient servi dans ce royaume. Elle autorisoit les plénipotentiaires à porter l'offre jusqu'à un million de livres par mois, si la somme de cinq cent mille livres n'étoit pas acceptée. Ils devoient fixer le commencement des paiemens à l'expiration du terme qui seroit marqué au roi d'Espagne pour délibérer et se résoudre sur le parti qui lui seroit proposé. Quant aux sûretés, elles auroient été telles que les

alliés n'auroient pu avec raison en demander de meilleures : si toutefois ils ne s'en contentoient pas encore, le Roi consentoit à confier comme en dépôt et comme otages, entre les mains des Hollandais, trois places que Sa Majesté choisiroit, même quatre, pour assurance de l'effet ponctuel de sa parole.

L'Alsace comprise dans le nombre des demandes ultérieures étoit le comble du sacrifice. Le Roi consentit encore à la céder, à condition qu'il ne seroit plus question des demandes ultérieures, et que les deux électeurs seroient pleinement rétablis dans leurs biens, Etats et dignités: que ce seroit à ce prix que Sa Majesté fermeroit les yeux sur l'indigne procédé du duc de Lorraine, et sur les dispositions que les alliés pourroient faire en sa faveur. Elle laissoit aussi à leur liberté de réserver en ce cas à l'électeur palatin la jouissance pendant sa vie du Haut-Palatinat, ainsi que du rang de premier électeur, à condition que l'un et l'autre, après la mort de ce prince, retourneroient à l'électeur de Bavière.

Tant de facilités au-delà de ce qu'on pouvoit attendre de l'extrême désir que le Roi avoit de conclure la paix ne furent pas les dernières qu'il permit à ses plénipotentiaires d'apporter à la perfection d'un ouvrage si difficile : Sa Majesté leur donna pouvoir d'ajouter encore à ses offres celle de céder Valenciennes, s'il étoit possible de supprimer à cette condition et de faire cesser absolument toutes demandes ultérieures : mais en même temps elle réitéra très-expressément l'ordre précis qu'elle leur avoit déjà donné plus d'une fois de rejeter toute demande que ses ennemis renouvelleroient en faveur des prétendus réformés, réfugiés

soit en Hollande, soit dans les autres pays étrangers.

On apprit en même temps que la duchesse de Marlborough, dame d'honneur de la reine d'Angleterre, avoit été disgraciée. Le duc de Marlborough en donna lui-même la nouvelle au duc de Berwick son neveu. Cette disgrâce fut le premier effet des agitations intérieures de l'Angleterre, et des intrigues secrètes de cette cour : la conséquence qu'on en tiroit le plus communément étoit que le crédit du mari ne subsisteroit pas long-temps après la ruine de celui de sa femme, et que si Marlborough subissoit le même sort, la paix en deviendroit plus facile. Ceux qui se croyoient plus clairvoyans raisonnoient autrement, et jugeoient qu'un tel changement, loin de faciliter la paix, susciteroit encore de nouveaux obstacles à sa conclusion. Ils fondoient leurs conjectures sur l'intérêt que Marlborough avoit de prolonger la guerre comme le seul moyen de se rendre nécessaire, et de conserver ses charges et son autorité, violemment attaquée par les personnes qui avoient alors le plus d'accès auprès de la reine de la Grande-Bretagne.

Pettekum, toujours ardent à faire un personnage dans la négociation de la paix, envoyé pour lors par le pensionnaire de Hollande, arriva le 22 juin à Gertruydemberg, avant que les plénipotentiaires eussent reçu les derniers ordres de Sa Majesté. Il étoit porteur d'un écrit dicté, disoit-il, mais non signé par le Pensionnaire, contenant que la proposition qu'ils avoient faite de contribuer par des subsides aux frais de la guerre à continuer en Espagne avoit été long-temps agitée à La Haye, et enfin rejetée. Pettekum ajouta de lui-même qu'on avoit considéré que si les alliés l'ac-

ceptoient, ils demeureroient engagés dans la guerre jusqu'à ce qu'ils eussent conquis la monarchie d'Espagne; que la France seule jouiroit de la paix; qu'elle rétabliroit ses forces, pendant que les alliés, trompés par l'avantage apparent des sommes dont on seroit convenu, acheveroient réellement de s'épuiser.

On s'écartoit ainsi de l'esprit des préliminaires, qu'on devoit regarder comme règle inviolable de la négociation. Selon ces articles, les ennemis communs de la France et de l'Espagne devoient, en signant la paix, entrer en possession de l'Espagne et des Indes. Les frais et l'embarras d'une guerre onéreuse ne les regardant plus, c'étoit au Roi à se charger seul de ce fardeau, s'il vouloit avoir la paix. Ils ne laissoient donc à Sa Majesté que le choix de la voie qu'elle voudroit employer (la persuasion ou la force) pour obliger le roi d'Espagne à renoncer à une couronne qu'ils ne vouloient pas avoir la peine de conquérir. L'espace de deux mois étoit le temps qu'ils fixoient au Roi pour terminer cet ouvrage; et la suspension d'armes auroit fini, si dans ce temps il n'étoit totalement accompli.

Les ministres de l'Empereur et de l'Angleterre publioient que la France, toujours artificieuse, ne s'expliquoit qu'obscurément; que si les intentions du Roi étoient sincères, ses ministres parleroient plus clairement. On tenoit ces discours, et les peuples, mal informés, y ajoutoient foi, dans le temps que les plénipotentiaires faisoient inutilement les plus grandes avances, et ne pouvoient arracher des députés de la République une seule réponse précise aux offres avantageuses de Sa Majesté.

Plusieurs avis confirmoient les discours de Pettekum, en sorte que la vérité n'en paroissoit pas douteuse. Mais rien n'étoit plus irrégulier que la forme de rompre les conférences établies pour traiter de la paix générale de l'Europe, et de renvoyer les ministres d'un grand roi, sans user d'autre voie, pour leur déclarer cette rupture, que de la faire signifier verbalement par un étranger indépendant de la république de Hollande, agent d'un prince d'Allemagne, qui de plus n'étoit autorisé d'aucun ordre des Etats-généraux, ni même d'une simple lettre du Pensionnaire, ni de sa signature, pour confirmer au moins l'écrit qu'il présentoit.

Quoique la volonté de continuer la guerre et de rejeter sur le Roi la rupture des conférences parût évidemment déterminée de la part de ses ennemis, Sa Majesté persévéroit encore à prolonger ces conférences, dont l'événement n'étoit plus douteux. Elle avoit plus d'une fois recommandé à ses plénipotentiaires de s'armer de patience : elle voulut leur en donner l'exemple jusqu'à la fin de cette triste négociation. Ainsi, pour dernier ordre, le Roi leur commanda d'écrire aux députés, pour savoir d'eux quel usage ils avoient fait de la proposition des subsides offerts dans la dernière conférence pour soutenir la guerre d'Espagne. Les plénipotentiaires déclarèrent par la même lettre qu'ils ne pouvoient recevoir comme réponse légitime celle que Pettekum prétendoit leur avoir apportée de la part du Pensionnaire, également irrégulière et dans la substance et dans la forme ; qu'ils demandoient, au défaut d'une réponse précise, telle et dans la forme qu'elle leur étoit due, de savoir au

moins si les conférences étoient rompues : question d'autant plus nécessaire à éclaircir, que les mensonges ne coûtoient rien aux ennemis de la paix pour tromper les peuples, et leur faire croire que la seule vue du Roi étoit de gagner du temps, dans l'espérance de quelque événement favorable dont il profiteroit pour maintenir son petit-fils sur le trône d'Espagne; que c'étoit l'unique objet de tant d'offres spécieuses dont les alliés avoient habilement démêlé l'artifice, et qu'ils avoient prudemment rejetées, parce qu'ils seroient demeurés seuls chargés du poids de la guerre, pendant que la France s'en seroit affranchie.

Toute apparence de paix disparoissant, il étoit de l'intérêt du Roi que la vérité fût connue; que les Provinces-Unies, aussi bien que les nations engagées dans la guerre, apprissent de quel côté se formoient tant d'obstacles à la conclusion de la paix. C'étoit une des principales raisons qui avoient porté le Roi à renouveler souvent à ses plénipotentiaires l'ordre de prolonger leur séjour en Hollande le plus qu'il seroit possible. Sa Majesté étoit persuadée qu'il convenoit mieux d'entretenir une négociation languissante, de supporter la hauteur, l'injustice, la mauvaise foi des négociateurs et de leurs maîtres, que de rompre tout reste de négociation, comme le désiroient les partisans de la guerre. Toute apparence de traiter leur déplaisoit d'autant plus, qu'ils craignoient les justes reproches des amateurs de la paix, et les efforts qu'ils feroient pour la favoriser lorsque le temps approcheroit de dresser et de présenter aux provinces un nouvel état de guerre. Ils craignoient de plus les di-

visions intérieures de l'Angleterre, et l'effet qu'elles pourroient enfin produire.

Pendant ce reste de négociation, le roi d'Espagne avoit si clairement fait connoître ses intentions, qu'il n'y avoit plus lieu de croire qu'il voulût jamais abandonner l'Espagne, quelque partage qu'on lui offrît pour renoncer à sa couronne : il étoit donc inutile de disputer sur le plus ou le moins de dédommagement qu'on lui proposeroit. Ainsi le Roi, confirmant l'ordre qu'il avoit donné à ses plénipotentiaires d'offrir des subsides pour la guerre d'Espagne, leur commanda de plus de cesser toute dispute sur le partage, même à se désister des royaumes de Sicile et de Sardaigne.

Ces derniers ordres étoient contenus dans la dépêche du 23 juin. Sitôt qu'ils l'eurent reçue, ils avertirent le Pensionnaire que Sa Majesté les avoit nouvellement instruits de ses intentions, et demandèrent que les députés revinssent à Gertruydemberg, afin de se communiquer réciproquement et les réponses du Roi, et la résolution de l'Etat sur la dernière conférence.

La lettre des plénipotentiaires étoit du 2 juillet : ils passèrent plusieurs jours sans savoir quel parti l'on prendroit à La Haye. Celui de renouer les conférences étoit directement contraire à l'intérêt de ceux qui gouvernoient encore l'Angleterre ; l'autorité absolue qu'ils avoient dans ce royaume depuis plusieurs années leur échappoit : le seul moyen de la retenir étoit de prolonger la guerre. Leurs ennemis domestiques en attribuoient la continuation à la passion que ces chefs du gouvernement avoient de se maintenir utilement dans l'administration des finances et dans le comman-

dement des armées. Le parti des torys, jusqu'alors inférieur, avoit déjà porté des accusations contre quelques-uns des wighs placés dans les principaux emplois : elles avoient eu leur effet, et produit des changemens dans les charges; mais on ne les regardoit encore que comme le prélude de révolutions plus considérables : c'étoit cependant une lueur, un commencement d'espérance, que ces divisions intestines serviroient à la pacification de l'Europe.

La république de Hollande, intéressée plus qu'aucune autre puissance à la désirer, s'épuisoit pour complaire à ses alliés, et, par une fausse politique, laissoit échapper l'occasion (qu'elle ne retrouveroit jamais) de faire en sorte qu'en arrachant au Roi ses conquêtes et la couronne d'Espagne à son petit-fils, Sa Majesté sût gré aux Hollandais d'avoir travaillé et réussi à la conclusion de la paix générale.

Heinsius, soutenu du duc de Marlborough et du prince Eugène, avoit eu la facilité d'aveugler ses maîtres, et le crédit de les engager dans une fausse route. Ils ne devoient, suivant ses conseils, entendre à aucun traité, si l'Espagne et les Indes n'étoient auparavant cédées, et non seulement cédées, mais livrées, à la maison d'Autriche. Il soutenoit que les conférences tenues à Bodgrave, à La Haye, enfin à Gertruydemberg, avoient été établies et ouvertes sur ce fondement; que la République ne devoit jamais se désister d'un tel préliminaire, *à moins,* comme il disoit, *que tout ne fût perdu.*

Nonobstant ces dispositions, et tant d'obstacles à renouer les conférences, vivement combattues par les partisans de la guerre, on vit arriver les députés à

Gertruydemberg le 13 juillet. Ils remirent aux plénipotentiaires une lettre du Pensionnaire, écrite en termes généraux ; ils dirent qu'ils venoient apprendre les intentions du Roi sur la commission dont Pettekum s'étoit acquitté au nom de tous les alliés.

Les plénipotentiaires répondirent que Pettekum leur avoit remis un mémoire très-obscur, dont ils demandoient l'explication, aussi bien que celle des intentions de la république de Hollande. Ils demandèrent aussi la réponse à la proposition qu'ils avoient faite dans la dernière conférence.

On se plaignit de part et d'autre du silence obstiné qu'on observoit réciproquement sur des points essentiels, dont l'éclaircissement étoit absolument nécessaire pour le progrès de la négociation.

Après ces plaintes réciproques, les députés élevant la voix parlèrent avec la même suffisance que si leurs maîtres, vainqueurs de l'univers, eussent dicté les conditions de la paix. Il sembloit qu'ils eussent le pouvoir de prescrire un terme de peu de momens, pour laisser le choix ou d'accepter les lois qu'ils imposeroient, ou de se précipiter, en les refusant, dans une ruine inévitable.

« La volonté des alliés, dirent-ils, est que le Roi « se charge ou de persuader au roi d'Espagne, ou de « le contraindre lui seul, et par ses seules forces, « de renoncer à toute sa monarchie. » (Ils rejetèrent toute proposition de les aider à faire la guerre au roi Philippe.) « L'argent, ni la jonction des troupes fran- « çaises, ne leur convient pas : l'exécution du traité « est la seule sûreté qu'ils exigent, et qu'il soit satis- « fait à tous les articles préliminaires dans l'espace

« de deux mois. Ce terme expiré, la trève est rom-
« pue; la guerre recommencera, quand même de la
« part du Roi les autres conditions préliminaires au-
« roient été pleinement accomplies. »

A ce prix, Buys, qui portoit la parole, dit que ses maîtres lui permettoient de parler positivement du partage qu'on laisseroit au roi d'Espagne; et de plus qu'ils faciliteroient les demandes ultérieures dont on pourroit convenir avant que de signer les préliminaires. Enfin Buys et Wanderdussen laissèrent entendre que les alliés accorderoient comme grâce de permettre aux troupes à leur solde, en Catalogne comme en Portugal, de se joindre et d'agir avec les troupes françaises pour conquérir l'Espagne pendant les deux mois de la trève, et remettre ce royaume et les Indes au pouvoir de la maison d'Autriche.

Il étoit aisé, mais inutile, de répondre : les ordres donnés aux députés étoient si précis, qu'ils ne pouvoient s'en écarter; les discours concis, les expressions, jusqu'au ton et à la prononciation, tout leur étoit prescrit. Toute raison à leur opposer étoit vaine et superflue : nul autre parti ne restoit à prendre aux plénipotentiaires que celui de la patience, difficile à conserver en pareille conjoncture; mais il étoit plus à propos de se taire que de rompre les conférences.

Les députés, prêts à se séparer, leur dirent que la République leur accordoit quinze jours au plus pour attendre encore à Gertruydemberg la réponse du Roi; que lorsqu'elle seroit arrivée, ils auroient encore ensemble une nouvelle conférence; que ce seroit la dernière, la République ni ses alliés ne ju-

geant pas à propos de souffrir qu'elles fussent plus long-temps continuées.

Un tel avertissement, précédé du discours que Buys avoit tenu, accompagné des conditions que les alliés prétendoient imposer, étoit de leur part une rupture réelle et véritable de toute négociation : mais, pour mieux faire sentir leur opposition à toutes conditions équitables, il est bon de reprendre et de rassembler toutes les prétentions dont ils composoient le projet de la fausse paix, qui seule pouvoit leur plaire.

Ils exigeoient donc, comme base du traité, que le Roi, le souscrivant, prît l'engagement formel d'employer ses forces seules, et sans secours, à contraindre le roi d'Espagne de renoncer à sa couronne; que la guerre qu'il lui feroit pour le dépouiller en faveur de la maison d'Autriche fût terminée dans l'espace de deux mois, et que dans ce terme le roi Philippe fût dépossédé de l'Espagne et des Indes.

L'offre de leur payer des subsides, de partager les frais de la guerre, d'assurer la réalité des paiemens, ne les pouvoit toucher. Ils rejetèrent toute proposition de joindre leurs troupes à celles de France; ils chargeoient le Roi de conquérir l'Espagne, pour la remettre avec les Indes à l'archiduc, et prétendoient demeurer simples spectateurs de la guerre entre le grand-père et le petit-fils; ils persistoient à déclarer que le terme de deux mois étant expiré, si l'Espagne n'étoit pas réduite alors, la trève cesseroit; qu'ils reprendroient les armes, quoique la France eût satisfait aux articles préliminaires, le principal étant celui de la restitution de l'Espagne.

Le seul adoucissement, selon eux, à ces conditions

inouïes étoit la promesse d'expliquer positivement, avant que de signer, quel partage ils laisseroient au roi Philippe. Les Hollandais s'engageoient de leur part à faciliter les moyens de convenir des demandes ultérieures; ils laissoient entrevoir que peut-être ils pourroient ménager auprès des alliés de permettre que leurs troupes en Catalogne et en Portugal se joignissent à celles du Roi, pour conquérir l'Espagne et les Indes pendant les deux mois que devoit durer la trêve.

C'étoit à ce prix seulement, comme la relation des conférences le fait voir, que le Roi pouvoit acheter une ombre fausse de paix : et encore, pour dissiper tout sujet d'équivoque, les députés ajoutèrent qu'il étoit vrai que la République et ses alliés avoient proposé d'unir leurs forces à celles de la France pour mettre l'archiduc en possession de l'Espagne et des Indes; « mais, dirent-ils, les choses sont changées : « il n'est plus question d'un tel concert, et de la part « de nos maîtres nous désavouons la proposition. Il « ne s'agit plus de chercher des expédiens : l'unique « moyen d'avoir la paix est que les alliés reçoivent « des mains du Roi l'Espagne et les Indes. Ce n'est « point à eux à s'embarrasser des moyens; il suffit « qu'ils consentent à laisser au roi Philippe le par- « tage qu'ils lui assigneront : ils s'en expliqueront « quand ils le jugeront à propos. »

La négociation étant ainsi rompue, le Roi donna ordre à ses plénipotentiaires, sur le compte qu'ils lui rendirent de la dernière conférence, d'écrire au Pensionnaire qu'il étoit inutile de leur donner quinze jours pour être instruits des intentions de Sa Majesté;

qu'elle n'avoit que trop fait connoître qu'elle consentoit à toutes les conditions qui dépendoient d'elle pour faciliter la paix, mais qu'il lui étoit impossible de s'engager à celles dont l'exécution étoit hors de son pouvoir; que les alliés prouvoient, en les exigeant, qu'ils n'avoient dessein que de rompre toute négociation; que Sa Majesté, se confiant en la protection de Dieu, qui sait quand il lui plaît humilier ceux qu'une prospérité inespérée élève, laisseroit au jugement de toute l'Europe, sans excepter ni les sujets de la république de Hollande, ni ceux du royaume d'Angleterre, à reconnoître les auteurs de la durée d'une guerre si longue et si sanglante; qu'il suffiroit, pour décider de quel côté la guerre étoit véritablement désirée, de considérer les avances que Sa Majesté avoit faites, le consentement qu'elle donnoit aux propositions les plus dures, les engagemens qu'elle offroit de prendre pour assurer la paix, et faire cesser les défiances injustes de ses ennemis; et de réfléchir ensuite sur la persévérance de leurs ministres à taire les intentions de leurs maîtres, l'attention qu'ils avoient toujours eue d'envelopper le peu qu'ils en découvroient de tant d'obscurités, qu'il étoit impossible de faire aucun fond sur leurs discours étudiés : de manière qu'il paroissoit clairement que leur unique vue étoit de réserver des prétextes de former de nouvelles prétentions à mesure qu'ils obtiendroient leurs premières demandes, et de varier, ou suivant les événemens de la guerre, ou suivant les facilités que le Roi apporteroit encore à la paix; que l'année dernière ils regardoient comme une injure, et comme une supposition pour les rendre odieux, qu'on leur eût imputé d'avoir proposé, dans

les conférences tenues à La Haye, l'union des forces de Sa Majesté à celles des alliés, pour déposséder le roi d'Espagne; que cependant depuis, et principalement aux conférences de Gertruydemberg, ils en avoient non-seulement adopté la proposition, mais de plus ils avoient soutenu que sans cette condition il étoit impossible de faire la paix; ajoutant encore que s'ils avoient parlé plus modérément au commencement de cette dernière négociation, ils avoient eu tort; qu'à l'avenir ils répareroient la mauvaise honte qu'ils se reprochoient, et seroient moins retenus. Que la déclaration faite en dernier lieu par les députés étant une rupture formelle des conférences, les plénipotentiaires déclareroient qu'il étoit inutile de les laisser encore quinze jours à Gertruydemberg, et que la République faisant dépendre la pacification de l'Europe d'une condition impossible à exécuter, ce seroit en vain qu'on passeroit des années entières à négocier en Hollande; qu'ils ne prétendoient pas lui persuader de continuer une négociation qu'elle vouloit rompre; que véritablement le Roi désiroit ardemment de rendre le repos à ses peuples; mais qu'il seroit moins fâcheux à des sujets fidèles, et moins difficile, de soutenir la guerre contre les mêmes ennemis que Sa Majesté combattoit depuis dix ans, que d'en augmenter le nombre, en y ajoutant le Roi son petit-fils; que quand même la tendresse paternelle ne s'y opposeroit pas, il seroit contre toute prudence de s'engager témérairement à faire en deux mois la conquête de l'Espagne et des Indes, avec certitude que, ce terme expiré sans y réussir, Sa Majesté trouveroit encore les mêmes ennemis armés contre elle, et de

plus fortifiés par la possession des places qu'elle auroit remises entre leurs mains.

Il étoit nécessaire que la vérité fût connue en Hollande et dans les autres pays étrangers : ainsi les plénipotentiaires eurent ordre de répandre, dans Amsterdam et dans les autres villes des Provinces-Unies, des copies de cette lettre, après qu'ils l'auroient écrite et envoyée au Pensionnaire ; ils devoient aussi attendre sa réponse avant que de partir.

Ils la reçurent promptement : elle étoit datée du 23 juillet, et se rapportoit à celle de l'Etat qu'ils reçurent par la lettre que les députés étoient chargés de leur écrire. L'une et l'autre, de même date, arrivèrent en même temps. Les députés témoignoient seulement, en termes mesurés, le regret qu'ils avoient de n'avoir pu réussir, nonobstant les soins et la peine qu'ils avoient prise.

On publia le même jour 23 juillet, à La Haye, un acte contenant la résolution des Etats-généraux sur la lettre que les plénipotentiaires avoient écrite au pensionnaire Heinsius. L'acte portoit en substance que cette lettre ayant été communiquée aux ministres des alliés résidant à La Haye, suivant le concert observé jusqu'alors, ils avoient jugé que puisque lesdits sieurs plénipotentiaires rejettent par leurs réponses les propositions qu'on leur a faites, et déclarent qu'il est inutile de conférer plus long-temps sur lesdites propositions, il ne reste plus de la part des hauts alliés que d'acquiescer à cette rupture, et de ne plus continuer les conférences tant que les ennemis demeureront dans ces sentimens, puisque, dans les dispositions où les ennemis se trouvent, les conférences ne

pourroient être d'aucun fruit, et que, bien loin d'acheminer les affaires à la paix et à l'union, comme c'a toujours été le but de l'Etat et de ses alliés, elles ne pourroient que donner occasion à des aigreurs.

Par le même acte, Buys et Wanderdussen étoient requis et autorisés de donner connoissance par écrit de la présente résolution auxdits sieurs plénipotentiaires, mais sans entrer dans aucune discussion à l'égard de la lettre que lesdits sieurs plénipotentiaires ont écrite, quoiqu'il fût très-aisé de la réfuter solidement, tant à l'égard de la matière que des expressions qu'on y emploie.

La discussion où les ministres de la République ne vouloient pas entrer parut quatre jours après dans un extrait imprimé des résolutions des Etats-généraux. Cet acte étoit une espèce de manifeste pour justifier la conduite de ceux qui traversoient la paix, et persuader que la vue seule du bien de l'Etat avoit dirigé les conférences de Gertruydemberg. La fin de l'écrit répondoit aux plaintes que les plénipotentiaires avoient faites du procédé tenu à leur égard, au mépris de leur caractère; des libelles injurieux, remplis de faussetés et de calomnies, imprimés et distribués pendant leur séjour à Gertruydemberg, afin de mettre de l'aigreur dans les esprits, qu'on travailloit à concilier. Ils observoient, sans toutefois s'en plaindre, que, contre la foi publique, et au préjudice de ce qu'ils avoient pu dire et souvent réitérer, on avoit ouvert toutes les lettres qu'ils avoient reçues ou écrites; qu'on avoit empêché que qui que ce soit ne vînt leur rendre visite dans leur espèce de prison, par la raison que ce qu'on craignoit le plus étoit qu'ils ne dé-

couvrissent des vérités qu'on vouloit tenir cachées; et qu'on ne pouvoit pas cependant leur reprocher d'avoir tenté la moindre pratique contraire au droit des gens, qu'on violoit à leur égard.

Le gouvernement de Hollande tâcha de faire croire que ces plaintes étoient mal fondées; mais il les auroit prévenues s'il eût consenti à la proposition que le Roi avoit faite, et que les plénipotentiaires réitérèrent, de tenir les conférences à La Haye. C'étoit le lieu où se trouvoient les ministres de toutes les puissances intéressées à la guerre, le centre où se portoient alors les affaires les plus importantes de l'Europe : les négociations par conséquent se conduisoient et se décidoient plus promptement que dans un lieu tel que Gertruydemberg, incommode pour le séjour, et assez éloigné de La Haye pour consommer inutilement beaucoup de temps dans les voyages que les députés étoient obligés de faire pour venir conférer. Il est à croire que les plénipotentiaires auroient trouvé plus de politesse à La Haye que dans une petite ville habitée principalement par des pêcheurs; qu'on auroit eu honte de manquer à la considération due à leur caractère, à leur condition et à leurs personnes; et que, mécontens de la manière de négocier, ils n'auroient pas eu lieu de se plaindre encore des traitemens personnels, ainsi que ceux qui les avoient précédés en 1709 ne s'en plaignirent pas, et n'en eurent pas sujet.

Toute apparence de négociation étant évanouie, le maréchal d'Huxelles et l'abbé de Polignac partirent de Gertruydemberg le 25 juillet, et revinrent en France, sans attendre que les quinze jours qu'on leur donnoit pour demeurer en Hollande fussent expirés.

Les écrits répandus pour justifier la conduite des Etats-généraux dans la négociation de la paix et la rupture des conférences, l'approbation des puissances alliées, et principalement celle d'Angleterre, n'entraînèrent pas les Provinces-Unies à louer toutes unanimement le parti de continuer la guerre. Outre la pesanteur d'un fardeau difficile à supporter encore longtemps, les desseins de l'Angleterre leur devenoient suspects; on commençoit à croire que les Anglais espéroient profiter de l'épuisement de la Hollande pour dominer sur cette république : mais les événemens de la campagne de 1710 (1) fortifièrent encore les clameurs de ceux qui vouloient la guerre, et qui ne cessoient de dire qu'il falloit profiter de la conjoncture heureuse d'abattre la puissance formidable de la France; qu'il étoit de l'intérêt commun de la mettre pour jamais hors d'état d'alarmer le reste de l'Europe, d'attenter à sa liberté; et qu'enfin les alliés, loin de ralentir leurs efforts, devoient les redoubler, et s'unir encore plus étroitement pour la destruction d'un ennemi toujours à craindre s'il avoit le temps de respirer et de reprendre ses forces.

Ils prirent encore pendant cette campagne les villes de Douay, de Béthune, d'Aire et de Saint-Venant.

Leurs progrès furent plus grands en Espagne, où le comte de Staremberg commandoit l'armée de l'ar-

(1) Dans cette année, en Espagne la bataille de Saragosse, gagnée par M. de Staremberg, fut bien funeste à Philippe v. L'archiduc fit de grands progrès; mais M. de Vendôme releva ensuite l'espérance du roi d'Espagne, poursuivit ses ennemis, et changea la situation des affaires. En Flandre, les alliés prirent Douay le 25 juin, Béthune le 26 août, Saint-Venant le 29 septembre, Aire le 9 novembre. Une flotte ennemie fit une descente au port de Cette : cette troupe fut repoussée.

chiduc. Il obligea le roi d'Espagne à lever le siége de Balaguer, défit la cavalerie espagnole à Almenara près de Lérida, et le 20 août gagna près de Saragosse une bataille, dont les suites funestes donnèrent lieu de croire que le roi Philippe après sa défaite ne régneroit pas encore long-temps en Espagne.

Il reparut cependant à Madrid, mais pour peu de jours; et, pressé par les ennemis, il en sortit, pour rejoindre en Navarre les débris de son armée. La reine d'Espagne sortit aussi de cette capitale, emmenant avec elle le prince des Asturies, son fils unique.

L'archiduc, ne trouvant nulle opposition, se fit reconnoître roi d'Espagne à Madrid aussi bien qu'à Tolède.

La guerre d'Espagne, que les Hollandais dépeignoient comme difficile, dont les Etats-généraux et leurs alliés refusoient de s'embarrasser, et qu'ils demandoient cependant de voir terminée dans l'espace de deux mois, finissoit dans un terme plus court : cette monarchie étant alors presque réduite au pouvoir des ennemis, le principal obstacle étoit levé, et nulle autre difficulté ne paroissoit s'opposer à la conclusion de la paix.

Tel étoit l'état des affaires de la France et de l'Espagne, et telle la prospérité de leurs ennemis communs, à la fin du mois d'août 1710.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE SOIXANTE-SEPTIÈME VOLUME.

MÉMOIRES DU MARQUIS DE TORCY.

FIN DU TOME SOIXANTE-SEPTIÈME.

Paris, imprimerie de A. BELIN, rue des Mathurins S.-J., n°. 14.

